La CREA

LE CONTRAT D'AGGLOMERATION DE LA CREA 2007-2013

Actualisation et fusion
des fiches Actions
proposées
par la Communauté
et autres maîtres
d'ouvrage

La CREA s'est fixé comme objectif de devenir l'une des premières éco-communautés de France, en faisant de l'enjeu environnemental non pas une contrainte mais une opportunité de développement. En effet, elle cherche à répondre à ses grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux par la mise en œuvre d'une stratégie de développement urbain durable ambitieuse.

07.13
2007
2013

LE CONTRAT D'AGGLOMERATION DE LA CREA

Afin de permettre un **accès à l'emploi** pérenne pour tous, l'agglomération s'appuie sur ses nombreux atouts : un tissu industriel d'excellence, des commerces et des PME dynamiques, des savoir-faire reconnus dans des domaines de haute technologie (éco-technologies, santé, numérique, automobile…). Elle peut aussi compter sur des coopérations renforcées avec ses partenaires naturels, au premier plan desquels figurent la Région Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime.

Renouveler l'industrie et accompagner sa mutation, **favoriser l'innovation**, accélérer la dynamique tertiaire, développer le tourisme, soutenir le commerce durable et la filière agricole de proximité : tels sont les défis de la CREA, capitale de la Haute-Normandie, au cœur du développement de l'axe Seine.

Cette stratégie s'appuie d'autre part sur une consommation raisonnée des ressources et de l'espace, associée à une dynamique forte de renouvellement urbain, au sein de laquelle les principes de **mixité sociale** et fonctionnelle trouvent pleinement leur sens. Par ailleurs, soucieuse de réduire son empreinte écologique et de favoriser l'évolution des comportements et des pratiques urbaines sur son territoire, la CREA promeut les éco-comportements auprès de ses habitants.

Avec ce contrat, la Communauté se positionne sur les actions les plus structurantes et les plus prometteuses à moyen terme pour l'amélioration du **cadre de vie**, des services rendus et la réduction des inégalités démographiques, sociales et spatiales.

Le contrat d'Agglomération est un **engagement partenarial** avec le Département de Seine Maritime et la Région Haute Normandie. Il identifie, pour la période 2007-2013, des projets, des financements pluriannuels et des maîtrises d'ouvrage.

SOMMAIRE

Renforcer l'attractivité économique et affirmer la vocation métropolitaine de l'Agglomération
PAGES 6 À 75

Promouvoir une meilleure qualité de vie dans l'Agglomération
PAGES 136 À 267

Améliorer la cohésion territoriale et sociale de l'Agglomération
PAGES 76 À 135

Synthèse financière
PAGES 268 À 277

Renforcer l'attractivité économique et affirmer la vocation métropolitaine de l'Agglomération

01

axe.01

Le renforcement de l'attractivité et de la vocation métropolitaine de la CREA est directement lié à l'évolution et à la perception de ses ressorts de **développement économique**.

D'une part, la Communauté est décidée à tout mettre en œuvre pour assurer le meilleur accueil aux entreprises, leur développement et la création d'emplois et de richesses qui doit en résulter.

La performance se mesure alors en termes de zones aménagées, d'hectares ou de surfaces commercialisés mais aussi en nombre de services, de formations et d'actions de mise en réseau des entreprises et des milieux de la recherche. Il s'agit par ces actions de répondre à tous les **nouveaux besoins des entreprises, des salariés et des étudiants**. De leur satisfaction dépend en effet la capacité du territoire à fixer et à accueillir de jeunes travailleurs et cadres diplômés.

D'autre part, la Communauté se doit de porter une image dynamique qui, s'appuyant notamment sur sa **vocation portuaire**, permet également de toucher de nouvelles cibles, tel que le **tertiaire supérieur**.

L'objectif de développement économique sera également atteint grâce à un travail de prospection et d'approche en direct des entreprises et des milieux professionnels permettant à l'agglomération de traiter en amont son image et ses cibles économiques.

L'action économique de la Communauté est menée en collaboration avec de **multiples partenaires**, au premier rang desquels les CCI de Rouen et d'Elbeuf, l'Agence pour le Développement économique de l'agglomération rouennaise (ADEAR) et le Comité d'expansion et de développement de la Région d'Elbeuf (CEDRE).

Redynamiser l'économie et renforcer l'implantation d'activités économiques pour développer l'emploi

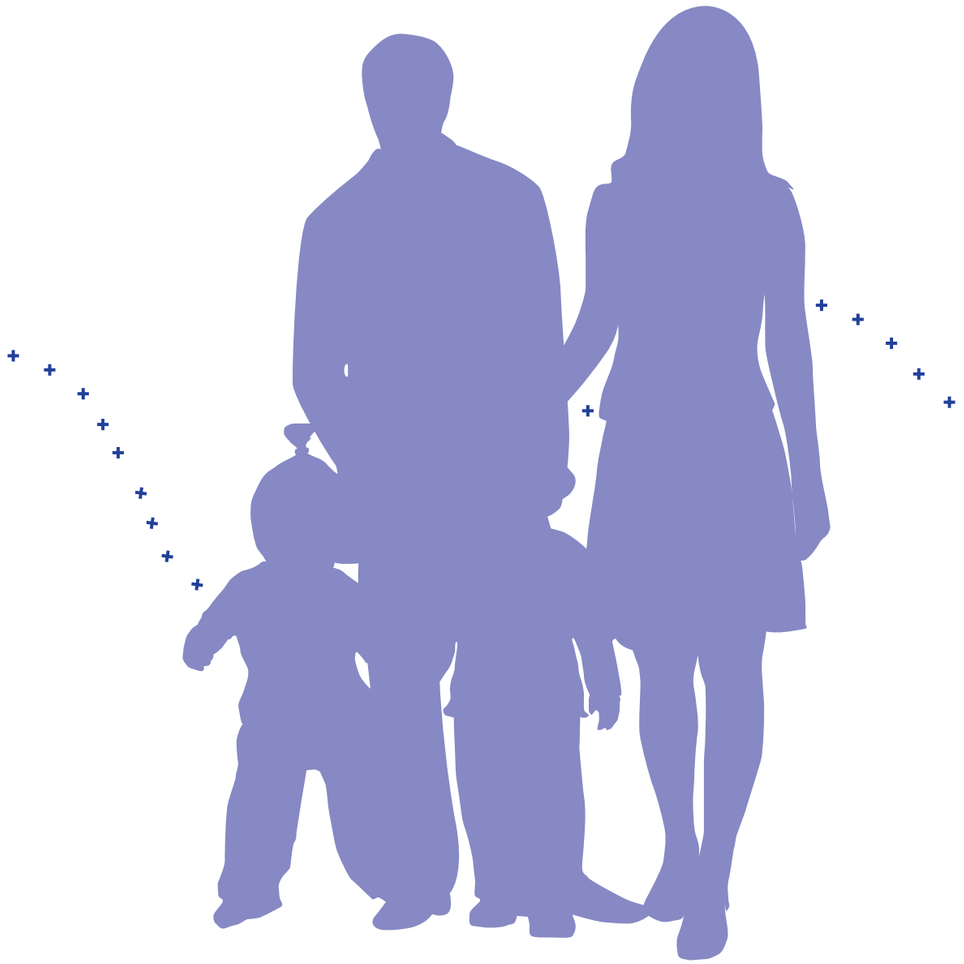

01

Mesure. 1

La qualité, la diversité des services aux entreprises, et notamment la prégnance du tertiaire supérieur, sont des conditions nécessaires au développement économique de notre zone d'emploi. Ils participent à l'attractivité de notre agglomération et renforcent son caractère métropolitain.

Le constat est partagé par de nombreux acteurs qui s'intéressent au développement endogène et exogène de notre tissu économique. Les différentes études et diagnostics menées en partenariat avec le Syndicat Mixte du SCOT de Rouen Elbeuf et les CCI de Rouen et Elbeuf ont permis de cartographier les services existants, de relever leurs carences éventuelles et de proposer des stratégies d'intervention pour conforter et accroître l'offre de services.

La stratégie partenariale que nous menons pour renforcer notre compétitivité territoriale montre que le développement des services aux entreprises peut servir de fil conducteur pour appréhender notre plan d'actions en matière de :

- politique foncière dont font partie le retraitement des friches et l'aménagement de nouvelles ZAC (comme la Plaine de la Ronce et Aubette Martainville),
- soutien aux filières d'excellence (CBS, Movéo),
- appui à la création d'entreprises et notamment d'entreprises innovantes (RIS, Innopolis),
- promotion (soutien à l'ADEAR et au CEDRE dans leur démarche de prospection d'activités tertiaires ou à l'Association du Technopôle du Madrillet pour la commercialisation du site).

Par ailleurs, afin de créer un environnement favorable aux entreprises, la Communauté leur propose des espaces, des aides, des services et des actions collectives adaptés à leurs besoins et aux enjeux du développement durable. Aussi, des parcs d'activités d'intérêt communautaire sont programmés, en mobilisant autant que possible des espaces à reconvertir.

PLAINE DE LA RONCE :
AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS TERTIAIRES

LA CREA / DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

axe.01
Mesure.1

FICHE 1

Contexte

Située sur les communes de Bois Guillaume, Fontaine sous Préau, Isneauville et Saint Martin du Vivier (ancien site Coplanord), la Plaine de la Ronce est un site de développement qui constitue un des projets majeurs du Schéma directeur de l'Agglomération Rouen-Elbeuf approuvé en 2001.

Les études pré-opérationnelles et les acquisitions foncières ont été soutenues dans le contrat d'agglomération 2003-2006 au titre de la fiche n° I -1-1 « études et aménagements de parcs d'activités d'intérêt communautaire ».

Descriptif du projet

Ce projet consiste à développer une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) à vocation d'activités économiques tertiaires sur un périmètre représentant 92 hectares dont 46 hectares commercialisables. Le programme prévisionnel est d'environ 165 000 m² de Surface Hors Œuvre Nette dont :

- pôle de vie/services/bureaux : 17 000 m²
- extension pôle hôtelier : 7 600 m²
- parc d'affaires/bureaux : 32 800 m²
- parc technologique : 62 300 m²
- parc d'activités mixtes : 45 300 m²

L'aménagement de la ZAC s'échelonnera sur une période de 10-15 ans. Ce projet concourt à développer et renforcer l'emploi tertiaire dans l'Agglomération, notamment afin de permettre une diversification des types d'emplois. A terme la zone pourrait accueillir près de 2000 emplois. Le projet vise à développer deux segments de l'immobilier tertiaire : les bureaux parcs et les locaux mixtes pour lesquels, faute d'offre nouvelle, il y aurait pénurie.

L'aménagement de la ZAC se fera selon le découpage suivant :

1. Tranche ferme correspondant à la phase dite «phase 1» du dossier de réalisation de décembre 2006, décomposée en 3 phases :
- Phase 1 : 46Ha aménagés dont 18Ha cessibles
- Phase 2 : 19Ha aménagés dont 9Ha cessibles
- Phase 3 : 13Ha aménagés dont 10Ha cessibles

2. Tranche conditionnelle correspondant à la phase dite «phase 2» du dossier de réalisation de décembre 2006, soit 14Ha aménagés dont 9Ha cessibles.

De plus, l'aménagement de cette zone s'intègre dans une démarche de développement durable très ambitieuse qui conjugue respect de l'environnement, dynamisme économique et progrès social :

- la gestion des eaux pluviales à la parcelle et dans les emprises publiques allant jusqu'à la prise en compte de pluies centennales avec un rejet dans le milieu naturel de seulement 2litres/seconde/hectare ;
- la préservation de la ressource en eau (noues de collecte en partie étanches pour éviter les infiltrations pouvant polluer le captage d'eau de Fontaine Sous Préaux bien que la ZAC soit située en dehors des périmètres de protection de captage) ;
- l'insertion paysagère tirant parti des éléments forts du paysage existant (vastes zones vertes faisant transition avec l'espace rural, reprise du paysage de bocage sur Isneauville, création de haies bocagères…) ;
- le schéma de circulations douces à travers la ZAC (vélos/piétons);
- prise en compte de l'activité agricole présente sur le site et mise en place de mesures de réinstallation des agriculteurs… ;
- la mise en place d'un réseau d'éclairage public performant (matériel à bon rendement, horloge astronomique, fonction variation de puissance) ;
- la réalisation des chantiers VRD dans le cadre dit « chantier à faibles nuisances » : gestion et valorisation des déchets et des déblais ; réduction des nuisances et des pollutions ; information et sensibilisation des acteurs ; contrôle et respect des exigences environnementales dans le cadre du suivi de chantier ;
- l'optimisation des terrassements en déblais, en termes de projet altimétrique d'une part et de technique de réalisation de structure de chaussée ;
- l'optimisation du projet de collecte des eaux usées de manière à privilégier le gravitaire au refoulement ;
- l'intégration dans les marchés de travaux d'une clause d'insertion par l'économique au profit de publics prioritaires ;
- des visas préalables aux permis de construire mis en place par la CREA afin de respecter les principes retenus en ce qui concerne les eaux de ruissellement, le paysage des parcelles et la qualité architecturale des constructions ;
- la rédaction d'un guide de la biodiversité à l'usage des acquéreurs.

Objectif

Développement et diversification de l'immobilier tertiaire, notamment le secteur des bureaux parcs et locaux mixtes.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- Nombre d'hectares aménagés
- Nombre d'hectares commercialisés
- Nombre d'entreprises implantées
- Nombre d'emplois générés
- Avancement de la démarche environnementale (paysage et cadre de vie, transports et infrastructures, déchets, eau, air, énergie).

/ACTEURS

Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Chambre d'Agriculture, EPF Normandie, Délégation Inter-Services de l'Eau (DISE), Département de Seine Maritime

Maître(s) d'ouvrage

Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (opération en régie)

/CALENDRIER

- Arrêtés préfectoraux des 16 octobre et 5 décembre 2006 déclarant l'opération d'utilité publique, autorisant cette opération au titre de la loi sur l'eau et portant mise en compatibilité des POS
- Acquisitions foncières : 2006/2010
- Travaux phase 1 (46Ha aménagés) : 2007-2013
- Travaux tranche conditionnelle (19Ha aménagés): 2013-2018
- Travaux phase 2 (19Ha aménagés) : 2013-2018
- Travaux phase 3 (13Ha aménagés) : 2016-2021

/FINANCES

2007-2021 :

• Coût total* estimé HT	40 859 400 € HT
Acquisition	12 819 400 € HT
Etudes	861 300 € HT
Etudes diverses	549 700 € HT
Travaux1	8 294 700 € HT
Frais financiers	7 301 300 € HT
Frais divers de gestion	1 033 000 € HT
• Recettes** totales estimées	23 885 000 € HT
• Déficit prévisionnel d'opération :	11 737 200 € HT

***Recettes de cession*

Prorata temporis 2007-2013

• Coût total estimé :	22 221 300 € HT
Dépenses d'études :	335 800 € HT
Maîtrise foncière :	11 178 400 € HT
Travaux	7 704 500 € HT
Mission de maîtrise d'œuvre, AMO :	527 500 € HT
Frais financier :	2 052 3000 € HT
Frais divers de gestion :	22 800 € HT
• Recettes** totales estimées :	9 865 000 € HT
• Déficit prévisionnel d'opération 2007-2013 :	7 119 100 € HT

Plan de financement

Montant total	22 221 200 € HT
La CREA	17 250 410 € HT
Région	4 726 390 € HT
FEDER	244 400 € HT

ECOQUARTIER FLAUBERT : DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TERTIAIRES DANS LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE SEINE OUEST

LA CREA / SPLA CREA AMÉNAGEMENT

axe.01
Mesure.1

FICHE 2

Contexte

Située sur les communes de Canteleu, Déville-Lès-Rouen, Mont Saint Aignan, Petit Quevilly et Rouen, l'opération « Seine Ouest » est un projet urbain de grande ampleur couvrant 800 ha. Il a pour ambition de reconquérir les espaces en bord de fleuve en recomposant d'anciens sites industriels et portuaires, en vue d'étendre vers l'ouest le cœur de l'agglomération. Cette vaste opération d'aménagement des quartiers à l'ouest de l'agglomération rouennaise accueillera toutes les fonctions d'un centre urbain et métropolitain : des activités économiques principalement tertiaires, de l'habitat, des espaces verts et des équipements de loisirs et culturels.

Les espaces sont situés à l'aval du centre historique de Rouen, de part et d'autre du Pont Flaubert. Les aménagements prévus s'inscrivent dans la continuité des opérations réalisées dans la partie ouest du centre ville, en rive droite de la Seine. Comme les autres grands sites de développement retenus par le Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf, cette opération répond entre autres à la stratégie d'accueil des entreprises poursuivie par la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe.

Sur la rive droite des aménagements, sont déjà en phase de réalisation ou réalisés :

- le nouveau quartier Luciline mixant habitat, activités tertiaires et commerces (Ville de Rouen)
- l'opération des Docks créant un pôle loisirs, sport et culture, au bord du fleuve (opération privée) dont les quais sont réaménagés pour des usages publics ludiques et de promenade (Grand Port Maritime de Rouen)
- le palais des sports de 6 000 places (CREA - cf. fiche n° 3-1),
- le port de plaisance (CREA - cf. fiche n° 3-3),

Sur cette même rive d'autres actions sont programmées, sur les berges de seine :

- H2O espace de sciences de la CREA (CREA - Cf. fiche n° 3-7)
- l'espace des Marégraphe 2ème et 3ème phases (GPMR et Ville de Rouen - cf. fiche n° 3-36-a et b)

Sur la rive gauche deux grandes opérations sont d'ores et déjà programmées ou réalisées :

- le parc fluvial et urbain de la Presqu'île Rollet (CREA - cf. fiche n° 3-27-a)
- le 106, une salle de concert et des salles de répétition pour les musiques actuelles (CREA - cf. fiche n° 3-6)
- dans la continuité des aménagements des quais réalisés rive droite, une opération d'aménagement des quais bas rive gauche (Ville de Rouen - cf. fiche n° 3-36-c) est aussi prévue.

L'ensemble de cette dynamique de renforcement du cœur de l'agglomération rouennaise, va être prolongée par le projet de création d'un nouveau quartier au pied du pont Flaubert sur la rive gauche de Rouen, avec des espaces de mutation repérés au Schéma Directeur.

Descriptif du projet

Pour atteindre les objectifs de développement d'une offre foncière diversifiée, il est nécessaire de créer de nouvelles zones, de restructurer des sites existants afin de former l'ossature du dispositif d'accueil d'activités économiques dans l'agglomération rouennaise. Les orientations d'aménagement poursuivies s'appuient donc sur les principes suivants :

- accompagner, par une politique d'aménagement ambitieuse en faveur du développement économique, les dynamiques issues de la réalisation du Pont Flaubert et du nœud d'échanges prévus sur la tête de pont sud ;
- valoriser les quais par un programme d'équipements publics structurants, aménagement des quais, création d'un parc fluvial et urbain sur la presqu'île Rollet, reconversion des hangars pour l'accueil d'activités valorisantes en écho à la recherche d'urbanité des lieux (le 106, H2O) ;

- créer une continuité vers la Seine depuis Petit Quevilly, afin de retrouver un accès au fleuve depuis son centre-ville, continuité historiquement interrompue par les aménagements portuaires et industriels ;

- s'appuyer sur une partie du foncier disponible à Rouen le long de l'avenue Jean Rondeaux pour lui conférer un aspect plus urbain, en créant un front bâti marquant l'arrivée dans l'hyper centre rouennais ;

- constituer une offre foncière, dont la vocation privilégiée est l'activité économique orientée vers les emplois tertiaires supérieurs, en vue de renforcer la vocation métropolitaine de l'ouest rouennais.

La CREA souhaite donc développer une offre foncière à vocation économique dans le cadre de l'aménagement de ce nouveau quartier à dominante principale d'activités économiques couvrant 70 hectares. Une étude de définition a été réalisée pour en arrêter sa composition et la programmation avant la mise en œuvre de la phase opérationnelle.

La présente fiche concerne exclusivement ce projet d'Ecoquartier Flaubert. Le programme comporte dans ses différentes composantes, l'aménagement d'espaces d'accueil pour des activités tertiaires de type centre urbain, ainsi que l'implantation et la programmation de grands équipements structurants.

Ce projet fait suite à plusieurs études réalisées et soutenues financièrement dans le cadre de la fiche n° I-1-1 du contrat d'agglomération 2003-2006 intitulée « Etudes et Aménagements de parcs d'activités d'intérêt communautaire ».

Réalisé très probablement sous forme de ZAC, l'aménagement de l'Ecoquartier Flaubert s'échelonnera sur 15 à 20 ans. Une première phase portant sur 5 hectares est envisageable d'ici 2013. Elle s'appuiera sur le basculement d'image escompté grâce à la réalisation dans le même temps du parc urbain de la presqu'île Rollet (cf. fiche n°3-27-a) et des réaménagements des quais bas de la rive gauche de la Seine (cf. fiche n°3-36-c).

Cet espace de projet, aussi vaste que le cœur historique de Rouen, dispose d'atouts indiscutables du fait de sa situation géographique, de ses relations avec le paysage naturel et de sa proximité aux grands services urbains rouennais. Mais il est aussi confronté à d'importantes contraintes environnementales (débordement de la Seine, pollution du sol et du sous sol). Il devra être exemplaire sur le plan développement durable et sa réalisation s'accompagnera d'une gouvernance environnementale, déclinaison naturelle de la démarche d'Eco-Communauté.

De plus, les politiques ambitieuses de développement des modes de transport alternatifs à l'automobile, prônées par le PDU en révision (cf. fiche n°2-1) et par le volet transports/déplacements de ce contrat trouveront, avec ce projet, un lieu privilégié d'application.

Enfin, ce quartier de centre d'agglomération multifonctionnel permettra l'implantation de grands équipements structurants dont les études préalables doivent être envisagées simultanément.

ECOQUARTIER FLAUBERT : DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TERTIAIRES DANS LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE SEINE OUEST

LA CREA / SPLA CREA AMÉNAGEMENT

axe.01
Mesure.1

FICHE 2

Objectifs

- Développement d'une offre foncière à vocation économique au sein d'un écoquartier multifonctionnel.
- Etudier la faisabilité des grands équipements structurants indispensables

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- Etat d'avancement des études et travaux
- Critères de labellisation écoquartier

Commentaire

L'intervention régionale est conditionnée au règlement d'aide régionale aux parcs d'activités : respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € HT pour les travaux et 45 000 € HT pour les études.

Le financement du Département porte sur les études pré opérationnelles.

L'ensemble des subventions publiques ne doit pas dépasser 80% du déficit de l'opération.

/ACTEURS

La CREA, Grand Port Maritime de Rouen, Réseau Ferré de France, Villes de Rouen et Petit Quevilly, EPFN, Région Haute-Normandie, Conseil consultatif de développement de la CREA et plus particulièrement le groupe de travail consacré à l'écoquartier Flaubert.

Maître d'ouvrage

La Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, par le biais d'un mandat donnée à la SPLA CREA Aménagement, assure la maîtrise d'ouvrage des études et de la création de la zone d'activités économiques. L'EPFN intervient au titre de la reconversion de friches et du pré aménagement (fiche n° 3-46)

/CALENDRIER

Afin de mettre en place les conditions opérationnelles et réglementaires de réalisation du projet, la Communauté a confié au groupement de concepteurs OSTY, ATTICA, IOSIS et BRUGEAP un marché de maîtrise d'œuvre urbaine de longue durée comprenant deux catégories de missions : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de conception urbaine. Ces missions font l'objet de la mobilisation des financements de la présente fiche à échéance 2013.

Durée d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre urbaine : 12 ans
Début de la mission : 2009
Fin de la tranche ferme : 2013

- phase 1 : les études préalables (2009 à 2011) ;
- phase 2 : les études de conception urbaine (2011 à 2012) ;
- phase 3 : les études de mise en œuvre réglementaire et de suivi opérationnel (2012 et 2013).

Fin des tranches conditionnelles : 2021

Phase pré opérationnelle d'aménagements : jusqu'à courant 2012 (fiche n° 3-27-a)
1ère tranche d'aménagement opérationnelle correspondant à l'aménagement des quais et à la presqu'île Rollet : fin 2011 - début 2013.

A court terme, les premiers aménagements apporteront aux habitants actuels voisins du site, un nouveau rapport avec la Seine et leur environnement urbain et industriel. L'ouverture de la Scène des Musiques Actuelles, le 106, y contribue depuis novembre 2010. L'aménagement prochain des quais de la rive gauche pour les métamorphoser en grand espace de promenade paysager dans la perspective des manifestations de l'Armada en juin 2013, y participera également.

2013-2015 : 1ère phase d'urbanisme le long de l'avenue Jean Rondeaux.

2015-2023 : travaux des phases suivantes (60 ha d'emprises foncières cessibles).

/FINANCES

Coût estimé de la tranche ferme (à échéance 2013) :	2 425 843 € HT
Coût total du marché de maîtrise d'œuvre	4 841 704 € HT

Plan de financement

Montant total	2 425 843 € HT
La CREA	1 105 843 € HT
FEDER	370 000 € HT
Région	800 000 € HT
Département	100 000 € HT

SEINE SUD : 500 HECTARES DE FRICHES INDUSTRIELLES POUR UNE RECONVERSION ÉCONOMIQUE DURABLE

LA CREA / GRANDS PROJETS

axe.01
Mesure.1

FICHE 3

Contexte

Ce secteur, et principalement la Zone Industrielle de Oissel / Saint-Etienne-du-Rouvray voit depuis quelques années sa situation économique se dégrader fortement (fermeture de Yorkshire en 2004, plan social d'OTOR en 2006, arrêt de Orgachim en 2007, fin des activités de Grande Paroisse prévue en 2008…). Ces restructurations vont ainsi fragiliser ce secteur tant du point de vue économique que de l'emploi.

Aussi, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération, en concertation avec les communes concernées, un groupe de travail a été constitué fin 2006 pour réfléchir le plus en amont possible à la reconversion et au développement de ce secteur.

Si le site présente des contraintes fortes (pollutions des sols, risque inondation, risques technologiques, etc.), il dispose aussi d'atouts indéniables que sont :

- sa taille (plus de 500 ha pour le secteur en reconversion au sein d'un secteur d'études de plus de 800 ha) ;
- son emplacement au sein de l'agglomération, du bassin d'emploi et à proximité des autres ZAE (Madrillet, Grand Port Maritime de Rouen, …) ;
- son positionnement sur l'axe Seine ;
- la qualité de son accessibilité : fer (ligne Le Havre - Rouen - Paris), fleuve (Seine, entre Port 2000 et Paris), route (A13, rocade Sud, contournement Est (axe Calais - Bayonne)

Descriptif du projet

Le Plan Directeur d'Aménagement et de Développement Durable (PDADD) approuvé en 2009 par le Conseil communautaire définit les fonctions économiques futures :

- logistique multimodale : chantier rail-route, quai fluvial, entrepôts associés
- renforcement industriel : écologie industriel, accueil de projets mobiles, biochimie
- technocentre ou pôle d'excellence en lien avec le développement durable
- mixte artisanal, PME-PMI, services aux entreprises en accompagnement

Les études de faisabilité, environnementales, pollution, définition du chantier rail-route, … sont en cours pour déterminer fin 2011 - début 2012 les secteurs opérationnels à court terme. Une étude spécifique d'expertise technique et juridique pour le traitement de la pollution des friches Orgachim et Yorkshire est en cours.

La réalisation de Seine Sud permettra de :

- positionner la CREA sur l'Axe Seine entre les ports du Havre, Rouen et Paris.
- être en capacité d'accroître l'offre fluviale et multimodale dans le contexte de l'arrivée du canal Seine Nord Europe
- développer de nouvelles activités économiques
- créer des emplois (4000 escomptés)
- améliorer l'image de ce secteur de l'agglomération (entrée d'agglomération, zone industrielle)
- dépolluer des sols et la nappe par rapport aux usages futurs et à l'environnement

Objectifs

Recycler des friches industrielles pour y développer de l'activité économique et accueillir de nouvelles entreprises.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement des études

/ACTEURS

La CREA, Préfecture de Région, DREAL, Région, Département, Communes de Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray CCI Rouen, EPF Normandie, GPMR, VNF, les entreprises, …

Maître(s) d'ouvrage

Phases études : La Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

/CALENDRIER

- 2006-2009 : diagnostics, programme, PDADD
- 2010-2011 : études pré-opérationnelles
- 2012-2014 : études opérationnelles pour les premiers secteurs
- 2014-2015 : aménagements des premiers secteurs
- Au-delà de 2015 : études et aménagement des autres secteurs

/FINANCES

Coût total : 1 000 000 € HT
Correspondant à l'estimation prévisionnelle des études à échéance 2013.

Les études déjà engagées sont les suivantes :

PDADD 273	190,32 € HT
ZAC AEU	13 185 € HT
Chantier Rail-route	87 450 € HT
Etude spécifique d'expertise technique et juridique pour le traitement de la pollution des friches Orgachim et Yorkshire (financé au titre de la fiche n° 3-26)	83 612 € HT

Le coût total de cette opération sera supérieur à 200 000 000 € HT

Plan de financement

Montant total	1 000 000 € HT
CREA	474 528 € HT
Région	350 000 € HT
Etat (FNADT)	108 198 € HT
CCI	35 000 € HT
VNF	27 000 € HT
ADEME	5 274 € HT

AMÉLIORATION DES ZONES D'ACTIVITÉS EXISTANTES

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

axe.01
Mesure.1

FICHE 4

Contexte

Depuis une vingtaine d'années, la Communauté d'agglomération aménage des sites pour accueillir des entreprises et participer au développement économique du territoire dont elle assure la gestion.

Sur le territoire du pôle de proximité d'Elbeuf, la CREA bénéficie aujourd'hui de plus de 200 hectares de zones d'activités. Ces zones reçoivent aussi bien des activités artisanales, commerciales, de services que des activités portuaires ou industrielles. Il s'agit des zones de l'Oison I et II à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le Pôle Automobile des Bords de Seine de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le parc d'activités Grandin Noury à Elbeuf, la zone d'activités de l'Epinette à Caudebec-lès-Elbeuf et la zone Souday à Cléon.

Ces zones accueillent de nombreuses entreprises et n'offrent plus ou peu de capacités à recevoir de nouvelles entreprises. En effet, le potentiel aménageable parmi ces zones est faible (environ 11 hectares).

En revanche, sur ce territoire, deux zones d'activités sont actuellement en cours de commercialisation, il s'agit des zones d'activités du Clos Allard (14 hectares) et de La Villette (6 hectares) à Caudebec-lès-Elbeuf.

Ces opportunités de développement de près de 20 hectares sont le levier pour proposer une offre diversifiée de produits (immobilier d'entreprises, parc tertiaire à haute valeur ajoutée…) et sont l'occasion de développer des zones conciliant action économique et environnement. En effet, une attention particulière est portée quant à l'insertion paysagère et environnementale des zones d'activités économiques de la CREA.

Descriptif du projet

Afin de rendre ces zones d'activités mieux structurées, plus lisibles et plus attractives, la CREA investit en faveur d'un réaménagement qualitatif. L'ensemble des actions menées sera la clé de la garantie du maintien de l'essor de ces zones d'activités.

A ce titre, des actions de communication et de signalétique permettront une meilleure lisibilité de ces zones (panneaux d'information, plaquette, panneaux directionnels, totems…). Pour cela, une étude signalétique sera menée sur l'ensemble des zones.

Les zones d'activités devront également être équipées du très haut débit pour répondre aux exigences des entreprises et à la qualité des échanges numériques de nos jours (cf. fiche n° 3.17.a).

Une étude plus générale de requalification portant sur l'organisation, les aménagements des zones sera également menée.

Quelques grands principes sont d'ores et déjà définis :

- lors de la réhabilitation des bâtiments, une démarche de qualité environnementale sera mise en œuvre ;
- la desserte, notamment en transports alternatifs au mode traditionnel de la voiture (bus, vélo…), sera améliorée pour contribuer à une meilleure accessibilité des zones. Proposer un service de parcs à vélos et un aménagement des voies de circulation douces pourrait inciter les salariés de la zone à utiliser un mode doux. ;
- en termes de paysagement, des espaces verts supplémentaires pourraient être aménagés. Il pourrait être envisagé lorsque cela est possible, l'utilisation de variétés végétales locales, résistantes, réclamant peu d'entretien et à capacité épuratrice (eau / air) qui pourrait en optimiser la gestion ;
- concernant la gestion économe de l'énergie, un bilan énergétique pourra être proposé aux entreprises existantes et des mesures en faveur d'une meilleure utilisation des énergies pourront être établies.

Des actions de dépollution de sols pourront être menées lorsqu'une zone est soumise à ces risques. En effet, des pollutions lourdes (métaux, hydrocarbures, ancienne zone de stockages de déchets) et/ou des contraintes environnementales (inondations, éboulements…) et technologiques (périmètre de risques industriels) obligent la collectivité à penser la préservation ou la requalification de ces sites.

Ainsi, si les recherches du propriétaire des terrains s'avèrent infructueuses (site orphelin), la collectivité peut procéder à l'acquisition des parcelles, à des déconstructions éventuelles (anciens bâtiments vétustes), des études (sondages) puis à une dépollution (raclage de la couche superficielle du sol, végétalisation adaptée, aménagements temporaires).

En fonction du degré et de la nature des pollutions de chaque sondage sur la zone, un plan adapté et spécifique de dépollution sera mis en œuvre.

Objectifs

Conforter l'activité économique dans une logique de respect du développement durable.
Favoriser l'implantation d'activités à haute valeur ajoutée.

Critères d'évaluation envisagés

Mettre en place un observatoire de gestion des zones d'activités économiques mis à jour annuellement avec les indicateurs suivants (liste non exhaustive) :

- nombre d'entreprises présentes - nombre de parcelles commercialisées
- type d'emplois créés -rénovation des bâtiments -
- amélioration des infrastructures de desserte – signalétique -
- desserte en transport en commun - arrêt de bus - pistes cyclables -
- liaisons piétonnes – stationnement - gestion des déchets -
- éclairage public - aménagements paysagers -
- bilan énergétique des entreprises.

/ACTEURS

Communes de l'agglomération pour l'entretien des voiries, les aménagements paysagers, l'éclairage public…, le Comité d'expansion et de développement de la Région d'Elbeuf (CEDRE), la CCI d'Elbeuf, le CAUE, l'ADEME, l'Etat, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, les Bureaux d'études spécialisés.

Maîtrise d'ouvrage
La Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

2010-2011 : études de maîtrise d'œuvre et de signalétique
2012 : Début de la mise en place de la signalétique
2012 : étude de requalification à lancer sur l'Oison I et II et Pôle Automobile, zones prioritaires
2013 : Réalisation de travaux
2013 : étude de requalification à lancer sur les zones Souday et Moulin I, II et III.
2014 : réalisation des travaux

/FINANCES

Travaux d'aménagement et d'amélioration des zones d'activités 1 023 500€ HT

Plan de Financement

Montant total	1 023 500 € HT
La CREA	495 200 € HT
Etat	30 000 € HT
Région	135 900 € HT
Département	362 400 € HT

L'intervention régionale est conditionnée au respect des critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15% du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € pour les travaux et 45 000 € pour les études.

ÉTUDES PRÉALABLES À L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

LA CREA / DIRECTION URBANISME PRÉ-OPÉRATIONNEL

FICHE 5

Contexte

Cette fiche regroupe 7 Zones d'Activités Économiques (ZAE) à l'étude soit : la ZAE des Pointes-les Authieux, NSF Yainville, Oison III, Front de RD7 sous la Garenne, la villette, Moulin IV et la ZA de Saint-Pierre-de-Varengeville, participant toutes à la stratégie de développement économique de la CREA.

Elles contribuent aux objectifs fixés dans ce cadre tels que : développer une industrie de pointe au cœur de l'axe Seine, accélérer la dynamique tertiaire, accompagner l'agriculture de proximité et conforter l'activité mixte artisanale.

Ces ZAE sont réparties sur l'ensemble du territoire de la CREA et représentent près de 150ha destinés à l'activité économique.

Par ailleurs la CREA et l'EPF de Normandie sont liés par un programme d'action foncière (PAF). Plusieurs zones d'activités sont inscrites au PAF afin de constituer une réserve foncière, nécessaire au développement économique de la Communauté d'Agglomération.

Descriptif du projet

Oison III : Localisée sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, la ZAE Oison III devait accueillir, sur ses 30ha, des activités économiques. Il s'est avéré au cours de l'étude de faisabilité que l'Oison III abritait les dernières terres maraichères de l'agglomération.

Ainsi, il a été convenu de maintenir la vocation maraîchère du site. Le maintien de l'activité maraichère a pour objet de pérenniser l'activité existante tout en préservant le cadre de vie. De fait, ce projet revalorise l'image du territoire, via la préservation du potentiel agricole et de la qualité du cadre de vie… En outre, cela participe au projet de la commune « d'une ville à la campagne ».

Moulin IV (Bédanne) : Moulin IV est situé sur la commune de Cléon. D'une superficie de 7ha, le site se trouve en entrée d'agglomération à proximité de zones urbanisées (habitat et activités). L'intégration environnementale est un enjeu fort pour cette ZAE.

La gestion des eaux pluviales apparait notamment comme une thématique importante sur le site. L'objectif est d'aménager un lotissement d'activités industrielles doté de grandes emprises et d'adopter une démarche de développement durable, afin d'assurer une insertion paysagère de qualité.

Front de RD 7 sous la Garenne : Front de RD 7 s'étend sur les communes de Cléon et Freneuse et atteint une superficie de 80ha. De par sa localisation (en bordure de la RD 7, située à proximité d'un échangeur et en face de l'usine Renault) et son importance, la ZAE Front de RD 7 représente un véritable atout pour le développement économique du secteur d'Elbeuf.

En effet, la ZAE Front de RD 7 a été pensée de manière à : diversifier l'offre en termes d'activités économiques, valoriser l'image du territoire et implanter des activités économiques à valeur ajoutée.
La proximité de Renault offre l'opportunité à la ZAE Front de RD 7, de développer des activités complémentaires avec cette dernière. Ainsi, le Front du RD 7 vise à accueillir des activités innovantes en lien avec les nouvelles mobilités. Il est prévu également l'installation de PME et PMI hautement qualitatives ainsi que des activités logistiques de proximité.
Par ailleurs, cette zone fera l'objet d'une étude d'insertion environnementale et paysagère.

La Villette : La Villette est une dent creuse d'une superficie de 7ha située sur la commune de Caudebec-lès-Elbeuf. Elle est destinée à accueillir de l'activité mixte artisanale et tertiaire.
Sa proximité avec les logements pavillonnaires et les zones d'activités du Clos Allard et de l'Oison I et II contraint la ZAE La Villette à assurer la transition entre le tissu urbain résidentiel et les vastes parcelles sur lesquelles sont implantés des bâtiments d'activités.
La réalisation de la ZAE La Villette doit permettre de conforter le tissu mixte artisanal local.

En outre, une démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) a été engagée tout au long des études permettant la prise en compte de l'environnement dans la conception du projet et dans le fonctionnement futur de la ZAE.

ZA Les Pointes / Les Authieux-Sur-Le-Port-Saint-Ouen :
La zone dite « des pointes » se situe à l'extrémité sud de la commune des Authieux sur le Port Saint Ouen. La zone d'activités s'étend sur 9ha dont une partie (3ha) est déjà occupée par des entreprises.

L'objectif de la CREA est de conforter une zone à vocation mixte-artisanale afin de répondre à un besoin identifié sur le territoire. Les enjeux majeurs de ce projet sont la gestion des eaux pluviales du secteur et l'intégration dans l'environnement périurbain.

ZA Saint-Pierre de Varengeville : La zone d'activités de Saint Pierre de Varengeville, à vocation mixte-artisanale, s'étend sur 7 ha et est située au sud ouest de la commune. Cette zone d'activités répond à une triple logique :

- développer les activités économiques sur l'ouest de l'agglomération rouennaise en adéquation avec les besoins du territoire ;
- repositionner un pôle de développement économique sur la commune de Saint Pierre de Varengeville en lien avec des dessertes adaptées ;
- soutenir une intégration environnementale et paysagère qualitative, notamment du fait de la localisation de la zone en entrée de bourg.

ZA Yainville : Le site de l'ancienne entreprise NSF (Nouvelles Savonneries de France) à Yainville a fait l'objet d'une prise d'intérêt communautaire et d'une convention de réserve foncière auprès de l'EPFN.

Cette friche industrielle de 9ha comprend un grand ensemble immobilier construit entre 1920 et 1960 et dont le diagnostic sera déterminant pour la suite. Différentes contraintes sont également à gérer : topographie du site, suspicion de pollution, carence de réseaux…
Néanmoins, cette emprise est un potentiel foncier important, en lien direct avec la zone industrielle de Yainville. L'objet de l'étude de faisabilité qui vient d'être lancée est donc définir la programmation et les conditions de réalisation de cette zone d'activités.

Objectifs

Développer ou conforter l'activité économique dans une logique de respect du développement durable
Favoriser l'implantation d'activités à haute valeur ajoutée.

ÉTUDES PRÉALABLES À L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

FICHE 5

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Prise en compte des problématiques environnementales et énergétiques.
Surfaces cessibles.

Commentaire

L'intervention régionale est conditionnée au respect du règlement d'aide régionale aux parcs d'activités : critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € HT pour les travaux et 45 000 € HT pour les études.

L'intervention du Département viendra compenser une partie du déficit global de l'opération au vu du bilan prévisionnel tenant compte d'un coût de revient d'un côté et des recettes envisagées de l'autre au regard du prix de vente des terrains aménagés déterminés en fonction du marché local. Un examen des bilans de trésorerie sera effectué sur les phases opérationnelles des opérations financées au titre du FDADT.

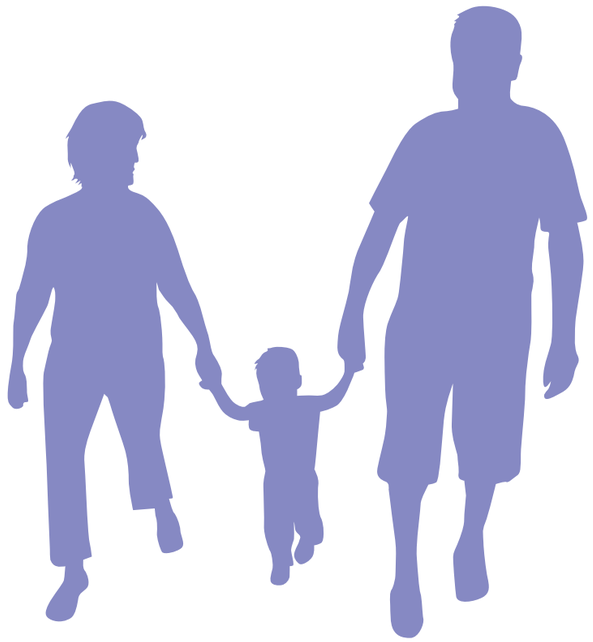

/ACTEURS

La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Rouen Seine Aménagement (RSA), l'EPFN, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Rouen et d'Elbeuf, les communes concernées : Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Freneuse, Saint-Pierre-de-Varengeville, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Yainville, GPMR, SPLA CREA Aménagement

Maître(s) d'ouvrage
La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Rouen Seine Aménagement (pour la Villette)

/CALENDRIER

2010-2013

/FINANCES

Coût total des études et acquisitions à échéance 2013 : 2 845 000€ HT

Oison III	210 000 € HT
Etudes	40 000 € HT
Acquisitions	170 000 € HT
Moulin IV	395 000 € HT
MOE	100 000 € HT
Acquisitions	295 000 € HT
Front de RD 7 (études)	200 000 € HT
La Villette (montant estimé du déficit prévisionnel prorata temporis 2012-2013. Le coût total de l'opération est de 5,4M€, dont 3M€ de déficit à échéance 2020.)	1 350 000 € HT
NSF Yainville	180 000 € HT
Etude de faisabilité	100 000 € HT
MOE	80 000 € HT
Saint-Pierre-de-Varengeville	460 000 € HT
Etudes préalables	60 000 € HT
MOE	48 000 € HT
Acquisitions	350 000 € HT
Les Authieux (MOE)	50 000 € HT
Plan de financement	
Montant total	2 845 000 € HT
CREA	1 812 450 € HT
Région	356 700 € HT
Département	238 700 € HT
Etat	437 150 € HT

FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISES : PÉPINIÈRES D'ENTREPRISE BIOPOLIS ET ECOPOLIS

LA CREA / PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DIRECTION DES BÂTIMENTS

FICHE 6

Contexte général

La Communauté d'Agglomération a créé en avril 2006, dans la vallée du Cailly, une pépinière d'entreprises généraliste, «Seine Créapolis», 1ère pépinière du territoire. Depuis l'origine, elle a accueilli une cinquantaine de jeunes entreprises et a contribué à la création de près de 300 emplois. A ce jour, elle accueille 37 entreprises et a un taux d'occupation de 95%.

Ce projet a été soutenu financièrement par la Région Haute Normandie, le Département de Seine Maritime et l'Europe (FEDER et FSE).

A l'issue de cette première expérience, la Communauté a souhaité poursuivre la création d'un réseau de pépinières/hôtels généralistes et dédiées afin de faciliter le parcours résidentiel des jeunes entreprises en développant un parc immobilier adapté à leurs besoins. Le réseau ainsi constitué développe des synergies, qui permettent des économies d'échelle et un meilleur accompagnement des projets avec des prestataires plus spécialisés. Le réseau mobilise l'ensemble des acteurs de la création d'entreprise et facilite l'implantation de nouvelles entreprises.

Dans ce cadre, les élus de la Communauté ont décidé en septembre 2007 de créer :

Fiche 6-A
une pépinière/hôtel d'entreprises dédiée à la bio-santé par l'aménagement de Seine Biopolis

Fiche 6-B
une pépinière/hôtel d'entreprises dédiée à l'éco-construction par l'aménagement d'Ecopolis

/ACTEURS

Détails dans les fiches

/CALENDRIER

Détails dans les fiches

/FINANCES

Éléments financiers pour l'ensemble de la fiche

Coût total estimé :	7 843 920 € HT
Fiche 6-A Seine Biopolis - pépinière définitive :	2 643 920 € HT
Fiche 6-B Ecopolis - pôle d'excellence éco-construction	5 200 000 € HT

Plan de financement général

Montant total	7 843 920 € HT
CREA	4 933 838 €
Région	2 588 494 €
Etat (FNADT)	321 588 €

Les financements de l'Union Européenne (FEDER), de l'Etat, de l'ADEME et du Département pourront également être obtenus. Leur participation viendrait en déduction de celle du maître d'ouvrage.

FICHE 6-A
SEINE BIOPOLIS - PÉPINIÈRE DÉFINITIVE

Contexte

L'objectif principal est de contribuer à la structuration d'un pôle haut-normand dans le domaine de la santé en s'appuyant sur la proximité du pôle hospitalo-universitaire du CHU et les compétences présentes localement (l'UFR de médecine et de pharmacie, l'Ircof, l'INSERM, CNRS, IRIB, le CIC-CRB…), en lien notamment avec le Technopôle CBS, SEINARI, OSEO… Cette pépinière a donc été installée provisoirement sur 485 m². Ouverte aux jeunes entreprises, dont l'activité concerne la biologie santé, depuis juillet 2008, elle est aujourd'hui occupée intégralement.

Cette phase expérimentale, dont l'objectif était de préfigurer une installation définitive (sur 1500 m²) à l'horizon 2012, a été déterminante pour mieux appréhender la cible définitive.

Forte de ce succès et compte tenu des demandes d'hébergement, la CREA poursuit aujourd'hui sa démarche en créant la pépinière définitive.

Pour ce faire, un immeuble situé route de Lyons, à proximité de la pépinière provisoire a été acquis en mars 2011.

Descriptif du projet

L'immeuble acquis en mars 2011 est à proximité immédiate de la zone Rouen Innovation Santé, pôle d'excellence économique, dédié à la santé humaine. Il est relié directement aux potentiels de recherche et de formation du campus hospitalo-universitaire.

Afin d'adapter l'immeuble aux besoins des entreprises accueillies du secteur de la biologie santé, celui-ci va subir des transformations. Il s'agit de mettre à disposition des créateurs d'entreprises des laboratoires, des bureaux et des ateliers spécifiques (laboratoires, des attentes pour les fluides, salle aveugle, salle d'équipement climatisée).

L'immeuble acquis est un immeuble récent, construit en 1988. Il dispose de trois niveaux (un sous-sol, un rez-de-chaussée et un R+1), de 15 places de parking couvert et de 11 emplacements extérieurs.

A terme, après les transformations, la pépinière disposera de près de 200 m² de laboratoires de recherche et de développement et de locaux connexes, de 400 m² de bureaux et 90 m² de stockage pour une surface utile totale de 1 242 m².

Outre la mise à disposition de bureaux, de laboratoires, d'ateliers communes et de stockage, Seine Biopolis proposera des services aux entreprises :

- Services d'accueil (téléphonique et physique/secrétariat commun permanent) et de logistique (notamment pour la réception des colis et l'envoi de courrier)
- Services d'appui ponctuel d'un chargé de mission accompagnement à la création et au développement d'entreprises.
- Accès à la documentation scientifique et aux publications (ex : ouverture des abonnements de l'université aux jeunes entreprises innovantes)
- Entretien des surfaces
- Entretien des équipements
- Service d'achat (possibilité d'achats groupés)
- Espace cuisine avec réfrigérateur et coin repas/cafétéria
- Desserte en transport en commun assuré par le TEOR et service de stationnement

Objectifs

- Contribuer à la structuration du réseau biologie santé, secteur à fort potentiel d'emplois et d'innovation.
- Soutenir la création et l'implantation d'entreprises innovantes dans le domaine de la Biologie et de la Santé,
- Créer un point d'ancrage pour les entreprises sur la base d'un accompagnement de qualité, adapté à ce type d'activités,
- Créer des synergies entre les acteurs, notamment avec le CHU de Rouen, la Faculté de Médecine et les entreprises et ainsi faciliter la fertilisation croisée,
- Etre un outil d'attractivité locale,
- Organiser des actions de promotion, notamment des rencontres de grande ampleur sur la thématique de la biotechnologie et des entreprises innovantes en santé avec le soutien de la Technopôle CBS et de l'ADEAR.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'entreprises implantées
Nombre d'emplois générés

/ACTEURS

CREA, Réseau Seine CREAtion (régie gestion des pépinières de la CREA), Région, Etat, SEINARI, ADEAR, CCI et Inovapôle76, Technopôle CBS, CHU, Université de Rouen, RSA, RIS…

Maître(s) d'ouvrage

La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

2011 - 2012
Acquisition : mars 2011
MOE - définition du programme avec les entreprises : 2011-2012
Travaux d'aménagement à partir d'avril 2012
Mise à disposition de la pépinière à compter du 3ème trimestre 2012

/FINANCES

Coûts estimés pépinière définitive	2 643 920 € HT
Acquisition (mars 2011)	2 143 920 € TTC
Travaux d'aménagement	500 000 € HT

La pépinière provisoire d'un coût total de 398 172,7 € HT a bénéficié de subventions FEDER et FNADT à hauteur de 85 607,21 € chacune.

Commentaire
La participation de l'Union Européenne (FEDER), est envisagée, elle viendrait en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Plan de financement

Montant total	2 643 920 € HT
CREA	1 449 838 € HT
Région	872 494 € HT
FNADT	321 588 € HT

Une convention FNADT portant sur l'acquisition de l'immeuble situé route de Lyons est en cours pour une subvention de 321 588 € HT.

FICHE 6-B
ECOPOLIS : CRÉATION D'UN PÔLE D'EXCELLENCE ÉCO-CONSTRUCTION

Contexte

Forte des succès précédents en matière de pépinières d'entreprises, la CREA a souhaité engager une réflexion partenariale visant à accompagner les mutations de la filière du BTP, nécessaires à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Pour ce faire, une large concertation a été menée depuis 2006 afin d'associer l'ensemble des acteurs concernés à la définition du projet. Les fédérations et syndicats professionnels du BTP, ainsi que les partenaires institutionnels tels que les services de l'Etat, l'ADEME, la Région et le Département ont été associés à la réalisation des différentes études menées pour préciser le contour de l'opération.

Descriptif du projet

L'ambition de la CREA est de créer un véritable pôle d'excellence pour la filière éco construction, tous les partenaires concernés ont été associés à cette démarche.

Ce pôle comprendrait :
- la création d'une pépinière/hôtel d'entreprises (CREA);
- l'installation d'un village d'entreprises (Matmut);
- l'implantation du CFA du BTP Lanfry (BTP-CFA Haute-Normandie et CCCA BTP);

La pépinière hôtel d'entreprises de 2 000 m² de SHON, destinée à accompagner les jeunes entreprises innovantes du BTP, sera ainsi réalisée par la CREA au sein du technopôle du Madrillet. Elle sera implantée sur un terrain permettant des possibilités d'extension et à proximité immédiate d'un village d'entreprises dans une zone réservée à ce type d'activités.

Il est prévu la construction d'un bâtiment à énergie passive qui intégrera des services communs dédiés aux entreprises hébergées, ainsi qu'une matériauthèque à destination des professionnels de la filière et de leurs représentants. Il sera exemplaire en termes d'empreinte environnementale et de consommation énergétique, en cohérence avec la constitution d'un pôle d'excellence dédié à l'éco-construction. Ainsi, les performances attendues de ce bâtiment en matière de respect de l'environnement (préservation du site naturel et de sa biodiversité, choix des matériaux utilisés, gestion des déchets, etc.) et des personnes (confort d'usage, de santé et d'accessibilité) devront être exemplaires. La construction sera au minimum un bâtiment passif (qui consomme très peu d'énergie) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
- Architecture bio-climatique ;
- Besoins en énergie de chauffage < 15 kWh/(m².an) ;
- Ventilation à très haut rendement avec récupération de la chaleur à l'intérieur de la construction ;
- Etanchéité très performante (supérieure aux Bâtiments Basse Consommation) ;
- Isolation renforcée très performante pour toutes les parois ;
- Suppression des ponts thermiques.

Elle pourra même atteindre un niveau supérieur en devenant un bâtiment à Energie Positive (qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme), suivant les propositions du concepteur qui devront rester dans l'enveloppe allouée au projet.

Objectifs

- structurer la filière éco-construction et accompagner la mutation du secteur BTP
- proposer un accueil personnalisé aux jeunes créateurs
- être un centre de ressources dans le domaine de la formation au métier de chef d'entreprise,
- servir d'interface entre le créateur et son environnement en fédérant les acteurs économiques,
- délivrer des services communs sophistiqués,
- mettre à disposition des solutions immobilières adaptées,
- pérenniser les entreprises créées.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Performance énergétique
Prise en compte de l'impact du projet en termes de déplacements et mobilité
Nombre d'entreprises implantées
Nombre d'emplois générés

/ACTEURS

CREA, Réseau Seine CREAtion (régie gestion des pépinières de la CREA), Région, Département, ADEME et services de l'Etat, partenaires : les entreprises et tous porteurs de projets du secteur BTP, BTP-CFA Haute-Normandie et CCCA BTP, les fédérations et syndicats du bâtiment, la Matmut, RSA, le Technopôle du Madrillet.

Maître(s) d'ouvrage

Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

2011 - 2013

/FINANCES

Coûts estimés :	5 200 000 € HT

Plan de financement

Montant total	5 200 000 € HT
La CREA	3 484 000 € HT
Région	1 716 000 € HT

Les financements de l'Union Européenne (FEDER), de l'Etat, de l'ADEME et du Département pourront également être obtenus compte tenu du caractère innovant du projet en matière environnementale et énergétique. Leur participation viendrait en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

CONCIERGERIE D'ENTREPRISES ÉTUDE

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

FICHE 7

Contexte

Depuis 2006, la Communauté s'est engagée dans le soutien à la création de services aux salariés en appuyant la création de crèches interentreprises. Il s'agissait de favoriser l'attractivité des zones d'activités économiques et d'offrir un service de crèche adapté, de qualité, avec un accès facile et rapide pour les salariés des entreprises en particulier les femmes, dont l'emploi est souvent conditionné par la garde de leur enfant.

Néanmoins, le développement de crèches interentreprises ne représente qu'une petite partie des services que la population salariée, cherchant à concilier temps de vie personnel et temps de vie professionnel, peut nécessiter.

En effet, les salariés peuvent rechercher également toutes prestations de nature à faciliter leur quotidien (blanchisserie, repassage, cordonnerie, courses, lavage, restauration...), et à leur apporter du bien-être (esthétique, coiffure, massage…).

Les conciergeries impactent le développement économique local en encourageant la demande de services et en confiant ces prestations à des entreprises en proximité. De ce fait, le développement de services au salarié a des répercussions sur l'emploi local.

Descriptif du projet

Depuis quelques années, le concept de conciergerie d'entreprises intégrée à une entreprise prend son essor en France et sur le territoire de la CREA. Celui de conciergerie mutualisé à l'échelle d'une zone d'activité économique peine à se développer. La CREA pourrait expérimenter le développement de conciergeries inter-entreprises sur les principales zones d'activités du territoire.

Les conciergeries sont de véritables services à la vie quotidienne sur le lieu professionnel. La conciergerie d'entreprises consiste donc à la mise en place :

- sur un lieu défini, telles que les zones d'activités, d'une conciergerie physique avec des concierges qui assurent une permanence, répondent et enregistrent les demandes avant de faire appel à des entreprises locales pour satisfaire le service souhaité,
- ou d'un service téléphonique à distance (plateforme dédiée, 24h/24h et 7 jours / 7), les personnes du réseau répondant aux mêmes exigences que les concierges physiques.

La CREA, en partenariat avec la CCI de Rouen a menée une étude de faisabilité sur le territoire rouennais. Elle souhaite aujourd'hui, en partenariat avec la CCI d'Elbeuf, lancer une étude de faisabilité qui permettrait d'analyser sur le territoire elbeuvien :

- le souhait des entreprises d'adhérer à cette démarche,
- la capacité de l'agglomération à proposer ce type de services aux salariés d'entreprise,
- l'organisation physique de la création d'une ou plusieurs conciergerie(s),
- l'impact sur les créations d'emplois,
- les bénéfices pour notre économie locale.

La liste des services proposés par la conciergerie tiendrait compte d'une typologie à définir au travers de la présence ou non à proximité de la zone d'activités de ce type de services. Ils peuvent concerner :

- **les services Gains de Temps**
  pressing, cordonnerie, retouches / démarches administratives / coursiers personnels / mini-marché de courses alimentaires / vente de timbres…
- **les services Plus**
  vins, champagne, fleurs, boutique cadeaux, réservations diverses, organisation d'évènements personnels…
- **les services Coiffures et Esthétiques.**
- **les services à domicile**
  ménage, repassage, bricolage, garde d'enfants…

Pour l'ensemble de ces services, l'appel systématique à des emplois locaux sera préconisé, ce qui sera un réel soutien de l'activité des entreprises existantes.

La tarification serait établie en fonction d'une étude de marché locale, afin de garantir un niveau de prix au maximum égal à celui constaté dans le quartier.

Des partenariats étroits avec les acteurs locaux intervenant dans le domaine de l'emploi (PLIE, ANPE, Mission Locale…) pourraient être institués autour de ce projet de conciergerie(s) en faveur des personnes en insertion et à la recherche d'emploi.

Objectifs

- Qualifier les zones d'activités et les rendre attractives pour les salariés ;
- Repérer la demande de services des salariés et des entreprises et quantifier cette demande ;
- Repérer les prestataires y compris ceux qui œuvrent en faveur de l'emploi de public prioritaire ;
- Déterminer l'impact sur les créations d'emplois,
- Posséder des préconisations de montage juridique et financier.

Critères d'évaluation envisagés

Nombre et type de services rendus,
Nombre de salariés adhérents,
Nombre d'emplois créés au travers de la mise en place d'une conciergerie.

/ACTEURS

Les CCI de Rouen et d'Elbeuf, les Communes de l'Agglomération, les clubs et chefs d'entreprises intéressés par la démarche, la CREA, Le PLIE, l'ANPE, les Missions Locales…

Maîtrise d'ouvrage
La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, les CCI de Rouen et d'Elbeuf et les clubs d'entreprises.

/CALENDRIER

2008-2009	Réalisation d'une étude de faisabilité
2011-2012	Réalisation de l'étude opérationnelle
2012-2013	Mise en place du dispositif sur un ou plusieurs sites de l'Agglo

/FINANCES

Etudes de faisabilité et opérationnelle	88 000 € HT
Plan de Financement	
Montant total	88 000 € HT
La CREA	43 000 € HT
Etat	45 000 € HT

CRÉATION D'UN HÔTEL D'ENTREPRISES À CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

axe.01
Mesure.1

FICHE 8

Contexte

Après avoir aménagé la zone d'activités du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf, la Communauté d'agglomération procède à la commercialisation de ce parc. Sur les 14 hectares de superficie totale de la zone, 10 hectares sont destinés à recevoir des activités à vocation industrielle, tertiaire et de sous-traitance.

Parmi les autres projets de pépinière/hôtel en cours, la CREA souhaite réaliser un hôtel d'entreprises afin de compléter l'offre en produits immobiliers et répondre ainsi aux besoins des entreprises du territoire elbeuvien.

En effet, une récente étude d'opportunité sur le territoire d'Elbeuf a montré que l'offre en produits mixtes en locatif était insuffisante et n'était pas en adéquation avec les attentes des entreprises. Une analyse sur le marché de l'immobilier précise que :

- pour les locaux d'activités : les demandes sont de l'ordre de 40 000 m² par an principalement en offre locative, alors que moins d'une dizaine d'offres sont disponibles sur des surfaces allant de 150 à 1 000 m²,

- pour les demandes en locaux tertiaires : les demandes sont de l'ordre de 1 800 m² principalement en locatif et une quinzaine de demandes restent non satisfaisantes sur des surfaces comprises entre 100 et 300 m² (en majorité).

Descriptif du projet

Pour tenter de pallier à ce déficit, la CREA souhaite investir dans l'aménagement d'un hôtel d'entreprises proposant ainsi un nouveau produit immobilier mixte locatif sur une parcelle d'environ 5 000 m².

Compte tenu de la superficie disponible, il sera réalisé par tranches. Chacune d'entre elle (d'environ 1 000 m²) pourra être composée de 3 lots d'une surface d'environ 300m² chacun. 1/3 sera affecté à des bureaux et 2/3 seront occupés par des ateliers ou open-space, ces derniers pouvant ainsi être aménagés à la demande.

L'objectif est de proposer un produit modulable afin de permettre aux entreprises d'aménager selon leurs souhaits et exigences de travail et de fonctionnement.

Cette opération sera destinée à accueillir des entreprises : industrielles, exerçant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, de services et/ou des PME.

La communauté d'agglomération souhaite édifier un bâtiment exemplaire en matière de développement durable. En effet, dans le cadre de la charte d'intégration environnementale, elle veillera à ce que ses orientations soient respectées et sera ainsi très exigeante quant aux caractéristiques de la construction et la gestion du projet (bâtiment et entretien de la parcelle).

Objectifs de l'action

Contribuer à la commercialisation de la zone d'activités du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf,
Pallier au déficit de produits immobiliers mixtes locatif sur le territoire elbeuvien.

/ACTEURS

la CREA, Commune de Caudebec-lès-Elbeuf, le Comité d'Expansion et de Développement de la Région d'Elbeuf (CEDRE), le SME, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf, le CAUE, l'ADEME, la Région Haute Normandie, le Département de Seine-Maritime, les services de l'Etat, …

Maîtrise d'ouvrage
La Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Une étude de faisabilité économique et technique a été réalisée par les services du PPE de la CREA, réunissant l'ensemble des partenaires concernés : le CEDRE, la CCI d'Elbeuf, Seine-Maritime Expansion…, la Région Haute Normandie, le Département de Seine-Maritime…

Le commencement des travaux est prévu pour le début d'année 2012, pour une durée de 14 mois.

/FINANCES

Montant des travaux AO :	2 920 000 € HT
Ratio AO m² :	2 429 € HT
Maîtrise d'œuvre + bureau d'études divers (branchement, etc…) :	525 000 € HT
Total	3 445 000 € HT

Plan de Financement

Montant total	3 445 000 € HT
La CREA	2 040 000 € HT
Etat	800 000 € HT
Région	300 000 € HT
Département	305 000 € HT

Le soutien régional porte sur les bâtiments destinés aux entreprises (PME ou non) de l'industrie, du service aux entreprises et de l'artisanat de production. L'intervention régionale, conditionnée au respect par le bâtiment de critères environnementaux (éco-construction, éco-gestion, confort et santé), est de 15% du montant des travaux dans la limite d'une subvention maximale de 305 000 € par projet. Conformément aux dispositions prises dans le cadre du plan climat régional, pour les opérations dont la maîtrise d'œuvre n'est pas engagée au 1er janvier 2008, le soutien régional est conditionné au respect de la THPE 2005 (soit RT 2005 - 20%).

REDYNAMISATION DU COMMERCE EN CENTRE VILLE D'ELBEUF

VILLE D'ELBEUF-SUR-SEINE

axe.01
Mesure.1

FICHE 9

3ème tranche du programme de redynamisation commerciale et artisanale

Contexte

La vocation commerciale de la Ville d'Elbeuf est incontestable. Toutefois, la faiblesse du tissu commercial justifie une intervention publique. En effet, requalifier les rues commerçantes du Centre Ville et de la Rue des Martyrs, ainsi que les places Lécailler et Libération afin de renforcer l'attractivité du commerce, soutenir le dynamisme de la Ville et le développement l'emploi semble nécessaire.

Descriptif du projet

1 – Harmonisation de l'équipement urbain et mise en sonorisation de l'hyper centre marchand
L'opération consiste à redynamiser le centre-ville et à le doter d'une identité commerciale forte. Dans l'optique de fédérer et de délimiter ce noyau marchand, la Ville souhaite en harmoniser le paysage et doter les rues concernées d'un système commun de dynamisation des opérations commerciales : un réseau modernisé de sonorisation.

Ainsi, il est prévu de :
- Remettre à niveau l'environnement urbain de l'axe République Martyrs en remplaçant les candélabres, le mobilier urbain, le revêtement des trottoirs et en fleurissant l'axe afin d'accentuer son rôle commerçant, d'harmoniser son apparence avec celle des autres rues marchandes du centre et de justifier ainsi pleinement l'appellation de « galerie à ciel ouvert ».
- Installer un nouveau réseau de sonorisation discret et efficace afin de mettre à disposition des commerçants et de la population, aussi fréquemment que nécessaire, les moyens d'accompagner les opérations commerciales.
- Tirer les conclusions de la déliquescence de l'ancien réseau et effectuer une installation adéquate afin de minimiser les nuisances, sonores comme visuelles, aux riverains en faisant passer les câbles à l'intérieur des structures d'éclairage pour éviter les fils suspendus et dégager la vue.

Il est prévu d'effectuer ces aménagements (études et réalisation) dans la période 2010-2013.

2 – Requalification de la place Lécallier et de ses abords vers le giratoire de la place Mitterrand
L'objectif est de fortifier l'attractivité commerciale de cette place pour favoriser l'implantation et le renouvellement des commerces.

Les marchés des mardis et jeudis sont source de fréquentation commerciale, fort utile pour le développement de commerces de proximité, sachant qu'un potentiel de résidents habite à proximité dans le quartier Blin et dans les copropriétés proches du giratoire Mitterrand (sans oublier les évolutions futures du quartier Blin-Gare), et que la place est à proximité de la rue des Martyrs.

Il convient donc de requalifier la place en confirmant sa vocation d'accueil du marché et en l'identifiant comme une véritable place de quartier, mais aussi comme un espace public à l'échelle de la ville, ayant une fonction de transition et de lien entre l'axe hyper-marchand et le quartier Blin.

La rue Leclerc et la placette Giraud doivent contribuer à ce lien, par un réaménagement leur conférant un statut équivalent à celui des autres branches du giratoire, et suscitant les relations.

L'espace réservé aux marchés, et aux animations commerciales organisées à l'initiative de l'Association des Commerçants « Elbeuf Shopping » et du délégataire des marchés de la Ville, devra donc être rendu à la fois plus accueillant et plus fonctionnel.

De même, cette place doit retrouver une vocation de square privilégiant la déambulation piétonne au détriment de la voiture, tout en maintenant une offre de stationnement commercial suffisante.

En dehors des deux marchés bihebdomadaires, la place doit attirer par son offre de service et de commerces, et par la présence d'un square, agréable à l'œil des passants, et apte à la fréquentation par le promeneur ou le résident.

La politique de redynamisation de marché mise en place par la municipalité, en concertation avec les commerçants ambulants, dans le cadre de la « Commission Marché » a déjà donné des résultats. Le nombre de commerces est en augmentation, la fréquentation du marché plus soutenue, la durée d'installation plus longue. L'objectif est que la redynamisation du marché ait des incidences sur les commerces de proximité, qu'ils soient situés sur la place ou dans la rue des Martyrs.

Cette opération sera réalisée entre 2008 et 2010.

3 – Repositionnement de l'espace place de la Libération/ Roosvelt/Mercure
L'axe hyper marchand de la rue des Martyrs est coupé perpendiculairement par un axe, constitué de l'enfilade des rues Dendeville, Fraenkel, Roosevelt et Chennevière, qui traverse tout le centre ville du nord au sud. Cet axe est l'un des principaux accès au centre ville.

La requalification du site permettra de à :
- Créer sur le site « l'appel de la centralité commerciale ».
- Créer sur le site de véritables pratiques sociales autour du Mercure.
- Renforcer la vitalité commerciale du site.
- Faire bénéficier le site du rayonnement commercial de la rue des Martyrs, et en retour, améliorer l'attractivité de l'axe hyper marchand grâce à la requalification du site.

Les aménagements sont prévus courant 2012.

Objectif

Requalifier les rues commerçantes et les places afin de renforcer l'attractivité du commerce en Centre Ville et soutenir le dynamisme de la Ville et l'emploi.

Critères d'évaluation envisagés

Maintien, voire accroissement du nombre de commerces, Fréquentation des commerces.

/ACTEURS

La Ville d'Elbeuf, la CREA, la CCI d'Elbeuf, l'Association des Commerçants Elbeuf Shopping, l'Etat, (FISAC – FEDER), le Département de Seine Maritime.

Maîtrise d'ouvrage
Ville d'Elbeuf -sur -Seine

/CALENDRIER

2008/2013

/FINANCES

Coût total	4 011 500 € HT
Equipement et sonorisation axe hyper marchand	1 454 500 € HT
Requalification de la Place Lécallier et alentour	1 167 000 € HT
Repositionnement Libération-Roosevelt-Mercure	1 390 000 € HT

L'intervention régionale (FRADT) sera de 20% du montant des aménagements publics (hors sonorisation et illumination) plafonnée pour chaque opération

Plan de Financement

Montant total	4 011 500 € HT
Ville d'Elbeuf	2 145 100 € HT
Région	786 300 € HT
Département	762 600 € HT
FISAC	317 500 € HT

TRANSMISSION ET CESSION D'ENTREPRISE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ELBEUF (CCIE)

FICHE 10

Contexte

La France compte actuellement 700 000 chefs d'entreprise âgés de plus de 55 ans et on n'estime pas plus de 15% de transmission en famille. Il y a donc un nombre important de repreneurs à trouver dans les 5 ans à sept ans. Sachant qu'il faut 3 à 5 ans en moyenne pour réaliser une bonne transmission, c'est autour de 55 ans que la transmission se prépare.

Fort de ce constat la Région et les CCI régionales se mobilisent et ont lancé l'action « Pérennité » qui consiste en la réalisation de diagnostic auprès des chefs d'entreprises qui veulent préparer « à froid » la transmission de leur société.

La CCIE a recensé sur le territoire elbeuvien prés de 50 chefs d'entreprises âgés de plus de 55 ans hors commerces, services aux particuliers et établissement industriels appartenant à des groupes.

Ce diagnostic d'un coût de 5 000€ réalisé par des consultants indépendants est largement subventionné par l'Etat, la Région et le FSE. La participation de l'entreprise est de 1700€. Quand la transaction est réalisée, le réseau encadre le repreneur.

La CCIE d'Elbeuf s'inscrit évidemment dans cette démarche et souhaite aller plus loin dans le soutien à la reprise d'entreprise.

Descriptif du projet

La CCIE prévoit donc le recrutement d'un assistant technique sur la période 2008/2011 afin de :

- Assurer la coordination des actions régionales et consulaires
- Visiter de l'ensemble des commerçants et dirigeants PME nés avant 1948
- Faire le lien avec les écoles de commerces, l'INSA, l'ANPE, l'APEC de la « Cerisaie » à Elbeuf
- Développer des informations sur des sites informatiques du territoire elbeuvien

Objectif

Soutien à la reprise d'entreprises - (action pérennité CCIE)

Critères d'évaluation envisagés

Pérennité des PME

/ACTEURS

La CCIE - FIDELB

Maîtrise d'ouvrage
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf

/CALENDRIER

2008/2011

/FINANCES

Recrutement d'un assistant technique
à mi-temps 20 000 €/3ans, soit 60 000 €

Plan de Financement

CCIE (action pérennité de la CRCI)	60 000 €

PÉPINIÈRE / HÔTEL D'ENTREPRISES DU MADRILLET DEUXIÈME TRANCHE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUEN / SERVICE AFIE

FICHE 11

Contexte

Pour favoriser l'implantation et le développement des jeunes entreprises innovantes, le Technopôle du Madrillet doit pouvoir offrir des solutions immobilières flexibles et un accompagnement personnalisé des porteurs de projet. Les réflexions menées sur le développement des technopôles en Haute-Normandie ont montré la nécessité de mettre en place des structures d'accueil pour les jeunes entreprises innovantes.

En 2005, la CCI de Rouen a étudié la faisabilité économique d'une Pépinière Hôtel d'Entreprises sur le Technopôle du Madrillet. Cette étude a permis de définir les éléments de faisabilité économique.

La CCI de Rouen a pris la décision de construire un ensemble immobilier d'environ 2 700 m² proposant les services suivants :

- Offrir un accueil personnalisé des porteurs de projet et des jeunes créateurs,
- Être un centre de ressources dans le domaine de la formation aux métiers de patrons d'entreprises,
- Servir d'interface entre le créateur et son environnement,
- Délivrer des services communs sophistiqués à temps partagé et à temps réel,
- Mettre à disposition des solutions immobilières aux besoins réels des entreprises.

Après concertation, il a été décidé de réaliser la Pépinière Hôtel d'Entreprises en deux tranches. La première tranche est composée d'un immeuble de bureaux de 1000 m² SHON et de 2 ateliers représentant 320 m² SHON.

La CCI de Rouen a assuré la maîtrise d'ouvrage de la première tranche avec le soutien financier du Syndicat Mixte du Technopôle du Madrillet. La Pépinière Hôtel d'Entreprises a officiellement ouvert le 2 janvier 2007. Les études de programmation et la réalisation de cette première phase ont été financées dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° I-2-2.

La CCI de Rouen a mis en place une cellule dédiée pour l'accompagnement des porteurs de projets de créations d'entreprises innovantes et pour l'animation de la Pépinière. Cette cellule comprend une Chargée d'affaires et 2 Assistantes.

La commercialisation est à ce jour bien avancée. Cinq entreprises et l'Association MOV'EO occupent près de 500m² de bureaux. Il apparaît donc opportun d'engager la construction de la deuxième tranche telle qu'elle était prévue dans le précédent contrat d'agglomération.

Descriptif du projet

Il est donc proposé d'engager la construction de la deuxième tranche au cours de l'année 2008. La CCI de Rouen a obtenu le permis de construire et a la propriété du terrain, ce qui devrait permettre un délai de mise en service d'environ 12 mois après validation des financements.

Cette deuxième tranche comprend un immeuble de bureaux d'environ 1 000 m² SHON.

Objectifs

Encourager l'implantation et le développement de jeunes entreprises innovantes

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de m² aménagés
Nombre de m² commercialisés
Nombre d'entreprises implantées
Nombre d'emplois générés

/ACTEURS

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen en partenariat avec le Syndicat Mixte du Technopôle du Madrillet, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CREA.

Maître(s) d'ouvrage

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen

/CALENDRIER

Programmation et étude :	2007
Construction Phase 2 :	2008
Inauguration (2 juillet)	2010

/FINANCES

Coût estimé :	2 490 025 € HT,
dont :	
Terrain :	185 270 € HT
Bureaux et ateliers :	1 469 749 € HT
Études et MO :	146 976 € HT
Frais financiers :	350 267 € HT
Pertes locatives :	269 201 € HT
Provisions :	68 564 € HT
- Recettes estimées	1 411 942 € HT
- Déficit d'opération	1 078 083 € HT

Plan de financement

Montant total	2 490 025 € HT
Région	242 509 € HT
Département	305 000 € HT
Chambre de Commerce et Industrie	1 942 516 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe (FEDER) pourront être sollicitées et viendront en déduction de celle du maître d'ouvrage.

Renforcer les liens
entre enseignement supérieur,
recherche et entreprises

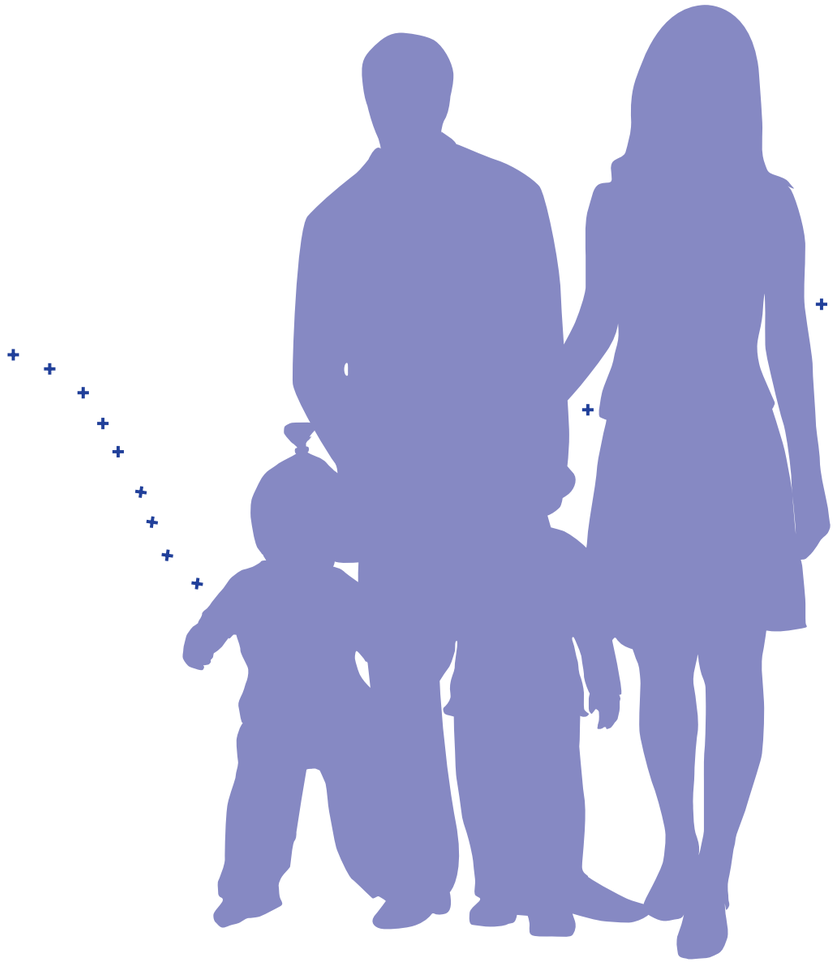

01

Mesure. 2

Le renforcement des liens entre l'enseignement supérieur, le monde de la recherche et les entreprises s'inscrit dans la droite ligne des efforts de la Communauté pour développer des pôles dédiés.

L'objectif est de conforter la dynamique d'innovation et de transfert de technologie en mettant l'accent sur les passerelles et interfaces organisées localement entre l'Université, l'INSA et l'ESIGELEC, leurs laboratoires de recherche et leurs formations techniques, et les entreprises.

Il s'agit également de renforcer l'image et la notoriété de secteurs porteurs donnant envie et permettant à des jeunes d'accéder localement à des emplois correspondant à leur qualification. Ces actions passent par un soutien aux partenariats technologiques et aux coopérations pédagogiques.

Les bénéficiaires sont à la fois les entreprises, les chercheurs et les étudiants qui devront, au travers des actions collectives et des actions de mise en réseau, trouver des opportunités concrètes d'amélioration de leurs activités professionnelles (taux de réussite des programmes de recherche, mise sur le marché de produits, amélioration de la valeur ajoutée, création d'emplois en nombre et en qualité…).

INNOPOLIS : CRÉATION DU PÔLE TIC DANS L'ANCIENNE CASERNE TALLANDIER

LA CREA / PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DIRECTION DES BÂTIMENTS

FICHE 12

Contexte

Par délibération du 26 mai 2003, les élus de la Communauté ont reconnu l'intérêt communautaire de la création d'un pôle dédié aux Technologies de l'Information et de la Communication dans l'ancienne caserne Tallandier à Petit-Quevilly.

En 2004, l'Agglomération a confié au cabinet ONYX une étude sur les NTIC, dont les préconisations portaient sur trois pistes de développement :

- la communication sur la filière NTIC,
- l'accompagnement de la filière NTIC,
- et enfin la création d'un pôle d'excellence dédié aux NTIC.

Parallèlement, la Préfecture de Haute-Normandie a lancé un diagnostic stratégique « TIC et société de l'information en Haute-Normandie », mené par le cabinet CMI International qui portait sur :

- le développement des compétences,
- les réseaux et partenariats,
- l'Innovation, la création d'activités et d'entreprises.

Ses conclusions ont fait apparaître que le marché des TIC régional manquait d'une visibilité forte et qu'une grande partie des entreprises TIC se concentrait en région parisienne.

Elles ont souligné le fait que les entreprises du secteur -principalement des TPE- sont isolées ce qui les empêche d'accéder aux sources de connaissances nécessaires pour construire des projets de plus grande envergure et d'évoluer dans des marchés globalisés.

L'intervention de la CREA et de ses partenaires doit permettre de résoudre cette difficulté en facilitant le regroupement des PME et TPE du secteur des TIC.

Le projet se décompose en deux parties :

- La structuration de la filière TIC autour d'un pôle : la création de Seine Innopolis permet de se doter d'une offre immobilière spécifique et spécialement adaptée aux besoins des entreprises de la filière des TIC particulièrement sous-représentées dans l'espace communautaire.

- L'animation de la filière TIC : Afin d'atteindre l'objectif décrit ci-dessus, il semble indispensable d'accompagner et d'animer la mise en réseau des entreprises (TPE et PME) spécialisés en TIC. De nombreux acteurs locaux, à savoir le Pôle Normand des Echanges Electroniques (PNEE), l'ESIGELEC et l'IRSEEM, l'INSA et le LITIS, la régie des pépinières et hôtels d'entreprises de la CREA, l'ADEAR et la CREA portent des actions complémentaires qui œuvrent pour la structuration de cette filière.

Descriptif du projet

L'opération porte sur la réutilisation d'un ensemble bâti composé de deux constructions contiguës (« la Foudre » sur 4 niveaux et « la Machine » sur 2 niveaux) et la construction d'une extension sur 2 niveaux, représentant au total 10 400 m² SHON dans le but d'aménager un pôle TIC.

Elle permet de concevoir un programme immobilier de 9 865 m² de surfaces utiles sur une assiette foncière de 16 612 m² incluant l'aménagement des accès et des stationnements au sol pour 150 véhicules.

Le pôle couvrira l'ensemble de la gamme des entreprises, tertiaires comme industrielles, ayant besoin de connections multimédia à très hauts débits avec un environnement sécurisé.

L'image reflétée par le pôle sera celle d'une vitrine technologique. Le choix de son implantation est dû à la présence d'une infrastructure de fibres optiques permettant d'irriguer l'ensemble des locaux et de sécuriser leur desserte en très haut débit.

- Les unités fonctionnelles qu'il abritera sont les suivantes :

Un hôtel d'entreprises sera mis en place sur 1 034 m². Il comportera des bureaux équipés et des plateaux configurables selon les demandes des locataires, livrés soit semi-aménagés (partiellement cloisonnés), soit totalement libres.

Cet hôtel d'entreprises est dédié à l'accueil d'entreprises en création ou en phase de développement relevant de la filière TIC. Ces entreprises pourront bénéficier d'une fertilisation croisée avec les autres entreprises utilisatrices du pôle.

Un accueil général sera réalisé : il comportera un espace de promotion / vente pour les entreprises. Il comprendra également un système de sécurité général regroupant toutes les alarmes du pôle et les dispositifs de contrôle des accès et de gestion centralisée.

Une Salle Informatique de 44 m² complètera l'offre de services.

Un Centre d'affaires représentant une surface de 5 841 m² environ sera aménagé. Il comprendra à terme des salles de réunion de différentes capacités, un point d'édition - reprographie, une cafétéria, lieu central de convivialité du pôle.

Les surfaces mises à disposition seront :

- des plateaux libres de 350 m² pour une surface totale de 5 841 m²,
- des plateaux semi-aménagés de 161 m² pour une surface totale de 546 m²,
- des bureaux équipés de 15m² pour une surface totale de 488 m²,
- des locaux de stockage pour une surface totale de 306 m²,
- des espaces communs (accueil, cafétéria, vestiaires, reprographie…) pour une surface totale de 632 m²,
- des locaux techniques pour une surface totale de 659 m².

INNOPOLIS : CRÉATION DU PÔLE TIC DANS L'ANCIENNE CASERNE TALLANDIER

LA CREA / PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DIRECTION DES BÂTIMENTS

FICHE 12

Objectifs

- Réhabilitation du site Tallandier, ancienne caserne devenue une friche urbaine abritant un ensemble immobilier à forte valeur patrimoniale protégé au titre des Monuments Historiques ;
- La contribution à la structuration de la filière TIC régionale ;
- La détection des entreprises innovantes TIC ;
- La mise en réseau et la fertilisation croisée des forces vives de notre territoire : les laboratoires de recherche, les grandes écoles, les entreprises, les Pôles de compétitivité, les institutionnels, les associations pour créer de l'activité économique ayant pour support les TIC.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'entreprises implantées
Nombre d'emplois générés

Commentaire

Les financements de l'Etat et de l'Union Européenne sont mentionnés à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants.

/ACTEURS

L'ADEAR pour le développement et la commercialisation de l'opération. La CREA assure la maîtrise d'ouvrage et l'animation. La gestion technique et locative du pôle sera réalisée par la régie des pépinières-hôtels d'entreprises de la CREA (Réseau Seine CREAtion). Animations de la filière TIC en lien avec le PNEE, l'ESIGELEC, l'IRSEEM, l'INSA, LITIS. L'EPFN intervient dans le cadre du traitement d'une friche industrielle et urbaine.

Maître d'ouvrage

la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

- 2006 - 2011 : maîtrise d'œuvre
- 2009 - 2013 : travaux
- Début 2014 : ouverture de Seine Innopolis

/FINANCES

2007-2013 (Bilan d'exploitation à 25 ans)	
Travaux :	21 367 828,67 € HT
Honoraires et frais divers :	3 621 595,94 € HT
Aléas, actualisation et révision :	1 579 041,70 € HT
Pertes locatives :	2 532 136,59 € HT
Provisions pour grosses réparations : 1	3 181 522,75 € HT
Coût total estimé	42 282 125,65 € HT
Recettes locatives prévisionnelles	15 601 430,38 € HT
Déficit d'opération	26 680 695,27 € HT

Plan de financement

Montant total	42 282 126 € HT
CREA	30 904 470 € HT
Région	6 000 000 € HT
Département	1 900 000 € HT
FNADT	150 000 € HT
FEDER	350 000 € HT
Autres (détail ci-dessous)	2 977 656 € HT

Subventions déjà mobilisées :	
Région (Contrat d'Agglo 2003-2006)	836 130 €
Département (Contrat d'Agglo 2003-2006)	334 452 €
FNADT (Contrat d'Agglo 2003-2006)	167 226 €
DRAC (monuments historiques)	146 432 €
Région (fonds friche)	687 500 €
EPFN (fonds friche)	805 916 €

AUBETTE - MARTAINVILLE : PÔLE ROUEN INNOVATION SANTÉ

LA CREA / DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **- ROUEN SEINE AMÉNAGEMENT**

FICHE 13

Contexte

A l'est du territoire rouennais, doit être aménagé le secteur Aubette Martainville d'une superficie totale d'environ 10 hectares. Outre l'occasion de résorber une friche industrielle et ferroviaire située en entrée de ville, ce projet comprend un volet environnemental essentiel, dont les objectifs sont la valorisation des vallées de l'Aubette et du Robec.

L'aménagement de ce secteur est également une opportunité majeure de développement économique. En effet, une réflexion concertée avec les partenaires économiques régionaux et le CHU a permis de déterminer la vocation économique de cette zone. Elle constituera un des maillons importants du pôle Innovation Santé.

En effet, le pôle Rouen Innovation Santé (RIS) consiste à la fois en l'aménagement d'une zone d'activités destinée à accueillir des entreprises innovantes, jeunes et matures (ZAC Aubette-Martainville) et en un réseau technopolitain regroupant les entreprises, les acteurs de la formation supérieure, de la recherche, de la valorisation ainsi que de l'accompagnement du développement des entreprises et du financement de l'innovation. Ce réseau s'enrichit des apports des pôles Eco-technologies (Technopôle du Madrillet) et TIC (Innopolis).

La ZAC va donc être développée autour de trois objectifs, visant globalement une haute valeur ajoutée en matière d'emploi :

- soutenir la recherche et l'enseignement supérieur grâce à la structuration d'un réseau regroupant notamment le CHU, l'Université, l'INSA et les plateformes de recherche notamment les pôles d'excellence identifiés : nutrition, génétique, cancérologie, neurosciences
- accompagner le développement du CHUR dans l'offre de soins et la constitution d'un réseau, notamment avec les pôles santé nationaux existants (Lille, Paris, Nantes, Lyon...)
- créer un véritable pôle santé en favorisant l'implantation et le développement d'entreprises de la santé et de la pharmacie : recherche-développement biomédicale, matériel médical, technologies de la santé, laboratoires pharmaceutiques... (cf. fiche 1-6 du contrat d'agglomération « Favoriser la création d'entreprises » qui prévoit la création d'une pépinière d'entreprises Biopolis sur le secteur Aubette-Martainville).

Descriptif du projet

Le périmètre de la ZAC est délimité par :

- la route de Lyons-la-Forêt au sud
- la rocade Nord Est de Rouen au nord et à l'ouest
- la voie ferrée à l'est et au nord.

L'opération prévoit la mise en valeur des berges de l'Aubette et la construction de bâtiments dont l'architecture devra s'intégrer au site naturel particulièrement intéressant de ce secteur.
Ces bâtiments devront permettre l'accueil et l'implantation de locaux d'activités et d'une pépinière d'entreprises, conformes à la vocation économique du site, mais aussi de programmes de logements et éventuellement de commerces, assurant ainsi la mixité des fonctions urbaines. L'ensemble de ces programmes constituera une surface hors œuvre nette de 64 000 m², dont 34 000 dédiés au seul développement économique.

Objectifs

- augmenter les capacités d'accueil d'activités nouvelles liées au domaine chimie biologie santé ;
- favoriser une opération mixte de logement, développement économique et commerce ;
- permettre la réalisation d'une extension du CHU (pôle Mère-Enfants) ;
- accueillir une pépinière d'entreprises ;
- dédier 34 000 m² au développement économique dans le cadre de la ZAC.

Modalités et critères d'évaluation envisagés pour l'ensemble de la fiche :

- Surfaces créées dédiées aux activités et aux entreprises de haute-technologie de la Santé ;
- Nombre d'emplois créés sur le site de la ZAC ;
- Nombre d'habitants nouveaux sur le site de la ZAC ;
- Aménagement et paysagement d'un nouveau quartier respectueux des principes d'éco-construction :
  - Gestion douce des eaux de pluie ;
  - Haute performance énergétique des bâtiments ;
  - Surfaces d'espaces verts et plantés créés ;
  - Réduction des nuisances sonores ;
- Linéaire de promenades et de pistes cyclable créées

Commentaire

L'intervention régionale est conditionnée au respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération.

Le Département intervient au titre de sa maîtrise d'ouvrage sur la route Départementale. Sa part de financement correspond à la prise en charge du coût de réalisation de la voie intérieure de l'opération soit 2 000 000€ HT.
Les participations de l'Etat et l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.
Une demande de subvention l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est prévue au titre de la restauration des berges de l'Aubette.
L'ensemble des subventions publiques ne doit pas dépasser 80% du déficit de l'opération.

/ACTEURS

Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Ville de Rouen, CHU de Rouen, Université de Rouen, Caisse des Dépôts et de Consignation, ADEAR, Région Haute-Normandie, SNCF / RFF, CCI, CBS (filières régionales chimie, biologie, santé), SEINARI (Agence de l'Innovation Région Haute-Normandie)

Maître(s) d'ouvrage

Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et son aménageur (Rouen Seine Aménagement, concessionnaire d'aménagement).

/CALENDRIER

- 2006 : notification de la convention d'aménagement
- 2011-2012 : démarrage des travaux d'aménagement : une 1ère tranche d'aménagement sera réalisée sur la période permettant de desservir la pépinière d'entreprises et le pôle Mère-Enfant.

/FINANCES

Coût estimé de la ZAC Aubette Martainville

Coût total de l'opération d'aménagement (CRAC 2010)	22 478 019 € HT
Acquisitions	7 385 970 € HT
Études et MO	1 385 450 € HT
Travaux	11 257 427 € HT
Frais divers	251 870 € HT
Aménageur (dont les frais financiers)	2 539 446 € HT

Le déficit d'opération est estimé à 11 671 926 € HT sur la durée de la concession (2016), soit un montant de 8 460 284 € HT sur la période 2009-2013.

NB : La CREA ayant délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération à Rouen Seine Aménagement, le coût total correspond au déficit de celle-ci calculé au prorata temporis sur 2007-2013.

Coût estimé des dépenses éligibles au prorata temporis 2007-2013

Coût de l'opération 2007-2013 :	7 440 948 € HT
Etudes et MO	470 380 € HT
Travaux	6 464 274 € HT
Aménageur	506 295 € HT

Plan de financement

Montant total	7 440 948 € HT
La CREA	3 540 948 € HT
Région	1 900 000 € HT
Département	2 000 000 € HT

Les participation de l'Etat et l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

TECHNOPÔLE RÉGIONAL DU MADRILLET - SIÈGE DE MOVEO
PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ À VOCATION MONDIALE

SYNDICAT MIXTE DE RÉALISATION ET DE GESTION DU TECHNOPÔLE DU MADRILLET

FICHE 14

Contexte

Le Technopôle du Madrillet est un parc technologique d'une superficie totale, à terme, de 150 hectares composé de la ZAC du Madrillet sur la commune de Saint Etienne du Rouvray et de la ZAC d'extension du Madrillet sur la commune de Petit Couronne. A ce jour, environ 60 ha sont aménagés, sur lesquels des activités se sont implantées et occupent 80 % de cet espace.

Le Syndicat Mixte du Technopôle du Madrillet, dont les membres sont la CREA et le Département de Seine Maritime, est le maître d'ouvrage de la réalisation. La Région de Haute Normandie et les membres du Syndicat portent l'Association du Technopôle qui est chargée de l'animation et de la promotion technologique.

La première tranche de cette opération était inscrite au contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° I-2-1, dans ce cadre elle a pu bénéficier du soutien financier de tous les partenaires territoriaux.

Descriptif du projet

Le Technopôle est un pôle des sciences de l'ingénieur dans les domaines des technologies de la mécanique, des matériaux, de la vibro-acoustique, de l'énergétique, de la propulsion, de l'environnement, de l'électronique, de l'informatique, et des télécommunications.

Ce technopôle a vocation à rassembler dans un même site des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche dont les compétences sont celles des activités du pôle. Le travail effectué par le Technopôle et ses partenaires a contribué à la reconnaissance au niveau national de ses compétences. Cette reconnaissance s'est notamment traduite par :

- l'implantation du siège de Mov'eo, pôle de compétitivité mondiale dont la signature est «Des automobiles et transports collectifs sûrs pour l'homme et son environnement». Le périmètre géographique de Mov'eo est formé de la Basse-Normandie, la Haute-Normandie et de l'Ile-de- France;
- l'attribution du label Carnot au groupement constitué par le Certam, le Cevaa, l'Irseem, le Coria et le GPM.

Le partenariat entre les acteurs institutionnels s'exprime en particulier par la présence :

- de Mov'eo au comité d'agrément du Technopôle,
- du Syndicat mixte au comité d'agrément de la pépinière-hôtel d'entreprises du Madrillet, gérée par la CCI.

La poursuite de l'aménagement du Technopôle s'effectuera par l'achèvement de la ZAC du Madrillet (environ 40 hectares à commercialiser) et la réalisation de la ZAC d'extension du Technopôle (environ 40 hectares à commercialiser à Petit-Couronne).

Les études et la réflexion menées dans le cadre de l'aménagement du Technopôle s'inscrivent dans une démarche de développement durable, traduite par une charte de qualité environnementale en cours d'élaboration.

Objectifs

- renforcer la présence sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des filières automobiles et aéronautiques notamment dans les technologies de mécanique, thermique, énergétique, matériaux, électronique et communication appliquée ;
- conforter le Technopôle du Madrillet comme maillon essentiel de Mov'eo ;
- développer les pôles de compétitivité Mov'eo et Nov@log;
- contribuer à la politique technopolitaine de la CREA en lien avec les pôles Rouen Innovation Santé et Innopolis ;
- assurer un meilleur rééquilibrage dans l'agglomération d'activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'entreprises « haut de gamme » et d'activités économiques à emplois stratégiques ;
- favoriser l'implantation et le développement d'entreprises innovantes.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'hectares aménagés
Nombre d'hectares commercialisés
Nombre d'entreprises implantées
Nombre d'emplois générés

Commentaire

L'intervention régionale est conditionnée au respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € pour les travaux et 45 000 € pour les études (dispositif d'aide régionale aux parcs d'activités).

Le Département intervient à travers sa participation au syndicat mixte du Technopôle du Madrillet.

L'ensemble des subventions publiques ne doit pas dépasser 80% du déficit de l'opération.

/ACTEURS

Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, État, Région, Département, Communes de Saint-Etienne-du-Rouvray et Petit-Couronne, Association du Technopôle du Madrillet, CCIR, ADEAR, Seine Maritime Expansion, Normandie Développement, Mov'eo et Nov@log.

Maître(s) d'ouvrage
Syndicat Mixte de réalisation et de gestion du Technopôle du Madrillet et son aménageur (Rouen Seine Aménagement, concessionnaire d'aménagement).

/CALENDRIER

2007 - 2025,
soit une commercialisation de 4 hectares par an.

/FINANCES

Déficit de l'opération sur la période de contractualisation 2007 - 2013

(dépenses) 9 740 803 € HT - (recettes) 7 273 411 € HT =	2 467 392 € HT

Bilan à fin d'opération (2007 - 2025)

- Dépenses :	27 571 070 € HT
- Recettes :	25 645 485 € HT
- Déficit total d'opération (à l'horizon 2025):	1 925 585 € HT

Plan de financement

Montant total	9 740 803 € HT
Communauté d'Agglomération	833 696 € HT
Région	800 000 € HT
Département	833 696 € HT
Autres financeurs	7 273 411 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

LE CISE : CAMPUS INTÉGRATION SYSTÈMES EMBARQUÉS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUEN
ECOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS EN GÉNIE ÉLECTRIQUE
INSTITUT DE RECHERCHE EN SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES EMBARQUÉS

FICHE 15

Contexte

L'ESIGELEC, école d'ingénieurs en électronique ancrée sur l'agglomération rouennaise depuis 1978, a lancé en 2001 l'Institut de Recherche en Systèmes Electroniques Embarqués (IRSEEM), outil de recherche partenariale à vocation industrielle en prise avec les filières automobile, aéronautique et électronique.

Cet ensemble constitue le pôle d'enseignement supérieur et le pôle de recherche en sciences de l'ingénieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen.

Le groupe ESIGELEC est aussi la composante électronique du Technopôle du Madrillet. Cette synergie au technopôle a permis à l'ESIGELEC de se positionner comme une entité à vocation européenne et internationale.

L'IRSEEM et l'ESIGELEC génèrent une importante activité de transfert de technologie et développement économique local, afin de renforcer le secteur électronique en Haute-Normandie. Parmi leurs nombreuses collaborations, ils sont fortement impliqués dans les pôles de compétitivité, notamment MOV'EO, LSN, Nov@log, Aerospace Valley, TES (Transactions Electroniques Sécurisées).

Le projet de « Campus intégration systèmes embarqués » répond à des opportunités et des nouveaux besoins émergents.

Pour répondre aux besoins des entreprises en termes de recherche, de transfert et de formation, l'ESIGELEC et l'IRSEEM souhaitent saisir les opportunités suivantes :

- la pérennisation des groupements de type « cluster », avec une primo-expérience liée à la grappe « électronique embarquée »
- les grands programmes nationaux, projets ANR (PREDIT, RNTI, RNTR, etc.) et européens (7ème PCRD, Objectif 3…) et tout particulièrement les pôles de compétitivité (notamment MOV'EO).

Ces nouveaux dispositifs ont permis de formaliser l'émergence de nouveaux besoins issus des entreprises industrielles de la filière Haute-Normandie Aéronautique (AIRCELLE, THALES, SAFRAN, …), de la filière automobile (VALEO, RENAULT) et des PME de la filière électronique, qui sont principalement la conception des systèmes électroniques intégrés et la migration mécanique vers le tout électronique.

Descriptif du projet

La création d'un «Campus Intégration Systèmes Embarqués» est un projet partenarial de recherche, de transfert et de formation dédié à la recherche en systèmes électriques et mécatroniques à caractère industriel et à vocation mondiale pour les filières aéronautique, automobile et électronique.

La mise sur pied de ce « Campus » se déroule sur la période 2006/2011 et s'appuie sur deux ensembles de moyens d'essai et de test. Le premier ensemble, entièrement financé (cofinancement Europe, Région, Communauté d'Agglomération, fonds propres), est constitué par un « Centre de compétences en électronique », de niveau européen et international qui sera opérationnel début 2007.

Le deuxième ensemble qui se situe dans le cadre des nouveaux dispositifs de recherche et de transfert, répond précisément aux besoins récemment émergés cités ci-dessus.

Il s'agit cette fois-ci d'une « plate-forme » dédiée plus particulièrement aux systèmes électroniques, électriques et mécatroniques pour la motorisation. Sa mise en place est prévue en 2009/2010. L'ensemble étant opérationnel mi 2010. Avec le «Centre de compétences en électronique» dont la mise en place est maintenant achevée, cette «nouvelle plateforme » viendra compléter le dispositif initialement proposé par l'IRSEEM et l'ESIGELEC. L'ensemble aura alors une vocation mondiale.

Labellisé projet structurant par le pôle de compétitivité Mov'eo et bénéficiant du soutien de Normandie AéroEspace et de l'institut Carnot ESP, CISE servira d'appui au tissu régional auprès des PME (clusters) et des grands groupes. Il permettra également de renforcer le positionnement du Technopôle du Madrillet au premier plan de la recherche européenne.

Campus intégration systèmes embarqués» nécessite l'accueil d'une nouvelle plate-forme d'équipements dédiés aux systèmes électroniques, électriques et mécatroniques embarqués pour la motorisation.

Le Centre de compétences et la nouvelle plate-forme induisent des activités de recherche, de formation et de transfert, et l'accueil de manifestations technologiques en direction des entreprises.

Le projet présente 2 volets :
l'immobilier et les équipements.

A. Le volet immobilier, décliné en 2 espaces (3054 m² Surfaces Utiles Nettes), parking (120 places privatives et 150 places mutualisables) et terrain (16 000m²) :

Espace recherche et développement déployé au sein d'un bâtiment disposant de moyens de tests industriels de 940 m² utilisés comme suit :

- Laboratoire CEM-mécatronique-microélectronique : 150 m²
- Laboratoire navigation : 220 m²
- Bancs de tests pour nacelles (200 m²) : moyens mis à disposition par AIRCELLE
- Laboratoire GMP : 200 m²
- Servitudes, bureaux, salles de réunion : 170 m²

Espace Transfert de technologie, innovation et manifestations : cet espace doit accueillir de nouvelles formations induites par la présence des différentes plates-formes (formations professionnelles, licences et masters en coopération avec nos partenaires universitaires…) pour une capacité de 300 personnes. Il doit permettre aussi l'organisation de manifestations en direction des entreprises pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes. L'ensemble représente au total 2114 m².

Il se décompose en 3 volets :

- Transfert de technologie et innovation (876 m²) :
- Transfert de technologie et innovation (320 m²)
- Espace «Projets ingénieurs au service des entreprises» y compris moyens expérimentaux : 556 m²

Autres espaces (338 m²) :

- Un espace Langues : 50 m²
- Espace visioconférence, bureaux, servitudes : 204 m²
- Bureau pour la gestion de CISE : 84 m²

Accueil manifestations (900 m²) :

- Espace accueil/manifestation des entreprises, structure polyvalente : 600 m²
- Salle de conférence d'une capacité d'accueil de 250 personnes : 300 m²

Parking : 120 places privatives et 150 places sur le même terrain, mutualisables avec d'autres établissements.

Terrain : l'ensemble immobilier nécessite l'acquisition d'un terrain de 16 000 m² attenant à l'implantation actuelle.

LE CISE : CAMPUS INTÉGRATION SYSTÈMES EMBARQUÉS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUEN
ECOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS EN GÉNIE ÉLECTRIQUE
INSTITUT DE RECHERCHE EN SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES EMBARQUÉS

FICHE 15

B. Les équipements. Les 2 espaces précités nécessitent des équipements spécifiques :

- Espace recherche et développement : plate forme de recherche et développement, bancs de tests pour nacelles, bureaux…
- Espace formation et Transfert de technologie, innovation, accueil de manifestations : Espace Formation et Masters, Espace langues, bureaux, visioconférences, amphithéâtre, espace accueil…

Parmi eux, le centre de compétence technique en électronique (élément composant l'Espace Recherche et Développement), est installé et opérationnel. Son montant total s'élève à 825 000 € HT et est financé par la Région Haute-Normandie (500 000 € HT), le FEDER (200 000 € HT) et la Communauté d'Agglomération via le syndicat mixte (125 000 € HT).

L'ensemble de ces équipements sont installés dans le projet immobilier initial mis à disposition de l'ESIGELEC et de l'IRSEEM au sein de surfaces dédiées à cet usage.

Objectifs

Répondre aux besoins des entreprises en termes de recherche, de transfert et de formation à caractère industriel et à vocation mondiale dans les secteurs aéronautique, automobile et électronique

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de m² aménagés
Nombre de projets développés
Nombre d'accords ou contrats de collaboration avec des entreprises

Commentaire

Le financement du Département correspond à la valorisation du foncier cédé.

Les financements de l'Etat et de l'Union Européenne sont mentionnés à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le Maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants

/ACTEURS

État, Région, Département, CREA, CCIR, ESIGELEC, IRSEEM, CREA, entreprises, MOVEO, Normandie Aéroespace, Institut Carnot ESP.

Maître(s) d'ouvrage
Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, l'ESIGELEC et l'IRSEEM

/CALENDRIER

Début études :	Janvier 2008
Début des travaux :	Septembre 2010
Entrée dans les locaux :	Fin 2011- début 2012

/FINANCES

Coût total estimé	14 021 000€ HT
A) Volet immobilier :	7 931 000 € HT
B) Equipements :	6 090 000 € HT
Espace Recherche et Développement	5 188 000 € HT
Espace Formation et Transfert de technologie, accueil et manifestations	902 000 € HT

Plan de financement	
Montant total	14 021 000 € HT
CREA	630 000 € HT
Région	4 000 000 € HT
Département	600 000 € HT
Autres financeurs (CCIR, ESIGELEC, AIRCELLE Etat, Europe)	8 791 000 € HT

AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES DU GRETA

GRETA ELBEUF VALLÉE DE SEINE - LA CREA

axe.01
Mesure.2

FICHE 16

Contexte

Les pratiques de la formation professionnelle continue ont beaucoup changé depuis 10 ans. La nouvelle loi sur la formation professionnelle avec le transfert des compétences à la Région ont modifié l'organisation et le financement des parcours de formation. Il faut désormais préparer les stagiaires dans un temps plus restreint et avec des contraintes d'emploi du temps plus prégnantes. Les organismes de formation doivent s'adapter en modifiant leurs pratiques pédagogiques, en recherchant de nouvelles formes d'apprentissage. Il faut remplacer certaines séquences de cours par des temps d'auto-formation encadrés par des enseignants dans des espaces conçus pour cela.

Descriptif du projet

Dans ce cadre, le GRETA Elbeuf Vallée de Seine envisage de repenser l'organisation de son Centre de Ressources. Aujourd'hui disposé sur deux étages, ils envisagent de doubler sa surface pour passer à 420 m². Ce projet nécessite le réaménagement de l'entrée du GRETA, ainsi qu'un accès pour les personnes à mobilité réduite. En effet, ce public ne peut pas accéder aux locaux du GRETA situés au 4 B Cours Carnot.

Ce projet de rénovation comporterait plusieurs phases :

- La rénovation de l'ensemble de l'établissement (démarche HQE) ;
- Mise aux normes d'accessibilités ;
- Mise aux normes incendie.

Objectif

- Accroître la surface du CDR du GRETA Elbeuf Vallée de Seine et réaménager cet espace ;
- Mise aux normes des bâtiments ;
- Cet agrandissement du Centre de Ressources garantit la pérennité du GRETA qui doit s'adapter aux nouvelles contraintes de la Formation Professionnelle Continue.

Critères d'évaluation envisagés

Nombre de m² supplémentaires x 2
Nombre de stagiaires fréquentant le CDR : + 50 %

/ACTEURS

Maître(s) d'ouvrage
Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et GRETA Elbeuf Vallée de Seine

/CALENDRIER

2011-2013

/FINANCES

Coût de la maîtrise d'œuvre	143 500 € HT
Travaux de rénovation et de mise aux normes	1 479 000 € HT
Coût total	1 622 500 € HT

Plan de Financement

CREA	1 622 500 € HT

MODERNISATION ET MISE AUX NORMES DE L'ICF ET DU CFA ÉLECTROTECHNIQUE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ELBEUF

FICHE 17

Contexte

Les bâtiments existants ne présentent plus toutes les garanties pour exercer l'activité de formation : problèmes de mise aux normes de sécurité, vétusté des locaux (fuites, présence d'amiante, problèmes d'isolation thermique et phonique…).

L'espace s'avère également insuffisant : l'activité de l'ICF continue à se développer. L'effectif actuel est de 1622 stagiaires et il devrait progresser par :

- l'ouverture de sections préapprentissage supplémentaires correspondant à l'intégration d'une trentaine de stagiaires supplémentaires,
- le développement d'une filière « métiers du commerce »qui a vu l'agrément de l'ICF pour 4 actions supplémentaires dès septembre 2007 (3 financées par le Conseil Régional, une par les Assedic).

Ces actions représentant un effectif de 60 personnes supplémentaires.

Descriptif du projet

Il s'agit d'un projet ambitieux de modernisation et de mise aux normes du CFA électrotechnique et de l'ICF d'Elbeuf (3ème tranche de travaux) qui permettra également la création d'un département préapprentissage, ainsi que la modernisation des équipements informatiques et pédagogiques.

Sont prévus la démolition de la partie la plus ancienne du centre (construite en 1974) et la reconstruction de 2000m² de salles de classe, ateliers et bureaux adaptés.

Objectifs

- Pérennité et développement d'un centre de formation performant sur le territoire elbeuvien
- Répondre aux demandes des formations de demain et à l'intégration des jeunes générations dans le monde du travail

Critères d'évaluation envisagés

Résultat
Fréquentation
Création d'emplois

/ACTEURS

Maître(s) d'ouvrage
CCIE d'Elbeuf

/CALENDRIER

2008-2013

/FINANCES

Travaux de modernisation et de mise aux normes	2 200 000 € HT

Plan de Financement

CCIE	2 200 000 € HT

CRÉATION D'UN POLE DE FORMATION LOGISTIQUE INTER MODALE

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

axe.01
Mesure.2

FICHE 18

Contexte

L'ISNI (Institut supérieur de la navigation intérieure) accueille aujourd'hui 18 étudiants pour des formations qualifiantes. Afin de répondre à la demande il est proposé d'une part d'augmenter le nombre d'étudiants accueillis et de passer de 18 à 30/35 étudiants au cours des deux années de formation et de créer d'autre part une licence professionnelle permettant d'accueillir 15 étudiants supplémentaires par promotion.

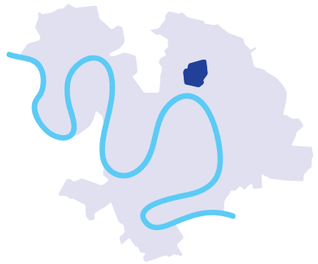

A partir des formations déjà existantes sur le site Ferdinand Buisson, dans le domaine de la logistique fluviale, ISNI, il est souhaité de capitaliser cette expérience pour étendre le champ aux activités de logistiques spécifiques des domaines routiers, ferroviaire, aériens, et entrepôts.

En dehors de ses capacités à accueillir de nouvelles activités économiques, le territoire bénéficie de trois atouts majeurs pour accueillir des formations spécialisées dans la gestion des flux logistiques :

- la proximité de l'autoroute A13
- l'axe seine
- la proximité de l'aéroport Rouen Boos

La plupart des établissements d'enseignement supérieur se sont spécialisés dans des domaines spécifiques et ont traité des formations à caractère diplômant issues du processus LMD, car ils sont souvent adossés à des domaines de recherche.

L'approche CNAM se distingue par sa volonté de mettre en œuvre, en premier lieu, une réponse aux professionnels, à savoir, former des opérateurs, techniciens, cadres en liens étroits avec la profession.

Descriptif du projet

La création d'un Pole de formation logistique inter modale fluviale, terrestre et aérienne, un espace de formation et d'hébergement des étudiants compatibles avec les objectifs fixés. Actuellement la difficulté sur l'ISNI tient essentiellement au fait du manque de place (salles de cours trop petites, la capacité d'accueil maximale est de 19 personnes) et du manque de logement pour héberger les étudiants.

Cette réponse prévoirait la mise en place de formations minimales de découverte (FMDI), de Certificats de qualification professionnelle (CQP), de certificats professionnels et de compétences, et de l'ensemble des diplômes CNAM dans le domaine du transport de la gestion, de la logistique et du tourisme issus du LMD mais également du Registre National des Certifications Professionnelles de Bac à Bac +5 .

Il est également souhaité de structurer l'offre à partir d'un point d'entrée bas situé au niveau IV ou V en donnant accès à un plus large public pour tous les domaines cités ci-dessus.

En ce qui concerne les formations de niveau Bac +2 /+3, à partir d'un tronc de première année (deux semestres) commun à l'ITIP et à l'ISNI, trois ou quatre branches de spécialisation seraient accessibles : Fluviale, Routière, Ferroviaire, Plateforme logistique, Plateforme aéroportuaire...

Le flux estimé à terme serait de l'ordre de 250 étudiants/an.

Objectifs

- Augmenter le nombre d'étudiants accueillis à l'ISNI et créer une licence professionnelle
- Modéliser l'expérience à d'autres métiers de la logistique

/ACTEURS

Maître(s) d'ouvrage
CNAM

/CALENDRIER

L'ISNI existe depuis 4 ans, transfert dès que possible dans les locaux Gambetta.

/FINANCES

La phase 1 pourrait consister en une modélisation et test du concept dans les locaux Gambetta «Pôle des savoirs».
La phase 2 consiste en l'étude d'un lieu de formation par un cabinet spécialisé : 50 k€
La phase 3 consiste au lancement du projet : estimé à 4 M € plus équipements pédagogiques

Coût total	4 050 000 € HT

Plan de Financement

FNADT	600 000 €
CNAM/ISNI	3 450 000 €

Renforcer l'accessibilité de l'Agglomération

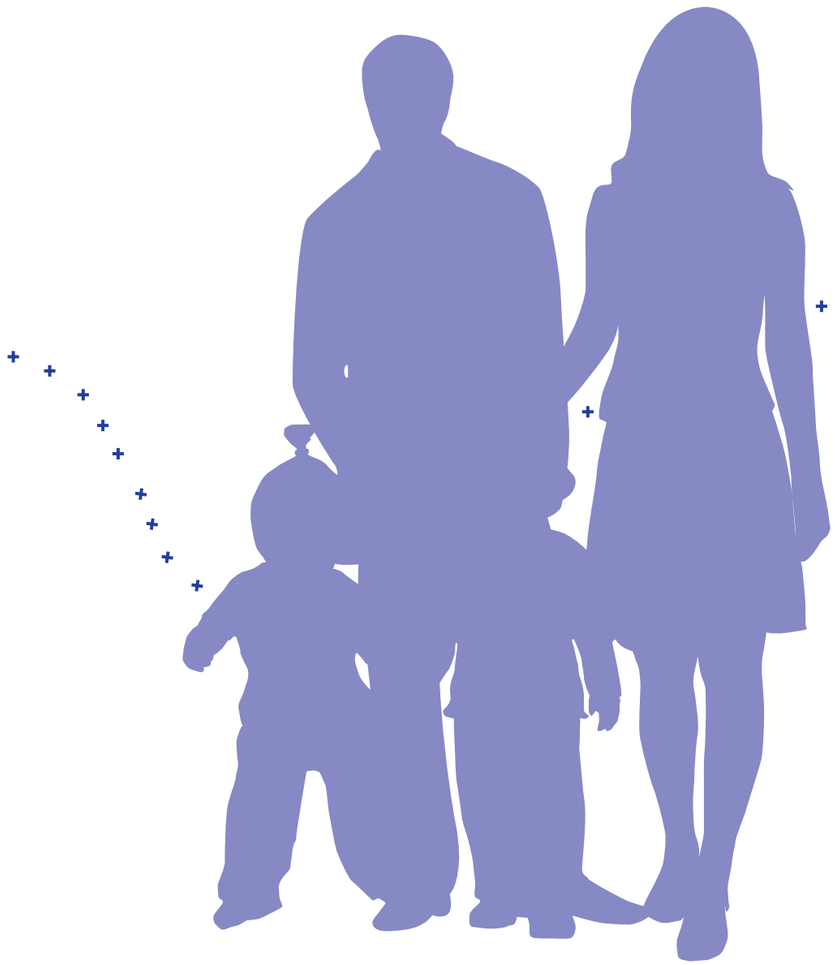

01

Mesure. 3

L'amélioration de l'accessibilité de la Communauté d'Agglomération, définie dans son Plan de Déplacements Urbains (PDU), est étroitement liée à la volonté de contribuer au développement durable de l'agglomération, notamment par la qualité de son environnement et de ses moyens de déplacement.

Afin de renforcer son attractivité et sa compétitivité, la Communauté doit pouvoir s'intégrer à des réseaux et systèmes de communication performants à l'échelle régionale, nationale et européenne. A ce titre, l'amélioration du réseau ferroviaire constitue un enjeu principal. S'agissant d'opérations d'envergure régionale, soutenues au titre du CPER 2007-2013, le financement de ces actions n'est pas intégré à la maquette financière du contrat d'agglomération.

Il est également nécessaire de favoriser le développement de la logistique et optimiser l'accès au domaine portuaire fluvial. Par ailleurs, poursuivre le désenclavement du territoire elbeuvien par l'aménagement et la sécurisation des voies d'accès des entrées d'agglomération permettra également de renforcer l'accessibilité de l'agglomération.

AGRANDISSEMENT DE LA PLATE FORME LOGISTIQUE DU PORT ANGOT

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ELBEUF

FICHE 19

Contexte

Ce projet inscrit dans le cadre du SRADT, il a pour objectif d'aménager, valoriser et développer le port fluvial consulaire Angot à St Aubin les Elbeuf.

Descriptif du projet

Dans un premier temps, des études visant à vérifier la faisabilité d'un projet d'agrandissement de la plate forme logistique du port fluvial Angot seront lancées. Créer deux nouvelles zones autour du port fluvial Angot (11 entreprises pour 50 000 T/an) :

- En amont sur 3 hectares, une zone pour accueillir de nouveaux trafics tels que métaux recyclés, déchets ménagers, agrégats …
- En aval, 7 hectares, une zone de réception et de dégroupage de conteneurs (implantation d'entrepôts loués ou vendus à des logisticiens) qui nécessitera également la construction d'un nouveau quai

Les avantages attendus, en termes économiques, d'environnement et d'emplois sont importants puisque ces activités de dégroupage et de préparation de commandes sont grandes consommatrices de main d'œuvre non qualifiée.

Objectif

Favoriser le développement de la logistique sur le territoire

Critères d'évaluation envisagés

Remise de l'étude
Evolution du trafic …

/ACTEURS

La CCIE, l'Etat, VNF, la Région, le Département, La CREA et les communes concernées, les industriels du transport, les associations (pôle logistique), les partenaires privés (BASF, AVENTIS, MAPROCHIM, SURVRYFERT …)...

Maîtrise d'ouvrage

C.C.I. d'Elbeuf en partenariat avec Voies Navigables de France

/CALENDRIER

2009 - 2013

/FINANCES

Etudes	120 000 € HT
Travaux (hors desserte routière)	3 700 000 € HT

Plan de Financement

Montant total	3 820 000 € HT
CCIE (dont 15 000€ pour les études)	2 360 000 € HT
Etat (FNADT) (dont 30 000 € pour les études)	830 000 € HT
Région (dont 15 000€ pour les études)	570 000 € HT
Département (études)	30 000 € HT
VNF (études)	30 000 € HT

L'intervention régionale est conditionnée au respect des critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et de gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15% du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € pour les travaux et 45 000 € pour les études.

ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION SUR LE TERRITOIRE ELBEUVIEN

LA CREA

FICHE 20

Contexte

Pour améliorer son image et développer son attractivité sur le territoire elbeuvien, la Communauté a déterminé deux axes, symbole du Cardo Romain, qui feront l'objet d'un travail de requalification, tant en terme paysager que de mise en lumière. Ce sera aussi l'occasion de travailler sur la sécurité de ces voies. Les secteurs de Tourville-la-Rivière, Cléon, Saint-Aubin-lès Elbeuf, Orival et Elbeuf-sur-Seine sont concernés.

Descriptif du projet

Fiche 20.a Rue du Neubourg

La rue du Neubourg en entrée de ville entre la forêt et le carrefour dit de la « femme sans tête » constitue une entrée majeure du territoire elbeuvien. En effet, le trafic intense, la vitesse excessive, la présence d'un lit d'arrêt d'urgence et des glissières en béton armé s'apparente à un caractère routier non apaisé et extrêmement dangereux pour la vingtaine d'habitations voisines.

Ainsi, la nécessité de réaliser un programme d'aménagement a été lancé dans le but d'analyser le site, de proposer des réponses adaptées aux contraintes et d'orienter un programme d'actions.

La réponse tourne autour de 3 axes :

1. La création d'une contre-allée côté riverains.
2. La création d'une voie montante (au lieu de deux) et d'une voie descendante.
3. La refonte du carrefour dit de la «femme sans tête»

Fiche 20.b RD 7

Le territoire elbeuvien est traversé par la RD 7. Au fil du temps, cet axe de transit a été rattrapé par le développement urbain de l'agglomération. A ce jour, il est nécessaire de mener une réflexion globale sur l'ensemble de cette voie, depuis la sortie de l'A 13, jusqu'à la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

L'objectif est de lui rendre son caractère urbain à Cléon et Rue Gabriel Péri à Tourville la Rivière et d'anticiper le développement de ce secteur, notamment au niveau de l'Hôpital des Feugrais et de la future zone d'activité qui le jouxte.

Fiche 20.c Orival

Située du Nord Ouest du territoire, la route du circuit est un axe d'entrée d'Agglo qui reçoit 15.000 véhicules par jour. Outre ce trafic important, une piste cyclable est en projet. Pour régler ces problèmes de vitesse et de cohabitation, il est nécessaire de la requalifier en axe urbain.

Les travaux consistent à réaliser un terre-plein central végétalisé, les contre-allées seront plantées d'arbres pour redonner une échelle humaine à la rue. Enfin, un parking en entrée permettra de faciliter l'accessibilité à la piste cyclable.

Objectif

Poursuivre les aménagements d'entrée d'agglomération sur le territoire elbeuvien afin d'améliorer l'image et l'attractivité de ce territoire.

Critères d'évaluation envisagés

- modification des habitudes de circulation
- réduction de la vitesse
- satisfaction de la population
- appropriation de l'espace public par les habitants, les cyclistes, etc…

/ACTEURS

La CREA et les communes concernées, le Département, la Région, la DREAL

Maîtrise d'ouvrage

La CREA

/CALENDRIER

2008 - 2013

/FINANCES

1.20.a Rue du Neubourg	1 737 000 € HT
1.20.b Etude RD7	150 700 € HT
1.20.c Orival	1 067 505 € HT

Plan de financement

Montant total	2 955 205 € HT
CREA	1 765 897 € HT
Ville	302 299 € HT
Région (piste cyclable)	70 800 € HT
Département	816 209 € HT

Estimation de la participation régionale
Dispositif régional 50% de la dépense subventionnable plafonnée à 120h/ml. Soit, longueur de piste : 1 180 mètres linéaires x 60€ ml = 70 800 €

Le financement du Département de Seine-Maritime interviendra a posteriori lorsque le projet sera validé et individualisé : les coûts des études seront alors intégrés au coût total de l'opération (travaux + études) et pris en charge par le Département à hauteur de 50%.

La participation Départementale pourrait être complétée de subventions spécifiques au titre des aménagements cyclables, si de tels aménagements sont envisagés.

EXPÉRIMENTATION DE DESSERTES TGV QUOTIDIENNES

SNCF ET RÉGION HAUTE-NORMANDIE

FICHE 21

Contexte

Améliorer les relations entre les métropoles normandes et les centres décisionnels européens, connecter la Normandie aux réseaux de transport européens pour favoriser son rayonnement.

Descriptif du projet

- mise en place de deux dessertes TGV quotidiennes à destination de Roissy et de l'Est de la France ;
- l'un des TGV dessert Cherbourg-Caen et Evreux, à destination de Dijon et Besançon ;
- l'autre TGV dessert Le Havre et Rouen à destination de Strasbourg ;
- départs des métropoles normandes le matin pour une arrivée vers 10h à Roissy, retour de Roissy vers 20h à destination de la Normandie ;
- mise en service juin 2009 pour une expérimentation de trois ans.

Objectif

Le soutien de l'activité économique dans les métropoles normandes grâce à une meilleure connexion avec les réseaux européens de transport, la facilitation des déplacements de personnes avec les autres régions de province ainsi que vers des destinations internationales, l'accroissement de la part des déplacements longue distance en transports collectifs.

/ACTEURS

SNCF, Régions Haute et Basse-Normandie, CREA, CODAH, CAE

Maître(s) d'ouvrage
SNCF

/CALENDRIER

2009-2010
(expérimentation arrêtée à mi-parcours)

/FINANCES

Coût estimé pour les territoires de Haute-Normandie et Basse-Normandie :	7 000 000 € HT
Coût estimé pour le territoire de la Communauté :	1 511 594 € HT

Plan de financement

Montant total pour le territoire de la Communauté	1 511 594 € HT
CREA	503 594 € HT
Région	1 058 071 € HT
(des aménagements sont envisagés)	

ÉTUDES DU RÉSEAU FERRÉ D'AGGLOMÉRATION
NOUVELLE GARE D'AGGLOMÉRATION

SNCF ET RÉGION HAUTE-NORMANDIE

axe.01
Mesure.3

FICHE A

Contexte

Le projet répond à une double problématique ferroviaire et urbaine :

- Développement économique de l'aire métropolitaine de Rouen/Elbeuf par la création d'un pôle susceptible d'attirer des emplois tertiaires supérieurs
- Résolution des problèmes de capacité du nœud ferroviaire de Rouen

La Gare de Rouen est aujourd'hui peu commode, son accessibilité en voiture est limitée par la saturation des boulevards, elle ne pourrait être agrandie qu'à grands frais et avec d'énormes difficultés techniques. D'autre part, l'axe principal Le Havre - Paris proche de la saturation, ne permet plus le développement de l'offre de transport ferroviaire.

La Région et le Syndicat Mixte du Scot de Rouen-Elbeuf ont donc lancé des études préliminaires portant sur la localisation d'une nouvelle gare d'agglomération sur un système de transport moderne desservant les pôles de Barentin et d'Elbeuf et sur une modernisation du nœud ferroviaire. Ces études ont été financées dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° I-4-3.

La volonté est de favoriser le stationnement automobile à proximité des axes lourds de transport en commun afin de faciliter le transfert modal et promouvoir les transports collectifs en site urbain dense.

Une première phase d'études d'opportunité et de faisabilité menée entre 2003 et 2005 a conclu à l'intérêt du projet et à la poursuite des études avec une nouvelle gare sur le site de Saint-Sever (ex-SERNAM) et un raccordement sous-fluvial vers la ligne Rouen - Le Havre.

L'organisation et le financement des pré-études fonctionnelles a fait l'objet d'un accord-cadre en 2006 entre l'État, la Région Haute-Normandie, le CG76, l'ex-CAR, l'ex-CAEBS, le Syndicat Mixte pour le SCOT de Rouen-Elbeuf, la Ville de Rouen, RFF et la SNCF.

Descriptif du projet

Le projet comprend une nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever et le pôle urbain associé, une liaison performante Elbeuf centre - Rouen - Barentin et les modifications du réseau ferré nécessaires au fonctionnement de l'ensemble, notamment le tunnel de liaison entre la gare et la ligne Rouen - Le Havre.

Le redéploiement du réseau lourd de transports collectifs (métro et TEOR) sera étudié de telle sorte que la future gare d'agglomération soit desservie avec un niveau de service au moins égal à celui de la gare actuelle. Aussi, les études viseront à créer des parkings de rabattement le long du tramway, de TEOR, du réseau ferrée et des lignes de bus armatures dans l'esprit du PDU afin d'améliorer l'Intermodalité entre l'automobile et les différents modes de transport.

Objectifs

Il s'agit de réaliser les pré-études fonctionnelles, puis les études préliminaires et d'avant-projet pour la réalisation des projets ferroviaires et urbains du Réseau Ferré d'Agglomération. Trois types d'études seront menés :

- Nouvelle gare et évolution de l'agglomération : modifications des infrastructures et des dessertes nécessaires pour desservir la gare et le quartier associé
- Liaison périurbaine Barentin / Rouen / Elbeuf : définir plusieurs hypothèses de tracés pour cette liaison afin de permettre la prise de décision
- Infrastructures ferroviaires : asseoir la faisabilité et les coûts des aménagements à prévoir sur le réseau ferré et étudier les capacités résiduelles et déterminer les goulots d'étranglement ultérieurs

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement des études

/ACTEURS

L'État, la Région Haute-Normandie, le CG76, la CREA, le SCoT, la Ville de Rouen, la Communauté de communes de Caux-Austreberthe, RFF et la SNCF.

Maître(s) d'ouvrage

Pour les pré-études fonctionnelles : Région Haute-Normandie et Syndicat Mixte pour le SCOT de Rouen-Elbeuf et pour les études ultérieures maîtrise d'ouvrage à définir

/CALENDRIER

- 2007 / 2008 pour les pré-études fonctionnelles
- 2009 / 2013 pour les études ultérieures
- 2013/2020 pour la réalisation

/FINANCES

Coût total :	**23 800 000 € HT**
dont	
1) Coût estimé pré-études fonctionnelles :	1 800 000 € HT
(dont 350 000 € HT pour les études dessertes TC)	
N.B. En cours de réalisation, financement hors CPER	
2) Études ultérieures :	22 000 000 € HT

Plan de financement

Montant total	22 000 000 € HT
CREA	6 000 000 € HT
Région	5 000 000 € HT
Département	3 000 000 € HT
Autres financeurs	8 000 000 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

RÉOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE ROUEN-EVREUX

RFF ET RÉGION HAUTE-NORMANDIE

axe.01
Mesure.3

FICHE B

Contexte

- Améliorer la desserte des grandes améliorations de Haute-Normandie,
- Préserver l'environnement en accroissant la part des transports collectifs dans les déplacements

Descriptif du projet

- Poursuite des études engagées en 2006 avec une première étude d'opportunité et de faisabilité ;
- Engagement d'une large démarche de concertation dès réalisation d'études complémentaires sur le tracé de la liaison, en 2008.

Objectif

L'objectif est d'assurer une liaison rapide (en cinquante minutes environ), moderne et efficace entre Rouen et Evreux, avec une desserte de l'agglomération Seine-Eure, correspondant à des besoins de déplacements importants entre ces agglomérations, et renforçant l'aménagement du territoire régional en connectant les deux préfectures de département de Haute-Normandie

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement des travaux

/ACTEURS

État, Région Haute-Normandie, Départements 27 et 76, Maître d'ouvrage, CREA, Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Evreux, FEDER

Maître(s) d'ouvrage

Région + RFF

/CALENDRIER

Objectif de mise en service en 2015

/FINANCES

Coûts estimés : 14 M€ HT (CPER 2007-2013)
pour un coût total de l'opération évalué à 135 M€ HT
Postes de dépenses détaillés : à définir précisément

Plan de financement

Montant total proratisé au territoire de la Communauté	4 700 000 € HT
CREA	100 000 € HT
Région	1 300 000 € HT
Département	1 000 000 € HT
Autres financeurs	2 300 000 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

MISE EN PLACE D'UNE DESSERTE CADENCÉE DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE ENTRE YVETOT, ROUEN ET ELBEUF-SAINT-AUBIN

RFF, SNCF ET RÉGION HAUTE-NORMANDIE

FICHE C

Contexte

La Région et le Syndicat Mixte du Scot de Rouen-Elbeuf ont donc lancé des études préliminaires portant sur la localisation d'une nouvelle gare d'agglomération sur un système de transport moderne desservant les pôles de Barentin et d'Elbeuf et sur une modernisation du nœud ferroviaire.

La réalisation de ce projet n'est envisageable qu'à long terme. La mise en œuvre d'une première phase à plus court terme est nécessaire pour répondre à l'enjeu des dessertes périurbaines et offrir une alternative à l'engorgement des entrées routières de l'agglomération. La ligne Yvetot-Elbeuf dessert actuellement 6 gares dans le territoire rouennais entre Malaunay-le-Houlme et Oissel.

Descriptif du projet

- Étudier et réaliser les modifications d'installations permettant de diamétraliser et cadencer les dessertes actuelles d'Yvetot et Saint-Aubin-lès-Elbeuf.
- Améliorer l'insertion des gares dans le tissu urbain en valorisant leur accessibilité par les différents modes de transport.
- Mettre en place des actions connexes en matière de tarification et d'information multimodales.

Objectif

Mettre en place à horizon 2013 une desserte de type périurbain cadencée entre Yvetot, Rouen et Elbeuf-Saint-Aubin basée sur une offre de transport globale et attractive en termes d'accès aux gares, d'intermodalité, de desserte, de tarification et d'information

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement des études
Avancement des actions connexes
Avancement des travaux

/ACTEURS

Maîtrise d'ouvrage des projets ferroviaires : RFF et SNCF, ainsi que l'ensemble des collectivités concernées

Maître(s) d'ouvrage
RFF, SNCF, collectivités locales

/CALENDRIER

- 2007 : lancement études AVP
- fin 2008 : première étape du cadencement sur infrastructures existantes avec premières actions connexes
- 2013 : mise en œuvre de la desserte cadencée et de l'ensemble des actions connexes
- fin 2008 / début 2009 : démarrage des travaux

/FINANCES

Coût estimé
(infrastructures ferroviaires hors gares) : 35 000 000 € HT

Plan de financement

Montant total	35 000 000 € HT
CREA	7 000 000 € HT
Région	4 000 000 € HT
Département	5 000 000 € HT
Autres financeurs	19 000 000 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

DISPOSITIFS ANTIBRUIT FERROVIAIRES

RFF ET RÉGION HAUTE-NORMANDIE

axe.01
Mesure.3

FICHE D

Contexte

Face aux problématiques énergétique et environnementale, le développement des transports alternatifs à la route est une nécessité.

Si le ferroviaire est performant sur la plupart critères environnementaux, la traversée des zones urbaines par des trains, notamment de fret, toujours plus nombreux est une source de bruit à laquelle il faut s'attaquer, tant en réduisant la source de bruit (wagons plus performants) qu'en minimisant l'impact sur l'environnement local.

Descriptif du projet

Le projet consiste à mettre en œuvre des dispositifs destinés à réduire le bruit ferroviaire pour les riverains qui y sont les plus exposés (murs antibruit, merlons ou autres).

Objectif

Réduire le niveau de bruit auxquelles sont soumis les riverains des infrastructures ferroviaires.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

diminution du niveau de bruit ferroviaire dans les zones impactées

CONTRACTUALISATION
VOLET FERROVIAIRE HORS

/ACTEURS

L'État, la Région Haute-Normandie, la CREA et RFF.

Maître(s) d'ouvrage

RFF

/CALENDRIER

2008 - 2009 pour les études
2009 - 2013 pour la réalisation

/FINANCES

Coût total :	15 000 000 € HT
CREA	1 000 000 € HT
Région	3 000 000 € HT
État	2 000 000 € HT
Autres financeurs	9 000 000 € HT

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage

Plan de financement proratisé

Montant total	7 500 000 € HT
CREA	1 000 000 € HT
Région	1 500 000 € HT
Autres financeurs	5 000 000 € HT

Améliorer la cohésion territoriale et sociale de l'Agglomération

02

axe.02

La Communauté met l'accent sur la cohésion territoriale et sociale pour apporter des réponses aux situations de précarité, aux nouveaux besoins induits notamment par le vieillissement de la population, à l'existence de situations familiales de plus en plus diversifiées et à la problématique spécifique des jeunes dans l'agglomération.

En lien avec les autres dispositifs, notamment le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), l'objectif est de mettre en œuvre une politique globale de solidarité qui tient compte de la situation des publics les plus marginalisés et des conditions d'accessibilité des populations aux services proposés.

Les résultats sont attendus en termes de maintien de la population, de progrès social et d'égalité des chances, de réduction notable du chômage et de sorties positives du dispositif d'insertion. Sont également visées la couverture et la coordination des besoins en matière de déplacements et cohésion sociale dans le cadre d'un équilibre géographique global.

Le taux de satisfaction des usagers devra être pris en compte, notamment pour les services relevant de la responsabilité directe de la CREA tels que les transports en commun.

Développer un service de transports en commun de qualité et favoriser l'intermodalité

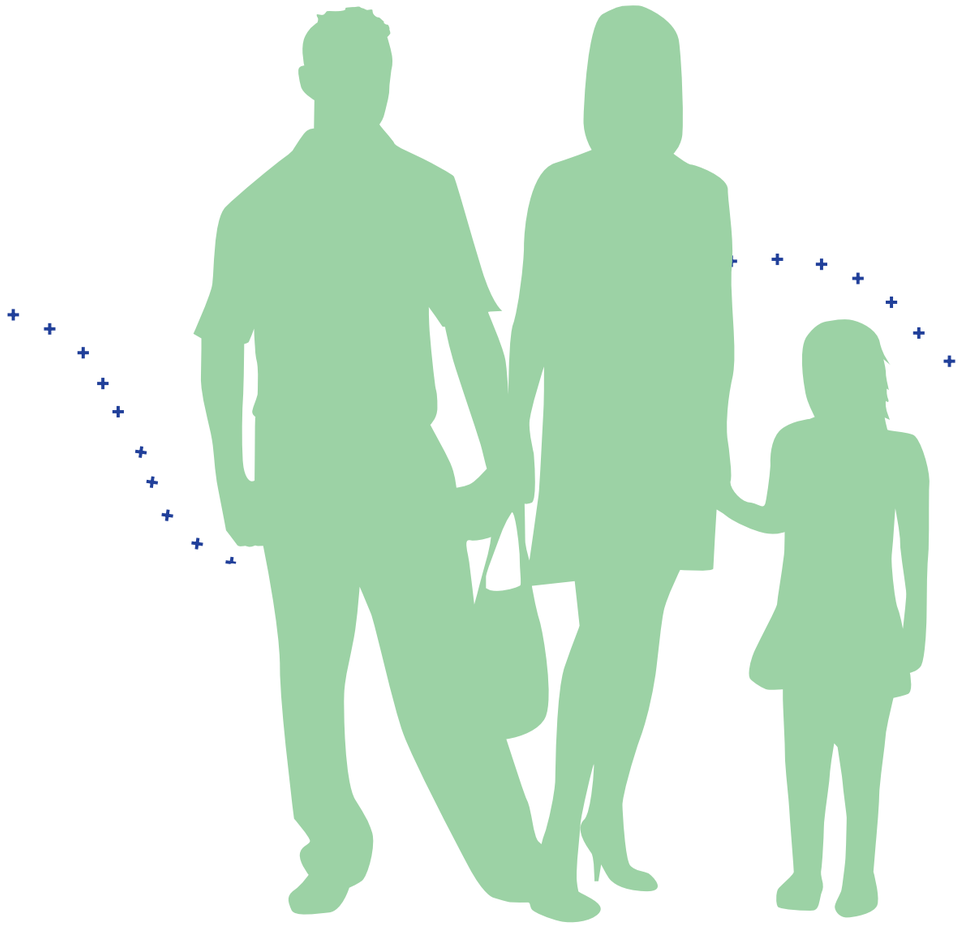

02

Mesure. 1

Pour la période 2007-2013, la Communauté amplifie ses engagements en faveur du développement d'un service performant de Transports en Commun, pré requis indispensable pour atteindre le report modal.

L'objectif principal est de rendre le réseau de transports en commun beaucoup plus attrayant face à la voiture particulière et favoriser ainsi le report modal.

Il est donc nécessaire d'améliorer l'offre de transports en commun, de préférence en site propre, notamment par la poursuite de TEOR (Transport Est-Ouest de Rouen, achèvement et extension) et par l'amélioration des connexions entres modes de transport (pôles d'échanges / parcs-relais, billettique…).

Il convient également d'augmenter la capacité d'absorption du réseau Métrobus, d'aménager certains points du réseau de transports en commun et d'offrir un accès à une billettique et à une information intermodales et mutualisées des Autorités Organisatrices des Transports (AOT).

ELABORATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE LA CREA

LA CREA / PÔLE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

axe.02
Mesure.1

FICHE 1

Contexte

Le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Rouennaise a été approuvé par le Conseil Communautaire du 11 février 2000. Il s'agissait d'élaborer une démarche globale portant sur l'organisation des déplacements à l'horizon 2010. Les objectifs étaient les suivants :

- organiser et satisfaire les besoins de déplacements en maîtrisant la circulation automobile et en développant l'usage des transports collectifs,
- préserver l'environnement et optimiser le partage de l'espace en favorisant les modes les moins consommateurs d'espace et en luttant contre la pollution, les nuisances et les accidents,
- rendre cohérents urbanisme et transports en limitant l'étalement urbain et en développant les implantations d'habitat et d'activités à proximité des axes de transports en commun.

Fin 2007, l'ex-CAR a lancé la révision de son PDU.
De son côté, sans être soumise à cette obligation, l'ex-CAEBS a initié, en 2008, une démarche d'élaboration d'un Plan Global des Déplacements.

Pour leur part, les autres territoires constituant la CREA (ex-COMTRY et ex-CCSA) ne disposaient d'aucun document équivalent.

La constitution de la CREA au 1er janvier 2010 nécessite de repenser le PDU à l'échelle de ce nouveau territoire. Il s'agit désormais non plus de la révision mais de l'élaboration d'un nouveau PDU, dans la continuité des études et de la concertation déjà entreprises sur les territoires rouennais et elbeuvien.

Outre l'évolution des normes en vigueur, le PDU de la CREA doit tenir compte du contexte local en matière de déplacements.

Descriptif du projet

D'une part, plusieurs projets de l'actuel PDU de l'ex-CAR sont achevés : TEOR, infrastructures routières (achèvement de la Sud III, du Pont Flaubert et de la Rocade Sud), pôles d'échanges du Mont-Riboudet et de la gare d'Oissel, mise en œuvre d'une partie du plan agglo vélo.

D'autre part, des projets majeurs à l'étude dans l'agglomération, vont changer à terme le paysage des déplacements. Il s'agit de l'arrivée de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie et du projet de nouvelle gare d'agglomération, du contournement Est et des nouveaux quartiers urbains et équipements structurants pour l'agglomération (le quartier Luciline, Le quartier Flaubert, le quartier Nouvelle Gare, le projet Seine Sud, la Plaine de la Ronce, etc.).

Le PDU, outil de coordination et de concertation entre les acteurs de l'agglomération et au delà, devra donc assurer la cohérence de ces différents projets et des réflexions en cours dans une perspective de long terme.
Pour accompagner cette évolution et apporter de la cohérence dans l'aménagement de son territoire, la CREA a l'ambition de mettre en œuvre une politique de déplacement qui devra concilier développement urbain, développement économique, cadre de vie et équité sociale.

La conjonction temporelle de la révision des grands documents de planification que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le PDU et le Plan Local de l'Habitat (PLH) donne l'opportunité de définir des objectifs communs et cohérents pour le développement du territoire de la CREA.

Enfin, la réalisation de grands projets et les réflexions en cours autour d'équipements structurants sont autant d'occasions de repenser structurellement le réseau de transport urbain :

- à l'horizon 2012/2013 : renouvellement des rames de métro, résorption des points noirs de la circulation des bus, mise en place du Transport à la Demande sur la majorité des petites communes périurbaines, recomposition générale du réseau de transports en commun,
- à l'horizon 2017 : développement de la ville de Rouen à l'Ouest et réalisation progressive du quartier Flaubert,
- à l'horizon 2025 : mise en service de la nouvelle gare ferroviaire de Rouen sur la rive gauche.

Le périmètre d'étude est celui de la CREA, en lien avec les territoires environnants : Pays entre Seine et Bray, Pays du Vexin Normand, Communauté de Communes Seine Bord, Communauté d'Agglomération Seine Eure, Pays du Roumois, Pays Caux Vallée de Seine, Communauté de Communes Le Plateau Vert, Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

Les enjeux

Le diagnostic réalisé en 2009 sur le bassin de vie rouennais a permis de dégager les 5 enjeux majeurs de transformation suivants :

- Assurer la cohérence entre la mobilité et le développement urbain ;
- Faciliter la mobilité des périurbains ;
- Développer l'usage des transports en commun : prendre en compte les facteurs d'attractivité ;
- Repenser l'équilibre des différents modes de déplacement pour un partage harmonieux et convivial de l'espace public urbain ;
- Mener une réflexion sur les transports de marchandises et les politiques de livraison.

Ces enjeux concourent à ce que devrait être la finalité principale de ce PDU : trouver un équilibre entre mobilité et cadre de vie.

Ils se déclineront en plusieurs objectifs opérationnels qui se traduiront en programme d'actions visant à concrétiser la mise en œuvre du PDU dans les 10 ans à venir.

ELABORATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE LA CREA

LA CREA / PÔLE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

axe.02
Mesure.1

FICHE 1

Objectifs

- proposer une politique de déplacements diversifiée, cohérente et lisible ;
- définir et mettre en œuvre une politique de déplacements permettant de concilier l'amélioration de la mobilité des périurbains, le cadre de vie des urbains et d'offrir de véritables alternatives à la voiture individuelle.
- s'inscrire dans une perspective globale de coordination des politiques de développement, tenant compte de l'évolution des modes de vie et de la mobilité.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement du diagnostic
Elaboration d'un plan d'actions

/ACTEURS

La CREA associe l'ensemble des acteurs concernés par les questions de mobilité et de déplacement, les communes adhérentes, la Région, le Département, la TCAR et la TAE (exploitants des réseaux de transport en commun) les associations concernées, le Conseil consultatif de développement de la CREA et plus particulièrement le groupe de travail consacré aux déplacements...

Maître(s) d'ouvrage

Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2011-2013

Phase 1 - Actualisation des données / élaboration du programme d'actions (2011)

- Mise en cohérence des diagnostics des PDU de l'ex-CA.R. et du P.G.D. de l'ex-CAEBS
- Actualisation des données
- Structuration du document
- Construction d'actions sur la base de scénarii contrastés

Phase 2 - Elaboration du projet de PDU (2011-2012)

Construction du projet de PDU qui sera soumis pour approbation au conseil Communautaire de la CREA

Phase 3 - Concertation et validation du projet de PDU (2012)

- Consultation des partenaires publics institutionnels et du grand public
- Enquête publique

Phase 4 – Bilan de l'enquête publique (2013)

Recueil des avis des commissaires enquêteurs suite à l'enquête publique

Phase 5 - Finalisation du PDU (2013)

Elaboration du PDU, au regard des avis exprimées, qui sera soumis pour approbation au Conseil communautaire de la CREA.

/FINANCES

Coût estimé :	389 737 € HT
Révision du PDU périmètre ex-CAR (Phase 1 Diagnostic) :	137 212 € HT
Elaboration du PGD périmètre ex-CAEBS (Phase 1 Diagnostic) :	42 050 € HT
Elaboration du PDU de la CREA :	210 475 € HT
Phase 1:	144 450 € HT
Phase 2:	29 950 € HT
Phase 3:	12 200 € HT
Phase 4:	8 450 € HT
Phase 5:	15 425 € HT

Plan de financement

Montant total	389 737 € HT
Communauté d'agglomération	227 794 € HT
Région	122 255 € HT
Département	39 688 € HT

AMÉLIORATION DU RÉSEAU MÉTROBUS

LA CREA / PÔLE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

axe.02
Mesure.1

FICHE 2

Contexte

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2003-2006, la Communauté a initié une politique d'amélioration qualitative du réseau Métrobus. Ces opérations visent à améliorer qualitativement le réseau de transports collectifs urbains en le rendant plus attractif, lisible, confortable, accessible, performant et sûr. La première phase des améliorations concernait l'aménagement des lignes armatures du réseau. Une partie des lignes 4, 5, 7, 10, 16,17 et 21 est déjà aménagée et financée au titre du contrat d'agglomération précédent.

Descriptif du projet

Amélioration des lignes de bus

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2007-2013, il s'agit de poursuivre la première phase du projet et de traiter les tronçons qui n'étaient pas définitifs lors de la première période d'aménagements. Les améliorations envisagées sont donc les suivantes :

- Traitement de « points noirs » en termes de circulation des véhicules sur le réseau Métrobus : priorité aux carrefours, aménagements physiques de voirie,
- Aménagement cohérent de certains itinéraires en matière d'accessibilité des transports de personnes à mobilité réduite : quais surélevés, dalles podotactiles,
- Aménagement d'arrêt-bus : abris voyageurs,

Au-delà des aménagements de lignes en cours ou à finaliser, un barreau routier entre la commune de Franqueville Saint Pierre et Mesnil-Esnard, dit « barreau Malot », sera réalisé. En effet, il est apparu nécessaire de créer une voie de bus en site propre partiel afin d'optimiser le trajet actuel des lignes 13 et 21.

Ce type d'aménagement exercera un rôle déterminant en termes d'amélioration de la qualité générale du service de transport collectif, et de décongestion de la circulation.

Projet de restructuration de la ligne 7

Le projet de restructuration de la ligne 7 est prioritaire dans le cadre du programme d'amélioration du réseau Métrobus. Il s'agit de la première phase du projet d'axe structurant Nord-Sud.

En effet, les déplacements sur l'agglomération sont majoritairement orientés selon un axe Nord-Sud. Fort de ce constat, le Métrobus a offert, dès 1994, un premier axe lourd de transport en commun entre la place Boulingrin à Rouen au Nord, Saint-Etienne-du-Rouvray et Grand-Quevilly au sud. Ces opérations d'envergure ne couvrent cependant pas l'ensemble des besoins de déplacement sur cet axe. Un itinéraire complémentaire reliant le Plateau Nord au Parc des Expositions avait été ainsi jugé utile, à moyen terme, dès le premier PDU de l'ex-CAR approuvé en 2000. Ce besoin s'est aujourd'hui renforcé. Il est, par conséquent, décidé de créer une ligne supplémentaire de transport en commun offrant vitesse, fréquence optimisée et régularité. Les objectifs recherchés sont :

- l'amélioration du cadre de vie des habitants et des visiteurs en tenant compte de leurs modes de vie et de déplacement et rendre ainsi l'agglomération plus attractive
- la dynamisation des fonctions économiques et commerciales en améliorant l'accessibilité des commerces de centre-ville et des zones d'activités économiques périphériques
- la mise en cohérence entre développement urbain et projet de transport en commun

Ce projet comporte 3 phases, dont seulement la première sera réalisée à échéance 2013 et mobilisera des subventions dans le cadre de cette fiche, il s'agit du projet de restructuration de la ligne 7.

Il consiste à réaliser des aménagements simples, mais indispensables, pour rendre cette ligne plus efficace, attractive et constitutive d'un premier axe Nord-Sud renforcé. L'objectif est d'offrir un service BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

Sont particulièrement visés les tronçons de la rue de la République, rue de Lafayette et rue d'Elbeuf. Ces aménagements bénéficieront également aux lignes 6 et 10 qui présentent un tronc commun avec la ligne 7 ainsi qu'à la ligne 32 qui relie Elbeuf à Rouen.

Afin de fluidifier le trafic des bus sur cet axe et d'atteindre ainsi les objectifs escomptés, le projet comporte un volet indispensable de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville de Rouen.

Objectifs

- Améliorer le système de transport collectif existant et accroître sa fréquentation en assurant un service plus rapide, plus performant et plus accessible ;
- Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- Rendre le réseau de transports en commun beaucoup plus attrayant vis-à-vis de la voiture particulière et favoriser le report modal.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de lignes aménagées
Gain de vitesse commerciale des lignes armatures
Nombre de stations améliorées ou créées
Pourcentage d'habitants empruntant les transports collectifs et pourcentage d'usagers satisfaits du service de transport en commun (enquêtes de satisfaction…).

/ACTEURS

La CREA et les communes concernées, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : SOGETI, la TCAR (exploitant du réseau Métrobus)

Maître(s) d'ouvrage
La Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2007-2013

▪ étude de faisabilité (SOGETI)	2007-2008
▪ barreau Malot	2008-2011
▪ Ligne 6	2008-2013
▪ Ligne 7	2011-2013
▪ points restants des lignes 4, 5, 10, 16, 17 et 21	2008-2013

/FINANCES

Coût total estimé	11 091 692 € HT
Restructuration de la Ligne 7	3 800 000 € HT
Aménagement de la place de l'hôtel de Ville	4 000 000 € HT
Amélioration des autres lignes de bus	2 000 000 € HT
Barreau Malot	1 291 692 € HT

Plan de financement
Restructuration Ligne 7

Montant total :	3 800 000 € HT
Région	760 000 € HT
Département	700 000 € HT
FEDER	680 000 € HT
Etat (BHNS)	310 000 € HT
CREA	1 350 000 € HT

Dispositif régional: aide régionale au taux maximum de 20% du montant HT de la dépense subventionnable.

Aménagement de la place de l'hôtel de Ville

Montant total :	4 000 000 € HT
Région	1 100 000 € HT
Département	1 100 000 € HT
FEDER	1 000 000 € HT
CREA	800 000 € HT

Amélioration des autres lignes de bus

Montant total : 2 000 000 € HT	
Département	1 050 000 € HT
CREA	950 000 € HT

Barreau Malot

Montant total :	1 291 692 € HT
Région	200 000 € HT
Département	300 000 € HT
CREA	791 692 € HT

Plan de financement pour l'ensemble de la fiche

Montant total	11 091 692 € HT
Région	2 060 000 € HT
Département	3 150 000 € HT
FEDER	1 680 000 € HT
Etat (BHNS)	310 000 € HT
CREA	3 541 692 € HT

PROGRAMME DE MODERNISATION DU RESEAU DES T.A.E.

LA CREA / PÔLE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

axe.02
Mesure.1

FICHE 3

Objectifs de l'action

En 2001, le réseau de transport urbain s'était réorganisé en faveur d'une meilleure offre de transport. Cette modernisation a permis d'améliorer l'offre de transport et a eu pour conséquence une hausse de la fréquentation du réseau, signe d'une véritable demande des usagers.
Il convient désormais d'améliorer encore l'efficacité, la fiabilité et l'attractivité du réseau ainsi que la qualité de service aux usagers et d'encourager le report modal de la voiture vers les transports en commun.

Descriptif de l'action

Améliorer la qualité de service rendu aux usagers :

- mise en place d'un Système d'Aide à l'Exploitation et Informations Voyageurs (SAEIV) pour rechercher une amélioration de l'exploitation : ponctualité et fiabilité des bus.
- équiper certains points d'arrêt de bornes d'informations voyageurs pour apporter aux usagers une information fiable sur le passage des bus, y compris en situation perturbée
- mettre à disposition des usagers des moyens modernes pour s'informer sur le réseau : horaires sur les mobiles, site internet.

Critères d'évaluation envisagés

Fréquentation des transports urbains

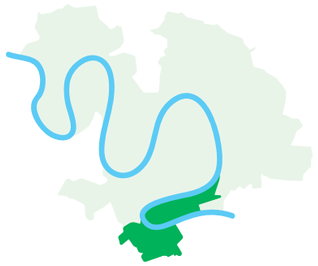

/ACTEURS

La CREA, TAE (exploitant du réseau de transport commun), communes concernées, associations des usagers des transports, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime.

Maîtrise d'ouvrage
La Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2008-2012

/FINANCES

Eléments financiers :	413 600 € HT

Plan de Financement

SAEIV et équipement en bornes d'informations voyageurs	
Montant total	413 660 € HT
Communauté d'Agglomération	206 315 € HT
FEDER (dont 45 502€ pour le projet SAEIV)	79 500 € HT
Région	82 732 € HT
Département	45 113 € HT

Le reliquat de l'enveloppe FEDER de 33 998 € permettra de financer le projet de vélo-station sur le territoire elbeuvien (cf. fiche n° 2-9)

ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CREA

LA CREA / PÔLE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

axe.02
Mesure.1

FICHE 4

Contexte

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées stipule que les autorités organisatrices de transport doivent rendre accessible leurs réseaux de transport en commun dans un délai de 10 ans. La loi précise également que tous les types de handicap (moteur, intellectuel et psychique, visuel et auditif) doivent être pris en compte.

En effet, la mobilité est une condition essentielle au maintien de l'autonomie et de l'indépendance. Ainsi, une bonne accessibilité conditionne notamment l'insertion éducative, professionnelle et sociale et permet de lutter contre les exclusions.

Dans ce cadre, la CREA a souhaité élaborer un schéma directeur d'accessibilité en étroite concertation avec les acteurs locaux concernés. Le but étant d'étudier la mise en accessibilité du réseau de transport, définir les aménagements nécessaires et faire évoluer le service de transport spécifique aux PMR.

Descriptif du projet

La CREA se donne les moyens suivants pour rendre accessible son réseau de transport :

1. création d'une commission intercommunale de l'accessibilité
2. élaboration, en concertation avec les partenaires locaux concernés, d'un Schéma Directeur d'accessibilité de la CREA
3. détermination d'un programme de travaux de mise en accessibilité des bâtiments accueillant du public au titre du réseau de transport de la CREA, des points d'arrêts de transport, du matériel roulant, des carrefours à feux, de la billettique et du système d'informations voyageurs
4. définition d'une programmation des investissements à réaliser et des mesures d'organisation

La programmation des travaux de mise en accessibilité vise 2015.

Critères d'évaluation envisagés

Nombre de lignes accessibles aux personnes handicapées et PMR
Nombre d'arrêts de bus accessibles aux personnes handicapées et PMR.

/ACTEURS

La CREA et les communes, les exploitants des réseaux de transport en commun, les associations et groupements représentants des personnes en situation de handicap, l'Etat (DDE), la Région de Haute Normandie, le Département de Seine Maritime, l'union sociale pour l'habitat en Haute Normandie, les associations de représentants des usagers du transport en commun.

Maîtrise d'ouvrage
La Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et les communes concernées

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2007-2026

- Installation de la commission intercommunale de l'accessibilité 2007
- Lancement de l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité 2007
- Elaboration et vote des grilles utilisées pour l'état des lieux de l'accessibilité des arrêts, du matériel roulant et des bâtiments 2008
- Les référentiels pour la mise en accessibilité des arrêts, la définition des impossibilités techniques avérées, le principe de hiérarchisation de mise en accessibilité des arrêts à l'échelle de la CREA et la charte signalétique des plaques de poteaux : 2010
- Mise en ligne de la fiche de signalement (procédure obligatoire de réclamation en cas d'obstacle constaté à la libre circulation des personnes à mobilité réduite) : 2011
- Evolution du service PMR : 2012
- Équipement de l'ensemble du réseau : 2009-2026

/FINANCES

Schéma directeur d'accessibilité :	44 000 € HT
Mise en accessibilité du réseau et évolution du service PMR : (à échéance 2013)	2 266 000 € HT

Plan de Financement

Montant total	2 310 000 € HT
Communauté d'Agglomération	1 629 000 € HT
Département	681 000 € HT

EXTENSION TEOR LIGNE T3 - CANTELEU

LA CREA / PÔLE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

axe.02
Mesure.1

FICHE 5

Contexte

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération a donné la priorité au développement des transports en commun. Après les lignes nord-sud du Métro qui rencontrent un succès considérable (il transporte chaque année 16 millions de voyageurs depuis sa mise en service en 1994) et pour répondre aux attentes des habitants situés à l'ouest et à l'est de l'agglomération Rouennaise, le choix a été fait d'opter pour un système intermédiaire entre le tramway et le bus.

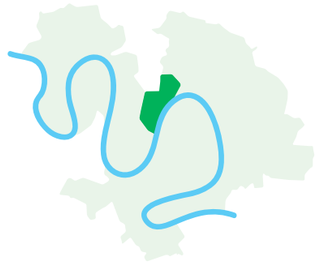

C'est pourquoi le Conseil Communautaire a voté en 1997 l'élaboration d'un axe Est-Ouest de transport en commun, baptisé TEOR (Transport Est-Ouest Rouennais), constitué d'un système équipé de véhicules sur pneus, avec guidage optique et dont l'une des caractéristiques principales est de circuler majoritairement en site propre. Selon les configurations urbaines, il peut utiliser un site banalisé, réservé ou propre.

L'opération TEOR est un Grand Projet financé par le FEDER (DOCUP 1997-1999 et 2000-2006). L'achèvement des 3 lignes TEOR en centre ville et à l'Est de l'agglomération a été soutenu dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° I-4-1. L'extension de la ligne T3 figurait dans la fiche I-4-2 du contrat d'agglomération 2003-2006.

Descriptif du projet

Par rapport à une ligne de bus classique, TEOR grâce à son accessibilité et à la priorité aux feux, offre un niveau de service proche de celui d'un tramway : accostages en station, bonne vitesse commerciale, régularité et fréquence élevée.

TEOR c'est plus de 175 000 habitants desservis dont 90 000 à moins de 400m d'une station. C'est aussi desservir de très nombreux pôles d'activités : campus universitaire de Mont-Saint-Aignan, Préfecture, Faculté de Droit et de Gestion, Faculté de Médecine, Théâtre des Arts, CHU de Rouen, Conseil Régional, la CREA, h2o, Docks 76, Palais des Sports…

Avec 38 km de lignes, TEOR dessert plus de 175 000 habitants et de nombreux pôles d'activités (Préfecture, C.H.U. Charles Nicolle, Conseil Régional, La CREA, Théâtre des Arts, Facultés de Droit et Gestion et de Médecine, Campus universitaire de Mont-Saint-Aignan, Hauts de Rouen, Bihorel, Darnétal, Palais des Sports, Docks 76 et h2o…) et plus de 42000 voyageurs l'utilisent chaque jour. TEOR est constitué de trois lignes :

- T1 (une liaison directe du Boulingrin vers Mont Saint Aignan en passant par le CHU)
- T2 (de Notre Dame de Bondeville à Bihorel en passant par le CHU et les Hauts de Rouen)
- T3 (de Canteleu à Darnétal en passant par le CHU)

La présente fiche concerne le prolongement à l'ouest de la ligne 3, sur un secteur à forte densité de population. C'est la 2ème tranche du projet TEOR inscrite au Plan de Déplacements Urbains.

Objectifs

- désenclaver un quartier dit « social » (Canteleu)
- renforcer le lien entre la périphérie et le centre de l'agglomération
- opérer la requalification urbaine des voies empruntées
- offrir une desserte attractive des zones résidentielles
- favoriser la diminution du trafic automobile et le report modal vers les transports en commun

Cette deuxième tranche fonctionnelle implique :
- les travaux d'extension de la branche T3 vers l'ouest ;
- l'aménagement de 5100 mètres en site banalisé, ainsi que la construction et l'équipement de 8 stations.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement des études
Nombre de stations et de km de lignes réalisés
Fréquentation des lignes TEOR mises en service
Vitesse commerciale

Commentaire

Dispositif régional : aide régionale au taux maximum de 20% du montant HT de la dépense subventionnable, sous réserve d'une amélioration de la vitesse commerciale et dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 950 000 € HT.

Le financement de l'Union Européenne est mentionné à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus, le Maître d'ouvrage prendra à sa charge les montants correspondants.

/ACTEURS

La CREA, TCAR (exploitant du réseau Métrobus), gestionnaires des voiries (commune, État, Conseil Général), les concessionnaires de réseaux (EDF, France Télécom…)

Maître(s) d'ouvrage
Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

- 2008 / 2009 : études de diagnostic / recueil de données / appel d'offres maîtrise d'œuvre
- courant 2010 : désignation d'un maître d'œuvre
- 2010 / 2011 : études
- enquête publique : début 2012
- 2012 : démarrage des travaux
- fin des travaux en 2013

/FINANCES

Coût estimé	11 460 000 € HT
Études	111 000 € HT
Foncier	50 000 € HT
MOE	424 000 € HT
Travaux infrastructures	9 650 000 € HT
Travaux systèmes	1 225 000 € HT

Plan de financement	
Montant total	11 460 000 € HT
CREA	4 889 000 € HT
FEDER	2 000 000 € HT
Région	2 190 000 € HT
Département	2 381 000 € HT

FAVORISER ET PROMOUVOIR L'INTERMODALITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CREA

axe.02
Mesure.1

FICHE 6

Politique d'intermodalité de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise :

Afin de répondre aux besoins de mobilité durable, la Communauté d'Agglomération souhaite favoriser l'usage des transports en commun. Pour ce faire, elle participe à la mise en place d'une politique globale et cohérente de développement de l'intermodalité à l'échelon régional (conformément au Plan de Déplacements Régional).

Il s'agit tout d'abord d'amener les automobilistes entrant sur le territoire de l'agglomération à préférer utiliser les modes de transport alternatifs cités ci-dessous plutôt que leurs voitures :

- Transports en commun : la stratégie de l'Agglomération en matière de transports en commun est développée dans cette fiche mais aussi dans les fiches n° 2-1, 2-2, 2-3, 2-4, 2-5 et 2-7 ;
- Modes doux : la politique de l'Agglomération concernant les modes doux est développée dans les fiches Plan Agglo Vélo n° 2-8 et Vélo Services n° 2-9.

Outre le besoin de parkings de rabattement, cela nécessitera des capacités nouvelles de transport et une offre de service de qualité efficace et rapide.

Enfin, l'accès à une billettique et à une information intermodale et mutualisée renforcera le caractère attractif des transports en commun, en particulier urbains.

Cette fiche est donc composée de plusieurs actions qui s'inscrivent dans la politique d'intermodalité de la CREA :

Fiche 6-a
Offrir des espaces de transfert entre l'automobile et les transports en commun

Fiche 6-b
Offrir la possibilité aux usagers multimodaux d'utiliser le métro

Fiche 6-c
Faciliter l'intermodalité par la billettique

NB : toutes ces actions s'articulent autour du PDU (Plan de Déplacements Urbains) de l'Agglomération qui est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre à partir de 2013 (cf. fiche n° 2-1).

Modalités et critères d'évaluation envisagés pour l'ensemble d'actions de la fiche
Avancement des études
Avancement des travaux
Nombre de parcs relais créés
Opérabilité du système intermodal des transports
Taux de fréquentation TC

/ACTEURS

Détails dans chaque fiche

/CALENDRIER

Détails dans chaque fiche

/FINANCES

Éléments financiers de l'ensemble de la fiche

Coût total :	133 388 537 € HT
2-6-a Offrir des espaces de transfert entre l'automobile et les transports en commun :	4 000 000 € HT
2-6-b Offrir la possibilité aux usagers multimodaux d'utiliser le métro :	111 596 587 € HT
2-6-c Faciliter l'intermodalité par la billettique :	17 791 950 € HT

Montant total	133 388 537 € HT
Communauté d'Agglomération	103 299 016 € HT
Région	18 465 000 € HT
Département	8 312 021 € HT
Etat (FNADT)	2 000 000 € HT
FEDER	1 312 500 € HT

FICHE 6

FICHE 6-A OFFRIR DES ESPACES DE TRANSFERT ENTRE L'AUTOMOBILE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

Contexte

La périurbanisation engendre des flux supplémentaires de déplacement qui sont majoritairement assurés aujourd'hui en automobile. Or, les transports urbains sont particulièrement pertinents en zone dense. Il convient donc en périphérie de ces zones denses de drainer les voitures sur des parkings qui assurent un accès facile aux transports en commun.

Descriptif du projet

Conformément à la fiche n°23 du PDR (Plan de Déplacements Régional) et au PDU de la Communauté d'Agglomération, il s'agit de créer des parcs relais sur les axes lourds et les axes structurants de transports en commun.

L'emplacement des parkings à réaliser à échéance 2013 seraient les suivants : Mont Saint Aignan, Canteleu et Notre Dame de Bondeville en lien avec les stations TEOR, deux parkings relais aux 2 terminus de la ligne 7, au nord « Terres-Rouges » à Bois Guillaume et au sud par l'aménagement d'un accès au parking du zénith-par expo réservé aux usagers de transport en commun.

Objectifs

- Faciliter les déplacements en transports en commun en centre urbain par l'incitation au transfert modal des automobilistes ;
- Créer des parkings de rabattement sur les axes lourds et les axes structurants de transports en commun

Commentaire

Dispositif régional : dans le cadre du contrat, l'aide régionale par opération est portée à un taux maximum de 50%, plafonnée à un montant des travaux et acquisitions de 2M€. Cette aide comprend l'acquisition et l'aménagement des espaces intermodaux (stationnement, accessibilité, confort, animation, signalétique, jalonnement…), hors opérations à objectif exclusivement d'aménagement urbain, hors aménagement de voirie non directement lié au projet.

/ACTEURS

CREA et commune concernées, exploitants des transports en commun, gestionnaires de voirie (État, Département)

Maître(s) d'ouvrage
CREA

/CALENDRIER

- Études 2010-2012
- Travaux 2011-2013

/FINANCES

Coût total estimé :	4 000 000 € HT
Plan de financement	
Montant total	4 000 000 € HT
Communauté d'Agglomération	880 000 € HT
Région	2 000 000 € HT
Département	1 120 000 € HT

La participation de l'Europe (FEDER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de celle du maître d'ouvrage.

FICHE 6

FICHE 6-B
OFFRIR LA POSSIBILITÉ AUX USAGERS MULTIMODAUX D'UTILISER LE MÉTRO

Contexte

La création de parkings de rabattement le long du métro va nécessairement générer l'arrivée d'usagers supplémentaires. Afin de gérer de manière efficace ces nouveaux flux, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'absorption du réseau Métrobus.

De plus, la capacité du métro en heures de pointe se trouve déjà saturée. En effet, le nombre de personnes transportées est stabilisé depuis quelques années à 16 millions de voyageurs par an et ne peut augmenter en raison du dimensionnement actuel du parc de rames.

C'est pourquoi, afin de drainer les flux entrant et sortant de voyageurs extérieurs à l'agglomération vers le métro, avec un service public performant et de qualité, il convient de renforcer la capacité du métro.

Cela se traduira directement par une plus grande capacité de l'offre de transport mais aussi de façon indirecte par le redéploiement des kilomètres économisés. En effet, l'accroissement du nombre de places offertes dans le métro permettra de réaliser à nouveau le rabattement des lignes de bus périphériques. Les kilomètres de bus ainsi économisés pourront être redéployés pour un élargissement des plages à forte fréquence ce qui permettra une meilleure attractivité du système de transport en commun.

Par ailleurs, la volonté forte de la CREA de favoriser la multimodalité au détriment de l'utilisation de la voiture individuelle conduit nécessairement au renforcement de la capacité d'une des stations les plus fréquentées.

La station Saint Sever avait été conçue pour une fréquentation de 6 900 personnes par jour sur les quais. Cependant l'enquête Origine/Destination menée par la Communauté en 2004 a permis de démontrer que la fréquentation réelle atteint jusqu'à 6 350 montées et 6 500 descentes par jour sur les deux quais.

L'arrivée de voyageurs supplémentaires de la périphérie vers le centre commercial Saint Sever doit donc être accompagnée par une extension de cette station permettant d'assurer la qualité et la sécurité du service de transports en commun.

Descriptif du projet

Il s'agit de renforcer la capacité du métro afin de pouvoir assurer l'accueil des personnes extérieures à l'agglomération et d'offrir un service de TC performant pour tous les usagers.

Cette opération nécessite l'acquisition de matériel roulant « propre » et la modification des infrastructures telles que les terminus Boulingrin et Technopôle, l'adaptation du dépôt et le renforcement du pont Jeanne d'Arc.

Ainsi, la CREA envisage la mise en circulation des rames de métro beaucoup plus spacieuses capables de transporter chaque jour près de 40 000 passagers supplémentaires.

Concernant la station St Sever, il s'agit, dans un premier temps, de mener une étude de définition des besoins qui puisse, entre autres, prendre en compte l'ouvrage d'art existant et la prédéfinition d'un nouveau quai, bien évidement sans perturber le fonctionnement quotidien du métro. La deuxième phase comporte l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre et les travaux.

L'extension de la station St Sever permettrait d'assurer un meilleur service de tramway sur l'une des stations les plus fréquentées. L'objectif principal étant de rendre le réseau de transports en commun beaucoup plus attrayant vis-à-vis de la voiture particulière.

Ce dernier projet devra s'accompagner d'un partenariat technique avec la Ville de Rouen et le centre commercial St Sever, afin d'harmoniser l'extension de la station de métro avec la restructuration des abords du centre St Sever.

Objectifs

- complémentarité et cohérence avec la création des parkings de rabattement ;
- conserver et améliorer l'attractivité du Métro pour accroître l'urbanisation à proximité des axes de transport en commun (fiche n°51 du PDR)
- rendre le réseau de transports en commun attrayant et efficace ;
- assurer un déplacement performant pour les usagers et en particulier pour les automobilistes réalisant un transfert modal des parkings de rabattement au métro ;
- participer au respect de l'environnement et favoriser la diminution des émissions polluantes (achat de matériel roulant « propre »)
- être capable de répondre à la demande, en particulier à la gare de Rouen dans le cadre du projet de « rendez-vous ferroviaire » à Rouen (fiche n°16 du PDR) et du cadencement du réseau ferroviaire normand (fiche n°14 du PDR) ;

Commentaire

Le financement du Département est destiné exclusivement à l'extension de la station St Sever.

/ACTEURS

CREA, TCAR (exploitant du réseau Métrobus), Ville de Rouen, Rodamco Europe (gestionnaire du centre commercial)

Maître(s) d'ouvrage
CREA

/CALENDRIER

▪ études MOE	Septembre 2008
▪ Modification des infrastructures liées au projet d'accroissement	Mi 2010-fin 2011
▪ Modification des bâtiments (dépôt et installations fixes)	Mi 2010-fin 2011
▪ Acquisition et MOE des nouvelles rames	2010-2012
▪ Grand levage et mise en unité multiple avec MOE	2012-2013

/FINANCES

Coût total estimé :	111 596 587 € HT
Plan de financement	
Montant total	111 596 587 € HT
CREA	93 106 587 € HT HT
Région	14 400 000 € HT HT
Département	2 090 000 € HT
Etat (FNADT)	2 000 000 € HT

FICHE 6

FICHE 6-C FACILITER L'INTERMODALITÉ PAR LA BILLETTIQUE

Contexte

La CREA a signé la Charte d'interopérabilité (fiche n°54 du PDR). Elle s'est, par ailleurs, particulièrement impliquée dans la rédaction du Référentiel Fonctionnel Commun de la billettique interopérable. Enfin, la Communauté d'Agglomération a donné son accord de principe à la création d'un système billettique multimodal mutualisé (fiche n°53 du PDR).

La Communauté de l'Agglomération est une autorité organisatrice précurseur en termes de billettique et en particulier de billettique interopérable. Les études, déjà financées dans le cadre du précédent contrat d'agglomération (fiche n°I-4-5) ont depuis fait l'objet d'un marché spécifique qui a permis la réalisation.

Le projet d'harmonisation du système billettique intermodal sur l'ensemble du périmètre de La CREA s'inscrit dans la continuité du renouvellement du système billettique de l'ex-Communauté d'Agglomération Rouennaise.

En janvier 2010, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (CAR), la Communauté de l'Agglomération Elbeuf Boucle de Seine (CAEBS), la Communauté de Communes du Trait Yainville (COMTRY) et la Communauté de Communes Seine Austreberthe (CCSA) fusionnent en un seul établissement public, la Communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA).

Il existait donc sur le territoire de La CREA, des modes de fonctionnement billettique (système central et terminaux) différents. Pour obtenir une architecture physique et fonctionnelle uniforme permettant la reconnaissance de la gamme tarifaire sur l'ensemble du territoire, il a été nécessaire que tous les véhicules circulant dans le périmètre de transports urbains de la Communauté et tous les points de vente (agences commerciales et dépositaires) soient équipés du même système billettique.

La CREA a ainsi souhaité disposer d'un système de billettique commun à l'ensemble de son territoire et étendre le système Astuce, développé en 2008 sur le réseau de transport urbain de l'ex-CAR, à toutes les communes.

Descriptif du projet

Dans un premier temps le réseau TCAR a été équipé du système de Billettique et SAEIV, dans un deuxième temps il a été procédé à l'harmonisation du système billettique intermodal sur l'ensemble du périmètre de La CREA. Ce qui a permis d'installer les équipements pour couvrir les réseaux de la TAE (Transports de l'Agglomération d'Elbeuf) sur l'ex CAEBS, de VTNI et des CARS HANGARD sur l'ex CCSA et COMTRY, et la délégation de service public entre Elbeuf et Rouen.

Les usagers disposent donc aujourd'hui d'un système de billettique commun sur l'ensemble du territoire quel que soit l'exploitant : les déplacements à l'intérieur de La CREA sont ainsi facilités.

L'objectif principal est de toucher une clientèle nouvelle dont la difficulté était la correspondance en améliorant l'usage et la complémentarité de différentes offres de transport sur le territoire de la CREA. Les tickets sont ainsi interopérables entre les différents réseaux : la carte Astuce a été mise en place sur l'ensemble du réseau CREA.

Ce projet comprend :

- Le passage à un système de carte mixte : magnétique et sans contact. Le sans contact apportera une souplesse d'utilisation de par son gain de vitesse à la validation, et la remontée d'informations pour l'utilisation des statistiques ;
- Le rechargement en titres ou en abonnement des cartes sans contact sur les distributeurs sera possible ;
- L'équipement de dépositaires de Terminaux Point de Vente Simplifiées (T.P.V.S.) Cet équipement permettra le rechargement des cartes sans contact. De plus, la situation géographique de ces dépositaires permettra un accès facilité pour les usagers quel que soit leur commune ;
- L'augmentation du nombre de valideurs sans contact et valideurs mixtes. Ils intègreront en outre les contraintes d'intermodalité pour faciliter l'accès au réseau Métrobus pour les usagers des autres modes de transports en commun (autocars interurbains et trains régionaux).

Cette billettique sera associée au nouveau SAE et à la nouvelle billettique de la Région Haute-Normandie ce qui permettra d'offrir un plus grand accès aux différents réseaux de transports proposés aux usagers.

Objectifs

- mettre en place un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs et d'une billettique compatible avec le développement d'une tarification commune et combinée (fiches n°48 et 49 du PDR) ;
- offrir un service plus performant et innovant aux usagers, espérant ainsi inciter les automobilistes à privilégier les transports en commun
- les usagers disposeront d'un système de billettique commun sur l'ensemble du territoire quel que soit l'exploitant : les déplacements à l'intérieur de La CREA seront ainsi facilités.

Commentaire

Dispositif régional : aide régionale au taux maximum de 20% par opération, dans la limite d'une participation régionale d'1M€ pour chaque opération (soit 5M€ d'études et investissements) pour leur équipement en système d'information multimodale. Cette aide est conditionnée au strict respect de l'engagement de l'autorité organisatrice et de son ou ses exploitants à produire des données intermodales qui puissent être mises en commun avec les autres réseaux.

/ACTEURS

Les exploitants des réseaux de transport de la CREA, les Agences Organisatrices des Transports de Haute Normandie, les prestataires : ERG / Parkéon / INEO / ETELM / AVENE

Maître(s) d'ouvrage
La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
CREA

/CALENDRIER

2008 - 2011

/FINANCES

Coût total estimé :	17 791 950 € HT
Plan de financement	
Montant total	17 791 950 € HT
CREA	9 312 429 €
Région	2 065 000 €
Département	5 102 021 €
FEDER	1 312 500 €

ETUDES PRÉALABLES MOBILITÉ, DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS EN COMMUN

axe.02
Mesure.1

FICHE 7

Contexte

Le réseau de Transport en Commun de l'Agglomération s'est développé depuis 2001 conformément au PDU approuvé en février 2000 notamment avec la réalisation de TEOR, du pôle d'échange du Mont Riboudet, de LISOR et de la modernisation des équipements du Métrobus.

L'élaboration en cours d'un PDU à l'échelle de la CREA devrait aboutir en 2012 à des actions opérationnelles qui permettraient la mise en place d'un réseau de transports en commun et d'une politique intégrée de déplacements, répondant aussi aux objectifs de développement durable.

Le développement de l'agglomération et l'émergence de nouvelles zones d'activités font cependant d'ores et déjà apparaître des besoins de renforcement et d'extension du réseau de transport en commun qui justifient le lancement d'études préalables. Par ailleurs, des réflexions doivent être menées sur la liaison nord-sud, inscrite au PDU.

La CREA s'interroge également sur l'opportunité de mise en place d'un service d'autopartage pour compléter la palette de services de transports mis à disposition des usagers. Il s'agit notamment de proposer une nouvelle approche de l'utilisation de l'automobile a contrario de l'autosolisme largement répandu dans l'agglomération.

Descriptif du projet

D'une part, il s'agit de réaliser un certain nombre d'études relatives au réseau de transport en commun, et notamment :

- des études sur la mise en place d'un service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire de la CREA ;
- des études de définition pour le projet d'aménagement de l'axe de transport en commun Nord-Sud entre le plateau Nord et le Parc des Expositions ;
- des études de faisabilité technique et financière et de prédéfinition d'une liaison Est-Ouest rive gauche pour la desserte du futur écoquartier Flaubert et des équipements structurants comme la SMAC et la future gare rive gauche.

A ces études identifiées comme étant prioritaires, pourraient s'ajouter, d'ici 2013 d'autres besoins en fonction de l'évolution du territoire.

D'autre part, la CREA souhaite évaluer au travers d'une étude, le public cible et les attentes vis-à-vis d'un service d'autopartage, les coûts d'investissement à prévoir et les modalités d'organisation opérationnelle et juridique. L'étude viserait donc à :

- Etablir la faisabilité technique d'un service d'autopartage sur le territoire de la CREA,
- En définir les modalités d'exploitation,
- Proposer une estimation de la clientèle susceptible d'utiliser le service,
- Aboutir à une évaluation financière de la mise en œuvre du service,
- Présenter le cadre juridique dans lequel le service peut être déployé,
- Définir le montage institutionnel permettant sa mise en œuvre.

Objectifs

- rendre le réseau de transports en commun plus performant, plus accessible et beaucoup plus attrayant vis-à-vis de la voiture particulière, pré requis indispensable pour atteindre le report modal ;
- assurer la cohérence entre mobilité et développement urbain (recomposition du réseau de TC en fonction de la demande de mobilité, mise en service de l'axe NS par l'Ouest…) ;
- faciliter la mobilité durable des périurbains (mise en service du Transport à la Demande, desserte de l'écoquartier Flaubert, de la nouvelle gare…) ;
- valoriser une nouvelle approche de l'utilisation de l'automobile et promouvoir l'utilisation du véhicule électrique ;
- compléter la palette de services de transport mis à disposition des usagers.

Les études proposées dans cette fiche permettront de confirmer l'intérêt de ces projets, d'en définir les conditions de la faisabilité, le coût et l'échéancier de réalisation.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- réalisation des études
- prédéfinition d'un plan d'action

/ACTEURS

CREA, Villes concernées, Région Haute Normandie, bureaux d'études spécialisés à désigner

Maître(s) d'ouvrage
La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
CREA

/CALENDRIER

Calendrier : 4 ans (2010-2013)

/FINANCES

Coût estimé :	2 500 000 € HT
Plan de financement	
Montant total	2 500 000€ HT
CREA	2 100 000€
Région	400 000€

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

La participation financière de la Région ne concerne pas l'étude d'autopartage.

Développer
les modes doux
de déplacement

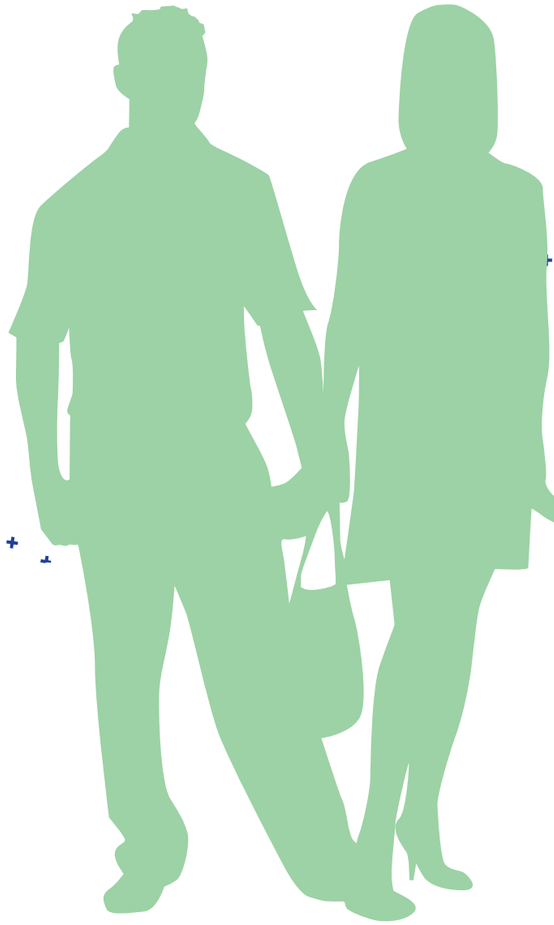

02

Mesure. 2

En matière de modes doux, la Communauté compte intensifier son effort, non seulement en matière de développement d'infrastructures, mais aussi en proposant une nouvelle offre de services autour du vélo.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN AGGLO VÉLO

LA CREA / DIRECTION VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

axe.02
Mesure.2

FICHE 8

Contexte

- Volonté d'inciter à l'utilisation des modes doux de déplacement ;
- Création d'aménagements cyclables cohérents, continus et sécurisés à l'échelle intercommunale ;
- Les résultats de la dernière enquête ménage ont fait apparaître une légère augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements dans le territoire rouennais. Ce mode de déplacements est compétitif sur les distances courtes (< à 5 km) et s'avère excellent pour l'environnement et la santé.
- Continuité dans la politique de la Communauté concernant les modes doux, en effet, cette opération a été initiée dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006 (fiche n° II-3-1)

Descriptif du projet

Le plan Agglo vélo prévoit la création d'aménagements cyclables sur l'ensemble de son territoire. Le maillage recherché doit permettre la pratique du vélo tant pour des trajets quotidiens (domicile-travail, achats, démarches…) que pour les loisirs.

A terme, le réseau d'agglomération comprendra environ 300 kilomètres d'aménagements cyclables répartis comme suit :

- le réseau structurant communautaire (environ 140 km) dont les aménagements sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté avec possibilité de la déléguer au gestionnaire de voirie selon les opportunités de travaux ;
- le réseau d'armature complémentaire (environ 160 km) dont les aménagements sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage des gestionnaires de voirie avec une participation financière de la CREA.

Ces réalisations s'accompagnent d'une politique d'éducation et de sensibilisation à la pratique du vélo.
Par ailleurs, la Communauté affirme son souci de mise en cohérence de l'ensemble des modes alternatifs à la voiture : elle engage en particulier une politique sur l'intermodalité et les « services vélos ».

Objectifs

- création d'aménagements cyclables cohérents, continus et sécurisés à l'échelle intercommunale
- promouvoir la pratique du vélo

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de km d'aménagement cyclables réalisés
Nombre d'actions engagées (animation, sensibilisation et promotion du vélo)

Commentaires

Concernant la Région, les pistes unidirectionnelles bilatérales seront prises en compte comme deux ouvrages distincts bénéficiant chacun du dispositif de financement de 50% des dépenses plafonnées à 120 000€ HT du km. Seules les pistes cyclables seront prises en compte (bandes exclues).

Concernant le Département, le dispositif applicable est celui en vigueur au moment du dépôt du dossier, soit actuellement un taux de participation de 30% plafonné à 170 000€ HT du km. En fonction des critères de bonification (mutualisation avec un autre projet, approche environnementale, mise en œuvre d'une démarche d'insertion liée à l'opération, et fragilité économique et sociale du MO), une majoration allant jusqu'à 20% est possible.

/ACTEURS

CREA, Gestionnaires des espaces traversés, Département, Région, État

Maître(s) d'ouvrage
La CREA et/ou Gestionnaires des espaces publics

/CALENDRIER

Réseau structurant communautaire

2008 Vallée du Cailly 210 000€ HT - 0,33 km
Liaison Cailly-Robec 1 370 000€ HT – 6,02 km
2008-2009 Montmain 650 000€ HT- 2,5 km
Rue Nansen (maîtrise d'ouvrage État) – 0,80 km
2008-2010 RD 51 (maîtrise d'ouvrage du Département) – 6 km
2011-2012 Cavelier 100 000€ HT – 0,35 km
Boucle de Roumare Bord de Seine (mandat de MO du Département) – 14,15 km
Liaison Plaine de la Ronce 950 000€ HT – 3 km
Vallée de l'Aubette (Phase 1) 800 000€ HT – 4 km
Antenne campus Mont-Saint-Aignan 450 000€ HT – 2,43 km

2013
Traversée du pont Guillaume le Conquérant et quais de Rouen rive gauche (dans le cadre plus général de l'Ecoquartier Flaubert, cf. fiche n° 1-2) 690 000€ HT – 2,93 km
Quais Hauts de Rouen Rive Droite 1 400 000€ HT – 2,29 km
Vallée de l'Aubette (Phase 2) 600 000€ HT - 2 km
Liaison Seine à Seine 550 000 € HT - 7,80 km
Quais Rive Droite (maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen) – 0,60 km
La Bouille – Moulineaux (maîtrise d'ouvrage GPMR)
Forêt de Roumare 670 000€ HT – 8,20 km
RD 938 1 400 000€ HT – 3,22 km
RD 121 (maîtrise d'ouvrage Département) - 0,60 km
Mare aux sangsues 50 000€ HT - 2,62 km
Boulevard de l'Ouest (maîtrise d'ouvrage GPMR) - 1,63 km
Boulevard maritime (mandat de maîtrise d'ouvrage à caler avec le GPMR) 900 000 € HT
Seine Amont Rive Droite (mandat de maîtrise d'ouvrage du Département) - 5,62 km

/FINANCES

Coût total estimé :	11 090 000 € HT
Aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage Agglo :	10 790 000 € HT
Fonctionnement pour des opérations de sensibilisation :	300 000 € HT

Plan de financement

Montant total	11 090 000 € HT
Communauté d'Agglomération	4 370 000 €
Région	3 300 000 €
Département	3 420 000 €

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage. La Boucle Quais Hauts de Rouen Rive Droite a déjà bénéficié d'une subvention de la part de la Région dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006.

FICHE 9

Contexte

Le développement de l'usage du vélo est une composante fondamentale des politiques de déplacements urbains, de maîtrise des consommations d'énergie fossile et de la production des gaz à effet de serre.

La politique définie dans ce sens a été, dans un premier temps, ciblée sur la création ou l'aménagement d'infrastructures cyclables (cf. fiche n° II-3-1 du contrat d'agglomération 2003-2006). De nombreuses initiatives démontrent cependant l'effet catalyseur d'un développement concomitant des services-vélos qui participent activement à l'évolution des mentalités et des comportements de mobilité.

Descriptif du projet

L'opération Vélo-Services prévoit la création d'un ensemble de services afin de développer l'usage du vélo comme moyen de déplacements quotidien, en liaison avec les transports collectifs. L'opération « Vélo-Services » se décline en trois volets :

1. La création de vélostations humanisées : lieu permettant de louer, d'entretenir ou de réparer un vélo.
2. L'acquisition de vélos : électriques, pliants et classiques proposés en location à la vélostation.
3. La mise en place d'abris vélos fermés : permettant la consigne ou le stationnement sécurisé (parcs vélos).

Les deux premiers volets font suite à une expérimentation de prêt gratuit de vélos mise en place en partenariat avec la Région et la société Movimento, dans le cadre de l'appel à projets économie sociale et solidaire financé par la Région.

Cette opération s'articule avec le système de location vélo en libre-service mis en place par la Ville de Rouen, système financé par l'adossement de publicité au mobilier urbain.

La création de vélostations humanisées : pour la location de courte ou longue durée (de un jour à une année) complémentaire au vélo en libre-service, les velostations s'adressent à un public présent dans l'agglomération, pour des durées relativement brèves ou souhaitant bénéficier d'un entretien permanent. Une offre de vélos électriques permet de répondre aux contraintes de relief inhérentes à notre territoire. De même l'offre de vélos pliants permet une intermodalité avec les transports en commun.

Cette formule convient aux personnes qui hésitent à acheter un vélo et leur permet de le tester à moindre frais. Le faible prix de location est un élément déterminant notamment pour les étudiants mais aussi pour les personnes les plus démunies qui ne possèdent pas de véhicule. Une option achat en fin de location sera également proposée et subventionnée.

Trois "vélo-stations" humanisées pourraient être déployées à terme. L'insertion par l'économique sera un enjeu majeur de la stratégie de construction du système. C'est l'une des composantes dans le cadre du premier marché de prestation de services lancé pour la gestion.

Les services offerts dans ces espaces seraient ceux « classiquement » proposés dans une vélostation. La location de vélos de courte ou longue durée (d'une journée à plusieurs mois) : un parc de 200 vélos classiques sera à acquérir en complément des 30 VAE (Vélos à Assistance Electrique) et des 50 vélos pliants.

La capacité des vélostations serait évolutive, la répartition entre les types de vélos se fera en fonction de la demande des usagers. Il est envisagé aussi la mise en place progressive de services annexes complémentaires parmi lesquels : location d'accessoires complémentaires tels que casques, sièges bébés et enfants, remorques, gravage antivol des cycles…

Dans un premier temps une station sera réalisée à proximité de l'espace Métrobus (intersection Métro / TEOR) à Rouen. D'autres stations seront notamment développées dans les territoires des pôles de proximité (Elbeuf, Duclair).

Au-delà du service de location, la vocation de ces espaces est aussi l'accompagnement au changement modal par le biais de l'accueil et des conseils en mobilité donnés aux usagers des vélostations, mais également par la réalisation d'animations pédagogiques liées au développement et à la promotion du vélo et de l'éco-mobilité à destination du grand public, des scolaires des entreprises et des administrations.

Les vélostations ont en outre vocation à devenir un lieu d'échange, d'exposition, de salle de réunion pour le milieu associatif qui ouvre pour le développement de la pratique du vélo.

Le stationnement sécurisé (parc vélos) : L'utilisation du vélo comme mode de déplacement dépend fortement de l'offre de stationnement. Bien que la CREA fournisse gracieusement des arceaux aux communes membres, les 1 100 actuellement posés sur 25 communes ne sont pas suffisants et répondent à un besoin de stationnement de courte durée et de proximité.

De plus, le stationnement couvert et clos à proximité de stations de lignes structurantes du réseau Métrobus facilite et favorise l'utilisation combinée du vélo et du transport collectif, seule susceptible de rivaliser avec l'automobile. Une dizaine de consignes sécurisées seront ainsi déployées dans un premier temps à proximité des terminus et points d'arrêts principaux (Mont-Saint-Aignan, Bihorel, Bonsecours, Darnétal, Petit et Grand-Quevilly, Déville-lès-Rouen, Canteleu, Saint-Etienne-du-Rouvray, etc.).

Objectifs

- développer une alternative au tout automobile avec un transfert de la voiture vers le vélo et d'inciter ainsi les habitants de la CREA à utiliser davantage le vélo pour les déplacements domicile-travail ;
- promouvoir lé vélo comme moyen de déplacements quotidien performant et peu couteux ;
- promouvoir l'intermodalité avec les transports en commun ;
- proposer une offre cohérente en matière de service vélos, à moindre frais pour l'usager.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de stations aménagées
Nombre d'utilisateurs

Commentaire

L'enveloppe régionale porte uniquement sur l'acquisition des vélos, soit un taux de 69%.
Le financement du Département porte sur l'aménagement de stations humanisées et sur l'investissement des stations sécurisées.

/ACTEURS

La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et les communes, gestionnaires de voirie, Région

Maître(s) d'ouvrage
La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

2008-2013

/FINANCES

Coût total :	7 780 971 € HT
Les recettes sont évaluées à 20 000 € HT/an soit 80 000€ sur la durée du Contrat (2010-2013)	

Plan de financement

Montant total	7 780 971 € HT
Communauté d'Agglomération	7 177 471 €
Région	297 500 €
Département	306 000 €

La participation de l'Europe (FEDER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de cohésion sociale qui favorise l'accès à l'emploi des publics en difficulté

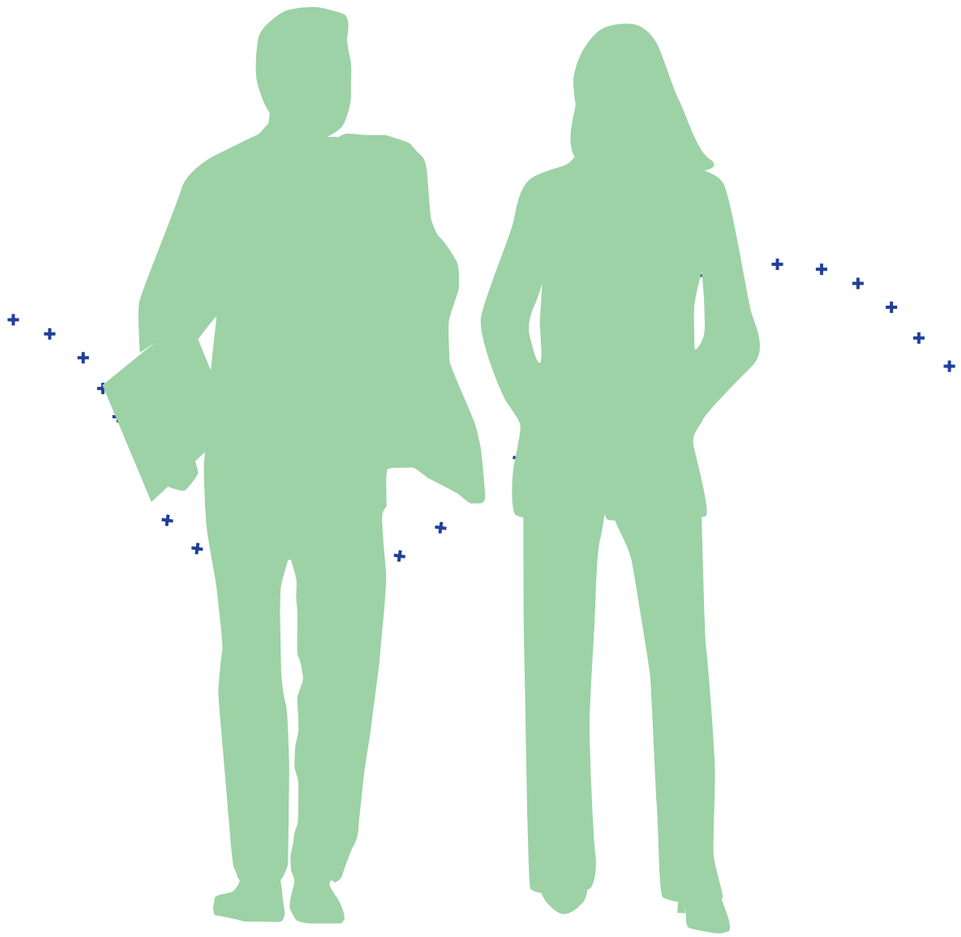

02

Mesure. 3

Certains quartiers de l'agglomération concentrent les difficultés économiques, sociales et environnementales. L'action menée en matière de logement pour répondre aux besoins et traiter les espaces extérieurs est une réponse à cet enjeu de cohésion sociale et territoriale.

L'objectif plus spécifique au contrat d'agglomération est d'apporter une plus-value aux actions menées et soutenues au titre du CUCS, des politiques de renouvellement urbain (ANRU), du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et du Grand Projet de Ville (GPV).

En effet, le contrat d'agglomération permet de mettre en perspective ces interventions et les enjeux de développement, en insistant sur les taux de sortie positive des dispositifs d'insertion et l'implication renforcée des entreprises pour la définition des parcours et l'intégration des publics en difficulté.

L'accent sera également mis sur les opérations globales permettant de traiter à l'échelle d'un quartier toutes les dimensions du développement (économie, services sociaux, logement, santé, cheminements et voiries, environnement …) et, à ce titre, d'intensifier les interventions sectorielles de droit commun.

SOUTIEN À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

LA CREA / SERVICE ÉCONOMIE ET INNOVATIONS SOCIALES - ASSOCIATION CARREFOURS POUR L'EMPLOI

axe.02
Mesure.3

FICHE 10

Contexte

La Communauté souhaite poursuivre son action en faveur de l'emploi engagée depuis 2004 en soutenant les manifestations portées par des associations. Ces initiatives (forums, colloques, semaines ou journées thématiques…) doivent permettre la mise en relation directe d'un nombre significatif d'entreprises et de personnes à la recherche d'un emploi et impliquer plusieurs partenaires.

En outre, ces actions devront, à minima, concerner l'ensemble de notre agglomération et viser à communiquer sur les métiers, les formations ou favoriser le placement des demandeurs d'emploi.

Cette fiche concerne l'organisation du forum Les Emplois en Seine.

Descriptif du projet

Apport de subventions pour permettre la tenue de manifestations en faveur de l'emploi.

Objectifs

Faciliter la mise en relation des personnes en recherche d'emploi avec des entreprises locales

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de manifestations organisées

/ACTEURS

la CREA, Région de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, ANPE, Assedic, Mission locale, CCI de Rouen, organismes ou associations œuvrant pour l'insertion des demandeurs d'emploi, des personnes handicapées, entreprises et clubs d'entreprises de l'agglomération

Maître(s) d'ouvrage

Association Carrefours pour l'emploi

/CALENDRIER

2008-2013

/FINANCES

Coûts estimés :	600 000 € HT
Forum les Emplois en Seine : 2009 à 2013 sous la maîtrise d'ouvrage de Carrefours pour l'Emploi	
120 000 € HT/an sur 5 ans soit	600 000 € HT

Plan de financement

Montant total	600 000 € HT
La CREA	170 000 €
Département	30 000 €
Autres	400 000 €

La participation de l'Europe (FSE) sera mobilisée dans le cadre du Projet Urbain Intégré (PUI) de la CREA et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

DIAGNOSTIC ET PROGRAMME D'ACTIONS ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

FICHE 11

Contexte

L'ESS est complémentaire de l'économie de marché classique. Outre son objectif d'épanouissement de la personne et du collectif (redistribution des ressources et des savoirs), elle intègre les principes mêmes du développement durable (préoccupations environnementales, citoyenneté et gouvernance, dynamisme économique).

Afin que la CREA déploie une démarche de développement de l'ESS, s'inscrivant dans la dynamique initiée au niveau régional via l'ADRESS (Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire), et valorisant les actions déjà entreprises, il convient, avant tout, de recenser l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent dans ce champ de compétence, les initiatives en cours et les pistes possibles pour susciter de nouvelles initiatives et coopérations dans ce domaine.

Descriptif du projet

La Communauté fera appel à un bureau d'études pour établir un diagnostic comprenant :

- un recensement des acteurs de l'ESS sur le territoire : leurs activités, leurs caractéristiques, leurs atouts et leurs difficultés
- une analyse économique des structures œuvrant dans ce secteur (effectifs, qualification du personnel, capacités financières, analyse des sources de financements, étendue du réseau, les articulations avec l'économie de marché classique…)
- une analyse sociologique des structures et de leur raison d'être : typologies des personnes impliquées dans ces structures (salariés, adhérents, usagers…), typologie des services rendus à la population de l'Agglo d'Elbeuf, identification des plus values sociales produites par ce secteur
- une analyse prospective sur le développement du secteur sur le territoire : les projets des acteurs, les dynamiques de coopération, les besoins émergents, les porteurs de projets émergents…

Ensuite, le consultant proposera des pistes d'actions pour :

- renforcer la position des acteurs de l'ESS sur le territoire en termes de locaux, de matériel, de financement, de reconnaissance juridique et administrative
- identifier les conditions du développement de ce secteur dans l'agglomération
- formuler des mesures à intégrer dans le schéma de développement durable pour construire un développement solidaire.

La méthodologie requise pour ce diagnostic devra s'appuyer sur des démarches qui associent le plus étroitement possible les acteurs de l'ESS : démarches participatives, groupes de travail d'acteurs, élaboration concertée des pistes d'actions… Le consultant s'entourera d'un comité de pilotage constitué d'acteurs locaux : acteurs de l'ESS, élus et commanditaires de l'action.

Critères d'évaluation envisagés

Réalisation de l'étude
Nombre d'acteurs de l'ESS associés à la démarche.

/ACTEURS

Région Haute- Normandie / ADRESS, Département de Seine Maritime, Associations / acteurs de l'ESS, Communes, Acteurs locaux de l'emploi

Maîtrise d'ouvrage
la CREA

/CALENDRIER

2008-2010

/FINANCES

Etude diagnostic	32 300 € TTC

Plan de Financement

Montant total	32 000 € TTC
La CREA	19 551 €
Région	12 749 €

La Région Haute-Normandie sera consultée lors de l'élaboration du cahier des charges.

ETUDE DE FAISABILITÉ - INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LE SECTEUR DE L'HÔTELLERIE RESTAURATION

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF / **ASSOCIATION CURSUS**

FICHE 12

Contexte

Permettre aux acteurs concernés (élus et institutionnels notamment) d'initier un projet d'insertion par l'activité économique dans ce secteur porteur de métiers dits « en tension » et propice à l'insertion de publics féminins.

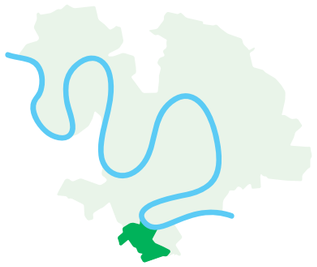

Descriptif du projet

Lancement d'une étude de faisabilité préalable à la mise en place éventuelle de l'action. Celle-ci porterait sur deux parties distinctes, mais indispensables :

A- Faisabilité et viabilité économique du projet : déterminer la faisabilité du projet et son dimensionnement :

- Cibler la clientèle potentielle (en s'appuyant sur le développement de certaines zones d'activités sur la rive gauche et en ciblant le cas échéant d'autres clientèles potentielles)
- Envisager la localisation souhaitable
- Déterminer le type de services et le niveau de prestations (hôtellerie et/ou restauration, organisation de séminaires et autres types d'animations…)
- De définir le nombre de postes et la typologie des postes qui pourraient être créés,

B- Conditions de réalisation de l'action dans le cadre d'un projet d'insertion par l'activité économique

- Cette phase étroitement liée aux conclusions de la précédente, sera menée dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux concernés.
- Elle se nourrira des expériences d'actions de ce type menées sur d'autres territoires.
- Il s'agira de prendre en compte les deux phases de ce projet : phase construction avec les différentes possibilités offertes notamment par le Code des Marchés Publics ; phase exploitation, en tenant compte des règles de fonctionnement des structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique).

A l'issue de cette phase, seront proposés : les objectifs prioritaires, les modalités de portage, de maîtrise d'ouvrage du projet, de financements,

Critères d'évaluation envisagés

Conditions de mise en place et de pilotage de l'étude
Nombre et qualité des partenaires mobilisés.

/ACTEURS

La CREA, la Région Haute Normandie, le Département de Seine Maritime, l'Etat, les CCI, les syndicats du secteur de l'hôtellerie, les agences locales pour l'emploi et missions locales, les structures et les réseaux de l'IAE, l'office de tourisme.

Maîtrise d'ouvrage

CURSUS en étroit partenariat avec le pôle de proximité d'Elbeuf

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2009-2010

/FINANCES

Plan de Financement

Montant total	30 000 € TTC
La CREA	20 000 €
Etat (FDI)	10 000 €

AIDE AU MONTAGE DE CRÈCHES INTERENTREPRISES

FICHE 13

Contexte

La création de crèches interentreprises favorise la reprise d'activité des femmes (après un congé maternité ou une période de chômage). Elle permet aux entreprises de fidéliser leurs salariés et d'en attirer de nouveaux. La CREA, en facilitant le développement de services aux entreprises, rend son territoire plus attractif.

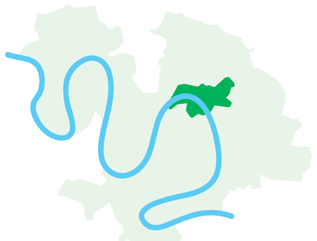

En 2006, la Communauté a lancé une étude pour favoriser la création de structures de gardes d'enfants répondant aux besoins des salariés des entreprises implantées sur 3 zones d'activité: les Bords de Seine, Seine Ouest, le Madrillet. Les résultats ont mis en exergue le besoin des salariés et l'intérêt des entreprises pour ce type de projet. En 2007, la création de deux crèches interentreprises a donc été engagée.

Cette étude a bénéficié du soutien du Fonds Social Européen.

Descriptif du projet

Ce projet se développe en trois volets :

- Création des deux crèches interentreprises : apporter un soutien aux clubs d'entreprises pour la concrétisation du projet de crèches interentreprises sur les bords de seine, notamment proche de la zone industrialo-portuaire.
- Colloque Crèches interentreprises : valoriser la démarche de création de crèches interentreprises en organisant une rencontre des principaux acteurs sur cette thématique.
- Réalisation d'études de faisabilité : permettre la réalisation d'études diagnostic et faisabilité pour la création de crèches interentreprises sur d'autres zones économiques en mobilisant les partenaires économiques et institutionnels.

Objectifs

Favoriser la création de structures de gardes d'enfants pour faciliter l'activité professionnelle des femmes.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de m² aménagés
Nombre d'enfants accueillis
Nombre d'entreprises adhérentes

/ACTEURS

Les Clubs d'entreprises Alliance Seine Ouest, Bords de Seine, Association du Technopôle du Madrillet, CCI de Rouen, CAF de Rouen, Département de Seine Maritime, Communes de l'Agglomération concernées

Maîtrise d'ouvrage

Les Clubs d'entreprises pour l'action 1 et la CREA pour les actions 2 et 3.
CURSUS en étroit partenariat avec le pôle de proximité d'Elbeuf
Clubs d'entreprises et crèches Liberty

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2008-2011

/FINANCES

Éléments financiers : portant exclusivement sur la réalisation de deux crèches interentreprises

- Coûts estimés	2 869 955 € HT
Crèche Liberty Alliance Seine Ouest	2 046 691 € HT
Crèche Liberty Bords de Seine	823 264 € HT

Plan de financement

Crèche Liberty Alliance Seine Ouest

Montant total	2 046 691 € HT
FEDER-PUI	500 000 €
Département	400 000 €
Autres financeurs	1 146 691 €

Crèche Liberty Bords de Seine

Montant total	823 264 € HT
FEDER-PUI	175 000 €
Département	240 000 €
Autres financeurs	408 264 €

La participation de l'Europe (FEDER) a été mobilisée dans le cadre du Projet Urbain Intégré (PUI) de la CREA, elle est venue en déduction de la participation du maitre d'ouvrage.

Plan de financement général

Montant total	2 869 955 € HT
Département	640 000 €
Autres	2 229 955 €

ACTIONS EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET L'INSERTION

LA CREA / DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT, ATTRACTIVITÉ, SOLIDARITÉ / SERVICE ÉCONOMIE ET INNOVATIONS SOCIALES ET PÔLE SOLIDARITÉ

FICHE 14

Contexte

La situation des publics en difficulté d'accès à l'emploi reste préoccupante sur notre agglomération. Les situations d'exclusion sociale et professionnelle qui se développent sont accentuées sur certains territoires et pour des populations qui souffrent de discrimination.

Cette fiche est donc composée de plusieurs actions qui s'inscrivent dans la politique de la CREA en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion :

- **FICHE 14-A**
  Accueil de proximité insertion par l'économique
- **FICHE 14-B**
  Chantiers d'insertion intercommunaux
- **FICHE 14-C**
  Soutien à l'activité des ESAT et entreprises adaptées
- **FICHE 14-D**
  Promotion des démarches locales en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité
- **FICHE 14-E**
  Promotion et diffusion des clauses d'insertion dans les marchés publics

Objectifs

Lutter contre l'exclusion en menant une politique volontariste pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes fragilisées ou victimes de discrimination.

/ACTEURS

Détails dans chaque fiche

/CALENDRIER

Détails dans chaque fiche

/FINANCES

Éléments financiers de l'ensemble de la fiche

Coût total estimé :	4 840 200 € TTC
FICHE14-A Accueil de proximité insertion par l'économique :	728 000 € TTC
FICHE14-B Chantiers d'insertion intercommunaux :	3 593 000 € TTC
FICHE14-C Soutien à l'activité des ESAT et entreprises adaptées :	109 200 € TTC
FICHE14-D Promotion des démarches locales en faveur de la diversité :	60 000 € TTC
FICHE14-E Promotion et diffusion des clauses d'insertion dans les marchés publics :	350 000 € TTC

Plan de financement général

Montant total	4 840 200 €
Communauté d'Agglomération	1 565 051 €
Région	390 000 €
Département	435 021 €
Autres financeurs	2 450 128 €

FICHE 14

FICHE 14-A ACCUEIL DE PROXIMITÉ INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE

Contexte

Renforcer les mesures d'accompagnement vers l'emploi en direction des habitants des quartiers en difficultés est une des priorités de la politique de la ville de la Communauté.

La zone d'emploi de Rouen se situe au 4ème rang des zones d'emploi haut-normandes les plus touchées par le chômage, malgré une récente reprise de l'emploi. Par ailleurs, le taux de chômage dans les Zones Urbaines Sensibles dépasse de plus de deux fois celui observé dans les autres quartiers.

Descriptif du projet

Le projet consiste à développer, sur les territoires de la géographie prioritaire de la politique de la ville (17 communes concernées), un accueil de proximité et une orientation des demandeurs d'emploi, vers les professionnels en capacité de répondre à leurs besoins. Cette action vise majoritairement un public peu mobile, éloigné de l'emploi, qui cumule plusieurs difficultés et qui reste souvent à l'écart des dispositifs.

L'objectif est d'organiser un accueil de proximité débouchant, après une première écoute et un premier bilan, sur une orientation et un accompagnement vers les structures et les dispositifs les mieux à même de répondre à leurs besoins.

Chaque commune organise des permanences d'accueil, à raison d'au moins trois demi-journées par semaine. Chaque chargé d'accueil établit des collaborations avec les services de l'ANPE, de la Mission Locale et du PLIE, pour lui permettre de connaître les dispositifs d'aide à l'emploi existants et identifier les interlocuteurs à solliciter (constitution d'un réseau d'acteurs). Localement, les chargés d'accueil de proximité participent aux réunions organisées par ces différents services et destinées à favoriser la recherche de solutions adaptées aux besoins des personnes accueillies.

Des réunions de réseau des chargés d'accueil sont également organisées, afin de partager des pratiques et de mutualiser les connaissances par rapport à la mise en place de nouveaux dispositifs, ainsi que des réunions de bilan.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

FICHE 14-A (page 120)
Accueil de proximité insertion par l'économique : nombre de personnes reçues, nombre de visites, nombre d'entretiens, répartition du public accueilli par sexe, âge, niveaux de formation, origine géographique

FICHE 14-B (page 122)
Chantiers d'insertion intercommunaux : nombre de chantiers réalisés, localisation, durée et travaux effectués / nombre de stagiaires accueillis et profil, évolution des situations individuelles, résultats en terme de sorties vers l'emploi ou la formation

FICHE 14-C (page 124)
ESAT : montant des marchés de l'agglomération ayant fait l'objet de l'application article 15 du CMP, montant global de la commande publique locale ayant fait l'objet d'une application de l'article 15 du CMP, nombre d'opérations de communication réalisées

FICHE 14-D (page 126)
Promotion des démarches locales en faveur de la diversité : création de groupes de travail réunissant les acteurs publics et privés, le partenariat concerné par les problématiques de la discrimination et de la lutte pour l'égalité

FICHE 14-E (page 128)
Clauses d'insertion : maintien du nombre de postes d'insertion créés, maintien ou augmentation du nombre d'heures d'insertion générées par la clause, augmentation du taux d'insertion durable.

/ACTEURS

Les 17 communes de la géographie prioritaire (Amfreville-la-Mivoie, Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Elbeuf, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen), Mission Locale, PLIE, ANPE, DDTEFP, structures de type Maison de l'Emploi, la CREA

Maître(s) d'ouvrage
Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, avec une mise en œuvre communale

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2007-2009 / 2010-2013

/FINANCES

- Coûts estimés : 104 000 € TTC annuels soit un montant total de (pour 6 ans)	728 000€ TTC
Dépenses de rémunération annuelles : (Il s'agit d'une participation forfaitaire de 8 000€ annuels versés à chaque commune, pour financer l'équivalent de trois demi-journées de fonctionnement hebdomadaire par commune)	104 000€ TTC

Plan de financement

Montant total	728 000 € TTC
La CREA	595 172 €
Autres	132 828 €

FICHE 14-B CHANTIERS D'INSERTION INTERCOMMUNAUX

Contexte

La CREA, dans le cadre de ses compétences dans les domaines de l'insertion par l'économique et de la politique de la ville, souhaite développer des actions d'insertion permettant de lutter contre l'exclusion et le chômage sur son territoire, notamment sur les quartiers en difficulté.

Descriptif du projet

Mise en place, à minima, de deux chantiers d'insertion intercommunaux, qui combinent la réalisation effective de travaux et la définition d'un projet individualisé de formation lié aux activités du chantier pour chacun des salariés. L'objectif est de favoriser le retour à l'emploi de personnes durablement exclues du marché du travail, et notamment celles issues des communes relevant de la Politique de la Ville.

- Chantier d'insertion intercommunal Education et Formation (16 places) : favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes précarisées en les faisant participer à des travaux d'utilité collective dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et de l'aménagement d'espaces extérieurs, secteurs professionnels offrant des opportunités d'emploi à des publics en voie de qualification (23 participants en 2006).

- Chantier d'insertion « Emplois de proximité » - ADEP (16 places) : favoriser le retour à l'emploi d'un public majoritairement féminin, lever les freins à l'emploi par une action dynamisante et revalorisante, définir un projet professionnel dans les emplois de proximité et, plus particulièrement, les emplois de l'aide à la personne et enfin, favoriser durablement le retour à l'emploi de personnes exclues du monde du travail, par un accompagnement dans l'emploi.

A ce stade les deux opérateurs identifiés permettent la réalisation des objectifs prioritaires cités ci-dessus et mobilisent l'ensemble des enveloppes de subvention prévus.

/ACTEURS

la DIRECCTE, la Région, le Département, le Pôle emploi, l'OHN, les communes concernées, La CREA, le PLIE de la CREA, les donneurs d'ouvrage, les établissements d'accueil et résidences pour personnes âgées, le CLIC, les CCAS, la fondation d'entreprise FREE, la fondation L'OREAL...

Maître(s) d'ouvrage

En partenariat avec le CUCS de la CREA, l'Association Education et Formation et l'Agence pour le Développement des Emplois de Proximité (ADEP) et éventuellement d'autres opérateurs dans la limite des enveloppes prévus.

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2007-2013 actions pluriannuelles en fonction de l'agrément accordé au chantier d'insertion

/FINANCES

- Coûts estimés (pour 6 ans) : (Il s'agit de dépenses de fonctionnement des chantiers d'insertion, c'est-à-dire : achats, services externes, salaires, taxes sur salaires, charges sociales, frais de fonctionnement)	3 593 000 € TTC

Plan de financement

Montant total	3 593 000 € TTC
La CREA (CUCS)	364 125 €
Région	390 000 €
Département	521 575 €
Autres financeurs	2 317 300 €

Les participations de l'Etat et de l'Europe(FSE) pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Si d'autres chantiers permettant la réalisation des objectifs prioritaires cités ci-dessus sont identifiés et les subventions prévues dans ce plan de financement ne sont pas entièrement mobilisées, les cofinanceurs peuvent soutenir ces actions après instruction d'un dossier de demande de subvention.

FICHE 14-C SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DES ESAT ET ENTREPRISES ADAPTÉES

Contexte

Depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, les collectivités territoriales sont concernées par l'obligation d'embauche des travailleurs handicapés.

Une des solutions pour répondre à cette obligation d'embauche est de faire appel à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et à des Entreprises Adaptées (EA).

Les ESAT et EA de l'agglomération, représentant 50 métiers et un millier d'emplois, sont en recherche d'activité auprès d'entreprises et de collectivités pour favoriser l'insertion des personnes handicapées. Cependant, leurs domaines d'activité et leurs capacités de production sont assez mal connus des donneurs d'ordre publics.

Descriptif du projet

La Communauté souhaite soutenir l'insertion des travailleurs handicapés en facilitant l'accès des structures ESAT-EA à la commande publique et, plus globalement, en encourageant le développement des structures locales.

Dans ce cadre, elle apporte son soutien à la promotion des activités des ESAT-EA en :

- aidant à la réalisation de supports de communication communs (plaquette, site internet...) ou de manifestations communes ;
- diffusant d'informations auprès des ESAT et EA sur le code des marchés publics ;
- appliquant l'article 15 du code des marchés publics sur certains marchés de la CREA puis d'autres collectivités ;
- promouvant cette démarche auprès des collectivités sensibilisées à l'intégration d'une clause d'insertion dans leurs marchés.

/ACTEURS

ESAT et EA implantés sur le territoire de la CREA, l'ADITH (action départementale pour l'insertion des travailleurs handicapés), la CREA, l'Etat, le Département de Seine Maritime (Maison départementale du Handicap), la Région Haute-Normandie

Maître(s) d'ouvrage

Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2007-2013

/FINANCES

- Coût total estimé :	109 200 € TTC
Valorisation poste de travail : 1/5ème ETP soit 8 200 € TTC/an soit	49 200 € TTC
Aide à l'organisation de journées portes ouvertes et à la réalisation de supports de communication : 10 000 € TTC par an soit	60 000 € TTC

Plan de financement

Montant total	109 200 € TTC
Communauté d'Agglomération	109 200 €

La participation de l'Europe (FSE) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

FICHE 14-D PROMOTION DES DÉMARCHES LOCALES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

Contexte

Construire un territoire plus solidaire est l'un des objectifs majeurs de la CREA. Dans notre territoire comme dans le reste de la France, encore trop de personnes sont victimes de discriminations liées à l'origine, au handicap ou au genre.

Difficultés à accéder aux meilleures écoles, à trouver un emploi correspondant à son niveau d'études, inégalités de salaires... les formes de discrimination sont nombreuses. Il en découle la nécessité de mettre en place un partenariat local en faveur de la diversité réunissant dans un même objectif les secteurs publics et le secteur privé.

Descriptif du projet

Dans un premier temps il est prévu, à titre expérimentale, d'organiser une journée d'échanges autour de la thématique de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations afin de dynamiser le réseau de partenaires et d'initier des actions concrètes sur le territoire de la CREA.

D'autres actions pourront être également mises en place :
- élaboration partenariale d'un diagnostic territorial sur les discriminations
- mise en place d'un observatoire des discriminations
- installation d'une CREALDE (Commission de Rouen, Elbeuf, Austreberthe de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) qui aura pour rôle de définir de manière partenariale les priorités d'action en matière de prévention et de lutte contre les discriminations, sur la base d'un état des lieux de notre territoire, ainsi que valider et piloter un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations.

/ACTEURS

La CREA, l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), les communes membres, la Région, le Département, la DIRECCTE, les CCAS, le Pôle emploi, la CCI, les représentants des différents acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire, associations, etc.

Maître(s) d'ouvrage
Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2009 - 2013

/FINANCES

- Coût total estimé (pour la première année) :	60 000 € TTC
Organisation d'un forum ou colloque sur les « diver(c)ités »	35 500 € TTC
Chargé(e) de mission égalité des chances lutte contre les discriminations	24 500€ TTC

Plan de financement

Montant total	60 000 € TTC
CREA	52 500 €
Etat (ACSE)	7 500 €

FICHE 14

FICHE 14-E PROMOTION ET DIFFUSION DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Contexte

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des publics en difficultés, la Communauté s'est engagée, depuis 1997, à inscrire dans ses marchés publics une clause pour l'insertion et l'emploi.

Le principe de cette clause permet d'exiger de l'entreprise attributaire du marché de réserver un certain nombre d'heures de travail à des publics dits « prioritaires » (demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, jeunes sans qualification, travailleurs handicapés).

Forte de son expérience, la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe a assisté et continue d'assister différents maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de cette démarche dans leurs propres marchés : les communes de la CREA, le Département de Seine-Maritime, la Région Haute-Normandie, des bailleurs sociaux, une société d'économie mixte et le SMEDAR.

Aussi, la Communauté informe et accompagne les entreprises dans la réalisation de leur engagement insertion et elle anime le partenariat territorial pour la réalisation de la démarche d'insertion. La clause d'insertion est un outil qui permet le rapprochement entre les structures de l'insertion, les entreprises, et les publics dits « prioritaires ».

Descriptif du projet

La CREA a développé une ingénierie de la clause d'insertion : elle conseille les maîtres d'ouvrages dans sa mise en œuvre, informe et accompagne les entreprises dans la réalisation de leur engagement insertion et anime le partenariat territorial pour la réalisation de la démarche d'insertion.

La clause d'insertion est un outil qui permet le rapprochement entre les structures de l'insertion, les entreprises, et les publics dits « prioritaires ».

La CREA souhaite aller plus loin dans la démarche pour soutenir l'insertion des publics en difficultés de son territoire en:

- développant les autres possibilités offertes par le code des marchés publics via l'article 15 (marché ou lot réservé aux ESATs-EA œuvrant en faveur de l'emploi des personnes handicapés), l'article 14+53 (prise en compte parmi les critères d'attribution du marché, les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté) et l'article 30 (d'acquérir directement des prestations d'insertion)
- promouvant ces « clauses sociales » auprès des donneurs d'ordre public et en les soutenant pour la mise en place et le suivi de ces clauses ou marchés spécifiques
- connaissant mieux les structures à vocation d'insertion professionnelle du territoire pouvant, dans le respect du cadre légal, bénéficier de cette commande publique
- développant un réseau d'entreprises locales engagées dans une démarche sociale ayant notamment pu répondre à une clause sociale d'un marché.

Son objectif est également d'améliorer la qualité de l'insertion des personnes.

/ACTEURS

La CREA, l'Etat, la Région de Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, les Bailleurs sociaux, SEM, Communes, les entreprises attributaires des marchés publics, les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire : le pôle emploi, les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, le Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification BTP 76, les entreprises d'insertion, les régies de quartier, les associations œuvrant pour l'insertion des personnes handicapées.

Maître(s) d'ouvrage
La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2007 - 2013

/FINANCES

Coûts estimés : 350 000 € TTC
soit 50 000€/an * 7 ans (rémunération équivalent temps plein)

Plan de financement

Montant total	350 000 € TTC
Communauté d'Agglomération	350 000 €

La participation de l'Union Européenne (FSE) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage

ATELIER SANTE VILLE

LA CREA / PÔLE SOLIDARITÉ ET PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

axe.02
Mesure.3

FICHE 15

Contexte

Le Comité Interministériel de Villes (CIV) du 9 mars 2006 a décidé, dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), la généralisation des Ateliers Santé Ville (ASV), avec les missions suivantes : l'identification des besoins spécifiques des publics en difficulté, la coordination des intervenants, l'accompagnement de projets permettant de faciliter l'accès aux soins, et la mise en œuvre d'une démarche participative.

La santé est affirmée comme un des cinq thèmes prioritaires des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). L'ASV permet de rassembler les acteurs de la santé dans le cadre d'une démarche territoriale, et d'améliorer la prise en compte de la prévention et de l'accès aux soins pour les habitants des quartiers en difficulté.

Descriptif du projet

Il s'agira de s'appuyer sur le diagnostic santé réalisé au niveau de l'agglomération et de s'inscrire dans les priorités définies par les acteurs du réseau :

- Réduire les comportements d'addiction, et notamment de consommation à risque « alcool » sur le territoire ;
- Accompagner les habitants vers un mieux être psychologique ;
- Promouvoir une meilleure hygiène de vie des enfants et des familles.

Dans le cadre d'un fonctionnement Atelier Santé Ville, il sera nécessaire, tout en maintenant une approche globale intercommunale, de territorialiser la stratégie d'intervention en agissant de manière spécifique sur différents quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville, ceci afin d'explorer à des échelles plus fines les situations sanitaires de notre territoire, ainsi que de susciter la participation des habitants aux actions de promotion de la santé.

Au niveau de l'agglomération
Au sein des quartiers prioritaires

- Coordonner les acteurs de santé agissant sur l'agglomération et favoriser le travail en réseau ;
- Mettre en œuvre des actions de formation et d'information permettant de renforcer les compétences de ces acteurs ;
- Elaborer et mettre en œuvre, en direction des habitants, un plan d'action pour chacune des priorités définies en 2006.
- Agir pour la continuité de l'offre de soins sur le territoire de l'agglomération.
- Mener au sein de plusieurs quartiers des démarches «diagnostic partagé» successives associant les acteurs de la vie sociale locale et les habitants ;
- Favoriser le travail en réseau et la coordination des acteurs de santé agissant sur ces quartiers ;
- Mettre en œuvre, avec la participation des habitants, des actions de prévention et favorisant l'accès aux soins.

Objectifs

Favoriser la santé des habitants de l'agglomération et plus particulièrement des populations les plus en difficulté, en agissant sur les déterminants de santé :

- le cadre de vie des habitants ;
- les comportements individuels et familiaux ;
- l'offre de soins et l'accès aux soins.

Critères d'évaluation envisagés

- Nombre d'acteurs locaux associés à la démarche, modalités d'implication
- Qualité des démarches « diagnostic partagé »
- Nombre d'habitants participant à l'élaboration et la mise en œuvre des actions
- Nombre d'actions et typologie : nature d'action / public touché / territoire concerné
- Qualité des actions

/ACTEURS

Région Haute Normandie, Département de la Seine Maritime (UTAS, responsable santé…), CHIELVR, ACsé, DRASS / DDASS, Communes de l'agglomération, CCAS, organismes médico-sociaux, Education Nationale

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2007 - 2013

/FINANCES

Coût total estimé	647 000 € TTC
▪ 2007-2010 : (75 000 €/an)	301 000 €
▪ 2011-2013 : (115 000 €/an)	346 000 €

Plan de financement	
Montant total	647 000 € TTC
CREA	317 000 €
Etat (ACSE)	248 000 €
Région	82 000 €

FICHE 16

Contexte

Dans le cadre de la politique locale en faveur de l'emploi qui se construit autour du PLIE et de l'UTAS (à travers les orientations de la commission locale d'insertion notamment), des relais de proximité sont nécessaires. L'espace réussir de l'association Ensemble, porté aujourd'hui par le centre social du Puchot et le pôle insertion emploi du CCAS d'Elbeuf-sur-Seine s'inscrivent dans le maillage du territoire elbeuvien qui connaît de grandes difficultés socio-économiques.

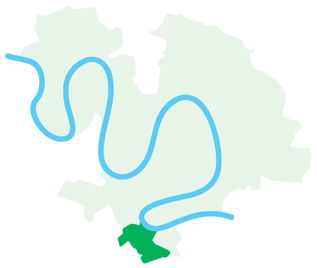

Descriptif du projet

1- L'espace réussir de l'association Ensemble
(en partenariat avec le CS du Puchot) : proposer un espace permettant d'enclencher ou réenclencher une dynamique d'insertion afin de permettre à chaque personne de construire un projet d'insertion tenant compte de ses intérêts, de ses besoins et de ses compétences actuelles et potentielles.

Ainsi, une équipe de 13 intervenants (2,53 ETP) offre une période de régulation permanente en individuel avec des parcours d'insertion intégrant 3 phases :
- d'accueil
- d'expression et de renégociation de l'itinéraire au sein de l'espace Réussir
- de préparation à la sortie de l'Espace Réussir et un accompagnement dans la prise de relais.

Le public visé est celui des demandeurs d'emploi, très souvent de longue durée et sans qualification, qui cumulent échec scolaire, problèmes sociaux divers, difficultés d'expression écrite et orale et qui ne sont pas intégrés dans un dispositif de droit commun ou dans le PLIE de l'agglomération elbeuvienne (20 places)

2- Le Pôle insertion emploi : accueille et offre un suivi personnalisé aux demandeurs d'emploi. En partenariat étroit avec le Pôle Emploi, ce pôle de 6 intervenants met en adéquation l'offre et la demande, prend des contacts avec les entreprises, effectue des démarches vers les employeurs et assure la préparation et le suivi des personnes en voie d'embauche. Cette démarche vise le public des demandeurs d'emploi, très souvent de longue durée et sans qualification, qui cumulent échec scolaire, problèmes sociaux divers, difficultés d'expression écrite et orale

Objectif

Préparer et accompagner les conditions d'une insertion professionnelle

Critères d'évaluation envisagés

1- L'espace réussir
Résultats attendus :
- Capacité à élaborer un projet d'insertion personnelle et/ou professionnelle
- Capacité à rencontrer et pratiquer une activité à l'extérieur de l'action
- Développer le lien social, favoriser l'équilibre …

Evaluation
- Nombre de personnes accompagnées
- Indicateurs découlant des résultats attendus

2- Le pôle insertion
Résultats attendus :
- Diminution des demandeurs d'emploi les plus en difficulté

Evaluation :
- Nombre de placements professionnels réalisés

/ACTEURS

Région, Mission Locale, PLIE, entreprises et organismes de formation, DIRECCTE, Pôle Emploi

Maîtrise d'ouvrage
Le Centre social et socioculturel du Puchot et le CCAS d'Elbeuf sur Seine

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2007 - 2013

/FINANCES

Coût total	611 326 € TTC
Espace Réussir « Ensemble » (2007-2009)	227 971 €
Espace Réussir « CS Puchot » (2010-2013)	97 254 €
Pôle Emploi insertion (2009)	286 101 €

Plan de Financement

Coût total	611 326 € TTC
Département	440 473 €
Région	102 979 €
CCAS Elbeuf	67 874 €

FICHE 17

Contexte

Depuis 1997 la CREA s'est engagé dans un PLIE aux côtés de l'Etat, la Région Haute Normandie et le Département de Seine Maritime. Ainsi au cours des 10 années, 2100 demandeurs de l'agglomération ont intégré un parcours d'insertion et le dispositif a permis à 50% d'entre eux de retrouver un emploi d'une durée de plus de 6 mois ou d'obtenir une qualification à l'issue d'une formation qualifiante. Ce dispositif a toujours été soutenu financièrement par le fonds social européen (FSE).

Aussi, cette démarche a été inscrite dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n°II-1-1.

Le PO National FSE 2007/2013 a retenu les PLIE comme dispositif de cohésion sociale sur l'axe d'intervention n° 3 : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale. De plus, une évaluation du PLIE menée en 2006 confirme l'intérêt et l'efficacité de l'outil. Aussi, a-t-il été décidé de reconduire le dispositif de 2008 à 2013.

Descriptif du projet

Le PLIE sur la période 2008/2013 propose aux demandeurs d'emploi en difficulté un parcours individualisé et ininterrompu les menant à un emploi d'une durée d'au moins 6 mois ou à un diplôme. Il a pour objectif d'accompagner 1 300 bénéficiaires et s'engage à ce qu'au moins 50 % d'entre eux accèdent à une insertion durable.

Il assure la mise en cohérence des interventions publiques au plan local et anime un réseau d'acteurs locaux et nationaux en matière d'accompagnement social, de formation et d'emploi au profit des demandeurs d'emploi qu'il suit. Il mène une mission de conseil auprès des entreprises concernant leurs recrutements afin de favoriser le placement des bénéficiaires du PLIE.

Objectif

Lutter contre l'exclusion en menant une politique volontariste pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes fragilisées ou victimes de discrimination.

Modalités et critères d'évaluation envisagés pour l'ensemble de la fiche

Pilotage du PLIE assuré par un Comité politique composé de l'ensemble des financeurs,
Suivi technique assuré par un Comité composé des techniciens des financeurs,
Bilan annuel qualitatif et quantitatif réalisé sur l'action du PLIE portant notamment sur :

- le nombre de bénéficiaires intégrés au dispositif,
- le nombre de bénéficiaires sortis du PLIE en emploi ou formation qualifiante,
- les actions mises en œuvre pour la formation des parcours,
- les moyens financiers mobilisés

/ACTEURS

Le Service Public de l'Emploi, la Région Haute Normandie, le Département de Seine Maritime, les entreprises, les structures d'insertion par l'activité économique, les organismes de formation, les associations d'insertion, les travailleurs sociaux, la mission locale, les services insertion des communes.

Maître(s) d'ouvrage
la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe

/CALENDRIER

1er janvier 2008 au 31 décembre 2013

/FINANCES

- Coût total estimé 2008-2013 :	16 579 094 €
Plan de financement	
Montant total	16 579 094 €
CREA (Accompagnement des bénéficiaires, équipe opérationnelle, actions Indiv…)	1 717 484 €
Département (Accompagnement des bénéficiaires)	1 691 610 €
FSE (subvention globale 2008-2010, puis convention bilatérale 2011-2013	4 270 000 €
Autres (contreparties indirectes : valorisation des actions de droit commun et contrats privés)	8 900 000 €

Promouvoir une meilleure qualité de vie dans l'Agglomération

03

axe.03

Afin d'optimiser l'attractivité de la CREA et dans la volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants, il importe que le territoire offre un ensemble d'équipements structurants mettant en œuvre des politiques sportives et culturelles de qualité.

Par ailleurs, l'objectif est aussi de valoriser les atouts environnementaux de l'agglomération et de permettre aux habitants de bénéficier d'un cadre de vie de qualité au quotidien.

L'image de la Communauté sera confortée par ces actions qui concourent notamment à un accueil de qualité des touristes et à l'amélioration de l'attractivité dans son ensemble. Au final, les habitants de l'agglomération doivent pouvoir mieux identifier leur territoire, et bénéficier d'espaces et de services de qualité.

Doter l'Agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain

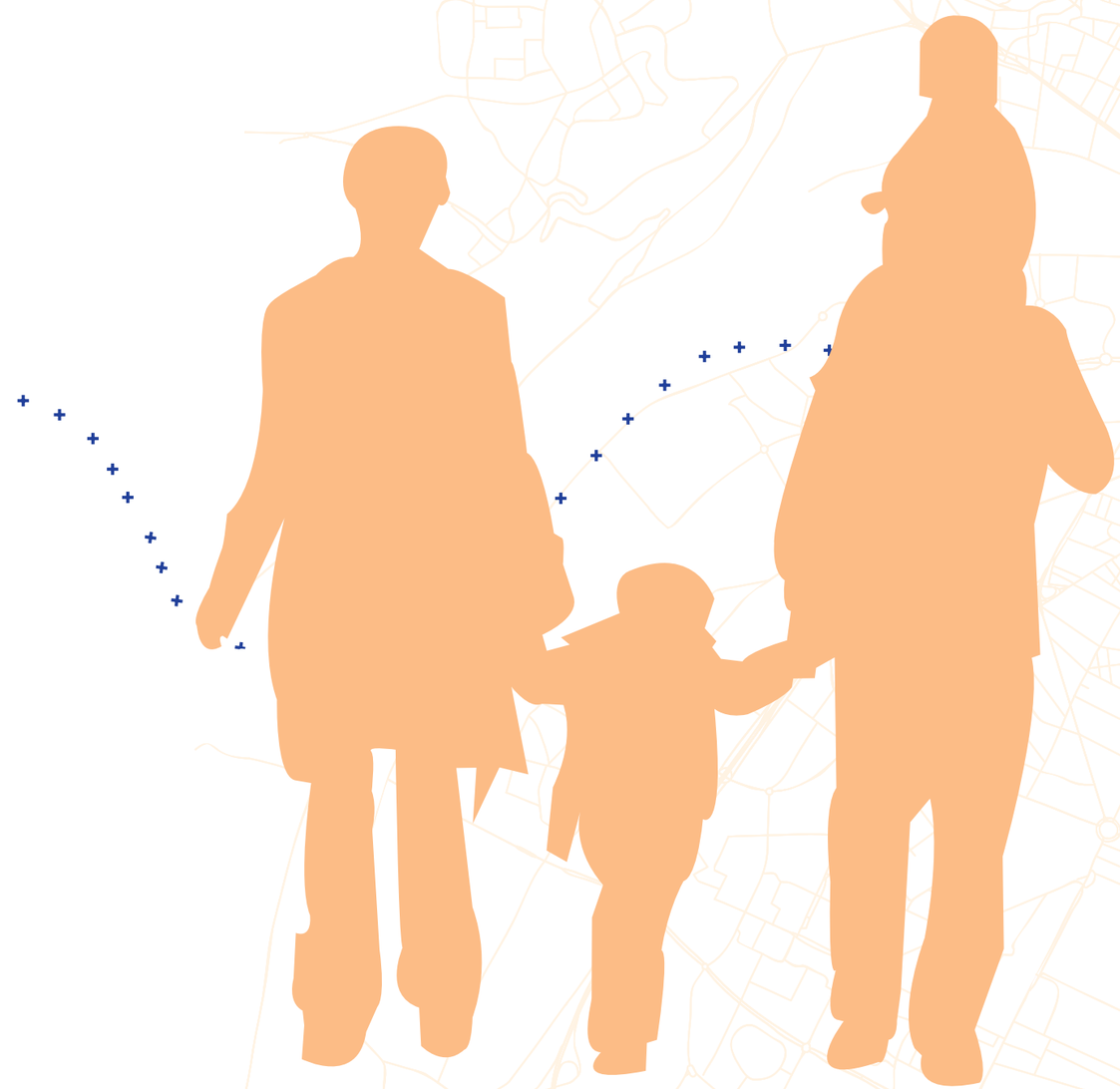

03

Mesure. 1

Le rayonnement de la Communauté passe par la création et l'aménagement d'équipements à vocation culturelle, sportive et touristique profitant à l'ensemble des communes et habitants du territoire. L'objectif est de développer et diversifier l'offre de manifestations et d'accroître les capacités d'accueil proposées à la population.

Les actions retenues se concentrent sur des équipements structurants pour l'image et le développement de l'agglomération (équipements culturels et sportifs, Palais des Sports, Auberge de jeunesse, Ecole Régionale des Beaux Arts…). Certains équipements répondent plus particulièrement à des thèmes fédérateurs ou directement liés à l'image de la Communauté.

PALAIS DES SPORTS DE LA CREA

LA CREA / PÔLE ATTRACTIVITÉ ET DIRECTION DES BÂTIMENTS

axe.03
Mesure.1

FICHE 1

Contexte

La Communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe, qui représente une population de près de 500 000 habitants ne dispose d'aucun équipement sportif couvert susceptible de répondre aux besoins de clubs évoluant à un niveau national, ni d'accueillir, en salle, une manifestation sportive de haut niveau de quelque discipline que ce soit.

Lors des assises du sport, organisées par la Communauté en février 2000, la demande d'équipement couvert à vocation spectaculaire et d'accueil de clubs résidents est apparue unanime par l'ensemble du mouvement sportif.

De plus, la carte de France des salles pouvant accueillir plus de 5 000 spectateurs fait apparaître un manque manifeste dans le grand Nord-Ouest.

Face à ce besoin, la réalisation d'un Palais des sports vise à :
- promouvoir la pratique sportive locale par le rôle moteur du haut niveau sur la pratique de base ;
- offrir un vecteur de communication important pour la région et pour ses entreprises ;
- mobiliser les acteurs économiques de la région sur la base de ce vecteur de communication ;
- contribuer, par son action structurante, au développement urbanistique du site d'accueil en lui-même et aux mutations urbaines qu'il suscitera ;
- développer les spectacles sportifs.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des démarches engagées depuis 2003 : étude de faisabilité, étude de programmation, enquête publique et concours d'architectes (cf. fiche action I-5-1 du contrat d'agglomération 2003-2006)

Descriptif du projet

La deuxième phase du projet correspond à la deuxième partie de la mission de maîtrise d'œuvre et à la construction du Palais des Sports. Le projet comprend la réalisation d'une salle principale de 6 000 places (5 500 en configuration basket national), d'une salle annexe de 884 places, d'une salle d'échauffement, et des installations connexes (vestiaires, salle de musculation, infirmeries, salle de presse, locaux administratifs et techniques…). Les espaces publics comprennent un parvis public, des aires de stationnement, et des voies de dessertes techniques et de sécurité…Une bonne accessibilité sera assurée à travers TEOR.

Cette construction se caractérise par une démarche de maîtrise de la gestion énergétique, l'objectif étant de limiter la consommation d'énergie afin de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique à travers :
- Le volet énergétique : installation d'une pompe à chaleur dans la nappe phréatique
- La production d'eau chaude en recourant à l'énergie solaire
- Le volet conception du bâtiment : confort acoustique/visuel/hydrothérmique

Objectifs

- Doter l'agglomération d'équipements sportifs structurant
- Renforcer l'attractivité de l'agglomération.
- Permettre la mise en place d'un partenariat public-privé à long terme (naming)

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement des travaux
Nombre de manifestations accueillies
Nombre de spectateurs
Nombre de partenariats sportifs mis en œuvre

/ACTEURS

CREA, Région, Département, Direction Jeunesse et Sports, Partenariat technique : Fédération, ligue et club résident, partenariat avec Ferrero (à travers un accord de naming « Kindarena »)

Maître(s) d'ouvrage
la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe

/CALENDRIER

▪ études de maîtrise d'œuvre :	2007 - 2009
▪ consultation des entreprises :	2009
▪ travaux :	2010 - juin 2012

/FINANCES

Coût total estimé :	57 776 168 € HT
Travaux de bâtiment	36 070 951 € HT
Acquisitions foncières	8 904 438 € HT
Honoraires et frais divers	10 711 330 € HT
Actualisations et révisions	1 368 993 € HT
Provisions aléas	720 456 € HT

La participation de l'ADEME est envisagée pour les surcoûts liés à la PAC et à l'ECS, elle viendrait en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Une participation complémentaire du CNDS pourrait être mobilisée et viendrait en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Plan de financement

Montant total	57 776 168 € HT
CREA	35 676 168 €
Région	10 900 000 €
Département	7 000 000 €
Etat (CNDS)	1 400 000 €
Autres	2 800 000 €

CONSTRUCTION D'UN DOJO INTERCOMMUNAL

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

axe.03
Mesure.1

FICHE 2

Contexte

Le territoire elbeuvien comprend approximativement 120 clubs et/ou sections pour plus de 9000 licenciés, caractérisé par un bon nombre de disciplines représentées, ainsi qu'un bon niveau d'équipements au sein des communes. Le judo est apparu comme une discipline particulièrement appropriée à une démarche intercommunale.

En effet, celle-ci correspond à la deuxième discipline en termes de licenciés (883 licenciés) après le football, au sein du territoire elbeuvien.

Aujourd'hui la FFJDA compte plus d'un demi-million d'adhérents licenciés. Sport éducatif, d'équilibre et convivial, le judo peut être pratiqué par tous : des jeunes enfants aux adultes, aussi bien les hommes que les femmes. Chacun peut ainsi s'affirmer, se confronter, s'épanouir.

Ecole de compréhension et de maîtrise de soi, le judo permet aux enfants dès leur plus jeune âge, de pratiquer une activité ludique où ils pourront s'exprimer pleinement, développer leur caractère et canaliser leur énergie. Véritable art de vivre, la pratique du judo permet aux hommes, aux femmes, de tout âge, de s'épanouir pleinement. Les pratiquants trouveront dans l'exercice du judo ou du jujitsu une activité conforme à leurs aspirations : maîtrise du corps et de l'esprit, intensité de la compétition ou self défense.

Descriptif du projet

A- Mise en œuvre d'un projet sportif de mutualisation des clubs

Le judo au sein du territoire elbeuvien réunit l'ensemble des paramètres pour mettre en œuvre un projet sportif de mutualisation. En effet, les clubs sont structurés et fonctionnent selon des critères bien réglés. De plus, les dirigeants desdits clubs sont favorables à une démarche partenariale.

Ce projet commun entre clubs façonnera un pôle d'excellence permettant d'atteindre le haut niveau, dans le cadre d'une structuration des clubs à l'échelle intercommunale qui vise :

- La formation des jeunes, des entraîneurs permettant une évolution du niveau.
- Le partage d'expérience entre compétiteurs, entraîneurs et dirigeants.
- Le développement de la capacité d'accueil de nouveaux judokas, en mettant en œuvre des actions de promotion, en particulier en direction des villes ou quartiers ne possédant pas de structures d'accueil.
- Le développement du sport adapté.

Une action significative dans ce domaine existe déjà.
Le RCC Judo mène une démarche d'accueil, d'entraînement et d'organisation de compétitions de sport adapté.

- Le développement de la pratique féminine.
- La coordination et liaison avec les écoles de sport et le dispositif Ludisport.
- L'Organisation de compétitions de haut niveau.

B- Le dojo intercommunal : un équipement structurant
Le dojo intercommunal doit répondre aux objectifs suivants :

- Lieu d'entraînement pour le pôle d'excellence
- Lieu d'entraînement commun entre les clubs
- Lieu d'accueil de compétitions départementales et régionales

Sur le plan urbain, la localisation identifiée, au sein du Parc de la Villette à Caudebec-les-Elbeuf, réunit une palette de paramètres favorables, à savoir :

1. Proximité des axes routiers ce qui permet une desserte facile:
- A13 (échangeur de Criquebeuf/seine)
- Voie sur berge

2. Le Parc de la Villette – Un îlot urbain en développement : un équipement sportif structurant doit s'intégrer au sein d'un îlot urbain significatif aux activités variées. Le Parc de la Villette, proche des centres villes de Caudebec et de Saint Pierre, constitue une interface urbaine alliant diverses activités. En effet, situé à proximité du pôle d'activités industrielles et commerciales (Clos Allard, Oison II, Centre commercial), le Parc de la Villette réunira des espaces dédiés à :

- Des activités économiques : zone d'activité de la Villette.
- L'habitat : logements industriels et collectifs.
- Des activités de loisirs jeunesse avec la structure Corto Maltese

Desservi par les transports en commun, ce site bénéficiera d'une attention particulière, en matière de déplacements mode doux, par la réalisation de cheminements piétonniers, larges et arborés, ainsi que de liaison entre les secteurs évoqués.

Critères d'évaluation envisagés

- Fréquentation du DOJO
- Nombre de compétitions organisées et nombre de participants
- Mutualisation des clubs

/ACTEURS

La CREA, Etat (FNDS), Région, Département, Fédération Française de Judo, Ligue de judo, Associations sportives, Commune de Caudebec,…

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

Décembre 2011 :	validation du projet
1er trimestre 2012 :	consultation des entreprises pour le concours de maitrise d'œuvre
2ème trimestre 2012 :	choix du maître d'œuvre
3ème trimestre 2012 :	études et rendu du concours
4ème trimestre 2012 :	validation de l'APD
1er trimestre 2013 :	consultation des entreprises
3ème trimestre 2014 :	début des travaux
	(durée approximative des travaux 12 mois)

/FINANCES

Eléments financiers :	3 533 897 € HT
Plan de Financement	
Coût total	3 533 897 € HT
CREA	2 333 897 €
Région	600 000 €
Département	600 000 €

PORT DE PLAISANCE DE ROUEN

LA CREA / POLE DE TRANSPORTS, SERVICE INFRASTRUCTURES

FICHE 3

Contexte

Le secteur des activités nautiques connaît depuis plusieurs années un essor considérable, générant une augmentation de la flotte des bateaux de plaisance requérant des points d'amarrage supplémentaires.

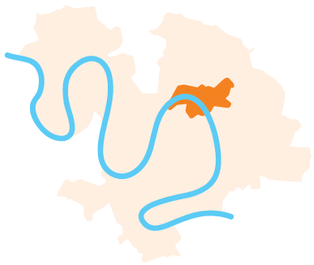

Véritable aire nautique ou halte de stockage des bateaux à sec selon les cas, les ports de plaisance modernes dépassent leur fonction ludique initiale, pour s'intégrer dans leur environnement urbain, où les citadins se réapproprient un espace longtemps délaissé.

A Rouen, le renouveau de l'activité nautique est à engager et doit accompagner la reconquête de la Seine impulsée par la CREA et ses partenaires. A ce titre, la première phase de cette opération a été financée dans le contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° I-5-7.

D'une part, le port de plaisance de Rouen correspond à la demande des usagers -au premier rang desquels les propriétaires de bateaux de l'agglomération- et des professionnels régionaux.

D'autre part, dans sa localisation pressentie-la darse Barillon- le port de plaisance de Rouen s'intégrerait dans un environnement urbain avec lequel les synergies seraient multiples : facteur majeur d'animation et d'attractivité, le port de plaisance participerait à l'essor des futurs quartiers liés au grand projet urbain de Rouen avec le projet urbain « Seine Ouest », dont il serait un des atouts, et la reconquête du fleuve et des espaces portuaires qu'il symboliserait.

De plus, tous les 5 ans, l'agglomération connaît avec l'Armada un événement nautique et touristique d'intérêt international. L'idée avec la constitution d'un port est de doter la Communauté d'Agglomération d'une structure d'accueil pérenne des activités de plaisance associée à des services de réparation des bateaux (port à sec et hivernage) et de renouer ainsi avec une tradition nautique existante à Rouen au début du 20ème siècle. Ainsi, cet équipement servirait de vecteur de communication internationale et d'animation culturelle du Grand Rouen : elle constituerait notamment une plateforme permanente d'accueil de l'Armada et en optimiserait le déroulement.

Ce projet doit aussi s'inscrire dans un contexte d'activité économique et industrielle intense du port. Sa réussite dépend donc, au-delà de sa vocation première, de la qualité de son insertion dans l'environnement économique et urbain.

Descriptif du projet

Il s'agit de la construction d'un port de plaisance dans le bassin Saint Gervais à Rouen, ce projet comprend :

- les études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre ;
- l'aménagement d'une halte provisoire de 50 anneaux ;
- selon les conclusions des études de conception et de maîtrise d'œuvre, l'extension du port à une capacité de 150 anneaux, dans une tranche ultérieure de travaux à conduire après l'Armada 2008.

Objectifs

- Répondre à une demande de la part des plaisanciers locaux mais également extérieurs à l'agglomération
- Doter la Communauté d'équipements structurants
- Participer au développement économique de la filière nautique et de la zone du bassin St Gervais

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement des travaux
Taux d'occupation

/ACTEURS

La CREA, GPMR, EPF Normandie, Ville de Rouen, CCI de Rouen

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

- Fin 2011 début 2012 procédure d'enquête publique
- Fin 2011 consultation des entreprises
- Début 2012 démarrage des travaux à l'issue de l'enquête publique
- Achèvement en juin 2013 pour l'armada.

/FINANCES

Coût total estimé :	8 435 544 € HT
dont 8 135 544 € HT pour la période 2007-2013	
Études préalables (financés CA 2003-2006)	300 000 € HT
Travaux halte provisoire	1 696 580 € HT
Travaux port définitif	6 438 964 € HT

- Recettes estimées à échéance 2013 : 580 000 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération à échéance 2013 : 7 555 544 € HT (Hors coût de fonctionnement et subventions)
- Recettes estimées à échéance 2028 : 4 000 000 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération à échéance 2028 : 4 135 544 € HT

Plan de financement

Montant total	8 135 544 € HT
La CREA	4 135 544 €
Région	2 000 000 €
Département	2 000 000 €

ETUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE-TOURISTIQUE ET MISE AUX NORMES DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

FICHE 4

Contexte

La CREA dispose d'une compétence facultative en matière de réalisation et gestion d'équipements de loisirs d'intérêt communautaire. Dans ce cadre elle a identifié le port de Saint Aubin les Elbeuf, petit port fluvial de plaisance, aménagé au sein des anciennes écluses de la commune, qui a un potentiel touristique à développer.

Afin d'offrir un véritable lieu d'accueil aux touristes - plaisanciers ou promeneurs occasionnels - et aux habitants de l'agglomération, il est nécessaire de mettre en valeur cet équipement, en l'aménageant et en le rendant accessible à un maximum de public, car à ce jour il souffre d'un accès difficile (envasement, manque de signalétique).

Cela permettra également d'intégrer ce site au maillage existant des escales fluviales touristiques aménagées le long de la Vallée de la Seine. En effet, ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre des démarches en profit du développement touristique menées actuellement par la Communauté : le Port de Plaisance à Rouen ; un ensemble d'animations et de services à terre avec le label la CREA d'Art et d'Histoire ; la mise en valeur et protection du patrimoine naturel et forestier ; la diversification de l'offre d'hébergement du camping aux hôtels haut de gamme ; le développement du tourisme d'affaires, etc.

Descriptif du projet

La réalisation d'une étude de faisabilité technique et touristique, qui permettra, dans un premier temps, d'évaluer techniquement et financièrement le site, c'est-à-dire de déterminer son coût d'investissement et de fonctionnement. Le second volet de l'étude identifiera les besoins de la population locale ainsi que des extérieurs, en termes de halte ou du port fluvial, afin de proposer un plan de développement du site.

Cette étude de faisabilité tiendra compte des équipements et projets sur les territoires limitrophes, voire définir une distance maximum de rayonnement d'un tel équipement. A partir des résultats de l'étude, pourra être élaboré un projet d'aménagement du port, répondant aux enjeux de développement, définis préalablement.

Tout un travail sur l'accessibilité, par voie de terre ou par voie fluviale, sera mené : maillage de cheminements avec la trame bleue, accès tous publics, stationnement, dragage du bras, mise en place d'une signalisation du port adaptée aux ambitions touristiques de l'équipement, étude sur la capacité d'hébergement, aménagements paysagers…

Cette étude devra s'inscrire dans les conclusions de l'étude programme sur le tourisme fluvial en Vallée de la Seine, menée par la Région.

L'opération d'aménagement du port sera conduite en étroite concertation avec les projets culturels, touristiques, environnementaux et sportifs de l'agglomération, en recherchant une synergie avec les acteurs du tourisme fluvial de la Région (VNF, CRT, CDT, collectivités bordées par le fleuve…). L'objectif du projet n'étant pas uniquement de reconquérir le site, mais de proposer des activités à terre, permettant de rendre le territoire attractif et dynamique.

Objectifs

- Répondre à une demande de la part des plaisanciers locaux mais également extérieurs à l'agglomération
- Doter la Communauté d'équipements de loisir et à potentiel touristique

Critères d'évaluation envisagés

- Concertation des riverains et des plaisanciers au projet
- Implication des professionnels du tourisme, publics ou privés, afin de créer un maillage cohérent des haltes fluviales le long de la Vallée de la Seine
- Réflexion en terme de coût global du projet (études préalables / investissements)
- Création de produits touristiques en collaboration avec les professionnels du domaine
- Prise en compte des problématiques environnementales (préservation des paysages et des éco systèmes, prévention des nuisances et des risques…).

/ACTEURS

CREA, Communes, VNF, SNS, CRT, CDT, Office du Tourisme, DREAL, Région, Département, GPMR, associations sportives (sports nautiques), associations de riverains, DDTM

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

2008 2011

/FINANCES

Coût total	240 500 € HT
Etude de faisabilité :	40 500 € HT
Mise aux normes pour exploitation :	200 000 € HT

Plan de Financement

Montant total	240 500 € HT
La CREA	209 315 €
Région	20 250 €
Département	6 885 €
VNF	4 050 €

RÉHABILITATION ET MODERNISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

FICHE 5

Contexte

La Communauté est propriétaire d'un complexe nautique composé d'une piscine/patinoire à vocation ludique située sur la commune de Cléon et d'une piscine sportive avec un bassin olympique située sur la commune d'Elbeuf.

Ce complexe sportif géré dans le cadre d'une délégation de service public, constitue un pôle d'activités important sur le plan sportif pour les habitants de l'agglomération. La CREA souhaite réhabiliter les équipements techniques de ce complexe et rénover les espaces dédiés au public.

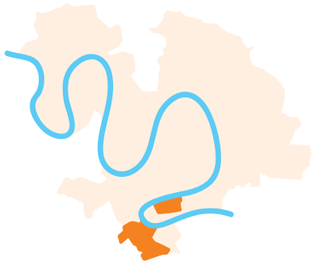

Descriptif du projet

A – La piscine de la Cerisaie à Elbeuf

Malgré une bonne gestion et un bon entretien de l'équipement nautique de la « Cerisaie », des signes de vétusté apparaissent avec un constat technique de vieillissement, principalement du grand bassin et de ses plages. Une restructuration profonde de la zone d'accueil, des vestiaires, cabines, pédiluves devrait permettre en particulier une accessibilité améliorée (pieds chaussés et non chaussés) et l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, le projet prévoit :

- Mise en œuvre de travaux visant la réhabilitation du bassin de 50 m afin de le mettre aux normes de la FFN et de le rendre propre à l'organisation de compétitions sportives ou aux entraînements. Il restera l'un des atouts de l'équipement. Il permet aux nageurs amateurs ou aux sportifs de nager dans des conditions de confort optimisées
- Refonte complète de l'accueil de la piscine (modification de l'entrée, création d'un parvis) qui permettra de résoudre les problèmes d'engorgement ponctuels liés à la proximité du collège, les vestiaires et les sanitaires seront entièrement rénovés pour répondre aux normes d'accueil et de circulation (handicapés) actuelles.
- Refonte complète du bassin d'apprentissage qui changera de destination pour devenir un bassin d'apprentissage et d'activités.
- Création d'un bassin de plongée d'une profondeur de 5 m : ce bassin sera complété par les locaux techniques afférents (salle de compression des bouteilles, stockage des bouteilles et combinaison) et d'un ensemble vestiaires et sanitaires. Pour répondre totalement à cette demande, le projet intègre la création d'une salle de cours et d'un bureau qui permettra à la Cerisaie de devenir un centre de formation à part entière
- Création d'un espace de remise en forme « sèche » avec une salle de cardio training et « humide » qui comprendront un bassin dédié aux diverses activités de balnéothérapie et d'une rivière qui proposera un parcours de remise en forme aquatique. Cet espace sera complété par une partie de soin du corps et de relaxation comprenant Hammam, sauna, jacuzzi et douches massantes.

L'objectif général est de réaliser un équipement conçu en vue d'obtenir le meilleur équilibre entre la satisfaction des besoins de la population et la capacité économique de la Maîtrise d'ouvrage.

B – La piscine patinoire des Feugrais à Cléon

Souhaitant répondre aux besoins en piscines couvertes et devant faire face à l'évolution des attentes de la population sur le territoire elbeuvien en matière d'apprentissage de la natation, de sport et de loisirs, la CREA a engagé une réflexion sur la restructuration de la piscine des Feugrais.

Il est proposé de redonner à l'équipement une dimension de « précurseur » qu'elle a connue lors de sa construction avec comme projet une refonte complète des accès et du cadre de l'équipement. Pour cela il est prévu :

- De repositionner l'équipement en fonction des publics accueillis et des usages en revalorisant les surfaces de plan d'eau afin de les destiner à une pratique nautique
- De réaliser des investissements pour satisfaire les besoins nautiques traditionnels (scolaires, sportifs, associatifs, …) économiquement déficitaires
- D'intégrer une conception architecturale intégrant d'une part, l'opportunité de favoriser l'ouverture vers l'extérieur des installations et, d'autre part, l'insertion et la valorisation urbanistique.
- Prendre en compte le projet d'urbanisation et chercher à valoriser l'ensemble

L'Agglo a souhaité également inscrire ces opérations dans le cadre d'une démarche Haute Qualité environnementale et pour ce faire a fait réaliser une « notice environnementale». Celle-ci précise pour chaque cible HQE les niveaux de performance et objectif à atteindre. Pour assurer cette qualité environnementale, 14 thèmes environnementaux, appelés cibles, ont d'ores et déjà été identifiés et regroupés en quatre domaines de préoccupation, éco-construction, éco-gestion, confort et santé.

Objectifs

- Rénover l'équipement existant et régler les problèmes d'accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite (hall d'accueil), de confort (circulations intérieures, traitement d'air, sanitaires..).
- Répondre à la demande des habitants, en termes d'activités aquatiques, en améliorant le niveau de prestation tant qualitatif que quantitatif.
- Permettre à la population et plus particulièrement les familles avec des enfants du territoire elbeuvien de bénéficier d'un équipement performant qui facilitera l'apprentissage de la natation, les fonctions éducatives et sportives traditionnelles d'une piscine.

Critères d'évaluation envisagés

- Fréquentation des différents équipements de ces structures sportives
- respect des cibles visées dans la notice environnementale.

/ACTEURS

CREA, Etat, Région de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, commune concernées, Fédération Française de Natation, associations sportives

Maîtrise d'ouvrage

La CREA

/CALENDRIER

Piscine de la Cerisaie à Elbeuf

Décembre 2011 :	lancement du projet
1er trimestre 2012 :	consultation des entreprises pour le concours de maîtrise d'œuvre et analyse et choix
2ème trimestre :	études et rendu du concours
3ème trimestre :	validation APD et consultation des entreprises
Début 2013 :	début des travaux

Durée approximative des travaux : 8 mois

Piscine des Feugrais à Cléon

Décembre 2011 :	définition du projet
1er trimestre 2012 :	consultation des entreprises
2ème trimestre :	validation APD
3ème trimestre :	consultation des entreprises
1er trimestre 2013 :	début des travaux

Durée approximative des travaux : 6 mois

/FINANCES

Montant total	6 000 000 € HT
Piscine de la Cerisaie à Elbeuf :	5 000 000 € HT
Piscine des Feugrais à Cléon :	1 000 000 € HT

Plan de Financement

Montant total Cerisaie	5 000 000 € HT
La CREA	3 100 000 €
Région	1 000 000 €
Département	900 000 €
Montant total Feugrais	1 000 000 € HT
La CREA	598 571 €
Département	230 000 €
Région	171 429 €

Plan de Financement de l'ensemble de la fiche

Montant total	6 000 000 € HT
La CREA	3 698 571 €
Région	1 171 429 €
Département (dont 900 000 € de FDADT)	1 130 000 €

SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES «LE 106»

LA CREA / PÔLE ATTRACTIVITÉ - DIRECTION DES BÂTIMENTS **/ LE 106**

FICHE 6

Contexte

En application de ses statuts, la Communauté est compétente en matière de construction, aménagement et entretien d'équipements sportifs et culturels, de participation à des activités culturelles et sportives déclarées d'intérêt communautaire. L'implication de la CREA sur le champ des musiques actuelles est donc réalisée dans le cadre d'une politique d'agglomération favorable à la mise en œuvre d'une politique culturelle et à la construction d'un équipement dédié à ces pratiques.

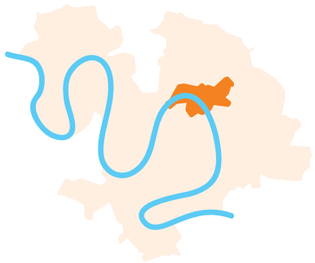

Ainsi, en 2002 la CREA désigne un bureau d'études spécialisé, les conclusions de cette étude ont mis en évidence des atouts majeurs :

- un territoire historiquement réceptif aux musiques actuelles,
- la vitalité de la pratique amateur,
- un vivier de musiciens parmi lesquels des professionnels reconnus,
- l'ouverture de plusieurs établissements d'enseignement spécialisés aux musiques actuelles.

Mais aussi une carence :

- en lieux de diffusion de petites et moyennes jauges, pour accueillir des artistes locaux, cherchant à se confronter à un public restreint,
- en espaces de répétition, de création, de formation permettant le soutien à la pratique amateur et l'accompagnement des artistes.

Par ailleurs les initiatives portées par d'autres territoires dans notre région ont poussé cette réflexion et démontré également la carence d'une «SMAc» (Scène des Musiques Actuelles) dans l'agglomération.

Pour répondre à cette attente, la CREA a décidé de créer un lieu de diffusion modulable qui intégrera le projet urbain «Seine Ouest» par le réaménagement du Hangar 106 des quais de Seine.

Les études préalables du projet ont été soutenues au titre du contrat d'agglomération 2003-2006, fiche n° II-3-3.

Descriptif du projet

Ce projet consiste à la création d'un lieu de diffusion modulable dans le Hangar 106, implanté au cœur de l'Ecoquartier Flaubert et de la valorisation urbaine des quais à Rouen (cf. les fiches 1-2, 3-27 et 3-36), véritable tête de réseau des musiques actuelles qui s'adosse à un ensemble d'équipements de proximité répartis sur l'ensemble de l'agglomération, dans une perspective de structuration de la scène locale, de maillage des équipements et de rayonnement culturel du territoire.

C'est la mise en œuvre d'une véritable politique artistique (aide à la création, répétition, développement d'une offre de diffusion ambitieuse et diversifiée, attention aux formes émergentes) et culturelle (formation, qualification, accompagnement des projets, action culturelle, valorisation de ces pratiques), sur les champs amateurs et professionnels, regroupant l'ensemble des fonctions constituées par une SMAc. Ce dispositif défini et encadré par le Ministère de la Culture se concrétise par la signature d'une convention tripartite avec l'État sur la base d'un lieu de diffusion dirigé par une équipe professionnelle, dans le cadre d'un projet artistique et culturel, validé par la collectivité publique.

Ce lieu ouvert à toutes les cultures émergentes comprend :

- un hall d'accueil convivial susceptible d'accueillir des expos, des performances,
- une salle modulable de 1148 places permettant d'accueillir des groupes locaux, nationaux et internationaux,
- un club de 318 places, ouvert aux artistes émergents dans une optique pédagogique, et aux courants alternatifs,
- un ensemble de 5 studios de répétition musicale de 27 à 50 m² permettant à des artistes de créer, travailler et bénéficier d'un accompagnement de ces pratiques,
- un studio d'enregistrement destiné au maquettage, à la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) et à la création d'images numériques,

- une radio intégrée accueillie dans un studio de 25 m²,
- un espace de rencontres et d'informations pour les artistes,
- une salle des associations liées à ce secteur d'activité,
- il est desservi par le Métro, le TEOR et le Noctambus.

Parallèlement un projet d'action culturelle sera développé pour accompagner les pratiques musicales des nombreux groupes locaux et pour sensibiliser les publics au projet artistique : des expositions, conférences, installations, projections de documentaires permettront d'explorer en profondeur les genres musicaux.

A l'occasion de résidences d'artistes, des rencontres et des ateliers seront proposés aux publics scolaires et aux musiciens locaux. Véritable zone de rencontre et de brassage des influences, le « 106 » attirera à Rouen ceux qui font la musique d'aujourd'hui. Il contribuera à l'émergence de la scène locale.

Ce travail est réalisé en lien avec les établissements scolaires et universitaires, les associations, les publics en difficulté (détenus, publics en insertion), et les équipements culturels des communes. L'objectif est de favoriser la création musicale en accompagnant les groupes tout au long des différentes étapes (répétition, maquettage, premières scènes, aide au projet).

Objectifs

- Favoriser le développement des musiques actuelles dans l'agglomération
- Positionner ce site comme un lieu culturel structurant pour les amateurs et les semi-professionnels
- Développer une politique artistique et culturelle sur le territoire de l'agglomération.

FICHE 6

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement des travaux
Nombre de spectateurs, nombre d'abonnés
Nombre de projets accompagnés, de formations proposées
Nombre d'heures de location des studios

/ACTEURS

Les musiques amplifiées rassemblent autour d'elles un ensemble de réseaux multiples alimentés par des musiciens, des labels, des collectifs, des lieux de diffusion, des tourneurs, des producteurs. Cet équipement doit toutefois répondre en priorité aux attentes plurielles des musiciens professionnels et amateurs, des publics et de tout utilisateur touché de près ou de loin par les musiques actuelles.

Maître(s) d'ouvrage

La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe. Par ailleurs un établissement public local (régie dotée de personnalité juridique et d'autonomie financière) « le 106 » a été créé le 1er janvier 2008 pour gérer le lieu.

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : 2005-2012

- Étude de programmation de septembre à décembre 2005
- Choix du maître d'œuvre après concours en juin 2006
- Mise au point de l'esquisse, de l'APS, de l'APD, du PRO : de juillet 2006 à février 2007
- Lancement de la 1ère consultation des entreprises en mars 2007
- Appel d'offre infructueux en juillet 2007
- Lancement de la 2ème consultation en septembre 2007
- Appel d'offre infructueux en décembre 2007
- Reprise des études sur le projet de janvier à juin 2008
- Lancement de la 3ème consultation en juin 2008
- Début des travaux en janvier 2009
- Ouverture du 106 le 26 novembre 2010
- Aménagements des abords du 106 et compléments en équipements spécifiques 2011-2012

Le bilan du 106 après 1 an d'ouverture au public est très positif, 63 000 spectateurs, 113 concerts (dont 4 gratuits), 7 conférences thématiques et 4 expositions. Les studios de répétition sont fréquentés par plus de 250 groupes musicaux. Ainsi, cet équipement favorise le développement des musiques actuelles dans l'agglomération et redonne vie aux quartiers Ouest de Rouen, à côté d'autres structures et établissements déjà installés ou en cours de réalisation, tel H2O, le Palais des Sports et le quartier Luciline.

/FINANCES

Coût total estimé :	15 000 000 € HT
Mission maîtrise d'œuvre - conception : (déjà subventionnés)	600 000 € HT
Acquisition bâtiment : (déjà subventionnés)	400 000 € HT
Travaux de bâtiment :	10 500 000 € HT
Travaux annexes - parking :	1 800 000 € HT
Equipements spécifiques :	1 300 000 € HT
Mission maîtrise d'œuvre - travaux :	400 000 € HT

Plan de financement

Montant total	15 000 000 € HT
CREA	3 404 100 €
Région	6 000 000 €
Département	3 000 000 €
FEDER (PUI)	800 000 €
Etat (FNADT)	650 000 €
Etat (DRAC)	500 000 €
Autres (CA 2003-2006)	645 900 €

La dépense subventionnable au titre du contrat d'agglomération 2007-2013 correspond exclusivement à la mission de maîtrise d'œuvre - travaux, au coût total des travaux et à l'équipement, soit 14M€ HT.

H2O ESPACE DE SCIENCES DE LA CREA

LA CREA / DIRECTION DE LA COMMUNICATION - DIRECTION DES BÂTIMENTS

FICHE 7

Contexte

Le déplacement progressif en aval de la Seine de l'essentiel des activités portuaires a libéré, dans le secteur «Seine Ouest», des opportunités pour une réhabilitation des hangars depuis longtemps occupés par des commerces peu valorisants, sans relation avec le fleuve ni avec la promenade piétonnière aménagée sur la Rive Droite.

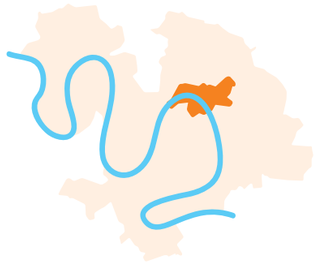

Depuis 1990, le secteur s'est transformé, avec notamment :

- La reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu en Préfecture Régionale et Départementale,
- La construction de la Faculté de Droit, de Sciences Economiques et de Gestion,
- Le réaménagement de l'Avenue Pasteur et la création du Jardin Pasteur,
- La réalisation de la branche Ouest du système de transport TEOR, son pôle d'échange, la trémie Pasteur et la requalification du Mont Riboudet.

D'autres projets, en cours de programmation ou de réalisation, vont prolonger la mutation du secteur : la reconstruction du Hangar 3 siège de l'Agence de l'Eau, l'opération immobilière de l'Ilot Pasteur, l'opération « Luciline », l'opération « Docks de Rouen », la construction du Palais des Sports, la mise en service du Pont Flaubert. La mise en œuvre globale et cohérente de ces opérations dans le cadre de l'espace des Marégraphe et au sein du projet urbain « Seine Ouest » précité contribue à pérenniser la dynamique de réappropriation par les habitants de l'agglomération des quais de Seine à Rouen.

Dans ce cadre, la CREA s'est portée candidate pour une occupation partielle du Hangar 2, auquel elle souhaite donner une vocation de cité des sciences adossé à un auditorium.

Ce site, dont le foncier est propriété du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR), a la particularité d'être intégré à un aménagement général des quais, via l'opération « Espace des Marégraphes » (cf. fiche 3-36) menée en collaboration avec la Ville de Rouen et le GPMR. Son accessibilité est favorisée par la proximité de la ligne de bus en site propre TEOR et du réseau Agglo-Vélo.

Descriptif du projet

Le hangar portuaire n°2, situé sur le quai Gaston Boulet, en rive droite de la Seine à Rouen, sera aménagé en un auditorium pour accueillir des conférences ou des colloques principalement scientifiques et un centre de découvertes notamment pour enfants.

A l'issue des études de conception, le lieu sera composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage :

Au RDC, sera créé un lieu pédagogique et ludique, destiné aux enfants de 3 à 12 ans et axé sur les sciences, dans la lignée de la Cité des sciences de l'Industrie de la Villette, de Cap sciences à Bordeaux ou encore du Vaisseau à Strasbourg. Plus particulièrement et c'est aussi son originalité, la Cité des Enfants et des Sciences sera axée sur le développement durable, en lien avec les compétences de la CREA : eau, maîtrise des déchets, transports, gestion des forêts, économies d'énergie, etc.

Sur 400 m², le lieu devrait proposer des expositions permanentes et des expositions temporaires, une salle de projection, une mini-bibliothèque scientifique et des laboratoires pour réaliser de petites expérimentations. Cette partie sera ouverte au public scolaire comme au grand public.

A l'étage, un auditorium de 200 places sera aménagé pour accueillir des conférences ou des colloques principalement scientifiques. L'auditorium sera équipé d'une sonorisation de grande qualité, d'un système de traduction simultanée et d'une salle de presse.

L'objectif principal étant de pouvoir créer des synergies autour de la diffusion du savoir et de la science, la Cité des enfants et des sciences sera un lieu vivant, qui permettra de monter des projets pédagogiques entre différents partenaires : écoles, collèges, lycées, université, CHU, entreprises de santé (logées notamment dans la pépinière Biopolis), associations scientifiques, collectivités territoriales, etc.

Des partenariats pourront également être envisagés avec des associations régionales (Science Action Haute-Normandie, la Main à la pâte…) qui pourront prêter ou louer certaines de leurs expositions temporaires. Ces synergies permettront de renforcer l'image d'un bassin de vie innovant, tourné vers les sciences, la recherche et l'innovation.

Objectifs

- sensibiliser les habitants, notamment les enfants et scolaires aux sciences en les invitant, individuellement ou en groupe, à découvrir les sciences autrement et à questionner le monde qui nous entoure ;
- et mettre à disposition des habitants un espace ludique de sensibilisation au savoir et au développement durable ;
- valoriser les actions culturelles à caractère scientifique en mettant les sciences en scène dans un lieu de vie et d'ouverture ;
- créer des synergies avec le milieu scientifique et de la recherche et favoriser les échanges en tissant des liens avec les principaux partenaires locaux autour de projets culturels scientifiques ;
- combler une demande en matière d'équipement restant à satisfaire : un auditorium pour des petits congrès et réunions publiques doté de prestations de grande qualité.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'expositions organisées
Nombre de manifestations organisées
Nombre d'entrées, d'enfants accueillis

/ACTEURS

Acteurs : CREA, Région Haute-Normandie, Département Seine-Maritime, Grand Port Maritime de Rouen, partenaires associatif et institutionnels du milieu scientifique et de la recherche

Maître(s) d'ouvrage
La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

- Etude de programmation : de septembre à décembre 2005
- Choix du maître d'œuvre après concours : juillet 2006
- Mise au point de l'esquisse, de l'APS, de l'APD, du PRO : de août 2006 à août 2007
- Lancement de la consultation des entreprises : mi-novembre 2007
- Interruption de la période de préparation des travaux suite à une modification du programme
- Début des travaux : mai 2009
- Fin d'exécution des travaux : 4 novembre 2010
- Ouverture au public : 13 novembre 2010

Depuis son ouverture en novembre 2010, h2o a accueilli plus de 35 000 visiteurs soit 3 000 les 2 premiers jours exceptionnels de son ouverture ; plus de 24 000 visiteurs sur ses deux expositions temporaires successives répartis à 60% de visiteurs individuels et à 40 % de groupes (scolaires, loisirs). Il a accueilli également près de 8 000 personnes dans le cadre de manifestations événementielles dans l'auditorium et le patio. H2o remporte donc un réel succès et atteint son objectif de sensibiliser le plus grand nombre aux sciences.

Le nouvel équipement fait partie des réseaux – Amcsti (France) et Ecsite (Europe) -, qui permettent d'échanger sur des pratiques professionnelles et de collaborer sur des coproductions d'outils (expositions, mallettes pédagogiques, outils pédagogiques de médiation scientifique).

L'espace de sciences de la CREA a été deux fois primé lors du premier Grand prix de l'architecture de Haute-Normandie.

/FINANCES

Coût total	6 142 177 € HT
• Travaux	4 697 234,81 € HT
• Honoraires et frais Divers	777 334,94 € HT
• Provisions aléas	234 861,74 € HT
• Actualisation et révision	432 745,77 € HT

Plan de financement

Montant total	6 142 177 € HT
La CREA	2 631 475 €
FEDER (PUI)	300 000 €
Région	2 000 000 €
Département	1 210 702 €

FICHE 8

Contexte

La Fabrique des savoirs aménagée par la CREA est le nouveau cœur culturel et éducatif du pays d'Elbeuf. Elle s'inscrit clairement dans le réseau des grands équipements de la CREA : 106, h2o, Palais des Sports... Cet équipement pluridisciplinaire, situé sur une friche de 12000 m² au cœur du quartier Blin à Elbeuf, accueille trois pôles.

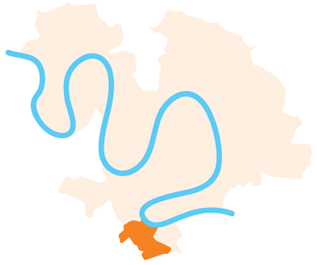

Le pôle Culture, qui investira la partie ancienne du bâtiment, se composera du Service Intercommunal des Archives, du Musée intercommunal, du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (dans le cadre de l'extension du label Ville d'Art et d'Histoire), de l'Office de Tourisme et de la Maison de la Jeunesse et de la Culture du territoire elbeuvien.

Le pôle Formation se situera au sein de la partie moderne du bâtiment et regroupera l'Inspection de l'Education Nationale (I.E.N.), Education et Formation, le GRETA et l'Institut Supérieur de la Navigation Intérieure (I.S.N.I.).

A travers cette opération engagée depuis 2004, la Communauté a souhaité initier une démarche exemplaire en terme de développement durable sur son territoire, appuyée sur trois piliers que sont le social, l'économique et l'environnemental.

Descriptif du projet

Cette opération comprend 2 phases de réalisation :

- La réhabilitation du bâtiment (réalisé au titre du contrat précédent)
- L'aménagement intérieur scénographique du pôle Culture, Musée / Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.) et Service Intercommunal des Archives (S.I.A.).

L'aménagement intérieur Musée - CIAP - Service intercommunal des archives

Le Musée d'Elbeuf est labellisé Musée de France par le Ministère de la Culture et de la Communication. La refonte de cette structure impliquait donc la réalisation de son Projet Scientifique et Culturel et de la programmation scientifique de ses collections. Ces documents ont d'ores et déjà été approuvés par la Direction des Musées de France. La création d'un C.I.A.P. nécessite la rédaction de ces mêmes documents, qui devront également être validés, par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

D'un point de vue technique, la phase de réhabilitation du bâtiment conduira à livrer un espace vierge de tout aménagement sur les zones Musée / C.I.A.P./ S.I.A., avec, toutefois, un confort d'ambiance maîtrisée, des locaux techniques capables de pourvoir les zones d'expositions, un sol fini et une enveloppe isolée étanche et pérenne.

Les éléments programmatiques Musée / C.I.A.P./ S.I.A. ont permis de déterminer les aménagements intérieurs nécessaires au pôle Culture.

Ils ont révélé deux types de prestations :

- Des interfaces bâtiment, qui correspondent à l'interface entre les prestations de réhabilitation du bâti et d'aménagement muséographique strict, regroupant les courants forts et les courants faibles, le climat, le revêtement des sols, la surcharge de plancher révélée lors de l'étude des structures, les cloisons, les occultations, la signalétique et le gril technique ;
- L'aménagement muséographique et scénographie qui définit le confort d'éclairage et l'éclairage des œuvres, le mobilier de l'exposition permanente et temporaire (cimaises, vitrines et équipements de vitrines).

Dans ce contexte, le CIAP et le musée ont vocation à être complémentaires. L'exposition du musée renverra à celle du CIAP et inversement. Les thématiques seront abordées selon des angles de vue différents : point de vue centré sur l'architecture, le patrimoine et plus généralement le cadre de vie pour le CIAP, point de vue basé et articulé autour de ses collections pour le musée.

Les travaux nécessaires à ce réaménagement nécessitent :

- Les diagnostics des structures
  L'étude sur les structures du bâtiment a révélé la nécessité d'interventions lourdes sur ses fondations, malgré la qualité de la construction architecturale.
- La sécurité et l'indépendance des trois pôles : Culture, Formation et M.J.C.
  L'indépendance de ces trois entités implique le respect des règles ERP et des conditions de sûreté, notamment en matière de contrôle anti-intrusion ainsi que l'exploitation du bâtiment par entités séparées et contrôlables.
- Un projet exemplaire dans le cadre d'une démarche Développement Durable
  Le projet architectural du maître d'œuvre s'appuie sur différentes cibles de la Haute Qualité Environnementale, dont le surcoût est estimé en phase Avant Projet Définitif, à 20.45 % du montant total des travaux.

Objectifs

Elément clé de la rencontre entre différents publics, l'Îlot Gambetta tendra à devenir le nouveau cœur culturel et éducatif du pôle de proximité d'Elbeuf, assurant un trait d'union entre le passé et l'avenir du territoire elbeuvien et constituera un espace dynamique, reflet de l'attractivité du territoire et garant de la cohésion et de la mixité sociale.

Critères d'évaluation envisagés

- La création d'un pôle dédié à la formation s'adressant à des publics hétérogènes
- Un enrichissement et une diversification de l'offre de formation et de qualification et un redéploiement de l'accès à l'emploi
- Une forte mobilisation pour l'embauche de personnels issus du territoire de l'agglomération et rencontrant des difficultés d'insertion, avec la proposition de formations spécifiques à ces cadres d'emplois

/ACTEURS

La CREA, Services de l'Etat (Direction des Archives de France, Direction des Musées de France, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles Haute Normandie), Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Ville d'Elbeuf sur Seine, Futures structures utilisatrices

Maîtrise d'ouvrage :
La CREA

/CALENDRIER

2006-2011

/FINANCES

Coût total actualisé :	4 458 457 € HT
- Montant des travaux :	3 431 561 €
- Rémunération maîtrise d'œuvre :	586 586 €
- Déménagement mobilier :	440 310 €

Plan de Financement

Montant total	4 458 457 € HT
La CREA	2 390 997 €
Région	1 033 730 €
Département	1 033 730 €

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du plan climat local régional, le soutien régional est conditionné à une diminution significative du bâtiment, calculée en énergie primaire, conformément aux modalités de calcul définies par la RT 2005.

FICHE 9

Contexte

Autour de la Seine, le territoire de la CREA bénéficie d'un patrimoine de très grande qualité : la Vallée de la Seine et ses paysages ; Rouen, la ville « aux cent clochers » ; les abbayes du Val de Seine (Jumièges et Saint-Georges-de-Boscherville); Jeanne d'Arc ; les peintres et les sites impressionnistes ; les grands auteurs Maupassant, Flaubert, Corneille, Hector Malot, André Maurois ; l'exceptionnelle histoire industrielle et portuaire.

Au titre de sa politique culturelle, touristique et éducative, et en étroite coopération avec ses communes, la CREA met en œuvre des projets contribuant à la découverte et au renforcement de l'identité de son territoire, à travers l'amélioration de son cadre de vie et la valorisation de son image.

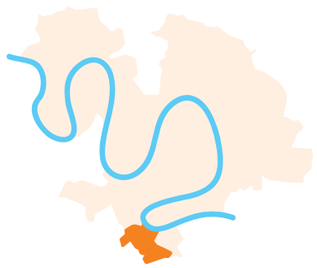

Onze Communes de la CREA sont déjà concernées par le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH). La Ville de Rouen le possède depuis 2002, le territoire elbeuvien depuis 2008, suite à l'extension du label obtenu par la Ville d'Elbeuf en 2004, couvrant ainsi les Communes d'Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Orival, La Londe, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Cléon, Freneuse, Sotteville-sous-le-Val et Tourville-la-Rivière.

L'extension du label à l'ensemble du territoire de la CREA relève donc d'une démarche naturelle, qui s'appuie sur une continuité territoriale, géographique, historique et culturelle.

Le label VPAH unique permettra de renforcer la cohérence, la lisibilité et le rayonnement des actions menées par la Communauté. Il bénéficiera à l'ensemble des 70 Communes du territoire, en particulier à celles qui n'ont pas toujours les moyens de mener une politique culturelle à la hauteur de ce qu'elles souhaiteraient faire. L'intégration de l'agglomération au sein du réseau VPAH contribuera également à renforcer ce dernier, en l'inscrivant dans une dynamique nouvelle, par l'adhésion de sites et d'événements au rayonnement national ou international et par l'approche pluridisciplinaire que la CREA impulsera.

Descriptif du projet

Un service de l'animation de l'architecture et du patrimoine
Pour mettre en œuvre le programme d'actions Villes et Pays d'art et d'histoire à l'échelle des 70 communes, un service spécifique au label sera créé au 1er janvier 2012.
Ce service s'appuiera sur deux animatrices de l'architecture et du patrimoine pour la CREA, chargées des missions scientifiques, de la définition des parcours de visites et de la formation des guides-conférenciers, deux médiatrices culturelles assurant la programmation pédagogique du jeune public, une coordinatrice pédagogique pour la conception de l'offre scolaire, et un chef de service coordonnant les actions, le volet de l'animation culturelle et touristique et les partenariats.

Un programme d'actions
Tout en se basant sur l'existant, le programme d'actions de la CREA développera de nouvelles thématiques liées à l'architecture, au patrimoine, au paysage, et tenant compte également de l'actualité et des événements culturels de la CREA (ex. : Normandie Impressionniste 2013; Axe Seine ; Grand Prix Régional d'Architecture).

Le service de l'animation de l'architecture et du patrimoine se chargera de décliner, de manière progressive et en partenariat avec les communes, le programme « Laissez-vous conter », proposant des visites thématiques et générales, à la découverte des attraits du territoire et de tous les éléments qui façonnent son identité. Des alternatives à la visite conférence classique afin de toucher un public plus diversifié, seront également développées : visite chantée, contée ou théâtralisée ; parcours vélo ; guides multimédias pour un accompagnement en visite libre téléchargeables depuis le site internet de l'Office de Tourisme de Rouen ou mis à disposition sous forme de location à la ½ journée, journée, ou semaine etc. La mise en œuvre d'un programme de rendez-vous avec le patrimoine des petites communes est également envisagée.

Le service mettra également en œuvre une offre de temps forts lors des manifestations nationales ou régionales : "Journées Européennes du Patrimoine", "Rendez-vous aux Jardins", " Printemps des Musées", "Vivre les Villes".

Une programmation de spectacle et d'expositions au sein de lieux patrimoniaux dans le cadre d'événements existants ou nouveaux sera imaginée pour faire dialoguer architecture et art (ex. : visite guidée VPAH suivie d'un concert de musique au sein d'édifices remarquables ; expositions lors des Transeuropéennes etc.).

L'initiation du jeune public, élément clé du programme d'actions, se manifestera par la création et l'animation d'ateliers pédagogiques. Ces ateliers seront ouverts aux élèves de la maternelle à la terminale, en temps et hors temps scolaire, et concerneront ainsi les établissements scolaires et les centres de loisirs.
Des outils pédagogiques seront développés, destinés aux enseignants et responsables de centres de loisirs afin de préparer les visites en amont ou de mettre en œuvre de manière autonome des actions (création d'un mini-site au sein du site internet de la CREA).

Le renforcement et le développement des connaissances historiques, patrimoniales et architecturales des 70 Communes de la CREA constituent une priorité pour la mise en œuvre du label.

L'objectif est de disposer d'une base de données, à la fois textuelle, iconographique et cartographique, constituant un outil de connaissance et d'aide à la décision pour la mise en œuvre de programmes de valorisation, d'urbanisme, de restauration du patrimoine etc.

Pour se faire, la CREA s'appuiera sur les démarches qui ont déjà pu être entreprises, telles que les conventions avec le Service Régional de l'Inventaire pour la mise à disposition d'un élève conservateur de l'Institut National de Patrimoine, chargé de mettre à jour de l'inventaire du patrimoine de l'agglomération. Elle recherchera également le soutien de ses partenaires institutionnels et associatifs .

FICHE 9

Enfin, la CREA veillera à promouvoir son architecture et son patrimoine au public le plus large à travers la publication d'ouvrages, de dépliants, de brochures d'itinérance ou bien encore de fiches techniques : monographies d'édifices, cahiers pédagogiques, programme jeune public, itinéraires du patrimoine… Ces supports de communication, traitant de thématiques transversales doivent susciter l'envie de découverte du territoire et favoriser la mobilité des publics.

Une convention d'objectifs
La labellisation Villes et Pays d'art et d'histoire s'accompagne d'une convention d'objectifs conclue entre la CREA et le Ministère de la Culture et de la Communication.
Dans ce document, figurent les engagements des deux parties, précisant d'une part, le soutien technique et financier du Ministère, et explicitant d'autre part le projet culturel développé par la CREA et les moyens qu'elle propose de mettre en œuvre. Des conventions pourront être conclues ponctuellement avec les partenaires institutionnels sur des opérations identifiées.

Objectifs

Dans un souci de préservation et de promotion de la qualité architecturale, patrimoniale et paysagère, le projet culturel de la CREA tend à sensibiliser les habitants et les professionnels à leur cadre de vie, à initier le jeune public à ces domaines et à proposer une offre nouvelle de découverte aux touristes.

Etendu à l'ensemble des 70 communes, le label VPAH sera le moyen d'accéder à :

- La création d'un outil de travail commun au territoire, afin de mieux préserver et valoriser les patrimoines, l'architecture et le paysage : la nouvelle politique intercommunale permettra la coordination des actions dans ces domaines et facilitera la création de nouveaux projets de médiation à destination du grand public.

- La prise de conscience et l'appropriation de leur environnement par les habitants et le jeune public, vecteur de lien social, autour d'une meilleure connaissance des patrimoines et des réalités contemporaines : Le territoire est jeune et vaste, il est donc indispensable de proposer des outils pour que les habitants qui vivent depuis peu ou depuis longtemps sur ce territoire, se reconnaissent dans l'histoire et les patrimoines valorisés, et qu'ils deviennent les acteurs de sa protection et les ambassadeurs de cette richesse humaine et culturelle.

- Le renforcement de l'attractivité touristique à l'échelle nationale et internationale, le label agissant comme une plus-value et un facteur d'attractivité aux côtés de manifestations et d'équipements dépassant le cadre de l'intercommunalité (Festival Normandie Impressionniste, l'Armada, l'Historial Jeanne d'Arc, la route des Abbayes etc.).

Au-delà du label, la démarche de la CREA s'inscrit dans un projet de territoire : il s'agit de permettre à tous les habitants, aux normands, au jeune public, aux touristes français et étrangers de mieux connaître, comprendre et s'approprier l'exceptionnelle richesse du patrimoine et la vitalité culturelle, artistique et éducative d'un territoire en plein renouveau.

Critères d'évaluation envisagés

- Participation des habitants au programme d'actions mis en œuvre : visites « Laissez-vous conter », ateliers pédagogiques, et autres actions…. ;
- Développement d'un sentiment d'appropriation du territoire ;
- Augmentation du nombre d'excursionnistes et de touristes ;
- Mise en réseau des acteurs locaux afin de faire vivre le label.
- Mise en valeur des éléments patrimoniaux culturels et environnementaux remarquables : berges de la Seine… ;
- Création d'une économie touristique directe et indirecte.

/ACTEURS

La CREA, Le Ministère de la Culture et de la Communication, via la Direction Générale des Patrimoines et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Haute Normandie (D.R.A.C.) ; La Région Haute-Normandie et le Département de Seine Maritime, les 70 communes de l'agglomération l'Education Nationale, les centres de loisirs, l'Office de tourisme Rouen Vallée de Seine Normandie, les réseaux d'équipements culturels (Musées, salles de spectacles, festivals etc.), les associations de l'agglomération en charge de la valorisation de l'histoire et du patrimoine du territoire, le Comité Régional et Départemental du Tourisme, le C.A.U.E. 76 et la Maison de l'Architecture, les villes labellisées Ville d'Art et d'Histoire en Haute Normandie, les habitants de l'agglomération.

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

Automne / hiver 2011
- Attribution du label Villes et Pays d'art et d'histoire

Janvier 2012
- Mise en œuvre du service art et histoire de la CREA, au sein de la Direction de la Culture

2012
- Première saison Agglo d'Art et d'Histoire – « Laissez-vous conter l'agglomération » aux thématiques évolutives chaque année

A partir de 2012 jusqu'en 2013
- Développement de parcours patrimoniaux intercommunaux, réflexion sur les expositions temporaires dans les communes, inventaires, etc.

/FINANCES

L'animation du programme d'actions Art et Histoire est estimée à 136 000 € par an (hors RH), soit 272 000€ à échéance 2013 pour la réalisation des visites découvertes, inventaires et préservation du patrimoine, ateliers pédagogiques, actions à destination de la population locale, programmes, monographies, parcours signalétique, transport des visites, achat de matériel pédagogique, achat d'ouvrages…

Plan de Financement pour 2012 / 2013

Montant total	272 000 € TTC
La CREA	67 000 €
Région	145 000 €
Etat (DRAC)	60 000 €

CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT CULTUREL À SAINT PIERRE-LÈS-ELBEUF

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

FICHE 10

Contexte

La Communauté a affirmé sa volonté de créer un équipement culturel pluridisciplinaire, sur la rive gauche du territoire elbeuvien, à Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Le projet doit conduire au regroupement de différentes activités culturelles, à la fois une salle de spectacles, pouvant accueillir 200 spectateurs, pour une programmation théâtrale et musicale, des salles de cours pour l'enseignement artistique délocalisé ainsi que des locaux administratifs, qui permettraient d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

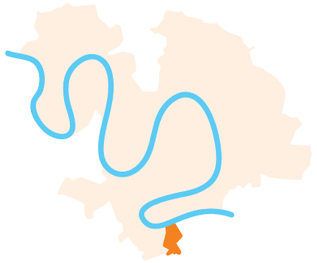

L'opération s'inscrit dans la politique culturelle menée par l'agglomération, visant à accompagner ses différents acteurs et à instituer une dynamique d'échanges et de mobilité des publics. Ce projet œuvre donc en complémentarité avec les autres équipements culturels de diffusion, tant sur le plan géographique - Cirque-Théâtre à Elbeuf sur Seine et la Traverse à Cléon - que sur le plan du développement de l'offre culturelle de l'agglomération - soutien à l'enseignement musical et chorégraphique et programmation identifiée du jeune public.

Il s'agit ainsi d'assurer l'équité territoriale, grâce à une répartition homogène des équipements culturels et des activités proposés à la population elbeuvienne.

L'équipement culturel permettra d'offrir un équipement d'enseignement, de pratique et de diffusion de la musique et de la danse pour les trois écoles de musique du territoire.

Descriptif du projet

Suite à l'étude de programmation visant à déterminer les besoins, les objectifs et les orientations du futur équipement, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée. La conception d'un projet architectural structurant, comprenant la création d'une salle de spectacles modulable, de plusieurs salles pour l'enseignement du solfège, de l'instrument et de la danse et de locaux administratifs ainsi que les aménagements extérieurs des abords a eu également lieu. Au travers de ce projet, il s'agit de tenir compte d'enjeux environnementaux majeurs, notamment en termes de :

- Techniques de construction et de choix des matériaux : choix de procédés, de systèmes et de produits de construction adaptés et durables (analyse du cycle de vie des matériaux, emploi de matériaux renouvelables et recyclables, mise en œuvre d'une isolation acoustique de qualité…).
- Gestion de l'énergie : renforcer la réduction de la demande et des besoins énergétiques, renforcer le recours aux énergies nouvelles et renouvelables (développement d'une architecture bioclimatique, installation d'équipements permettant de réduire les consommations en eau, mise en œuvre de ventilations programmables et modulables…)
- Entretien et maintenance : optimiser les besoins de maintenance et mettre en place des procédés de gestion efficaces et durables (prise en compte de la notion de coût global de l'équipement, mise en œuvre de systèmes de gestion technique centralisée …).

Objectifs de l'action

- Favoriser l'équité territoriale en offrant aux habitants de la rive gauche du territoire elbeuvien un équipement culturel mixte, permettant à la fois la pratique culturelle, au travers de l'enseignement artistique et de la participation aux spectacles ;
- Accueillir des activités culturelles différenciées, à la fois la programmation annualisée jeune public, la diffusion théâtrale et musicale ainsi que les concerts des écoles de musique de l'agglomération.
- Disposer d'un lieu ressources concourant au développement sur le long terme de nouvelles actions de programmation et de diffusion culturelles et d'accueil d'artistes en résidence sur le territoire.

Critères d'évaluation envisagés

- Nombre d'entrées aux spectacles et nombre d'adhésion aux écoles de musique
- Fréquentation des écoles de musique
- Diversification de la programmation avec une ouverture aux structures culturelles présentes sur le territoire.
- Economie de fonctionnement en énergie et en eau, en traitement des déchets, en entretien et en maintenance.
- Favoriser l'insertion par l'économie des travailleurs par le biais de la clause d'insertion au sein du dossier de consultation des entrepreneurs.

/ACTEURS

L'Etat, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, l'A.D.E.M.E., la commune de Saint Pierre les Elbeuf, l'Ecole de Musique et de Danse de l'Agglomération Elbeuvienne (E.M.D.A.E.), l'Ecole de Musique d'Improvisation Jazz (E.M.I.J.) et l'Association pour le Développement et l'Apprentissage de la Musique à Elbeuf (A.D.A.M.E.).

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

Octobre 2011 :	lancement de l'appel d'offres et consultation des entreprises
1er trimestre 2012 :	choix de l'entreprise
2ème trimestre 2012 :	début des travaux

Durée approximative des travaux : 13 mois.

/FINANCES

Coût total	3 755 000 € HT
Plan de Financement	
Montant total	3 755 000 € HT
La CREA	2 084 920 €
Région	835 040 €
Département	835 040 €

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du plan climat local régional, pour les opérations dont la maîtrise d'œuvre n'est pas engagée au 1er janvier 2008, le soutien régional est conditionné au respect de la THPE 2005 (soit RT 2005-20%)

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE À SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

FICHE 11

Contexte

La CREA souhaite développer l'enseignement musical et chorégraphique et le rendre accessible au plus grand nombre sur le territoire elbeuvien. Un travail a été engagé, depuis 2004, avec les 3 écoles de musique du territoire.

Cela s'est traduit par :

- une redéfinition des projets pédagogiques et artistiques de l'école de Musique et de Danse ;
- une harmonisation de la politique tarifaire et une amélioration de la politique d'aide aux usagers ;
- une reconnaissance des efforts accomplis et le rééquilibrage des soutiens apportés aux écoles ;
- une structuration de la politique d'intervention en milieu scolaire qui s'est concrétisée par la signature d'une charte « musique à l'école ».

La Communauté souhaite poursuivre les actions engagées en dotant l'Ecole de Musique et de Danse de nouveaux locaux afin de :

- Regrouper les disciplines au sein d'un même équipement ;
- Renforcer les moyens d'actions de l'école en améliorant les conditions d'enseignement pour un développement quantitatif et qualitatif de l'école ;
- Mettre en valeur le lien social autour d'activités culturelles intergénérationnelles ;
- Infléchir le rayonnement de l'EMDAE qui disposera d'une école d'enseignement de qualité pour le 1er et le 2ème cycle.

Descriptif du projet

Construction d'une école de musique intégrant une salle de diffusion et des aménagements extérieurs. La réalisation de cet équipement s'inscrira dans une démarche de développement durable, en termes de méthodologie de projet et de construction.

Le dossier de consultation pour le concours de maîtrise d'œuvre traduit l'attention particulière portée par la CREA aux performances énergétiques du bâtiment, que ce soit dans l'implantation du site, dans le choix des matériaux, dans la consommation en eau, dans le confort hygrothermique, acoustique et visuel, ainsi que dans l'entretien et la maintenance de l'équipement. Les cibles retenues seront hiérarchisées après avoir, analysé le site, ses atouts et ses inconvénients, afin d'intégrer au mieux le bâtiment à son environnement.

Une étude de faisabilité et de programmation a été lancée afin de déterminer les besoins pour cette école dont la capacité d'accueil a été arrêtée à 500 élèves et dont la vocation est d'être :

- un lieu d'enseignement, de pratiques musicales et chorégraphiques,
- un lieu ouvert, point de repère dans la vie culturelle à l'échelle du territoire
- un outil de travail permettant des pratiques pédagogiques variées avec une offre de salles diversifiées pour l'apprentissage individuel ou collectif et la pratique d'ensemble.

Objectif

- Augmenter les capacités d'accueil de la structure et le regroupement des disciplines en un lieu commun,
- Favoriser l'équité territoriale en proposant sur la rive droite un enseignement musical et chorégraphique.

Critères d'évaluation envisagés

- Fréquentation par les jeunes et familles de l'agglomération,
- Mixité des publics par le regroupement et la diversification des enseignements
- Reconnaissance qualitative de l'enseignement.

/ACTEURS

La CREA, DRAC, Département de Seine Maritime, Région Haute-Normandie, Ville de Saint Aubin les Elbeuf, Futurs utilisateurs.

Maîtrise d'ouvrage

La CREA

/CALENDRIER

1er trimestre 2012 :	étude du projet
3ème trimestre 2013 :	consultation des entreprises
4ème trimestre 2013 :	choix de l'entreprise
1er trimestre 2013 :	début des travaux

/FINANCES

Le montant total de l'opération s'élève à 5 238 000 € HT

Plan de Financement

Montant total	5 238 000 € HT
La CREA	3 445 440 €
Région	896 280 €
Département	896 280 €

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du plan climat local régional, pour les opérations dont la maîtrise d'œuvre n'est pas engagée au 1er janvier 2008, le soutien régional est conditionné au respect de la THPE 2005 (soit RT 2005-20%)

RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'AGGLOMÉRATION

VILLE DE ROUEN / VILLE DE MONT SAINT AIGNAN / CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION

FICHE 12

Contexte

La présente fiche est dans la continuité de la fiche I-5-4 du Contrat d'Agglomération 2003-2006 relative à la première phase de restructuration et de rénovation de deux équipements culturels de portée d'agglomération.

L'objectif est de soutenir l'action de ces établissements dont le rayonnement s'étend au-delà du territoire de l'agglomération et de conforter ainsi leur démarche de création et de recherche artistique mais également de formation.

FICHE 12-A
OPÉRA DE ROUEN DEUXIÈME TRANCHE

FICHE 12-B
CENTRE CULTUREL MARC SANGNIER

FICHE 12-C
CONSERVATOIRE DE ROUEN
ÉTUDES PRÉALABLES

Modalités et critères d'évaluation envisagés pour l'ensemble de la fiche :

Avancement des travaux
Nombre de spectateurs / d'élèves accueillis

Pour l'Opéra
Taux de satisfaction des équipes administratives et techniques pour les locaux du bloc administration
Taux de satisfaction du public pour l'amélioration de l'accueil

Pour le Conservatoire
Taux de satisfaction des usagers (élèves et professeurs)
Augmentation du nombre d'élèves pouvant être accueillis dans de bonnes conditions
Obtention du classement comme établissement supérieur de formation

FICHE 12-A
OPÉRA DE ROUEN DEUXIÈME TRANCHE

Contexte

Au 1er janvier 2004, la gestion de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie a été prise en charge par un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

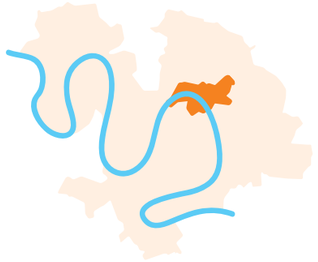

Cette nouvelle orientation s'est accompagnée de l'élaboration et de la réalisation, de 2003 à 2006, d'un programme de travaux pluriannuel de mise à niveau technique des deux ensembles fonctionnels que sont le bloc scène (réhabilitation du gril, remplacement des systèmes de levage, adaptations techniques...) et le bloc technique (mise en place d'un rideau d'air chaud, travaux de chauffage et de renouvellement d'air) du Théâtre des Arts (TDA), pour un montant total de 5,8 M€ H.T. Cette première tranche de travaux s'est achevée en juillet 2006.

Ces travaux étaient inscrits dans le contrat d'agglomération précédent et ont été financés par la Ville de Rouen, la Région Haute-Normandie, l'État, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté.

Descriptif du projet

La deuxième phase des travaux doit donc se concentrer sur deux axes majeurs :

- l'amélioration de l'accueil des publics : il s'agit de moderniser l'entrée qui n'a jamais fait l'objet d'amélioration depuis l'ouverture du TDA en 1962 en utilisant notamment les espaces connexes de l'ancienne bibliothèque (locaux en rez-de-chaussée qui longent la ligne de métro) qui accueilleraient la billetterie
- l'amélioration du bloc administration.

Objectifs

L'objectif est d'améliorer les conditions de travail des équipes avec notamment :

- la mise aux normes de l'électricité
- un réagencement des bureaux afin de rationaliser l'organisation (un niveau pour la technique, un pour l'administration...)
- une optimisation des espaces pour permettre la création de studios de répétition et d'ateliers techniques, comme un atelier couture par exemple
- la modernisation des sanitaires et des loges
- l'amélioration esthétique générale
- la mise en place de la climatisation

Ces travaux font actuellement l'objet d'une pré-étude qui devrait permettre de préciser le programme de travaux au cours de l'année 2008.

/ACTEURS

Partenaires de l'EPCC : La CREA, État, Région, Conseils Généraux de Seine-Maritime et Eure

Maître(s) d'ouvrage
Ville de Rouen

/CALENDRIER

Première tranche achevée,
deuxième tranche 2012-2013

/FINANCES

- Coût estimé de l'opération :	4 000 000 € HT
Travaux :	3 130 000 € HT
Maîtrise d'œuvre, bureau d'étude, coordination SPS :	870 000 € HT

Plan de financement

Montant total	4 000 000 € HT
La CREA	800 000 €
Région	1 200 000 €
Département	800 000 €
Ville de Rouen	1 200 000 €

Commentaire
La participation de la Région est subordonnée à la prise en compte des directives du Plan Climat Energie Régional.

FICHE 12-B CENTRE CULTUREL MARC SANGNIER

Contexte

La Scène Nationale «Petit Quevilly / Mont Saint Aignan» a depuis de nombreuses années un rôle de repérage et de tremplin pour de jeunes compagnies émergentes régionales ou nationales et même internationales, et participe ainsi à l'élargissement de l'éventail de l'offre artistique de l'agglomération. Elle dispose de deux lieux complémentaires : un lieu d'accueil sur Petit Quevilly (La Foudre) et un lieu de création pour des résidences d'artistes sur Mont Saint Aignan (Centre Culturel Marc Sangnier).

Les activités de la Scène Nationale « Petit Quevilly / Mont Saint Aignan » et de l'École d'Improvisation Jazz (E.I.J) font du centre Marc Sangnier un lieu culturel de portée d'agglomération qui nécessite un équipement adapté, moderne et performant.

Le projet de construction du nouveau Centre Marc Sangnier était inscrit au contrat d'agglomération 2003-2006 au titre du concours et des études de maîtrise d'œuvre, l'inscription au contrat d'Agglomération 2007-2013 concerne les travaux et les équipements de restructuration, de rénovation et d'agrandissement.

Descriptif du projet

Le Centre culturel, restructuré, rénové et agrandi doit comprendre :

- des espaces pédagogiques destinés à l'école municipale de musique, à l'Ecole d'Improvisation Jazz ainsi qu'aux ateliers municipaux d'enseignement artistique de théâtre et de danse contemporaine ;
- une salle de création d'une jauge de 100 places réservée à la Scène Nationale « Petit-Quevilly / Mont Saint Aignan » pour l'accueil de compagnies en résidence ;
- une salle de spectacle d'une jauge de 350 places ;
- un espace rencontre / accueil / billetterie servant également de lieu pour des expositions ;
- des locaux destinés à la direction des affaires culturelles de la ville ;
- des locaux techniques.

Plusieurs projets artistiques feront l'objet de résidences, avec à l'issue des représentations inscrites dans la programmation annuelle. Il sera également proposé à des jeunes équipes, des laboratoires de recherche sans impératif de représentation publique. Ce projet artistique se traduit pas un soutien aux créations (moyens financiers, lieu de travail, équipe technique et aide administrative) mais aussi par un travail de sensibilisation et d'accompagnement des publics.

Objectif

Créer un équipement adapté à l'accueil des activités de la Scène Nationale «Petit Quevilly / Mont Saint Aignan» et de l'École d'Improvisation Jazz (E.I.J).

/ACTEURS

Ville de Mont Saint Aignan, La CREA, État, Région, Département

Maître(s) d'ouvrage
Ville de Mont Saint Aignan

/CALENDRIER

- études préalables 2008-2010
- début de la maîtrise d'œuvre juillet 2010
- démarrage des travaux au printemps 2012
- fin d'exécution prévue début 2014

/FINANCES

- Coût estimé : 5 500 000 € HT
  6 578 000 € TTC

Plan de financement de l'action
Incluant les subventions attribuées dans le cadre du contrat d'agglomération 2003-2006, calculées selon une assiette éligible de 2 615 509 € HT :

Montant total	5 500 000 € HT
CREA	990 000 €
Région	300 000 €
Région (hors contrat)	690 000 €
Département	990 000 €
Ville de Mont Saint Aignan	2 530 000 €

Les participations de l'Etat et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

FICHE 12-C CONSERVATOIRE DE ROUEN

Contexte

- locaux actuels inadaptés à l'enseignement d'aujourd'hui
- conditions de confort des élèves non optimales
- conditions de travail non adaptées à l'usage des locaux, notamment les conditions de chauffage
- possibilité d'inscrire le Conservatoire comme un des pôles d'excellence nationale

Descriptif du projet

- Rénovation du bâtiment pour adaptation aux besoins spécifiques de l'école (chauffage, éclairage, désamiantage parking, remplacement des menuiseries extérieures, réfections intérieures)
- Amélioration des conditions de confort et de sécurité pour les élèves et les enseignants

Objectifs

- Améliorer les conditions d'accessibilité et d'accueil des activités et formations artistiques pour tous
- Répondre aux exigences de sécurité d'accueil des élèves
- Faire classer le Conservatoire comme établissement supérieur de formation par l'Etat
- Renouveler et renforcer les partenariats avec les collectivités publiques et les structures culturelles

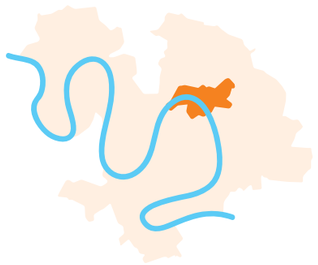

/ACTEURS

Ville de Rouen, La CREA, Région Haute-Normandie, Etat

Maître(s) d'ouvrage
Ville de Rouen

/CALENDRIER

- Première tranche réalisée en 2010 : studio de danse, aménagement d'un centre de documentation.
- Deuxième tranche : remplacement des menuiseries extérieures : travaux de septembre 2011 à septembre 2012 (travaux organisés pour ne pas gêner la scolarité).

/FINANCES

- Coût estimé de l'opération :	3 400 000 € HT
Travaux :	2 600 000 € HT
Maîtrise d'œuvre, bureau d'étude, coordination SPS :	800 000 € HT

Plan de financement

Montant total	1 300 000 € HT
CREA	217 000 €
Région	650 000 €
Département	217 000 €
Ville de Rouen	216 000 €

AUBERGE DE JEUNESSE

VILLE DE ROUEN / DÉPARTEMENT FAMILLE ET POLITIQUE DE LA VILLE **/ DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS**

axe.03
Mesure.1

FICHE 13

Contexte

La Ville de Rouen souhaite réhabiliter les bâtiments de l'ancienne teinturerie Auvray et de la maison de maître, situés 247-251, route de Darnétal et 3, rue du Tour à Rouen, en bordure du Robec, inscrites toutes deux à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'objectif est d' y installer l'Auberge de Jeunesse précédemment localisée boulevard de l'Europe et fermée en 1996 en raison de sa vétusté et de sa non-conformité aux règles de sécurité.

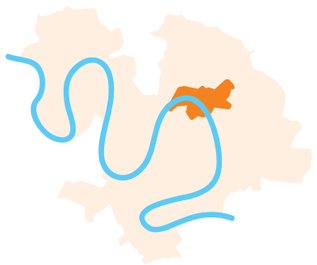

Ce projet répond à deux ambitions :

- d'une part, compléter l'offre touristique à destination d'une clientèle spécifique et accueillir, dans les meilleures conditions, les groupes lors de compétitions sportives ou de manifestations culturelles. Rouen renforce ainsi sa position de ville d'accueil touristique internationale dans une région dépourvue d'Auberge de Jeunesse ;
- d'autre part, valoriser l'un des plus anciens sites du patrimoine industriel de l'agglomération rouennaise et rappeler son riche passé textile. Datant de 1780, la teinturerie Auvray est composée de la teinturerie proprement dite sur les bords du Robec et d'une grande maison de maître, inscrite à l'inventaire des monuments historiques

Cette opération a déjà été soutenue dans le cadre du précédent contrat d'agglomération 2003-2006 (fiche n°I-5-6). Depuis, le projet a subi un surcoût pour les raisons suivantes :

- choix du jury en faveur d'un projet plus ambitieux et donc plus onéreux que prévu
- décalage important entre les estimations du maître d'œuvre et les résultats de l'appel d'offres lors du choix des entreprises
- imprévus de chantier renchérissant le coût des travaux.

Descriptif du projet

Ce projet est réalisé par deux maîtres d'ouvrage : l'Établissement Public Foncier de Normandie (E.P.F. Normandie) qui réalise les travaux du clos et du couvert de la teinturerie Auvray au titre du fonds friches et la Ville de Rouen pour le reste. Afin de préserver et de garantir la cohérence architecturale de l'ensemble des bâtiments et optimiser les coûts, cette opération fait l'objet d'un groupement de commande entre l'E.P.F. Normandie et la Ville de Rouen. Les travaux comprennent :

- la rénovation du clos et du couvert de la teinturerie Auvray
- la restructuration et l'agencement de la teinturerie Auvray
- le clos et le couvert de la maison de maître
- la restructuration et l'agencement intérieur de la maison de maître
- l'extension entre les deux bâtiments, teinturerie et maison de maître.

L'Auberge de Jeunesse aura une capacité de 80 lits pouvant atteindre 120 lits en haute saison et permettra ainsi de compléter l'offre touristique à destination d'un public jeune, familial à faibles ressources et de groupes. Ce nouvel équipement sera géré par la FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunesse) et sera directement relié au centre ville par TEOR.

L'Auberge de Jeunesse sera dotée du label 4 sapins garantissant une gamme de services de qualité dont une ouverture toute l'année, 24h/24. Des prestations de services diversifiés seront également proposées : restauration, animation, information…

Objectifs

- réhabiliter et préserver un ensemble de bâtiments du 18ème siècle inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- assurer une capacité d'hébergement temporaire pour les groupes et individuels toute l'année
- permettre l'accueil des personnes handicapées
- développer le tourisme social auprès d'un public jeune, familial, à faibles ressources
- compléter l'offre touristique
- renforcer la position de Rouen comme ville d'accueil touristique internationale

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- taux d'occupation des chambres selon les saisons (à comparer avec les statistiques de fréquentation de la FUAJ)
- nombre de groupes et d'individuels accueillis selon les saisons (à comparer avec les statistiques de fréquentation de la FUAJ)
- nombre de réservation de salles communes en journée.

/ACTEURS

Ville de Rouen, La CREA, Conseil Régional de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Etat (ministère du Tourisme), association gestionnaire d'auberges de jeunesse,

Maîtres d'ouvrage
La Ville de Rouen et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (fonds friches).

/CALENDRIER

- lancement des travaux : automne 2007
- ouverture de l'auberge de jeunesse : mars 2010

/FINANCES

coût estimé	5 351 170 € HT
(hors fonds friches dont le montant est de 753 000 € HT)	
Travaux bâtiments et VRD	4 254 242 € HT
Mobilier	250 000 € HT
Honoraires du maître d'œuvre	315 542 € HT
Dépenses diverses de prestations de service	180 982 € HT
Imprévus, révision aléas	350 404 € HT

Plan de financement

Montant total	5 351 170 € HT
La CREA	430 234 €
Région	388 000 €
Ville de Rouen	2 545 687,75 €
Autres financements contractualisés	1 987 248,25 € HT

Commentaire
Des négociations sont en cours avec le futur gestionnaire de l'Auberge, le Fédération Unie des Auberges de Jeunesse et avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, leur participation viendrait en déduction de la part Ville.

CONSTRUCTION D'UNE ERBA
ÉTUDES

VILLE DE ROUEN / DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

FICHE 14

Contexte

La Ville de Rouen est propriétaire depuis 1927 de l'Aître Saint Maclou, au sein duquel l'Ecole Régional des Beaux-arts a été installée, initialement de façon provisoire, en 1940. Aujourd'hui, les conditions d'accueil et de travail des étudiants ne sont plus satisfaisantes, ni pour les étudiants et les professeurs eux-mêmes, ni pour les bâtiments.

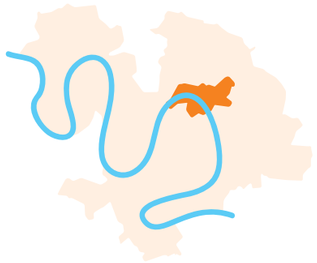

En effet, depuis 25 ans, l'état sanitaire et le niveau de sécurité des bâtiments se sont dégradés, ce qui rend aujourd'hui nécessaire un déménagement de l'Ecole Régionale des Beaux-arts dans un nouveau lieu et la restructuration de l'Aître.

Une première étude avait été menée en 2001 sur le maintien de l'Ecole au sein de l'Aître. Depuis lors, aucune autre étude n'a été initiée, tant dans le sens de la reconstruction d'un nouveau bâtiment que dans le sens de la réhabilitation d'un bâtiment existant.

Descriptif du projet

Une étude semble donc aujourd'hui nécessaire afin de déterminer précisément les besoins de l'Ecole Régionale des Beaux-arts et identifier les différentes hypothèses de réhabilitation ou de reconstruction. Cette étude devra prévoir de nouveaux locaux (salles de cours, de travaux plastiques…) d'une surface d'environ 3 700m² hors œuvre.

Cette étude paraît d'autant plus opportune aujourd'hui que l'Ecole vient de changer de statut administratif afin de pouvoir continuer à délivrer des diplômes nationaux dans le contexte d'harmonisation des enseignements supérieurs en Europe.

Objectifs

- le déménagement de l'Ecole Régionale des Beaux-arts de l'Aître Saint Maclou et le regroupement dans un bâtiment unique adapté à ses besoins spécifiques
- la préservation et la valorisation de l'Aître Saint Maclou
- l'adaptation de l'Ecole aux nouvelles exigences de la législation européenne sur les formations diplômantes
- le renouvellement des partenariats

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- taux de satisfaction des usagers (élèves, professeurs et administration)
- réussite du changement de statut
- renforcement des collaborations et partenariats.

/ACTEURS

La CREA, Ville de Rouen, Région Haute Normandie, Etat

Maîtres d'ouvrage
Ville de Rouen

/CALENDRIER

2011 - 2013

/FINANCES

coût estimé	167 000 € HT
Plan de financement	
Montant total	167 000 € HT
La CREA	50 100 €
Région	50 100 €
Ville de Rouen	66 800 €

MAISON DE L'ETUDIANT

VILLE DE ROUEN / DIRECTION DE LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

axe.03
Mesure.1

FICHE 15

Contexte

- 35.000 étudiants à Rouen travaillant sur quatre pôles éloignés les uns des autres ;
- aménagement des quais et des hangars portuaires et des quartiers Ouest : aménagement d'un port de plaisance, salle de musiques actuelles, palais des sports... ;
- proximité de la Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion, avenue Pasteur et proche des lignes TEOR, reliant les Facultés de médecine et pharmacie et le campus de Mont Saint Aignan ;
- politique de lecture publique afin d'améliorer l'offre proposée aux habitants par le réseau de bibliothèques.

Descriptif du projet

- aménagement d'un espace sur les quais de Seine comprenant une Maison de l'Etudiant et une bibliothèque de quartier sur un espace de 1.750 m² au sol, soit une SHON potentielle de 3.500 m² ;
- la Maison de l'Etudiant devra constituer un lieu de rencontre pour les étudiants, leur permettant d'être informés sur tous les aspects de leur vie dans l'agglomération, espace ludique, festif et de services ;
- il s'agira d'un lieu ouvert à tous, tous les jours, comprenant un hall d'exposition, une salle informatique, une billetterie, une cafétéria, des lieux de réunions et des permanences multiservices (jobs d'été, CRIJ, logements...) ;
- la bibliothèque de quartier viendra étendre et compléter utilement le réseau existant (Capucins, Châtelet, Grand'Mare, Saint Sever et centre-ville) dans le cadre d'une politique de lecture publique cohérente et ambitieuse menée par la Ville.

Objectifs

- valorisation de l'axe Seine
- participer à l'animation des quais et de la ville
- compléter l'offre de lecture publique proposée aux habitants de Rouen et étendre le réseau de bibliothèques de quartier
- mieux répondre aux attentes des étudiants en un lieu unique

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- taux de fréquentation de la Maison de l'Etudiant et de ses différents espaces
- taux de fréquentation de la bibliothèque
- taux de satisfaction des visiteurs des deux équipements
- taux de réponse aux questions posées par les étudiants

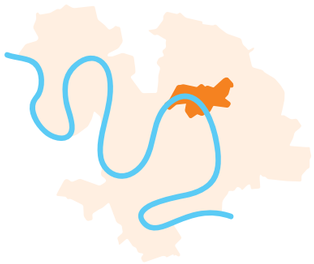

/ACTEURS

Ville de Rouen, La CREA, Université de Rouen, CROUS Haute-Normandie

Maître(s) d'ouvrage
Ville de Rouen

/CALENDRIER

2009 - 2013

/FINANCES

Coût de l'opération	2 400 000 € HT
Plan de financement	
Montant total	2 400 000 € HT
Région	600 000 €
Département	600 000 €
Ville de Rouen	1 200 000 €

Commentaire
Le financement du Département sur cette opération est conditionné au respect des engagements des autres partenaires financiers.

REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA CREA ÉTUDES

LA CREA / DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET URBAINS

FICHE 16

Contexte

La Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) a pour projet de construire un vaste écoquartier sur 80 hectares de friche industrielle et portuaire jouxtant le cœur de l'agglomération (cf. fiche 1-2). Ce projet est le résultat d'études de définition sur un territoire compris entre les ponts Guillaume le Conquérant et Flaubert, la Seine et la voie rapide SUD III. L'aménagement du bord à quai et de la presqu'île Rollet sera achevé en 2013, constituant la première phase de développement du quartier.

Dans ce cadre, la CREA souhaite impulser la dynamique d'urbanisation de l'écoquartier en construisant sur un lieu emblématique, à proximité directe de la Seine et du futur canal construit ultérieurement pour assurer sur site la gestion des eaux pluviales, un nouvel équipement public.

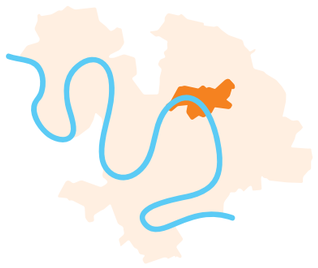

Incarnant l'ambition de la CREA de devenir une des première éco-communautés de France et d'inscrire le développement durable au cœur de l'ensemble de ses politiques, cet équipement devra être exemplaire en termes environnementaux, fonctionnels et d'accessibilité à tous les handicaps. Son empreinte écologique globale, depuis sa conception jusqu'aux méthodes d'entretien et d'exploitation qui seront précisées dès sa genèse, sera la plus réduite possible. Sa consommation énergétique future sera nulle. Le projet devra ainsi anticiper les obligations réglementaires par la réalisation d'un Bâtiment à Energie Positive (orientation 2020).

Les matériaux utilisés pour sa construction seront non polluants et l'utilisation d'énergies renouvelables pour la consommation et/ou la production sera favorisée.

Le projet devra si possible inclure l'utilisation de technologies innovantes dans sa conception, sa construction et son exploitation, à condition que celles-ci contribuent aux objectifs d'exemplarité cités ci-dessus tout en restant dans des coûts raisonnés. Ces approches innovantes devront particulièrement viser à améliorer le rendement énergétique et l'optimisation des m² construits/exploités. Elles devront également intégrer un maximum d'ouvertures favorisant la lumière et la régulation thermique, la ventilation, l'acoustique, dans un équilibre valorisant les matériaux naturels.

Descriptif du projet

La CREA souhaite regrouper au sein d'un même bâtiment une partie de ses services actuellement répartis sur plusieurs sites, marquant ainsi sa volonté d'engager l'urbanisation du nouvel écoquartier Flaubert.

La capacité du futur bâtiment sera de 350 personnes et sera conçue de façon à pouvoir être augmentée ultérieurement si le besoin est avéré. Ce bâtiment fonctionnera en complément du bâtiment Le Norwich, actuel siège de la CREA, et du hangar H2O dont il continuera à utiliser l'auditorium, tous deux situés sur la rive opposée à moins de 1 km à vol d'oiseau.

L'ensemble ainsi constitué regroupera les services centraux de la CREA et sera notamment desservi par une navette fluviale intégrée au réseau de transport en commun. Le futur bâtiment partagera en outre les équipements communautaires créés à proximité dans le cadre de la réalisation de l'écoquartier et notamment le parking de la scène des musiques actuelles, ouverte en 2010 à proximité immédiate dans le hangar 106.

Cet effort de mutualisation, mû par un souci d'économie et de rationalisation de la dépense publique, devra être au cœur des préoccupations des concepteurs et des réalisateurs du projet. Dans ce contexte, aucun équipement spécifique particulier (auditorium, cantine notamment) n'est à prévoir. L'ensemble de l'opération se fixe pour objectif d'être plus économique sur la durée d'amortissement du bâtiment que la situation actuelle, avec divers locaux inadaptés et / ou entrainant des coûts de location importants.

Ce bâtiment devra respecter l'héritage portuaire du site en reprenant les volumes et les grandes lignes (matériaux, couleurs) des hangars traditionnels qui bordent le bord à quai. Des prescriptions urbanistiques, paysagères et architecturales, définies par la maîtrise d'œuvre urbaine pour le 15 novembre 2011, viendront préciser ce souhait d'homogénéité assurant l'insertion réussie du bâtiment dans le quartier. L'originalité extérieure pourra être présente sous la forme d'un geste architectural complémentaire, en réinterprétant par exemple la présence des marégraphes sur l'autre rive pour créer une sorte de campanile moderne ou en travaillant sur les textures de l'enveloppe extérieure. L'aménagement intérieur ambitieux tranchera avec ce souhait de sobriété extérieure en étant très moderne, voire futuriste et accordant une grande place à la lumière autour d'un vaste hall / vide central. Les matériaux dominants mêleront notamment rappels extérieurs (briques ou apparentées), transparence (verre) et matériaux naturels (bois).

Le projet est situé sur le bord à quai à l'emplacement de l'actuel hangar 108, qui a vocation à être démoli. Une parcelle sera détachée de l'emprise globale de réalisation de la première phase d'aménagement en bord de Seine de l'éco quartier pour réaliser la construction du bâtiment et de ses abords immédiats.

La parcelle, dont l'emprise définitive est en cours de calage dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine, est bordée au Sud par la Seine, au nord par la voie de desserte du hangar 106 (SMAc) qui longe une voie ferrée aujourd'hui inutilisée et à l'ouest par l'emprise du futur canal nord-sud de l'éco quartier, qui joue un triple rôle urbain, paysager et hydraulique. L'emprise à l'est, en direction du hangar 107, est variable selon les besoins de construction et fera l'objet des prescriptions urbaines en cours d'analyse.

La proximité du bord à quai et du futur canal posent des contraintes complexes qu'il conviendra de prendre en compte tant dans la conception que dans la réalisation du projet. En particulier, le marnage important (près de 3 mètres), la proximité de la nappe phréatique souterraine ainsi que la nécessité de conserver des bords à quais exploitables par le Grand Port Maritime de Rouen (recul de 15 mètres pour le bâti et présence de tirants d'ancrage à 20 mètres environ) devront être pris en considération de façon permanente depuis la conception jusqu'à l'entretien et la maintenance du futur bâtiment.

Objectifs

- construire un équipement public exemplaire, impulsant l'aménagement de l'écoquartier Flaubert
- limiter l'empreinte écologique du bâtiment,
- développer des techniques innovantes en matière d'éco-construction,
- créer une interface ville – Seine performante et de qualité architecturale

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- émissions de CO2 évitées
- performance énergétique du bâti
- taux de recyclage des matériaux constituant le bâtiment

/ACTEURS

La CREA, GPMR, SPLA CREA Aménagement

Maître(s) d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

Etude de programmation :	novembre 2011 à décembre 2012
Concours de maîtrise d'œuvre :	décembre 2012 à septembre 2013
Etude de définition de l'ouvrage :	octobre 2013 à août 2014
Consultation et choix des entreprises :	août 2014 à novembre 2014
Travaux :	novembre 2014 à août 2016
Mise en service du bâtiment :	septembre 2016

/FINANCES

Coût total des études à échéance 2013	450 000 € HT
Plan de financement	
Montant total	450 000 € HT
CREA	450 000 € HT

RÉSEAU À TRÈS HAUT DÉBIT ET COUVERTURE DES ZONES D'OMBRES ADSL

LA CREA / DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

axe.03
Mesure.1

FICHE 17

Contexte

Depuis juillet 2003, la Communauté a mené une réflexion en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) en vue de favoriser l'accès aux services et aux réseaux de télécommunication haut débit en tout point de son territoire et de développer son attractivité dans le domaine des TIC.

En effet, le développement des TIC représente un enjeu capital en termes de services aux citoyens, aux entreprises et aux établissements publics. C'est pour quoi, dans le cadre de la Loi sur l'économie numérique et de l'article L1425-1 du CGCT, la CREA a mené une étude de définition pour le développement des TIC sur l'agglomération.

Cette étude, inscrite au contrat d'agglomération 2003-2006 au titre de la fiche n° II-3-4 et financée dans ce cadre, a permis de définir un plan d'action. La première phase de réalisation (4 300 000€ HT) a été financée hors contrat d'agglomération par la Région et le FEDER (DOCUP 2003-2006).

Objectifs

Cette action vise à accroître la compétitivité du territoire de la CREA en apportant le très haut débit au plus grand nombre et en favorisant l'accès aux services et aux réseaux de télécommunication haut débit en tout point du territoire. Elle se décompose en 2 fiches concernant des publics distincts :

- **Fiche 17-A Création d'un réseau à très haut débit à l'échelle de la CREA**
- **Fiche 17-B Montée en débit et FFTH**

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- Nombre de m² de fibre optique posée,
- Nombre de liaisons de fibre optique créées,
- Nombre d'entreprises et ZAC couvertes par le réseau à haut débit
- Nombre d'établissements publics couverts par le réseau à haut débit,
- Etendue du réseau.

/ACTEURS

CREA - Régie haut débit, Région, partenaires et prestataires privés.

Maître(s) d'ouvrage

CREA - Régie haut débit

/CALENDRIER

Fiche 17-a

- Phase 1 : 2006 - 2008
- Phase 2 : 2009 - 2013

Fiche 17-b

2008 - 2013

FICHE 17-A CRÉATION D'UN RÉSEAU À TRÈS HAUT DÉBIT À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE

Descriptif du projet

Ce projet de création d'un réseau très haut débit fibres optiques sur le territoire de la CREA, et « fibralisation » de toutes les nouvelles zones d'activités à la parcelle permettra d'accroître la compétitivité du territoire de l'agglomération en apportant le très haut débit aux entreprises et d'apporter une solution d'Internet permanent à tous les habitants sans distinction (fiche). Il est également prévu de résorber des zones d'ombre ADSL.

FICHE 17-B MONTÉE EN DÉBIT ET FTTH

Descriptif du projet

Création et mise en place d'infrastructures optiques vers les nœuds de raccordements optiques (NRO) des opérateurs ainsi que la montée en débit des zones où l'ADSL est inférieur à 2 Mbits/s et où aucune opération de FTTH n'est prévue à court et moyen termes.

De manière générale, avant tout engagement de travaux sur son territoire, la Communauté validera la nécessité des tronçons envisagés, tant au plan économique que sur la cohérence avec les réseaux publics ou privés existants.

Par ailleurs, cette nouvelle opération fera l'objet d'un dossier de demande à la Région. Celle-ci financera ce projet selon les critères d'éligibilité émis au 1er trimestre 2012 dans son prochain plan d'action en faveur du Très Haut-Débit. Ce plan, réalisé en concertation avec les Départements, a notamment pour but de favoriser le développement harmonieux de l'aménagement numérique en Haute-Normandie, démarche initiée avec l'émergence de la SCORAN, des SDAN et des schémas d'ingénierie.

/FINANCES

Fiche 17-a

- Coût estimé total du projet : 11 200 000€
- Coût total de la deuxième phase : 6 900 000€ HT

Ce montant estimatif prévisionnel est établi sur la base d'une réalisation de l'ensemble des travaux envisagés. Néanmoins, il pourrait être revu à la baisse si certains tronçons n'étaient pas réalisés du fait de leur non nécessité, ou du manque de cohérence économique ou technique avec les réseaux publics ou privés existants.

Plan de financement

Montant total	6 900 000 € HT
La CREA	3 003 022 €
Région	2 415 000 €
FEDER	1 481 978 €

NB : action bénéficiant d'un financement par anticipation de la Région à hauteur de 35% sur le montant total de l'opération.

Fiche 17-b

- Coût total estimé : 10 000 000 € HT

Ce montant estimatif prévisionnel est établi sur la base d'une réalisation de l'ensemble des travaux envisagés. Néanmoins, il pourrait être revu à la baisse si certains tronçons n'étaient pas réalisés du fait de leur non nécessité, ou du manque de cohérence économique ou technique avec les réseaux publics ou privés existants.

Plan de financement

Montant total	10 000 000 € HT
La CREA	6 500 000 €
Région	3 500 000 €

La participation du FEDER pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage

Favoriser
le développement durable
et améliorer la qualité
environnementale

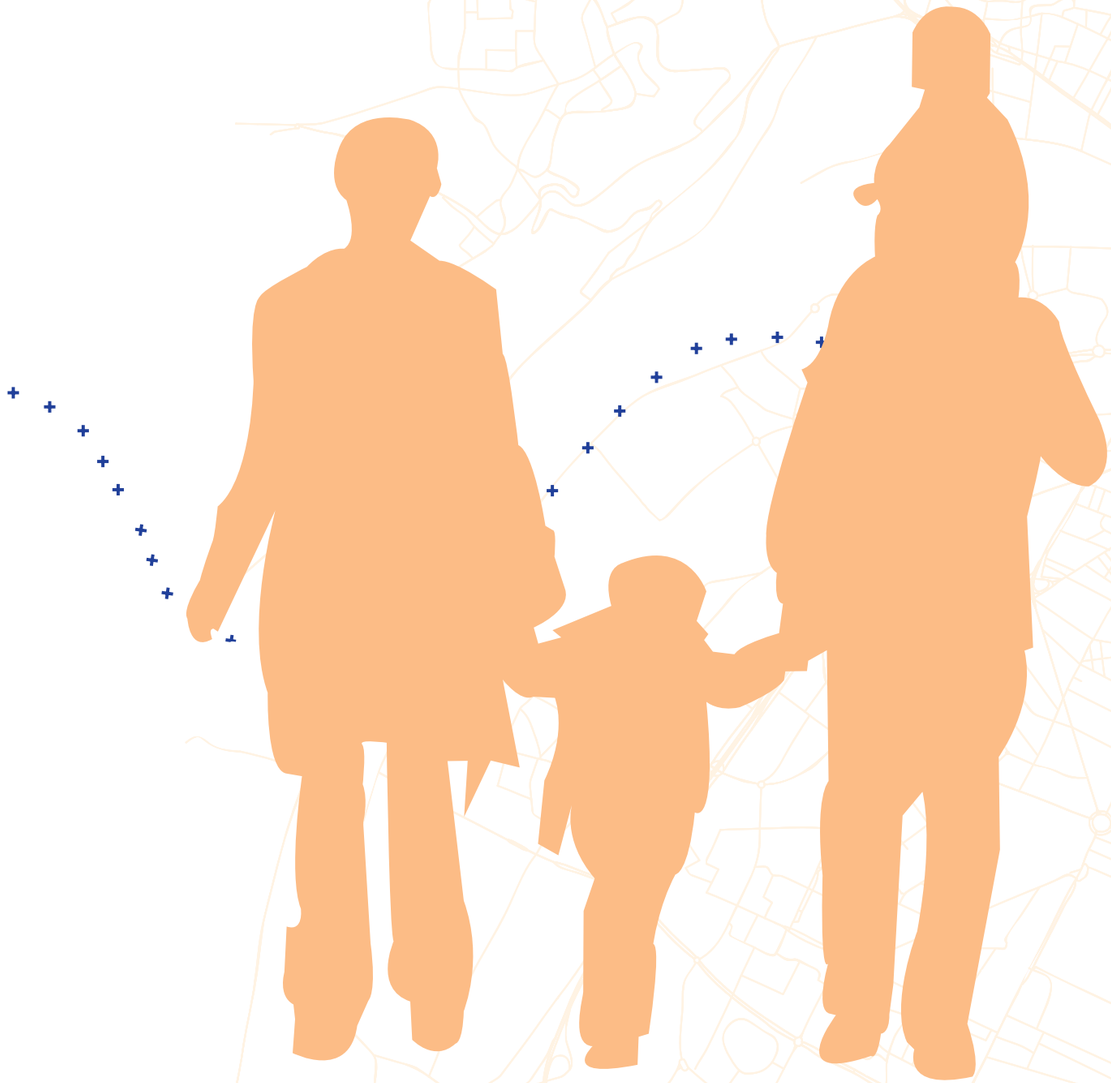

03

Mesure. 2

La CREA s'est fixé comme objectif de devenir l'une des premières éco-communautés de France, en faisant de l'enjeu environnemental non pas une contrainte mais une opportunité de développement. En effet, elle cherche à répondre à ses grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux par la mise en œuvre d'une stratégie de développement urbain durable ambitieuse.

Cette stratégie s'appuie d'une part sur une consommation raisonnée des ressources et de l'espace, associée à une dynamique forte de renouvellement urbain, au sein de laquelle les principes de mixité sociale et fonctionnelle trouvent pleinement leur sens. D'autre part, soucieuse de réduire son empreinte écologique et de favoriser l'évolution des comportements et des pratiques urbaines sur son territoire, la CREA élabore et met en œuvre un plan climat énergie, développe une politique agricole durable et promeut les éco-comportements auprès de ses habitants.

ÉLABORATION ET SUIVI DE L'AGENDA 21

LA CREA / MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

FICHE 18

Contexte

Agissant déjà depuis plusieurs années pour un développement économique et social harmonieux de son territoire, soucieuse de la préservation d'un environnement de qualité, la Communauté s'est engagée, par délibération du Conseil du 03 février 2006, dans un processus plus global qui vise à inscrire dans son projet de territoire, les principes du développement durable, tels qu'ils ont été proclamés à l'issue de la conférence des Nations Unies, réunie à Rio en 1992.

L'agenda 21 de la Communauté s'inscrit dans une démarche de recherche d'un nouvel équilibre de développement.

Descriptif du projet

Fondé sur l'articulation opérationnelle des 4 principes fondamentaux du développement durable que sont l'équité sociale, l'exigence écologique, l'efficacité économique et la gouvernance, l'agenda 21 de permettra de :

- Coordonner l'ensemble des politiques de l'agglomération dans une logique de développement durable,
- Valoriser le territoire communautaire en mobilisant les acteurs autour d'un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovation sur le long terme,
- Sensibiliser et associer toutes les parties prenantes du développement local grâce à un processus de travail en commun approfondi pour développer une culture commune et penser un futur souhaitable pour le territoire,
- Mobiliser les énergies au sein des services de la collectivité, repenser les modes d'actions dans un objectif d'amélioration des services publics locaux.

Objectif

Mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement de l'Agenda 21 (mise en place des outils de gestion…).

/ACTEURS

CREA, communes membres, Région, Département, ADEME, DREAL ; représentants des différents acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire, associations, écoles d'ingénieurs, citoyens etc.

Maître(s) d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

Phase 1 : Lancement du projet, de septembre 2006 à février 2007

- Recrutement d'un animateur Agenda 21
- Constitution des groupes de travail « ressources » (réflexion / impulsion des projets)
- Lancement des premières actions phares : démarche éco-agent, Plan de Déplacement d'Administration, Bilan carbone
- Réunion des groupes de travail internes et participatifs sur ces 3 thèmes

Phase 2 : Diagnostic développement durable, de mars 2007 à octobre 2007

- Réalisation du diagnostic «état des lieux et évaluation des politiques publiques de l'Agglo de Rouen au regard du développement durable » (appel à un consultant extérieur)
- Réflexion sur les axes stratégiques et propositions d'actions de l'agenda 21
- Restitution du diagnostic
- Séminaires agglo/communes/CNFPT : pratiques professionnelles et développement durable

Phase 3 : Elaboration de l'Agenda 21, d'octobre 2007 à juin 2009

- Concertation sur le diagnostic et les axes stratégiques (Forum, ateliers thématiques, appel à projet …)
- Elaboration concertée du programme d'actions de l'agenda 21

Phase 4 : Mise en œuvre, à partir de septembre 2009

- Mise en œuvre d'actions pilotes, suivant les 5 finalités du Développement Durable définies par le cadre de référence national des Agendas 21 locaux.
- Evaluation et suivi du programme d'action : animation des groupes témoins, des outils de gestion (tableaux de bord d'évaluation et suivi financier des projets, benchmarking), animation des nouvelles structures de gouvernance du développement durable.

/FINANCES

Coût total estimé :	784 000 € HT
Animation (phase 1 à 4) (46 000 € par an sur 3 ans) :	138 000 € HT
Bilan Carbone (phase 1) :	30 000 € HT
Plan de Déplacement d'Administration (phase 1) :	30 000 € HT
Diagnostic de développement durable (phase 2) :	106 000 € HT

NB : Financement par anticipation de la Région (100 671€ sur l'étude de définition et l'animation de l'Agenda 21), de la DIREN (30 000 € sur le diagnostic et l'accompagnement Agenda 21), du FEDER (25 253,50€ sur l'élaboration de l'Agenda 21) et de l'ADEME (29 560 € sur le bilan carbone et le PDA)

Évaluation et suivi de l'agenda 21 (phase 4 et années suivantes)	480 000 € HT

80 000 €/an pendant 6 ans, dont 50 000€/an correspondant à un poste d'animateur à temps plein et 30 000€/an correspondent aux outils d'évaluation

La dépense à financer correspond à ce dernier poste de dépense, soit	480 000 € HT

Plan de financement

Montant total	480 000 € HT
CREA	380 000 €
Autres	100 000 €

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

PLAN CLIMAT ENERGIE DE LA CREA : VOLET ATTÉNUATION

LA CREA / DIRECTION DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES - DIRECTION DES BÂTIMENTS

axe.03
Mesure.2

FICHE 19

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la France a engagé la mise en place d'un Plan Climat pour la période 2004-2012 sur la base des objectifs fixés en 2007 par l'Union européenne (moins 20 % de gaz à effet de serre, moins 20 % de production d'énergies renouvelables, moins 20 % de consommations énergétiques).

A l'échelle territoriale, la CREA a engagé l'élaboration de son Plan Climat qui se décline autour de 2 axes :

1. Celui de l'atténuation, qui consiste à mettre en place les mesures qui favoriseront la diminution des émissions de gaz à effet de serre, de façon à limiter l'ampleur du processus de changement climatique.

Les actions relatives à la promotion des éco-comportements (cf. fiche 3-22), à la révision du PDU (cf. fiche 2-1), à la promotion des modes de déplacement doux (cf. fiches 2-8 et 2-9), ainsi que celles en faveur des transports en commun et de l'intermodalité (cf. fiches 2-2 à 2-7) y concourent également de façon déterminante.

2. Celui de l'adaptation, qui consiste à réduire la vulnérabilité du territoire aux impacts du réchauffement climatique, et à anticiper les changements (environnementaux, économiques et sociaux) liés à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles. C'est l'objet de la fiche suivante : Plan Climat Volet Adaptation du territoire au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles.

L'action relative à l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts et ruraux concourt également à cet objectif (cf. fiche 3-23).

Contexte

La consommation énergétique du secteur « résidentiel et tertiaire » représente 42% de la consommation globale du pays, loin devant l'industrie (23 %) et même devant les transports (32 %). S'agissant des bâtiments, en considérant la production des gaz à effet de serre, la consommation représente 25 % de l'ensemble national.
De plus, le bassin d'emploi de la Communauté d'agglomération représente plus de la moitié des consommations de la Haute Normandie (source : ADEME), qui fait partie elle-même des dix régions les plus consommatrices d'énergie en France.

La CREA a donc décidé de lancer une action cohérente en matière de maîtrise d'énergie notamment dans le domaine du bâtiment, en lien avec le Plan Climat Régional et le plan d'action sur l'énergie du Département de la Seine Maritime.

Descriptif du projet

I- Diagnostic

I-a Bilan carbone : il s'agit de dresser un bilan des émissions de l'ensemble des acteurs de notre territoire. Il a deux approches : la première, « patrimoine & services », permet de comptabiliser les émissions relatives à l'activité de service public de l'établissement (bâtiments, locaux, véhicules). La seconde, « territoire », répertorie tous les processus et considère l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre nécessaires aux activités qui ont lieu sur le territoire (production d'énergie, industrie, tertiaire, agriculture, secteur résidentiel,…). Le bilan devra par ailleurs établir la part des énergies renouvelables dans la quantité totale d'énergie produite. A la suite de ce bilan carbone, un diagnostic énergétique plus poussé sera lancé sous la forme d'un audit thermique et des consommations énergétiques des bâtiments de la CREA afin que celle-ci en tienne compte dans ses choix d'équipements et de fonctionnement. Il débouchera sur un plan d'actions tant sur la gestion de ces problématiques en interne que dans les différents secteurs fortement consommateurs d'énergie sur le territoire.

I-b Thermographie aérienne : consciente que la lutte contre le réchauffement climatique doit obligatoirement passer par une maîtrise raisonnée de l'énergie et par une responsabilisation à tous les niveaux, la CREA, associée à la Communauté d'agglomération du Havre (CODAH), a décidé de mener une opération de thermographie aérienne à grande échelle sur la base d'un groupement de commande. Ce diagnostic permettra de progresser dans la connaissance et l'amélioration de la maîtrise des pertes énergétiques. Le projet prévoit la réalisation d'une cartographie par thermographie aérienne des pertes énergétiques des bâtiments. Celles-ci seront visualisées par échelle de couleurs des niveaux de déperditions des bâtiments (par exemple en six strates du « non perceptibles » jusqu'au « excessives »). A terme, il doit permettre une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et la réduction de la facture énergétique des usagers en les incitant à faire des travaux d'économie d'énergie.

II - Plan d'action

Ce plan d'action sera arrêté définitivement quand les résultats du diagnostic seront connus. Toutefois, les composantes suivantes pourront constituer la base du Plan climat de la CREA :

II-a Exemplarité de la collectivité
II-a-1 Amélioration du patrimoine bâti de la Communauté :
II-a-1-1 Diagnostic sur le patrimoine existant non encore audité
II-a-1-2 Interventions sur le patrimoine existant
II-a-1-3 Énergies renouvelables sur les bâtiments de la CREA (en plus de la RT2005)
II-a-1-4 Gestionnaire de flux

II-a-2 Ambition de qualité environnementale sur les aménagements des ZAC de la CREA

II-a-3 Prise en compte du bilan carbone dans les choix des natures d'aménagement (étude comparative des différents couples structure-revêtement en cours en lien avec la DREAL)

II-b Accompagnement des particuliers
II-b-1 Création des Espaces Info Énergie (EIE) sur le territoire de la CREA en partenariat avec l'ADEME. Il s'agit de créer des lieux ressource et de conseil à destination des particuliers pour les informer sur les consommations énergétiques de leur habitation et de leur mode de vie, de les conseiller en matière d'amélioration de leur logement et de les accompagner dans leurs démarches de demande de subventions.

II-b-2 Création d'un dispositif de subventions s'insérant de manière cohérente dans le système État-Région-Département existant : obligation de moyen (participation aux travaux notamment d'isolation) ou obligation de résultat (amélioration de la performance énergétique, estimée par exemple à partir d'un diagnostic de performance énergétique).

II-b-3 Actions de communication ciblées et régulières (salons, grands surfaces de bricolage…) : la création de stands « thermographie », « éco-matériaux », « EnR » (Energies Renouvelables) et l'appel à des prestataires thermiciens pour suppléer à l'équipe de la Communauté d'Agglomération sont les deux aspects principaux de cette démarche.

FICHE 19

L'aspect sensibilisation aux bonnes pratiques dans le secteur de la maîtrise de l'énergie domestique sera assuré par les éco-ambassadeurs de la fiche n° 3-22 « Promotion des éco-comportements ».

II-c Accompagnement des projets de logement social (éco-conditionnalité)

Le dispositif de subvention en cours d'élaboration dans le cadre du PLH de la CREA, qui sera voté dans le courant de l'année 2012, conditionne la participation de la Communauté au financement des logements aidés neufs à la prise en compte de la réglementation thermique 2012 (atteinte du niveau BBC 2012) dès le la programmation des logements 2012. Des financements seront également attribués dans le cadre des réhabilitations thermiques du parc social.

II-d Accompagnement des collectivités locales, bailleurs sociaux et entreprises

II-d-1 : Définition de niveaux d'exigence supérieurs à la norme dans les cahiers des charges de cession de terrains dans les ZAC d'intérêt communautaire, assortis de pénalités.

II-d-2 : Accompagnement des projets par un Conseiller en énergie partagé (CEP) entre les collectivités : accompagner les projets des collectivités locales pour leur apporter le meilleur conseil en matière environnementale-énergétique.

II-d-3 : Participation à la structuration de la filière bois, dans le cadre de la charte forestière 2ème phase (CRPF).

Objectifs

- Maîtrise de l'énergie et diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- Optimisation de la politique énergétique de la CREA en matière de process et d'équipements ;
- Aide à la réduction des factures énergétiques des particuliers ;
- Sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de maîtrise de l'énergie

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de diagnostics effectués
Nombre d'interventions et d'aménagement réalisés
Nombre de subventions accordées

Commentaire
Interventions de la Région :
(1) Thermographie aérienne : 60% du cout HT de l'opération-subvention plafonnée à 250 000€
(2) Diagnostics patrimoine : 40% du coût HT du diagnostic de l'ensemble du patrimoine d'une collectivité.
(3) Interventions sur patrimoine existant : 40% des travaux HT par opération si diminution d'au moins 20% de la consommation d'énergie. Dépense minimum : 10 000€ - dépense maximum : 180 000€ par opération.
(4) Energies renouvelables : 3 dispositifs mobilisables selon projet :
- solaire thermique : 30% maxi du coût de l'étude, Installation : 350€ par m² capteur solaire
- solaire photovoltaïque : 30% maxi du coût de l'étude. Installation : 3,5€/Wc (plafond 15 KWc)
- énergie biomasse : 30% maxi du coût de l'étude ; Installation : 30% maxi des travaux HT

(5) EIE : taux maximal de 40% du coût de fonctionnement de l'EIE par année civile. Le montant de dépenses ouvrant droit à subvention est plafonné à 50 000 € par année civile. Ce montant peut être porté à 100 000 € dans le cas où l'EIE emploie deux conseillers.

(6) Conseiller en énergie partagé : 60% du salaire et charges sociales – dépense plafonnée à 40 000€/an.

/ACTEURS

Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Etat, Région, Département, Communes de la CREA, particuliers, bailleurs, industriels, CODAH, ADEME, DREAL, AESN.

Maître(s) d'ouvrage
Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

/CALENDRIER

2007 - 2013
(pour calendrier détaillé cf. ci-contre)

/FINANCES

NB : les montants en italique figurent dans cette fiche pour mémoire et ne font pas partie de la dépense subventionnable déterminée à la fin de cette fiche

I- Diagnostic	
I-a Bilan carbone (2007-2008)	29 600 €
I-b Thermographie aérienne :	
CAR (2008-2009)	444 221 € (1)
CAEBS (2008-2009)	188 372 €
CODAH (2008-2009)	272 005 €
II - Plan d'action	
II-a : Exemplarité de la collectivité	
II-a-1 : Amélioration du patrimoine bâti de l'Agglomération :	
II-a-1-1: Diagnostic (2008-2011)	125 540 € (2)
II-a-1-2 : Interventions (2010-2013)	1 333 968 € (3)
II-a-1-3 : EnR (2009-2013)	2 700 000 € (4)
II-a-1-4 : Gest. de flux (2008-2013)	240 000 € *(40 k€/an)*
II-a-2 : QE ZAC (2008-2010)	300 000 €
II-a-3 : Etude QE ZAC (2007)	hors contrat
II-b Accompagnement des particuliers	
II-b-1 : EIE (2 techniciens) (2008-2013)	555 000€
(91 k€/an à partir de 2011) (5)	
II-b-2 : Subventions (2009-2013)	1 200 000 € *(300k€/an)*
II-b-3 : Expertise technique (2008-2013)	180 000 € *(30k€/an)*
II-c Accompagnement des projets de logement social (PLH)	
II-c-1 : Eco-conditionnalité (2008-2013)	30 080 000 €
II-d Accompagnement des bailleurs, des entreprises et des collectivités locales	
II-d-1 : Ex. cession de terrains (2007-2013)	hors contrat
II-d-2 : CEP (2 techniciens) (2008-2013)	340 000€ (6)
(1 poste jusqu'au 1/04/11 : 50 k€/an, puis 2 postes : 95 k€/an)	
II-d-3 : Filière bois (2009-2010)	60 000 €
III - TOTAL	38 048 706 € HT
La dépense subventionnable est de 6 167 101 € HT	

Plan de financement	
Montant total	6 167 101 € HT
I-b Thermographie aérienne CREA	632 593 €
Communauté d'Agglomération	131 222 €
Région	363 025 €
Autres financeurs	138 346 €
II-a : Exemplarité de la collectivité	
II-a-1 : Amélioration du patrimoine bâti de la Communauté	4 399 508 €
La CREA	2 776 901 €
Région	417 000 €
Département	1 060 000 €
Autres financeurs	145 607 €

II-b Accompagnement des particuliers	
II-b-1 : EIE (2 techniciens)	555 000 €
La CREA	275 000 €
Région	220 000 €
Autres financeurs	60 000 €
II-b-3 : Expertise technique (externe)	180 000 €
La CREA	180 000 €
II-d Accompagnement des bailleurs, des entreprises et des collectivités locales	
II-d-2 : CEP (2 techniciens)	340 000 €
La CREA	220 000 €
Région	120 000 €
II-d-3 : Filière bois	60 000 €
La CREA	60 000 €
Plan de financement pour l'ensemble de la fiche	
Montant total	6 167 101 € HT
La CREA	3 642 266 €
Région	1 120 025 €
Département	1 060 000 €
Autres financeurs	343 953 €

Les participations de l'Europe (FEDER) et de l'ADEME pourront être sollicitées et viendront en déduction de celle du maître d'ouvrage. La participation du Département porte seulement sur l'exemplarité de la collectivité.

FICHE 20

Contexte
Cf. fiche n° 19

Descriptif du projet
Ce volet du Plan Climat se décline en plusieurs actions :
Mise en place d'outils de sensibilisation du grand public, et conception d'une boîte à outils pour s'engager dans la lutte contre le changement climatique

Réalisation d'une étude de prévision des impacts des changements climatiques et de la raréfaction des ressources naturelles et fossiles sur le territoire de l'agglomération rouennaise, sur la base notamment des différents modèles d'évolution du climat, élaborés par le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat).

Ces scénarios prendront en compte plusieurs facteurs :
- la distribution spatiale et temporelle des précipitations, en particulier la fréquence des événements pluvieux intenses et leurs conséquences (crues, inondations, …)
- l'évolution de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages
- l'évolution des activités économiques liées aux ressources naturelles et fossiles
- l'évolution des modes de déplacement liés au coût du pétrole.

Sur la base de ces différents scénarios, conception d'un outil multimédia (internet, CDRom) qui simule (images virtuelles) les impacts du changement climatique sur le territoire communautaire. Cet outil est un support de sensibilisation du grand public et du plus grand nombre d'acteurs sur le changement climatique.

Elaboration d'une boîte à outils à l'usage du citoyen, des collectivités, des acteurs économiques, etc. pour s'engager contre le changement climatique. Cette boîte à outil est conçue sur la base des actions menées par les collectivités, l'ADEME, l'État, les entreprises et les associations.

Concertation sur le diagnostic territoriale dans le cadre de l'élaboration du SCoT
Véritable cadre stratégique, le SCoT traduit les ambitions portées pour le territoire d'agglomération pour un horizon de 15 à 20 ans. Document de planification, il doit définir les objectifs et les priorités intercommunales en matière d'urbanisme, de logement, de transport, d'équipement commercial, de développement économique, touristique, de protection des espaces naturels, des paysages, de la biodiversité… Son élaboration demande de la concertation auprès des partenaires et des habitants.

Il s'agit d'organiser des réunions de concertation (territorialisées et publiques) qui permettraient également de mener formellement la concertation publique du plan climat sur le volet « atténuation ».

L'animation de ces réunions publiques devra permettre l'expression constructive du plus grand nombre. Les outils proposés devront inviter les citoyens à prendre part à la construction d'un « vivre ensemble ».

Le diagnostic du PLH a mis en évidence le besoin de reconquérir les tissus urbains ou anciennement industriels existants et localisés à proximité des services et transports pour y développer une nouvelle offre de logements. Cette offre de logements doit être attractive et offrir aux ménages une alternative à la maison individuelle localisée dans les territoires périurbains. Les qualités urbaines, techniques et environnementales de ces logements doivent donc être exemplaires et s'inscrire voire promouvoir l'évolution des comportements des ménages vis-à-vis de leur mode d'habiter. La CREA souhaiterait mettre en œuvre auprès des bailleurs et des communes des actions de promotion d'opérations innovantes.

Une expérimentation pourrait être lancée afin d'initier des « îlots démonstrateurs » de nouvelles formes urbaines et nouveaux types de logements permettant de proposer aux ménages des logements et formes urbaines attractives notamment dans le cadre de reconversion de friches urbaines ou industrielles. Pour ce faire, lancer un appel à projets auprès de communes, bailleurs sociaux et promoteurs et participer au financement des études amont :
- prospective vis-à-vis des attentes spécifiques des ménages en manière d'habiter,
- maîtrise d'œuvre de conception,
- performances énergétiques pour viser le BEPos,
- objectif de coûts de sortie en phase avec les revenus des ménages à loger

Objectif
Réduire la vulnérabilité du territoire aux impacts du réchauffement climatique, et à anticiper les changements (environnementaux, économiques et sociaux) liés à la raréfaction des ressources naturelles et fossiles

Modalités et critères d'évaluation envisagés
Avancement des études
Nombre de forums organisés, nombre de participants
Nombre de candidatures à l'appel à projets et nombre de projets aboutis

/ACTEURS

CREA, communes membres, SCOT, PLH, Région, Département, ADEME, Air Normand, représentants des différents acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire, associations, université, écoles d'ingénieurs, de commerce, d'architectes, citoyens etc.

Maître(s) d'ouvrage
Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

2009-2013

/FINANCES

Etude de prévision des impacts des changements climatiques sur le territoire :	150 000 € HT
Partenariats d'études avec Air Normand et l'ENSA	50 000 € HT
Réalisation du profil carbone de la CREA	30 000 € HT
Organisation de la concertation autour du diagnostic de territoire (communication, expositions, animation et publication, accompagnement d'un bureau d'étude) :	150 000 € HT
Appel à projets îlots démonstrateurs participation aux études :	352 000 € HT
Animation (chargé de mission) : (46 000 € par an sur 3 ans)	138 000 € HT

Coût total estimé	870 000 € HT

Plan de financement

Montant total	870 000 € HT
CREA	870 000 €

La participation de l'Europe pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

UTILISATION DE CARBURANTS PROPRES POUR LA FLOTTE DE BUS DU TERRITOIRE ELBEUVIEN

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

FICHE 21

Contexte

La communauté s'est engagée dans une démarche de développement durable se traduisant entre autre, par la mise en place d'un Agenda 21 et d'un Plan Climat Energie Territorial.

Descriptif du projet

Dans ce cadre elle a souhaité réaliser une étude sur les diverses solutions de renouvellement du parc de véhicules du réseau TAE en "véhicules propres ".

L'étude s'est conclue sur le choix du diester, compte tenu de ses avantages : adaptabilité, compatibilité de ce carburant avec les moteurs classiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est donc prévu :

- La mise en place du carburant diester pour l'ensemble du parc de bus de la TAE.
- L'équipement des bus en filtre à particules

Objectifs

Les objectifs de cette action sont :

- d'utiliser un carburant propre pour l'ensemble du parc de véhicules des TAE
- de réduire les émissions en gaz à effet de serre du service de transport en commun du territoire elbeuvien
- de développer une démarche d'exemplarité de la collectivité

Critère d'évaluation envisagé

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

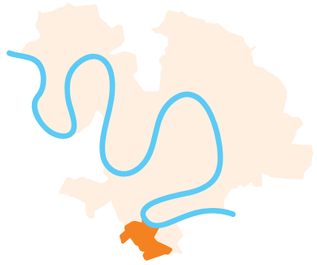

/ACTEURS

CREA, TAE et ADEME

Maîtrise d'ouvrage
La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et TAE

/CALENDRIER

Mise en place du carburant diester : 2007
Equipement des bus en filtres à particules : 2007-2008

/FINANCES

Equipement des bus en Filtre à Particules :	120 000 €

Plan de Financement

Montant total	120 000 € HT
Communauté d'Agglomération	60 000 €
ADEME	60 000 €

PROMOTION DES ÉCO COMPORTEMENTS ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

LA CREA / PÔLE POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET MAÎTRISE DES DÉCHETS

FICHE 22

Contexte

Relever les défis environnementaux et climatiques du XXIème dépendra en grande partie de l'évolution des pratiques individuelles du citoyen et du consommateur : les comportements d'achats de produits faiblement consommateurs d'énergie, générant moins de déchets, le tri et le compostage de ces derniers; les choix en matière de mobilité, l'arbitrage individuel sur l'investissement domestique dans les économies d'énergie, sont autant de nouvelles pratiques individuelles qui nécessitent un accompagnement de proximité et dans la durée.

En effet, les habitudes sont longues à changer et le turn-over des populations renouvelle sans cesse ce défi local. Enfin, l'évolution de ces pratiques sera à court ou moyen terme génératrice d'économies pour les foyers, facture énergétique notamment, ainsi que pour la collectivité, comme en atteste la constante augmentation de la production de déchets qui implique des coûts d'élimination de plus en plus élevés.

Dans ce cadre, la Communauté s'engage dans une démarche volontariste :

- pour une gestion maîtrisée des déchets ménagers qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dans les objectifs nationaux de réduction des déchets,
- d'aide à la maîtrise de l'énergie dans l'habitat social notamment,
- d'offre nouvelle de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Descriptif du projet

L'éducation à de nouvelles pratiques individuelles et nouveaux modes de consommation s'articulera autour de plusieurs axes :

- Intégrer les éco-comportements dans les projets de restructuration urbaine notamment dans les zones d'habitat collectif dense. Les éco ambassadeurs auront un rôle de proximité et de médiation avec les habitants afin de favoriser l'évolution des pratiques en matière environnementale ;
- Promouvoir les modes de consommation et d'achats économes en déchets. Il s'agit d'informer, sensibiliser les habitants/consommateurs sur l'impact environnemental et financier des différents modes d'achats ;
- Continuer de promouvoir le tri sélectif des déchets, l'utilisation et gestion de l'eau et de l'énergie dans les logements et les modes de déplacement ;
- Réduire la fraction des déchets fermentescibles par des pratiques alternatives à la collecte. En faisant adhérer 30% des 70 000 foyers en habitat individuel à la pratique du compostage, l'objectif est de détourner 132kg/foyer/an de déchets verts et 81 kg/foyer/an de déchets fermentescibles soit 4 500t/an. A ce titre, l'Agglomération a été retenue par l'ADEME pour faire partie des 37 opérations exemplaires et fait partie des 10 sites pilotes au le plan national. L'opération a débuté en 2007 et devrait atteindre l'objectif en 2011.

L'accompagnement va se traduire progressivement à partir de 2007 sur l'ensemble du territoire par la mise en place de réunions publiques et d'actions de communication (création d'un réseau de relais associatifs et particuliers, animations dans les écoles, travail avec les jardins ouvriers, participation à des manifestations communales, enquêtes et suivi terrain...).

Les actions de terrain de sensibilisation, de formation et d'éducation (porte à porte, animations du réseau des partenaires et des relais, intervention dans les écoles et auprès des publics...) seront menées par des éco-ambassadeurs. Leur rôle principal est de faire prendre conscience aux usagers des véritables enjeux environnementaux et économiques et de les impliquer dans une démarche éco-citoyenne : maîtriser l'énergie domestique, consommer différemment, trier plus et mieux les déchets, respecter et préserver les ressources...

Objectif

Faire évoluer les pratiques individuelles du citoyen et du consommateur à travers la communication de proximité.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de campagnes de communication mises en place
Nombre de réunions publiques organisées
Atteindre, d'ici à 2010, des taux :

- de recyclage de 15%,
- d'apport en déchetterie de 20%,
- de réduction des déchets de 3 %

/ACTEURS

CREA, ADEME, Département, communes, Éducation Nationale, Eco-emballages

Maître(s) d'ouvrage
la CREA

/CALENDRIER

2008-2013
La communication de proximité menée par les éco ambassadeurs se fera à travers quatre thématiques dans un calendrier de réalisation allant de 2008 à 2013 :

- économie domestique de l'énergie
- nouvelles pratiques de mobilité
- compostage de proximité individuel (lancement - suivi)
- réduction des déchets à la source, valorisation des déchets (missions d'accompagnement et de suivi)

/FINANCES

Coût total	2 740 388 € HT
Outils pédagogiques, communication, événementiels, animations	40 502 € HT
Eco-ambassadeurs	1 999 886 € HT

Plan de financement

Montant total	2 740 388 € HT
La CREA	1 861 018 €
FEDER	150 000 €
ADEME	44 085 €
AESN	66 000 €
Département	15 000 €
Autres	604 285 €

La participation financière d'éco-emballages et d'autres financements de l'ADEME sont envisagées, ils viendraient en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

EVOLUTION DES PRATIQUES DE GESTION DES ESPACES VERTS ET NON BÂTIS

FICHE 23

Contexte

L'utilisation des techniques intensives de gestion des espaces verts et non bâtis est génératrice de nombreuses pollutions et nuisances pour les ressources naturelles, le climat, la biodiversité et la population de la Communauté: exposition des agents des collectivités et de la population aux pesticides, pollution de l'eau par les pesticides et les engrais, perte de diversité biologique, surproduction de gaz à effet de serre. Au contraire, la gestion durable (gestion différenciée …) des espaces verts et non bâtis permet de réduire leur coût d'entretien, d'augmenter leur biodiversité, de limiter les pollutions, de rationaliser l'usage de l'eau et de valoriser les déchets verts.

Ces questions concernent tant le citoyen utilisateur d'espaces verts et non bâtis ou de jardins familiaux, le propriétaire de jardin privé, que les services communaux. Par ailleurs, le séminaire sur les pratiques professionnelles de développement durable mené début 2008 dans le cadre de l'Agenda 21 a révélé un fort intérêt des services communaux pour une action commune dans ce domaine.

Enfin, les références nationales et internationales en matière de gestion différenciée ou de gestion « zéro-phyto »des espaces verts et non bâtis sont nombreuses. Elles démontrent toutes la nécessité d'un accompagnement fort du changement des pratiques des gestionnaires et de la perception de ces espaces par la population.

Cet accompagnement est l'occasion de fédérer les citoyens, les acteurs publics et privés du territoire autour d'un objectif commun de gestion durable des espaces. L'impact positif de cette action collective sur la biodiversité peut en être le lien fédérateur.

Descriptif du projet

Création et animation d'un réseau de mutualisation des bonnes pratiques de gestion des espaces verts et naturels

Objectifs

- mutualiser les pratiques professionnelles œuvrant à la gestion durable des espaces verts sur le territoire de la CREA,
- acquérir une culture commune sur cette thématique et faire se rencontrer les services de chacune des communes qui souhaitent se mobiliser autour de ce thème
- renforcer l'exemplarité des collectivités territoriales.

Le groupe de travail, lancé en juin 2011 se réunira 2 fois par an, autour d'ateliers pratiques et d'échanges en salle.
Des visites de sites exemplaires en France (Rennes par exemple) sont également organisées chaque année, à destination des techniciens et/ou des élus.
Le CNFPT est associé aux réunions du groupe de travail, afin d'intégrer les besoins de formation identifiés, dans le cadre de son programme annuel.
Des articles, fiches techniques et notes méthodologiques à destination des communes sont élaborées par la CREA dans le cadre de ce groupe.

Pédagogie de la gestion durable des espaces verts et non bâtis

- Accompagnement des porteurs de projet de création de jardins pédagogiques de quartier en lien avec les écoles, les jardins familiaux, les associations de quartier (mise à disposition de composteurs et récupérateurs d'eau)…
- Création d'un réseau des gestionnaires d'espaces verts (bailleurs sociaux, syndics, associations syndicale, etc.) autour de la gestion différenciée des espaces verts et non bâtis et de la prévention des risques professionnels liés à l'utilisation de pesticides.

Elaboration d'une charte de gestion durable des espaces verts et non bâtis (publics et privés) et des jardins familiaux de l'agglomération

- Implication des distributeurs de matériels et produits de jardinage et agricoles dans la charte.
- Elaboration de la charte de gestion durable, à destination des jardins familiaux

Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques
La modification des pratiques de gestion des espaces verts et non bâtis doit s'accompagner d'une nouvelle pratique d'élimination des déchets verts, permettant de les valoriser à moindre coût notamment par le compostage local des fermentescibles et le broyage - valorisation des ligneux.

Action fédératrice : Une nouvelle gestion des espaces verts et non bâtis aura un fort impact sur la biodiversité qui pourrait être le fil conducteur à développer avec un acteur de référence sur le sujet.

Objectifs

promouvoir une gestion écologique des espaces verts publics et privés du territoire de la CREA

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Surfaces de terrains non bâtis soustraites à la gestion intensive.

/ACTEURS

Communauté de l'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe, communes membres, Région, Département, DREAL ; Agence de l'Eau Seine Normandie, CNFPT, représentants des gestionnaires d'espaces verts et non bâtis : bailleurs sociaux, copropriétés, acteurs sociaux et environnementaux du territoire, dont associations, écoles d'ingénieurs, établissements d'enseignement, citoyens, etc…

Maître(s) d'ouvrage
Communauté de l'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Phase 1 : (18 mois – 2010-2011)
- Création et animation d'un réseau des pratiques durables (agents communaux) des acteurs volontaires pour engager un programme de gestion différenciée
- Engagement de l'étude du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques en partenariat avec le SMEDAR

Phase 2 : (2012)
- Création du dispositif d'accompagnement par les éco-ambassadeurs, à la création de jardins pédagogiques de quartier.
- Communication grand public sur les nouvelles pratiques de gestion des espaces verts et non bâtis et sur le nouveau paysage vert urbain
- Définition puis contractualisation de l'action fédératrice en matière de biodiversité
- Rédaction d'une charte communautaire de gestion durable des espaces verts.

Phase 3 : (à partir de 2013)
- Animation de la démarche fédératrice en matière de biodiversité
- Création et animation du réseau des gestionnaires d'espaces verts
- Animation de la charte.

/FINANCES

Coût total estimé	103 000 € HT
Création et animation d'un réseau de mutualisation des bonnes pratiques de gestion des espaces verts et naturels Visite de sites exemplaires (Rennes) à destination des élus et/ou techniciens (par an)	1 500 €HT
Pédagogie de la gestion durable des espaces verts Soutien à la création de jardins pédagogiques de quartier (par an) (abris jardins, compostage collectif) + animation des Eco-ambassadeurs de la CREA (cf. Axe 3 Fiche 22)	20 000 € HT
Elaboration d'une charte de gestion durable des espaces verts et non bâtis (publics et privés) et des jardins familiaux de l'Agglomération : Implication des distributeurs de matériels et produits de jardinage et agricoles dans la charte : animation (voir ci-contre)	
Elaboration de la charte de gestion durable espaces verts et non bâtis à destination de l'ensemble des gestionnaires d'espaces verts et non bâtis : animation et partenariat Arehn (convention ; coût annuel)	10 000 €
Schéma d'élimination des déchets verts et non bâtis : *Participation financière à l'étude menée par le SMEDAR	20 000 € HT
Action fédératrice : Soutien d'une démarche fédératrice de préservation de la biodiversité en ville : animation (voir ci-dessous)	
Animation globale de la démarche : un ½ poste animateur sur 2 ans. (par an) (agent en poste actuellement)	15 000 €

Plan de financement

Montant total	103 000 € HT
La CREA	93 000 €
Département	10 000 €

CREA'CTIFS : APPEL À PROJETS ECO-CITOYEN JEUNE SOLIDAIRE

LA CREA / PÔLE SOLIDARITÉ

axe.03
Mesure.2

FICHE 24

Contexte

Dans un contexte national et international de prise de conscience des enjeux de développement durable, la Communauté souhaite promouvoir le développement durable et améliorer sa qualité environnementale. Le concours CREA'CTIFS permettra d'assurer une dynamique participative et durable, en promouvant les initiatives jeunes en matière de développement durable et dans les compétences de la CREA.

Les projets devront présenter un axe fort dans le domaine du développement durable ou de l'environnement et relever de l'un des domaines suivants :

- Développement économique
- Environnement et développement durable
- Services publics
- Solidarité
- Culture
- Tourisme
- Sports
- Habitat/Logement
- Enseignement supérieur et recherche
- Coopération décentralisée

Descriptif du projet

Les initiatives éco-citoyennes des jeunes (18-25 ans) seront encouragées et amplifiées dans le cadre d'un concours CREA'CTIFS lancé par la Communauté. Ce concours favorisera un véritable laboratoire d'idées et d'expérimentation pour des futures actions nécessaires au développement durable de notre territoire.
Vingt-cinq projets seront primés à travers un fonds de concours qui correspondra à 90 % du coût du projet dans la limite maximum de 5 000 € par projet. Les projets retenus pourront être portés individuellement ou en groupe, ils devront s'inscrire obligatoirement dans les domaines de compétences de la Communauté.

Une fois sélectionnés, les projets peuvent aussi faire l'objet d'une assistance technique à la mise en œuvre, assurée directement par les services de la Communauté. Cette assistance consistera à conseiller les porteurs de projets dans le montage de leur dossier et plan de financement et à soutenir leur recherche de partenaires mobilisables autour du projet.

La priorité transversale liée au développement durable et au respect de l'environnement sera prise en compte et constitue même la raison d'être de l'action.

Objectif

Promouvoir les initiatives éco-citoyennes jeunes liées au développement durable, afin de mettre en place une dynamique participative et durable.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de candidatures aux appels à projets
Nombre de projets soutenus

/ACTEURS

Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, participants à l'appel à projets, Lauréats, la Caisse des dépôts et Consignations,...

Maître(s) d'ouvrage
Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Le concours sera lancé en 2009 et renouvelé chaque année jusqu'en 2013.

/FINANCES

- Coût total estimé :	485 448 € HT
Animation (chargée de mission et secrétariat)	220 525 €
Communication	37 000 €
Fonds de concours	227 923 €

Plan de financement

Montant total	485 448 € HT
Communauté d'Agglomération	485 448 € HT

La participation de l'Europe (FEDER) pourra être sollicitée dans le cadre du Projet Urbain Intégré de la CREA (PUI) par les porteurs de projet et viendra en déduction de la participation des maîtres d'ouvrage.

DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES AGRICOLES COURTES ET DURABLES

LA CREA / DIRECTION ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ECOLOGIE URBAINE

axe.03
Mesure.2

FICHE 25

Contexte

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic de l'Agenda 21 de la Communauté, le développement des filières courtes a été identifié comme étant un enjeu d'avenir impliquant de nombreuses thématiques (développement économique, aménagement du territoire, préservation de l'environnement notamment protection de la ressource en eau, développement des liens socio-culturels…).

Au 1er janvier 2010, la mise en place de la CREA a renforcé l'importance d'œuvrer pour le développement des filières courtes et durables sur le territoire. En effet, les surfaces agricoles de la CREA représentent aujourd'hui 1/3 du territoire auquel s'ajoutent 1/3 de forêts.

Les constats :

- les terres agricoles de la Haute Normandie sont parmi les plus fertiles du monde (la CREA comptant 45 communes rurales),
- la quasi-totalité des denrées alimentaires consommées par les habitants de la CREA est pourtant produite en dehors de la région (2 000 km en moyenne sont parcourus par un produit alimentaire acheté en grande surface),
- la production agricole régionale biologique représente 0,8 % de la SAU (Surface Agricole Utile) alors que le Grenelle de l'environnement vise l'objectif de 6 % à l'horizon 2012,
- des circuits courts de distribution se structurent depuis quelques années, notamment avec les réseaux des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne). Aujourd'hui 12 AMAP existent sur la Communauté : ce sont environ 700 personnes adhérant aux AMAP sur le territoire mais les demandes sont plus importantes que l'offre (liste d'attente d'environ 1 an),
- seulement un maraîcher biologique dans l'Agglomération (potager de Repainville) alors que la demande en produits biologiques de proximité augmente de manière constante.

Aussi, le développement des filières agricoles courtes et respectueuses de l'environnement, par le soutien au développement de l'activité de production, à la diversification et par l'accompagnement de la filière de distribution courte répond aux différents objectifs de développement durable de l'agglomération.

/ACTEURS

CREA, communes membres, Région, Département, Agence de l'Eau Seine Normandie, représentants des différents acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire, dont la Chambre d'Agriculture, le GRABHN (Groupement Régional des Agriculteurs Bio de Haute Normandie), la SAFER, les Défis ruraux, la Chambre de Métiers, associations, écoles d'ingénieurs, écoles, citoyens etc..

Maître(s) d'ouvrage
Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

2011 - 2013
Phase 1 : Aide au développement des filières courtes locales en installation et diversification :

- définition des conditions d'attribution
- accompagnement des projets de développement et contrôle

Phase 2 : Communication

- tour de table de la profession pour recenser les besoins
- définition d'un plan de communication pour le dispositif global (aide, valorisation, politique foncière).

Phase 3 : Définition de la politique foncière

- inventaire des potentialités foncières pour les années à venir sur le territoire, notamment en lien avec la problématique eau
- mise en place d'un partenariat pluriannuel de veille foncière avec la SAFER

- aide à l'implantation de productions biologiques sur les terres agricoles situées sur des bassins d'alimentation de captage.

Animation agricole de la démarche en lien avec le SAGE

Descriptif du projet

La Communauté souhaite accompagner le développement de filières agricoles courtes, notamment l'agriculture biologique sur les terrains où la préservation de la ressource en eau est un enjeu important. Il s'agit :

- de favoriser l'émergence de filières courtes pour des produits alimentaires essentiellement (installation et diversification)
- de contribuer à une meilleure qualité de la ressource en eau disponible sur le territoire,
- d'initier la construction de liens durables entre le milieu urbain et le milieu rural,
- d'accompagner la création d'activités économiquement viables à fort intérêt social et écologique,
- de valoriser en les requalifiant des espaces affectés par des restrictions d'usage.

La collectivité entend soutenir l'initiative privée de production locale par 3 moyens

1- aider financièrement les agriculteurs et plus largement les porteurs de projets en filières courtes de type AMAP dans le cadre de leur installation ou d'une diversification de leur exploitation (vente directe, transformation à la ferme…). Un dispositif d'aides sera mis en place.
2- communiquer pour valoriser les productions locales. Il convient de rechercher des actions de communication qui favoriseront le lien entre le milieu rural et agricole et les habitants.
3- définir une politique foncière agricole en faveur de la protection de la ressource en eau en partenariat avec le SAGE Cailly Aubette Robec et la SAFER. L'implantation d'exploitation de maraîchage biologique et éventuellement diversification d'activité complémentaire à la production sera privilégié sur les terres concernées.

Objectifs

- favoriser l'émergence de filières courtes pour des produits alimentaires essentiellement (installation et diversification des exploitations),
- accompagner la création d'activités agricoles économiquement viables à fort intérêt social et écologique,
- contribuer par la promotion de l'agriculture biologique à une meilleure qualité de la ressource en eau disponible sur le territoire de la Communauté,
- initier la construction de liens durables entre le milieu urbain et le milieu rural,
- valoriser en les requalifiant des espaces délaissés ou affectés par des restrictions d'usage.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- Suivi des quantités de produits agricoles locaux commercialisés via les circuits courts sur le territoire de la Communauté.
- Suivi des surfaces de terrains cultivés en bio sur le territoire de l'Agglomération et sur les bassins d'alimentation des captages de la Communauté
- Suivi des emplois créés par les nouvelles activités liées aux filières agricoles courtes

/FINANCES

Coût total estimé :	720 000 € HT
Aides au développement des filières courtes / communication (par an)	120 000 € HT
Politique foncière. (par an)	80 000 € HT
* Convention de veille foncière	
* Diagnostic complet des dynamiques de mutation foncière	
* Achat de terres agricoles	
Animation globale de la démarche 1 poste à 3/5 sur 3 ans. (par an)	40 000 € HT

Plan de financement

Montant total	720 000 € HT
CREA	720 000 €

La participation de l'Europe (FEADER) pourra être sollicitée et viendra en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

MISE EN VALEUR DE LA ZONE HUMIDE DU LINOLÉUM / PARC D'ACTIVITÉS ARTISANAL

LA CREA / DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN / **PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT SAGE**

FICHE 26

Contexte

Le site du Linoléum, situé sur les communes de Notre-Dame-de-Bondeville et du Houlme, offre sur sa partie ouest le long de la route de l'Abbaye, l'une des dernières zones humides d'importance de l'agglomération rouennaise. A ce titre, il apparaît important d'assurer sa préservation et sa mise en valeur. Actuellement, aucune gestion du site n'est assurée pour renforcer son intérêt écologique, les seuls entretiens concernent essentiellement le maintien, pour des raisons hydrauliques, du débit du bras du Cailly qui serpente au travers de la zone humide.

L'ensemble du site du Linoléum fait actuellement l'objet d'un projet de reconversion urbaine, qui a conduit les communes et la Communauté à entreprendre une série d'études afin de préciser le devenir du site, comportant outre la zone humide précitée, des espaces autrefois bâtis dont il convient d'envisager le recyclage urbain. Ces espaces situés à l'est du site sont accessibles depuis la route de Dieppe.

Le principe d'une conservation de la zone humide constitue l'un des éléments clés du programme, et s'appuie sur une volonté partagée par tous les partenaires mobilisés autour de ce projet.

Descriptif du projet

Le projet de reconversion urbaine (à l'exclusion de la mise en valeur de la zone humide) est dorénavant porté par la Commune de Notre-Dame-de-Bondeville, et non plus par La CREA. Ce projet urbain n'est à ce jour pas encore arrêté. Cependant, il a semblé pertinent d'engager une première étape de restauration écologique de la zone humide, sous maîtrise d'ouvrage de la CREA.

Etape 1

La mise en valeur de la zone humide du Linoléum comprend, pour cette première étape d'études et de travaux :

- la compilation des données écologiques et hydrologiques existantes sur cette zone naturelle, complétée d'un diagnostic écologique à partir de la réalisation de nouveaux inventaires faune/flore ;
- l'élaboration d'un plan de gestion écologique, définissant des propositions concrètes de gestion adaptée aux espèces et aux formations végétales en place, ainsi que les objectifs de gestion à moyen et long terme et les protocoles de suivis. Ce plan de gestion visera notamment à déterminer les conditions de restauration de la prairie humide avec l'introduction d'un pâturage extensif sur le site ;
- la réalisation de divers travaux et aménagements permettant l'accueil d'un cheptel d'animaux et facilitant les travaux d'entretien du site : pose d'une clôture, installation d'un portail et d'une rampe d'accès à la prairie, nouvelle passerelle au dessus du bras du Cailly, parc de contention, abreuvoir… ;
- des opérations de curage et de défrichement d'une mare actuellement asséchée ;
- la création de nouveaux aménagements de génie végétal et de nouvelles frayères sur les berges et dans le lit mineur du bras du Cailly.

La gestion écologique du site débutera dès l'année 2012, avec l'introduction d'un cheptel d'animaux. Elle se poursuivra ensuite chaque année afin de maintenir la pression du pâturage sur le site et ainsi en renforcer la diversité écologique.

Etape 2

Cette étape est conditionnée à la définition par la commune du projet de reconversion urbaine de la friche industrielle mitoyenne de la zone humide.

Elle comprend la réalisation de cheminements doux (vélos, piétons…) sur la rive droite du bras du Cailly, ainsi que des aménagements ponctuels d'accueil du public pour la mise en valeur et la contemplation de la zone humide (et notamment des postes d'observation de la zone), sur cette même rive.

Elle visera également à harmoniser l'intégration paysagère entre la zone humide et les espaces urbains du futur quartier urbain, tout en préservant les fonctionnalités écologiques du site, dans le respect du plan de gestion retenu.

Enfin, une fois cette deuxième étape finalisée, La CREA pourra par la suite programmer des visites pédagogiques encadrées de la zone humide auprès de différents publics et notamment du public scolaire, en utilisant les aménagements qui auront été réalisés

Objectif

Préservation et mise en valeur du site du Linoléum

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'hectares aménagés
Nombre d'entreprises implantées

/ACTEURS

CREA, communes, DIREN, Agence de l'eau, associations…

Maître(s) d'ouvrage

Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Etape 1

2012 (pour les travaux d'aménagement)

Etape 2

2013 - 2014 (conditionnée à la définition du projet de restructuration urbaine de la commune)

/FINANCES

- Coût total estimé :	3 985 000 € HT
Étapes 1 et 2 :	35 000 € HT
Étape 3 :	
Mise en valeur écologique de la zone humide	400 000 € HT
Soit étude de MOE :	50 000 € HT
acquisition foncière :	150 000 € HT
travaux :	200 000 € HT
Aménagement de la zone d'activités économiques :	3 550 000 € HT
Soit étude de MOE :	250 000 € HT
acquisition foncière :	1 000 000 € HT
travaux :	2 300 000 € HT

A ce stade du projet, le déficit d'opération du parc artisanal équivaut au coût du foncier, soit 1 M€ environ

Déficit prévisionnel d'opération	1 435 000 € HT

Plan de financement

Montant total	3 985 000 € HT
La CREA	3 386 250 €
Région (1)	240 000 €
Département	358 750 €

Les participations de l'Agence de l'eau et de l'Europe pourront être sollicitées et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Intervention Région :
(1) Sous réserve de définition et mise en œuvre d'un plan de gestion :
- 60% du coût d'acquisition foncière sur base estimation des domaines
- 60% de l'étude pour la réalisation du plan de gestion
- 60% des primo-aménagements HT

L'intervention du Département viendra compenser une partie du déficit global de l'opération au vu du bilan prévisionnel tenant compte d'un coût de revient d'un côté et des recettes envisagées de l'autre au regard du prix de vente des terrains aménagés déterminés en fonction du marché local. Un examen des bilans de trésorerie sera effectué sur les phases opérationnelles des opérations financées au titre du FDADT. Le montant de l'aide correspond à 25% du déficit de l'opération, dans la limite d'un montant de 358 750 euros.

Valoriser davantage
le patrimoine naturel,
portuaire et forestier
de l'Agglomération

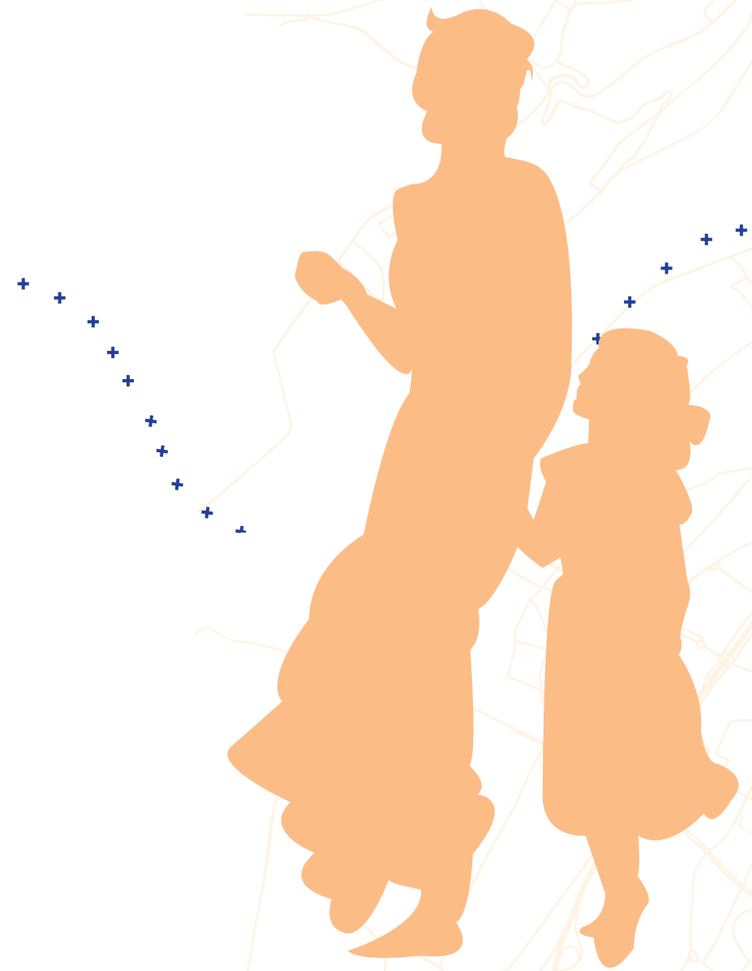

03

Mesure. 3

L'objectif est d'améliorer la qualité des espaces proposés aux habitants, mais aussi l'image de la Communauté : sa reconnaissance et sa visibilité sont confortées en s'appuyant sur la richesse d'éléments de patrimoine culturel, architectural et naturel remarquables dont elle dispose.

Cet objectif est mis en œuvre par l'aménagement et l'ouverture au public d'espaces verts dans le cadre d'aménagements de qualité. Par ces aménagements, la CREA fait aussi le pari d'une meilleure sensibilisation et éducation au respect de l'environnement.

La reconnaissance de l'agglomération est également favorisée par des actions d'embellissement et d'aménagements structurants - notamment des berges de la Seine, ainsi que par des actions de préservation et de valorisation des espèces et des espaces naturels.

CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DES PARCS URBAINS DE LA PRESQU'ÎLE ROLLET ET DES BRUYÈRES

FICHE 27

Contexte

Le projet de création de parcs urbains s'inscrit à la rencontre de 2 logiques : la reconstruction de la ville sur la ville et la mixité des fonctions de l'espace urbain, nécessaires à l'épanouissement des citadins dans une agglomération en mutation.

Cette action vise à rendre le territoire plus attractif en offrant de véritables « poumons » verts aux habitants des milieux urbains, grâce à la création et la mise en valeur de sites situés dans différents points du territoire.

Certains de ces parcs, lieux de loisirs et de ressourcement, auront également une vocation pédagogique, tels que le Jardin écologique « La Roseraie » et la Mini Ferme pédagogique du « Parc des Chartreux ».

Cette action se décompose ainsi en 2 fiches, la première (Fiche 27-A et B) présentant les actions d'intérêt communautaire, sous maîtrise d'ouvrage de la CREA, la seconde (Fiche 28-A-B-C-D) regroupant l'ensemble des projets à portée municipale hors maîtrise d'ouvrage de la Communauté.

Objectifs

Améliorer l'attractivité du territoire
Améliorer le cadre de vie des habitants

Modalités et critères d'évaluation envisagés pour l'ensemble de la fiche

Nombre d'hectares aménagés
Nombre de visiteurs

/ACTEURS

Détails dans les fiches 27-A et 27-B

/CALENDRIER

Détails dans les fiches 27-A et 27-B

/FINANCES

- Coût total estimé : 18 251 706 € HT

Fiche 27-A Parc fluvial et urbain de la Presqu'île Rollet : 12 851 706 € HT
Fiche 27-B Parc urbain des Bruyères : 5 400 000 € HT

Plan de financement général

Montant total	18 251 706 € HT
CREA	7 990 105 €
dont 5,4M € pour le financement du Parc urbain des Bruyères	
Région	4 521 601 €
Département	3 700 000 €
FEDER (PUI)	2 040 000 €

Le financement des partenaires porte exclusivement sur le projet de Presqu'île Rollet.

Commentaires

Pour le Département, sont considérées comme parcs urbains les opérations qui n'entrent pas dans un bilan global type ZAC ou zone d'aménagement économique.

FICHE 27-A
PARC FLUVIAL ET URBAIN DE LA PRESQU'ÎLE ROLLET

Descriptif du projet

Située à Rouen sur la rive gauche de l'agglomération, la presqu'île est intégrée à la programmation du projet urbain phare de la CREA, « Seine Ouest », futur cœur d'agglomération à l'interface ville / fleuve et des territoires de Rouen, Canteleu, Déville-Lès-Rouen, Mont Saint Aignan et Petit Quevilly et à sa déclinaison sur la rive gauche au sein du projet « Ecoquartier Flaubert » (cf. fiche n° 1-2).

Phase prioritaire de mise en œuvre du Plan Directeur d'Aménagement et de Développement de Seine Ouest, ce parc vise à la création d'un espace vert d'échelle d'agglomération sur cette presqu'île. Dans la perspective d'une extension de l'hyper centre de Rouen vers la Seine, cet aménagement concourt aussi à la valorisation des quais et intègre l'ouverture au public du 106, Scène des Musiques actuelles de la CREA, équipement pionnier ayant pris place sur les quais à la fin de l'année 2010.

Les principes de paysagement de la presqu'île Rollet sont aujourd'hui posés grâce à l'achèvement des études d'avant projet réalisées par le groupement de maitrise d'œuvre : Atelier Jacqueline OSTY, ATTICA, IOSIS centre Ouest et BURGEAP.

Sur une surface de 12 ha, le projet consiste à :
- Renouer avec la forme originelle de la presqu'île en la transformant symboliquement en « île naturelle »
- Un traitement végétal de la surface de la presqu'île
- Un traitement minéral pour les cheminements piétonniers en bord de Seine
- Une stabilisation des berges de la Seine au pourtour de la presqu'île

Cet espace naturel se décompose en deux typologies d'aménagements cohérents, durables et complémentaires:
- la promenade le long des quais de la Seine, large d'une quarantaine de mètres, qui comprend de vastes prairies fleuries et des parcelles de taillis pédagogiques montrant les différentes étapes d'évolution des arbres plantés dans la butte boisée.
- la butte boisée d'une hauteur de 4 à 6 mètres, constituée en futaie équienne et d'une superficie de plus de 2 hectares permet de contenir le volume de déblai (environ 70 000 m3) généré lors des terrassements des espaces paysagers en bords de Seine. Elle permettra en particulier de stocker les terres impactées par les usages passés et, ainsi diminuer le coût de l'évacuation des terres dans une installation de traitement des déchets et de limiter fortement l'émission de CO2. Cette butte forestière permet également de créer une « niche écologique » où l'avifaune pourra se développer.

L'ambition est également de faire de cet espace un laboratoire écologique en lien avec la gouvernance environnementale d'agglomération caractéristique de la démarche éco-communauté de la CREA.

Le programme de travaux, objet principal de la présente fiche sera réalisé pour les festivités de l'Armada de 2013.

La deuxième tranche est plus légère en intervention car elle concerne l'achèvement de la promenade des quais vers l'Est et le pont Guillaume le Conquérant, en lien avec l'opération de même nature réalisée à partir de 2012 par la ville de Rouen sur la partie centrale des quais de la rive gauche (cf. fiche 3-36-c).

Objectifs
- rendre plus attractif le territoire de la CREA et d'améliorer les cadre de vie des habitants ;
- créer un vaste espace de loisirs et de détente de plus de 15 ha pour les habitants (dont 12 ha correspondant à la 1ère phase 2013) ;
- modifier l'image de la rive gauche de l'agglomération et de favoriser l'essor du futur Ecoquartier Flaubert ;
- amener la Nature en ville en créant un vaste espace vert sur la presqu'île Rollet ;
- créer un laboratoire écologique où des techniques de gestion différenciée des espaces minéral et végétal seront étudiés et développés, où le développement de la faune et de la flore seront étudiés et favorisés : ce projet s'appuie sur une réelle démarche de valorisation environnementale ;
- conserver la mémoire historique industrialo-portuaire par la réutilisation des matériaux du site (pavés, rails…) ce qui permet également de limiter les couts d'investissement ;
- réduire l'émission de CO2 dans l'air par la réduction des rotations de camions en favorisant le transport fluvial sur la Seine et également en confinant sous la butte boisée les matériaux de déblais impactés par des métaux lourds.

/ACTEURS

CREA, SPLA CREA Aménagement, GPMR, le 106, la Ville de Rouen, l'Etat, La Région et le Département

Maître(s) d'ouvrage
Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Maîtrise d'œuvre :	2009-2013
Début des travaux :	2011-2012
Achèvement de la 1ère phase « Armada » :	juin 2013
Réalisation de la 2ème phase « quai rive gauche /106 au pont G. le Conquérant » :	fin 2013

/FINANCES

- Coût estimé : sur la période 2009-2013	12 851 706 € HT
Travaux 1ère phase :	11 182 512 € HT
Travaux 2ème phase :	390 000 € HT
Maîtrise d'œuvre (2011 à 2013) :	758 905 € HT
Autres honoraires techniques :	191 742 € HT
Maîtrise d'ouvrage mandatée :	328 547 € HT

Plan de financement

Montant total	12 851 706 € HT
CREA	2 590 105 €
Région	4 521 601 €
Département	3 700 000 €
FEDER (PUI)	2 040 000 €

FICHE 27

FICHE 27-B
PARC URBAIN DES BRUYÈRES ET PÔLE DE LOISIRS À PROXIMITÉ DE LA FORÊT URBAINE DU MADRILLET

Descriptif du projet

L'Hippodrome des Bruyères, appartenant à la Ville de Rouen, est libéré des courses hippiques depuis l'ouverture de l'hippodrome de Mauquenchy, et s'étend sur une surface de 28 hectares. Le projet de reconversion de l'hippodrome des Bruyères en parc urbain est inscrit au Schéma Directeur de l'Agglomération Rouen-Elbeuf comme un élément pivot de la trame verte et bleue sur la rive gauche.

Par ailleurs, la rive gauche souffre actuellement d'un manque d'équipements de loisirs de plein air.

Ce projet a pour objectif de transformer l'ancien hippodrome en un parc urbain à vocation de loisirs et de détente et de constituer un pôle de loisirs sportifs de plein air sur la rive gauche, complémentaire au parc urbain. Ces deux équipements sont la continuité opérationnelle de la fiche n°III-1-1 du Contrat d'Agglomération 2003-2006.

«Poumon» non bâti au cœur d'un tissu urbain dense, ce projet est conçu selon une démarche de développement durable :

- Environnement : limitation, voire interdiction, des produits phytosanitaires, valorisation des eaux pluviales, utilisation de la nappe plutôt que du réseau, réutilisation des matériaux du site, recherche d'une réutilisation des bâtiments du site, …
- Social : attractivités multi-générationnelle et multi-classes sociales, accessibilité totale du site pour les personnes handicapées, …
- Economique : limitation des coûts de réalisation et d'entretien par la réutilisation des matériaux du site, la nappe, par le choix d'essences végétales demandant un entretien réduit, …

Les études de faisabilité réalisées ont abouti à 3 scénarios et, après concertation, le pré-programme retenu prévoit :

1 - la reconversion de l'hippodrome des Bruyères en un parc urbain de sports et de nature ;

2- la constitution d'un pôle de loisirs sportifs de plein air à proximité de la forêt urbaine du Madrillet, complémentaire au parc urbain de l'hippodrome, sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, regroupant un golf compact urbain, un centre équestre et 1 terrain de sport.

La réalisation de ces 2 projets inclut la restitution de la fonctionnalité des 17 terrains de sport existants sur le site en 8 terrains, dont 5 synthétiques : 4 dans le parc urbain, 3 sur la commune de Rouen et 1 dans le pôle de loisirs sportifs de plein air.

/ACTEURS

La CREA, les Villes de Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, la DREAL

Maître(s) d'ouvrage

Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

/CALENDRIER

Pré programme :	2007
Programme, concours de maîtrise d'œuvre :	2012
Études de schéma cadre de composition :	2013
Travaux de restitution des fonctionnalités hors hippodrome (à partir de)	2012
Travaux de restitution des fonctionnalités sur hippodrome (à partir de)	2014
Travaux d'aménagement du parc :	2014 et suivantes

/FINANCES

- Coût estimé (au stade du préprogramme) :	29 200 000 € HT
Parc des Bruyères :	13,8 M€ HT
Pôle de loisirs sportifs de plein air : entre	7M€ HT et 8M€ HT
Restitution des fonctionnalités et foncier :	7,4 M€ HT

Coût estimé à échéance 2013 : portés par la CREA	5 400 000 € HT
Restitution des fonctionnalités (2012-2013)	5 000 000 € HT
Etudes réalisation parc urbain : concours + schéma cadre de conception :	400 000 €

CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE PARCS URBAINS

VILLE DE ROUEN / VILLE DE GRAND QUEVILLY / VILLE DE PETIT QUEVILLY

axe.03
Mesure.3

FICHE 28

Contexte

Dans la même optique que la précédente, cette fiche regroupe les projets de création de parcs urbains dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la Communauté, mais directement par les communes (Grand Quevilly, Rouen et Petit Quevilly) sur lesquelles se situent ces aménagements :

Fiche 28-A Parc urbain de la Roseraie
Fiche 28-B Parc urbain naturel des deux rives
Fiche 28-C Parc urbain pédagogique des Chartreux
Fiche 28-D Parc urbain de l'Ile Lacroix

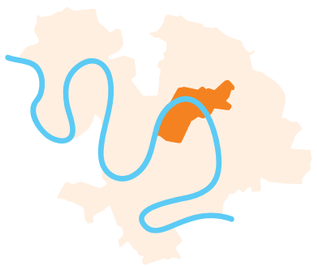

Objectifs

Améliorer l'attractivité du territoire
Améliorer le cadre de vie des habitants

Modalités et critères d'évaluation envisagés pour l'ensemble de la fiche

- Nombre d'hectares aménagés
- Fréquentation, habitants concernés
- Linéaire de sentiers et de pistes cyclables créés ;
- Surface d'espaces verts créés ou d'espace renaturés ;
- Inventaires faune-flore.

/ACTEURS

Détails dans les fiches

/CALENDRIER

Détails dans les fiches

/FINANCES

Éléments financiers de l'ensemble de la fiche actualisée

- Coût total estimé :	8 153 386 € HT
Fiche 28-A Parc urbain de la Roseraie :	3 013 386 € HT
Fiche 28-B Parc urbain naturel des deux rives :	2 550 000 € HT
Fiche 28-C Parc urbain pédagogique des Chartreux :	750 000 € HT
Fiche 28-D Parc urbain de l'Ile Lacroix :	1 840 000 € HT

Plan de financement général

Montant total	8 153 386 € HT
Région	1 983 240 €
Département	1 849 417 €
Autres	4 320 729 €
Dont : FEDER	900 000 €
Etat	200 000 €
Ville de Grand Quevilly	761 829 €
Ville de Petit Quevilly	439 500 €
Ville de Rouen	2 019 400 €

La participation de l'Europe (FEDER) pourrait être sollicitée par la Ville de Rouen au titre du PUI de la CREA et viendrait en déduction des participations des maîtres d'ouvrage.

FICHE 28

FICHE 28-A
PARC URBAIN DE LA ROSERAIE

Descriptif du projet

Au sein du parc Levis, sur un espace de 6 ha, dont 4 consacrés à la rose et aux rosacés, la ville de Grand Quevilly souhaite créer un jardin écologique dont la conception a intégré un volet écologique visant à la haute qualité environnementale. Ce site à vocation pédagogique sera organisé autour d'un plan d'eau et décliné selon une forme de pétale. Son aménagement a été conçu de manière à conserver le maximum d'arbres existants. La collection de rosiers s'organisera sur le thème de la couleur ; au total environ 5500 rosiers seront plantés, représentant près de 250 variétés.

Bien desservi et accessible à tous, le jardin sera équipé d'un kiosque où seront données des représentations musicales et théâtrales.

La conception, la réalisation et le mode de gestion s'inscrivent dans une logique de développement durable, dans ses dimensions sociales (clause d'insertion dans les marchés de travaux, accès aux PMR et aux scolaires, …) et environnementales (récupération de l'eau, utilisation des matériaux locaux pour réduire les aléas de transport, gestion écologique minimisant les traitements phytosanitaires…)

/ACTEURS

Ville de Grand Quevilly, Éducation Nationale et partenaires financiers

Maître(s) d'ouvrage
Ville de Grand Quevilly

/CALENDRIER

- Abattage, démolition des ouvrages existants, décapage et mise en stock de la terre végétale : mai-juin 2007
- Terrassement, positionnement des passerelles, étanchéité du bassin : juillet-septembre 2007
- Réalisation des allées et du fil d'eau : septembre à décembre 2007
- Plantations et engazonnement : jusqu'au printemps 2008
- Ouverture : été 2008

/FINANCES

Coût total estimé	3 013 386,06 € HT
Études :	326 312,85 € HT
Travaux :	2 687 073,21 € HT

Plan de financement	
Montant total	3 013 386,06 € HT
Europe (FEDER)	900 000 €
Etat	200 000 €
Région	593 040 €
Département	558 517 €
Ville de Grand Quevilly	761 829 €

FICHE 28

FICHE 28-B
PARC URBAIN NATUREL DES DEUX RIVES

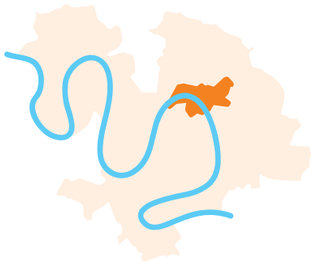

Descriptif du projet

Il s'agit ici du périmètre englobant la colline Sainte-Catherine, la Vallée des Deux-Rivières, l'entrée de ville de Darnétal, le site naturel de Repainville et la promenade des Petites-Eaux du Robec.

Les sites de la colline Sainte Catherine et de la Vallée des Deux Rivières disposent de richesses écologiques, historiques et paysagères importantes.

La colline Sainte Catherine, classée site naturel protégé depuis 2002, offre en effet un panorama unique sur l'agglomération et abrite plusieurs vestiges patrimoniaux. La Vallée-des-Deux-Rivières est traversée par les cours d'eau de l'Aubette et du Robec qui ont façonné le site et ont permis le développement de nombreuses activités industrielles.

Bien que situées à proximité du centre ville, ces sites sont méconnus des habitants, et sans attention de la part de la collectivité ils sont susceptibles de se dégrader.

Le projet a trois principaux volets

- Améliorer l'accessibilité de la Côte Sainte Catherine : il s'agit de mener les travaux permettant d'assurer une continuité de cheminement, confortable et sécurisé, vers le belvédère de la Côte, à partir des quais de Seine et du Faubourg Martainville.

- Créer un espace de découverte faune/flore à Repainville : il s'agit de créer sur une emprise de 1,8 Ha un espace voué aux activités pédagogique de découverte de la biodiversité à Repainville.

- Valoriser les terrains en friche du site Saint Exupéry : il s'agit de valoriser les terrains situés à l'interface du stade Saint Exupéry et de la promenade des Petites Eaux du Robec en vue de créer un ensemble paysager remarquable à deux pas des boulevards. La dimension de biodiversité pourra être développée à cette occasion.

Objectifs

- Valorisation des vestiges archéologiques de la Côte Sainte Catherine,
- Affirmation d'une ambition écologique à visée sociale et pédagogique pour la zone humide de Repainville.

/ACTEURS

Ville de Rouen, associations locales et partenaires financiers

Maître(s) d'ouvrage
Ville de Rouen

/CALENDRIER

Début de l'opération en 2013

/FINANCES

Coût total estimé :	2 550 000 € HT
Maîtrise d'œuvre :	1 800 000 € HT
Travaux :	750 000 € HT

Plan de financement

Montant total	2 550 000 € HT
Région	714 000 €
Département	663 000 €
Ville de Rouen	1 173 000 €

FICHE 28-C
PARC URBAIN PÉDAGOGIQUE DES CHARTREUX

Situés à Petit Quevilly, ces travaux sont liés à l'installation d'une mini ferme dans un espace boisé naturel « Parc des Chartreux » -rue Guillaume Lecointe -, et s'inscrivent dans la poursuite d'une action déjà menée depuis plusieurs années par l'association « L'oiseau club » qui remporte un large succès auprès du public de l'agglomération.

Descriptif du projet
Implantation, en site urbain, d'une mini ferme pédagogique disposant d'une diversité d'espèces animales domestiques-faune ornithologique, animaux de basse cour et petits animaux de ferme-. Elle accueillera un public composé d'enfants, de jeunes et d'adultes soit sous forme de groupes encadrés, soit de façon individuelle.

Les travaux consistent à créer ou à restaurer des locaux d'accueil du public- sanitaires, salle polyvalente pouvant contenir 30 personnes, un bureau d'accueil- ; des enclos, volières et une nursery pour les animaux ; un lieu de stockage de matériel pour l'entretien et la nourriture des animaux ; un espace extérieur pour le public -cheminements, aire de repos, clôtures, mobilier urbain.

La mini ferme est un lieu d'apprentissage pour les enfants et les jeunes quel que soit leur milieu social et culturel. Dans le cadre scolaire, les enfants de maternelle et de primaire peuvent être accueillis.

Dans le cadre périscolaire ou extra scolaire des enfants provenant de CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) peuvent être accueillis.

La mini-ferme permet également à un public plus âgé, ayant grandi en milieu rural de retrouver et de partager savoir faire et sensations.

/ACTEURS

Oiseau Club, Ville de Petit – Quevilly et partenaires financiers

Maître(s) d'ouvrage
Ville de Petit-Quevilly

/CALENDRIER

Études préalables et consultation MOE	2009-2010
Début de la maîtrise d'œuvre	fin 2010
Démarrage des travaux	juin 2012
Fin d'exécution prévue	juin 2013

/FINANCES

Coût estimé	750 000 € HT

Plan de financement

Montant total	750 000 € HT
Région	161 000 €
Département	149 500 €
Ville de Petit Quevilly	439 500 €

FICHE 28-D
PARC URBAIN DE L'ILE LACROIX

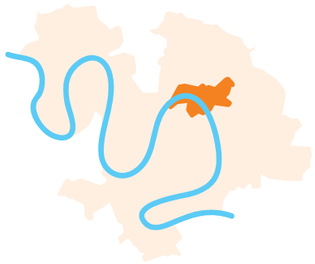

Descriptif du projet

Au cœur du territoire rouennais, l'île Lacroix est un espace exceptionnel du territoire, symétriquement divisée en deux secteurs aux usages bien distincts :

- le secteur à l'ouest du Pont Mathilde, essentiellement à vocation d'habitat, comprend de multiples espaces publics dont la qualité peut être améliorée ;
- le secteur à l'est du Pont Mathilde comprend des équipements structurants à vocation sportive dont l'élément majeur est le centre sportif Boissière.

En s'appuyant sur les équipements et les espaces libres en présence, l'objectif de la Ville de Rouen est de développer un pôle de loisir et sport majeur sur l'île Lacroix. Il s'agit à travers ce projet de tirer parti de la position centrale de l'île dans la ville et de ses nombreux atouts, au premier rang desquels on peut citer la qualité paysagère du site et sa relative confidentialité, pour créer un nouveau parc urbain en centre-ville mêlant nature, loisirs, sport et détente pour tous. La création de ce parc urbain de loisir s'accompagnera d'une reconquête paysagère et environnementale de l'ensemble des espaces publics de l'île.

La réussite de ce projet reste conditionnée par l'amélioration sensible de l'accessibilité de l'île, en travaillant à la fois sur ses relations urbaines avec les deux rives de Rouen et sur la libre circulation le long des berges de Seine. Le relatif enclavement de l'île, avec un point d'accès unique par le pont Corneille, et l'éloignement relatif des équipements sportifs des plateaux piétonniers du Centre ont en effet favorisé l'accès automobile et développé les nuisances aux riverains. Par ailleurs, l'accessibilité piétonne est rendue difficile par l'absence de traitement des berges du fleuve.

L'aménagement de l'île Lacroix suppose donc en premier temps une amélioration de ses liaisons urbaines et une revalorisation de ses berges, en faveur des modes de déplacement doux.

Afin d'améliorer l'accessibilité à l'île Lacroix tout en réduisant les nuisances générées par la place de l'automobile, la constitution de l'espace de loisir suppose au préalable de favoriser les modes de déplacements doux. L'action de la collectivité se déclinera donc en deux objectifs :

Améliorer les relations de l'île avec les deux rives urbaines de Rouen : Il s'agit de créer des passerelles piétonnes permettant aux piétons/cyclistes de relier aisément l'île Lacroix depuis la rive droite et la rive gauche de Rouen, permettant ainsi de dissuader l'accès à l'île par l'automobile. L'aménagement d'un espace de stationnement sur la rive urbaine recevant la passerelle devra être prévu.

Valoriser les berges de Seine : Il convient par ailleurs de valoriser les berges de la Seine sur l'île Lacroix afin d'inciter à la circulation piétonne et à la promenade, dans un cadre rendu agréable, tout autour de l'île.

Objectifs

- Poursuivre la réappropriation des berges de Seine par les Rouennais, notamment pour la promenade et la détente
- Favoriser l'accès à l'île et à ses installations sportives par les modes doux
- Requalifier la pointe Sud de l'Ile Lacroix autour de deux pôles : détente et loisirs pour répondre aux attentes d'un public familial et sportif
- Préserver la qualité paysagère du site
- Améliorer la circulation et le stationnement des véhicules
- Permettre à tous les publics de profiter de ces espaces

/ACTEURS

Ville de Rouen, CREA, Région Haute Normandie

Maître(s) d'ouvrage
Ville de Rouen

/CALENDRIER

2012-2013 : concertation, études préalables, concours MOE

Mars 2012 : Lancement d'un atelier urbain de proximité avec les conseillers de quartier et les riverains de l'Ile Lacroix. Cet atelier participatif permettrait d'associer les riverains à la rédaction du programme du concours d'urbanisme et de paysage à lancer. De manière concomitante, les études préalables à la procédure de concours seront lancées : études environnementales, études de faisabilité pour une passerelle piétonne.

Janvier 2013 : Lancement d'un concours d'urbanisme et de paysage pour les espaces publics de l'Ile Lacroix. Ce concours portera sur : la réalisation d'une promenade sur les berges, la création d'un parc naturel sur les espaces verts de la pointe sud de l'Ile, la requalification des espaces publics de la partie urbanisée de l'Ile.

Septembre 2013 : jury de concours pour le choix du lauréat.

/FINANCES

Coût total estimé :	1 840 000 € HT

Plan de financement

Montant total	1 840 000 € HT
Région	515 200 €
Département	478 400 €
Ville de Rouen	846 400 €

Commentaires
Pour le Département, sont considérées comme parcs urbains les opérations qui n'entrent pas dans un bilan global type ZAC ou zone d'aménagement économique.

FICHE 29

Contexte

La Communauté s'est lancée en 2002 dans la constitution d'un réseau de Maisons des forêts, lieux d'accueil et de sensibilisation du public. Ce programme est aujourd'hui en cours de réalisation. La première Maison des forêts, située à Saint-Etienne-du-Rouvray, a ouvert ses portes au public le 29 mars 2008. Les travaux de construction de la seconde Maison des forêts, située à Darnétal, ont débuté en mars 2008 pour une ouverture au public en septembre 2010.

L'évolution en CREA au 1er janvier 2010 a également permis de développer le réseau des Maisons des forêts, avec l'intégration dans ce réseau de la Maison forestière d'Orival, transformée en 2007 en lieu de mise à disposition pour le public d'un bâtiment dédié à l'éducation à l'environnement et à la forêt, sans équipe d'animateur.

Ces trois Maisons des forêts (Saint-Etienne-du Rouvray, Darnétal et Orival) ont été financées dans le cadre des contrats d'agglomération 2003-2006 des agglomérations de Rouen et d'Elbeuf en partenariat avec l'Europe (FEDER), la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et l'ADEME.

L'ensemble de ce programme de réalisation s'inscrivait dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) pour les constructions de Saint Etienne du Rouvray et Darnétal. Il constitue également l'un des projets majeurs de la Charte forestière de territoire.

Il convient pour la période 2007-2013 d'assurer le fonctionnement de ce réseau de Maisons des forêts sur la base d'un dispositif d'animations et d'événementiels suffisamment attractifs pour attirer un public varié (public scolaire, périscolaire et grand public) et répondre à l'enjeu d'éducation à l'environnement qui est la vocation même de ces structures.

Descriptif du projet

Développement de l'animation et mise en œuvre du programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, auprès du public scolarisé et du grand public pour les trois Maisons des forêts, à partir de 2007 : expositions, évènementiels, animations pédagogiques thématiques, journées à thème, conférences, découverte de la forêt, de l'arbre, du matériau bois, relation entre la forêt et le milieu artistique (sculpture, peinture, photographie, musique…).

Objectifs

Le programme de réalisation des Maisons des forêts répond à une forte demande sociale et doit permettre aux habitants de l'agglomération de se réapproprier l'ensemble de la richesse et de la diversité des forêts périurbaines rouennaises, et notamment des forêts publiques. A ce titre, les Maisons des forêts ont vocation à :

- présenter et valoriser le patrimoine forestier de l'agglomération ;
- améliorer la connaissance sur le fonctionnement de l'écosystème forestier,
- permettre une sensibilisation et une éducation au respect de l'environnement pour les scolaires et le grand public ;
- proposer des animations et des sorties diversifiées, autour de l'ensemble des thématiques en lien avec la forêt, son histoire, sa richesse, son utilité et ses dimensions sociale, environnementale et économique ;
- devenir un lieu de valorisation et de promotion pour l'ensemble de la filière « forêt–bois » régionale.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre de partenaires de la Maison des forêts
Nombre d'animations organisées, fréquentation.

/ACTEURS

Les acteurs partenaires des Maisons des forêts sont nombreux et multiples et sont déjà associés à la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte forestière de territoire. Ils interviennent ou interviendront en tant que financeurs, prestataires et/ou partenaires.

La Communauté ne pourra pas assurer seule une animation de qualité de ces lieux, sur le long terme, sans le soutien de ses partenaires. Elle souhaite au contraire que les Maisons des forêts deviennent un lieu de rencontre, de partage et de développement de projets communs.

Maître(s) d'ouvrage
La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ce programme (construction et développement des animations) sera assurée par La CREA, exceptée pour les animations et les événementiels qui pourront être portés par d'autres partenaires et pour lesquels le réseau des Maisons des forêts serait mis à la disposition de ces partenaires (à titre gracieux).

/CALENDRIER

Calendrier de réalisation : le lancement du programme d'animations et d'événementiels se fait à l'ouverture de chacune des trois Maisons des forêts :

Maison des forêts d'Orival :	2007
Maison des forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray :	2008
Maison des forêts de Darnétal :	2010

/FINANCES

Coût total estimé : 2 650 000 € HT

Programme d'animations et d'événementiels pour le réseau des trois Maisons des forêts : 2 000 000 € HT (animations pour le public scolarisé et périscolaire, prestations de services, supports pédagogiques pour la période 2007-2013)

Aménagements et gestion de la forêt urbaine du Madrillet : 500 000 € HT (2012-2013)

Aménagements et gestion du Bois du Roule : 150 000 € HT (2012-2013)

Plan de financement

Montant total :	2 650 000 € HT
La CREA :	2 650 000 €

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE - VALORISATION DES ESPACES NATURELS

LA CREA / DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN / **OFFICE NATIONALE DES FORÊTS**

FICHE 30

Contexte

Dans le précédent Contrat d'Agglomération du territoire elbeuvien, une fiche était consacrée à la réalisation d'une Trame Verte et Bleue traversant ce territoire d'Ouest en Est en forêt et sur les bords de Seine. Cette trame, accessible à tous (piétons, vélos, rollers, personnes à mobilité réduite…), représente un cheminement doux d'importance.

Un premier linéaire (Trame Verte) d'environ 11 km est en cours de réalisation, en forêt domaniale de La Londe Rouvray.

La Trame Bleue quant à elle s'étend sur environ 10 km de berges. Le cheminement se fera à la fois sur la rive gauche (d'Orival à Saint-Pierre-lès-Elbeuf) et sur la rive droite (à l'intérieur de la boucle). Ce linéaire s'inscrit dans le schéma d'aménagement des voies vertes et véloroutes décliné à l'échelle du département. Cette opération est beaucoup plus lourde du fait de son impact important sur le milieu naturel, de l'instabilité des berges et de problèmes de domanialité.

Descriptif du projet

A une proche échéance, il est possible d'aménager un parcours qui va de Saint Pierre les Elbeuf jusqu'au Pont Jean Jaurès à Elbeuf (soit environ 3,3 km), reliant ainsi les cheminements de l'Eure via Caudebec les Elbeuf.

Plusieurs perpendiculaires pourront s'y raccorder à terme pour desservir les quartiers environnants.

Il s'agit de réaliser le barreau nécessaire pour relier la trame bleue (vélo route voie verte) au reste du réseau du territoire elbeuvien et de refaire un garde corps situé entre le pont Jean Jaurès et la ville de Caudebec-lès-Elbeuf.

Ensuite la réalisation de la trame bleue entrant dans le cadre du projet vélo route voie verte du Département de Seine Maritime. Celle-ci va du pont Jean Jaurès à Saint-Pierre-lès-Elbeuf puis raccordement de la trame bleue avec la trame verte au niveau du viaduc d'Orival.

Une seconde étape (après 2013) pourra être déclenchée pour l'aménagement de l'intérieur de la boucle de la Seine. Il s'agit dans un premier temps de remettre à plat l'ensemble des projets ayant émergé et de définir précisément le tracé et le type d'aménagement qui sera mis en place. Au terme de cette étude de maîtrise d'œuvre pourra être lancée la réalisation de cette deuxième portion de cheminement.

Objectifs

- Réhabilitation des chemins existants (anciens chemins de halage…)
- Création des liaisons douces (passerelles) et des pistes
- Amélioration de l'attractivité par le confortement de berges et la pose de signalétique

Critères d'évaluation envisagés

- Prise en compte des problématiques d'accessibilités pour tous (prise en compte du handicap)
- Prise en compte des problématiques environnementales (préservation des paysages et des éco systèmes, prévention des nuisances et des risques, lutte contre les inondations, solutions végétalisées pour le confortement des berges…)

/ACTEURS

Région de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Etat (DIREN, FEDER), Communes, VNF, SNS, Associations d'usagers et de riverains, Office de Tourisme, EPF de Normandie

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

2009 - 2013

/FINANCES

Coût total	1 243 595,50 € HT
Aménagement cyclable	615 442 ,50 € HT
Voie verte	628 153 € HT

Plan de financement

Montant total	1 243 595,50 € HT
La CREA	325 098,19 €
Département	828 153 €
dont 628 153€ pour la voie verte et 200 000 € pour l'aménagement cyclable	
Région	90 344,31€

TRAME BLEUE

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

FICHE 31

Contexte

Dans le précédent Contrat d'Agglomération du territoire elbeuvien, une fiche était consacrée à la réalisation d'une Trame Verte et Bleue traversant ce territoire d'Ouest en Est en forêt et sur les bords de Seine. Cette trame, accessible à tous (piétons, vélos, rollers, personnes à mobilité réduite…), représente un cheminement doux d'importance.

Un premier linéaire (Trame Verte) d'environ 11 km est en cours de réalisation, en forêt domaniale de La Londe Rouvray.

La Trame Bleue quant à elle s'étend sur environ 10 km de berges. Le cheminement se fera à la fois sur la rive gauche (d'Orival à Saint-Pierre-lès-Elbeuf) et sur la rive droite (à l'intérieur de la boucle). Ce linéaire s'inscrit dans le schéma d'aménagement des voies vertes et véloroutes décliné à l'échelle du département. Cette opération est beaucoup plus lourde du fait de son impact important sur le milieu naturel, de l'instabilité des berges et de problèmes de domanialité.

Descriptif du projet

A une proche échéance, il est possible d'aménager un parcours qui va de Saint Pierre les Elbeuf jusqu'au Pont Jean Jaurès à Elbeuf (soit environ 3,3 km), reliant ainsi les cheminements de l'Eure via Caudebec les Elbeuf.

Plusieurs perpendiculaires pourront s'y raccorder à terme pour desservir les quartiers environnants.

Il s'agit de réaliser le barreau nécessaire pour relier la trame bleue (vélo route voie verte) au reste du réseau du territoire elbeuvien et de refaire un garde corps situé entre le pont Jean Jaurès et la ville de Caudebec-lès-Elbeuf.

Ensuite la réalisation de la trame bleue entrant dans le cadre du projet vélo route voie verte du Département de Seine Maritime. Celle-ci va du pont Jean Jaurès à Saint-Pierre-lès-Elbeuf puis raccordement de la trame bleue avec la trame verte au niveau du viaduc d'Orival.

Une seconde étape (après 2013) pourra être déclenchée pour l'aménagement de l'intérieur de la boucle de la Seine. Il s'agit dans un premier temps de remettre à plat l'ensemble des projets ayant émergé et de définir précisément le tracé et le type d'aménagement qui sera mis en place. Au terme de cette étude de maîtrise d'œuvre pourra être lancée la réalisation de cette deuxième portion de cheminement.

Objectifs

- Réhabilitation des chemins existants (anciens chemins de halage…)
- Création des liaisons douces (passerelles) et des pistes
- Amélioration de l'attractivité par le confortement de berges et la pose de signalétique

Critères d'évaluation envisagés

- Prise en compte des problématiques d'accessibilités pour tous (prise en compte du handicap)
- Prise en compte des problématiques environnementales (préservation des paysages et des éco systèmes, prévention des nuisances et des risques, lutte contre les inondations, solutions végétalisées pour le confortement des berges…).

/ACTEURS

Région de Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Etat (DIREN, FEDER), Communes, VNF, SNS, Associations d'usagers et de riverains, Office de Tourisme, EPF de Normandie

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

2009 - 2013

/FINANCES

Coût total	1 243 595,50 € HT
Aménagement cyclable	615 442 ,50 € HT
Voie verte	628 153 € HT

Plan de financement

Montant total	1 243 595,50 € HT
La CREA	325 098,19 €
Département	828 153 €
dont 628 153€ pour la voie verte et 200 000 € pour l'aménagement cyclable	
Région	90 344,31€

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

LA CREA / DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

FICHE 32

Contexte

La mise en place de Trames vertes et bleues (TVB), mesure phare du Grenelle Environnement, porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques reliant les cœurs de nature. La CREA a engagé un état initial de son environnement dans le cadre de l'élaboration de son SCOT. Y figurent les premiers éléments de diagnostique de la TVB du territoire de la CREA. Il convient de poursuivre ce travail pour aboutir à des mesures opérationnelles concourant à la préservation et la gestion du patrimoine naturel constitutif de cette TVB.

Le patrimoine naturel d'intérêt majeur lié à l'action géomorphologie de la Seine (et ses affluents) : îles et berges, zones humides mais aussi coteaux calcaires, est connu. La CREA participe déjà à sa protection notamment au Marais du Trait et prévoit plusieurs actions sur la filandre reliant la Seine à ce marais, sur le projet d'écoquartier Flaubert, sur la Zone d'activité Seine Sud et la zone humide du Linoléum à Notre Dame de Bondeville. Une action spécifique pour la restauration des coteaux calcicoles est également en cours de conception avec le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie. Il n'en demeure pas moins que les corridors reliant ces sites majeurs entre eux et ceux les connectant aux espaces naturels des plateaux agricoles restent à identifier dans une perspective opérationnelle de protection et de mise en valeur. À ce titre, l'identification du réseau de mares de la CREA est un enjeu majeur pour constituer sur les plateaux une trame bleue et contribuer à l'architecture de leur trame verte.

Les mares sont présentes sur toutes les communes de la CREA et constituent ainsi un maillage de biodiversité locale. La CREA souhaite mener, avec l'appui des nombreux partenaires techniques, scientifiques et institutionnels cités ci-dessous, une initiative exemplaire pour la connaissance et la préservation des mares et des corridors les reliant entre elles et avec les cœurs de nature du territoire. En effet ces zones humides sont réparties sur l'ensemble du territoire communautaire et constituent un réseau structurant en pas japonais dont il est nécessaire de connaître l'ampleur et les connectivités.
Ce plan d'action en faveur d'une trame verte et bleue s'appuyant notamment sur les mares est nommé « programme MARES ».

Descriptif de l'action

Ce programme s'échelonnera sur plusieurs années. Il se décline en 4 phases pouvant intervenir concomitamment :

1. une première phase de localisation, de caractérisation et d'indentification de la connectivité de toutes les mares identifiées sur le territoire, avec notamment l'aide d'une fiche de terrain reprenant un protocole d'études identiques à d'autres menées en Bass- Normandie ou sur le territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. ;

2. une deuxième phase d'inventaire écologique beaucoup plus précis pour les mares qui auront été identifiées comme les plus favorables à la biodiversité au cours de la première phase. Les mares ayant un fort potentiel seront ainsi revisitées pour la réalisation d'inventaires relatifs à la flore et la faune présente (notamment les odonates et les amphibiens).Ces inventaires permettront notamment de délimiter une zone maximale de déplacement des espèces afin d'apporter des éléments dans la définition de la trame verte et bleue du territoire de la CREA ;

3. une troisième phase de mise en œuvre d'un plan de gestion/ restauration écologique des mares qui le nécessiteront, des corridors les reliant entre elles et avec les cœurs de nature du territoire, et éventuellement la création de nouvelles mares afin de mettre en place un réseau de mares fonctionnel dans une logique de trame verte et bleue cohérente à l'échelle de la CREA ;

4. une quatrième et dernière phase consistant à accompagner les communes dans la gestion et la valorisation pédagogique de leurs mares et des corridors cités au point 3

A l'occasion de ce processus de constitution d'une trame verte et bleue du territoire de la CREA, il est possible qu'apparaisse la nécessité d'étudier et d'intervenir sur des cœurs de nature sans lesquels le réseau de mares s'appuierait sur un « vide écologique ». Le programme mares pourra alors s'étendre à la connaissance, la préservation et la gestion des cœurs de nature indispensables à la fonctionnalité du réseau de mares.

Les conditions de pérennité de l'action

- Mettre en place un comité de suivi scientifique et technique de l'action regroupant les partenaires du « programme Mares » voir infra.
- Informer les communes régulièrement afin qu'elles s'approprient le projet et relais l'information auprès de leurs écoles, centres de loisirs, associations… pour la valorisation pédagogique des mares de leur territoire ;
- Mettre en place des formations ainsi que des outils pédagogiques spécifiques sur les mares pour aider les structures intéressées par la valorisation pédagogique ;
- Mettre en place des partenariats avec différentes structures pour former des bénévoles sur le suivi des mares.

Objectifs

- mieux connaître, valoriser, protéger connecter et restaurer le réseau des mares de l'ensemble du territoire communautaire.
- préservation de la biodiversité et offrir un support privilégié de sensibilisation aux enjeux du patrimoine naturel au près des populations locales

Critères d'évaluation envisagés

Protection des milieux menacés
Mise en place de corridors biologiques
Production d'éléments d'informations dans le cadre de la mise en place d'une trame verte et bleue à l'échelle du territoire de la CREA

/ACTEURS

Conseil Régional, Conseil Général de Seine Maritime, Etat (DIREN, FEDER), Communes, Associations de protection de l'environnement, ONF, Agence de l'eau, Conservatoire des espaces naturels de Haute-Normandie, Conservatoire Botanique de Bailleul, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

2011 : recensement/ localisation des mares à l'échelle du territoire de la CREA
2011/2012/2013 : caractérisation de toutes les mares recensées
2012 : choix d'un prestataire pour la réalisation d'inventaires plus précis sur les mares (amphibiens, odonates, flore)
2012/2013 : définition d'un plan de gestion écologique des mares, découlant sur la réalisation de travaux de restauration des mares qui le nécessitent et éventuellement sur la création de mares
2012/2013 : gestion et valorisation pédagogique des mares en lien avec leurs propriétaires

/FINANCES

Etude diagnostic :	136 000 € HT
Mise en œuvre des actions :	à déterminer

Plan de Financement

Montant total	136 000 € HT
La CREA	27 000 €
Europe (FEDER)	25 000 €
Département	44 000 €
Région	40 000 €

MISE EN ŒUVRE DU LABEL FORÊT PATRIMOINE

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS HAUTE-NORMANDIE

FICHE 33

Contexte

La forêt occupe plus de 21 000 hectares, soit près du tiers de la superficie de la CREA. Facteur d'attractivité, enjeu économique et environnemental, le domaine forestier constitue un atout majeur pour le territoire de la Communauté.

De par l'enjeu économique qu'elles représentent mais aussi de par leur biodiversité, leurs paysages, leurs éléments culturels et sylvicoles et enfin leur patrimoine social, les forêts domaniales périurbaines sont susceptibles de s'intégrer dans le processus de labellisation lancée par l'ONF. La volonté est de conforter durablement le rôle social de la forêt, de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel tout en intégrant l'ensemble des autres fonctions et usages de la forêt périurbaine.

Descriptif du projet

La mise en place de ce label doit servir de levier pour proposer une offre diversifiée et de qualité pour les usagers des forêts de La Londe-Rouvray, de Roumare et Verte. Cette diversification permettra de répondre aux manques constatés localement dans le territoire de l'agglomération mais également dans l'aire Rouen-Elbeuf (au sens de l'INSEE).

Au delà de la reconnaissance du caractère périurbain des forêts de la CREA à une échelle nationale et de l'animation du label, la mise en œuvre de l'étude doit contribuer à :

- Développer le sentiment d'appartenance à un territoire en référence à des paysages identitaires ;
- Créer des outils multiples et diversifiés de valorisation du patrimoine : sentiers d'interprétation, parcours de randonnées, éducation à l'environnement, valorisation des écosystèmes, mise en lecture du paysage... accessibles à tous ;
- Encourager la réflexion transversale entre les acteurs du territoire afin d'animer le label ;
- Favoriser la venue d'excursionnistes et le développement du tourisme vert sur le territoire.

L'obtention de ce label nécessitera dans un premier temps, l'établissement d'un état des lieux complet des forêts et, d'autre part, la mise en œuvre d'un programme d'actions concerté et validé par l'ensemble des partenaires. Le programme d'actions, destiné à valoriser le patrimoine et les paysages du territoire, sera mis en œuvre sur trois ans.

Le projet sera décliné sous la forme d'une charte de valeurs, d'un plan stratégique (carte des vocations de l'espace forestier, de ses liens avec le territoire environnant et de l'organisation de l'accueil), d'un programme d'actions et d'un plan de financement.

Le label « Forêt Patrimoine » consacrera les valeurs patrimoniales des forêts domaniales périurbaines ainsi que la qualité du projet et de sa réalisation.

Le diagnostic partagé portera sur les éléments suivants :

- les attentes du public
- les paysages
- le patrimoine écologique, archéologique et sylvicole
- les contraintes liées aux activités humaines (sonores, olfactives...)
- les habitudes de déplacement (modes et itinéraires de déplacement)
- le référencement des équipements existants et de leur état de conservation

Objectifs

- attester que les forêts périurbaines apportent une réponse adaptée et durable aux attentes de la société vis-à-vis de l'espace forestier ;
- aboutir à la mise en œuvre d'un programme d'actions concerté et validé par l'ensemble des partenaires.

Critères d'évaluation envisagés

- Prise en compte des problématiques d'accessibilités pour tous (prise en compte du handicap dans les aménagements futurs)
- Prise en compte des problématiques environnementales (préservation des paysages et des écosystèmes, prévention des nuisances…).

/ACTEURS

ONF, CREA, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, DRAF, Europe, DRAC

Maîtrise d'ouvrage
ONF

/CALENDRIER

2008 - 2011

/FINANCES

Réalisation du schéma d'accueil et d'organisation de la forêt :	82 111 €
Mise en œuvre des travaux d'aménagement :	à déterminer

Plan de Financement

Montant total	82 111 € HT
pour l'étude-diagnostic	
La CREA	29 559 €
ONF	52 552 €

FICHE 34

Contexte

Depuis plusieurs années la CREA s'inscrit dans une démarche de développement durable, notamment dans le cadre de la protection de la ressource en eau.

A ce titre, plusieurs périmètres de protection ont été mis en œuvre autour des captages. L'objectif est de faire un diagnostic sur les équipements existants, la sécurisation de la distribution de l'eau, (en vérifiant le maillage du réseau), et de s'assurer une ressource de qualité soit dans le périmètre de la CREA, soit à l'extérieur.

Parallèlement, sur le territoire d'Elbeuf, la CREA mène 3 études sur les bassins versant des Ecameaux, du Nouveau Monde et de la Fieffe. A l'issue de ces études la gestion du ruissellement sera assurée par de l'hydraulique douce.

Descriptif du projet

Dans ce cadre, l'Agglo envisage 3 actions :

1- L'usine de traitement des eaux du Mont Duve qui nous permet notamment de lutter contre la turbidité de l'eau est très vétuste. Sa reconstruction est nécessaire. Toutefois, préalablement, pour affiner la connaissance de nos besoins en eau, une étude pour l'établissement d'un Schéma Directeur de l'Eau est en cours. Fort de ces résultats, nous pourrons dimensionner l'usine correctement et assurer la qualité de la ressource à nos concitoyens.

L'objectif est la reconstruction de l'usine dans les normes et dimensionnements adaptés à nos besoins. Il sera nécessaire de déterminer son positionnement géographique avec la possibilité d'acquérir des terrains.

2- Outre la problématique de maillage ou de gestion de la ressource, notre attention a été alertée sur l'état de certain de nos châteaux d'eau ainsi que sur leur sécurisation.
Pour assurer leur pérennité, il devient urgent de les réhabiliter.

Les travaux consistent à reprendre le génie civil et leur étanchéité, revoir leur hydraulique (vannes etc.…) et l'électricité et enfin, retravailler sur leur sécurisation dans le cadre des plans vigipirates.

3- Réalisation d'études d'aménagements des bassins versants en vue de la maîtrise des ruissellements d'eaux pluviales. Les ruissellements, outre les risques d'inondations représentent une réelle menace pour les captages d'alimentation en eau potable de l'agglomération.

L'objectif est la protection des forages en vue d'assurer la distribution d'eau potable et lutter contre les inondations.

Objectifs de l'action

- aboutir à un diagnostic complet sur les équipements existants et la sécurisation de la distribution de l'eau,
- garantir la qualité de l'eau

Critères d'évaluation envisagés

Qualité et sécurité de la ressource

/ACTEURS

La CREA, agence de l'Eau Seine-Normandie, SYDAR, Département de Seine-Maritime, Département de l'Eure, communes concernées,

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

2008 - 2013

/FINANCES

Eléments financiers	2 595 000 €

Plan de financement

Total	2 595 000 €
La CREA	2 595 000 €

REQUALIFICATION DU SITE HISTORIQUE DU CHÂTEAU DE ROBERT LE DIABLE

LA CREA / DIRECTION VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

FICHE 35

Contexte

Construit sur un site gallo-romain, le château de Robert le Diable date du XIème siècle. Sa principale réhabilitation date de 1905, réalisée par Lucien Lefort, élève de Viollet Le Duc. Jusqu'à sa fermeture en 2004, ce site historique a constitué un pôle d'attractivité important : 4ème site le plus visité de la région dans les années 80, avec 50.000 visiteurs par an.

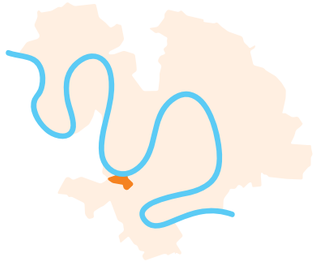

Descriptif du projet

Situé à Moulineaux, ce château a accueilli pendant de longues années de nombreux visiteurs (individuels, scolaires…) attirés par le lieu, son histoire, la vue qu'il offre sur la Seine et par le musée de cire qui y était installé.

Fermé au public jusqu'en 2009, il offre toujours une vue imprenable sur le fleuve et sa vallée et reste un élément important du patrimoine que compte l'agglomération, étant l'un des derniers édifices du territoire datant de l'époque médiévale.

Depuis sa fermeture, il a été fortement endommagé. Un travail de réflexion visant à préserver ce monument a donc été mené par la Communauté, en association avec la Région, le Département, la commune de Moulineaux et la SAPN, le château se trouvant en bordure de l'autoroute A 13.

Le projet vise à restituer l'accessibilité des abords (principalement travaux d'espaces verts, voirie…). L'aménagement sera accompagné d'un effort d'équipement (jeux, mobilier), une mise en lumière et la mise en place d'une signalétique à but principalement pédagogique.

Le projet prévoit une intervention ponctuelle de sécurisation de l'édifice et s'accompagne également d'un projet de revitalisation du site, basé sur la mise en œuvre d'animations culturelles et pédagogiques à destination des scolaires et du grand public.

Objectifs

- Conservation du château Robert le Diable
- Aménagement en un lieu de loisirs pour les habitants de la CREA.

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Avancement des travaux
Nombre d'animations mises en place
Nombre de visiteurs

/ACTEURS

CREA, Région, Département, Communes

Maître(s) d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

Acquisition du site : 2008
Travaux : 2008-2013

/FINANCES

Coût total	700 990 € HT
Aménagements paysagers	596 080 € HT
Mesures architecturales	14 550 € HT
Maîtrise d'œuvre, conception pédagogique et frais annexes	90 360 € HT

Plan de financement

Montant total	700 990 € HT
CREA	260 990 €
Région	220 000 €
Département	220 000 €

BERGES DE SEINE

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN / VILLE DE ROUEN

axe.03
Mesure.3

FICHE 36

Depuis plusieurs années, les rouennais s'approprient les bords de Seine (24 heures motonautiques, Armada, foire Saint Romain, réaménagement des quais en centre ville rive droite, Espace des Marégraphes, mise en lumière).

Le succès évident appelle à la mise en œuvre de nouvelles actions. Celles-ci seront articulées autour d'un vaste programme de mise en valeur des bords de Seine et des espaces portuaires, situés à l'intérieur du cœur d'agglomération depuis le pont Flaubert, à l'Ouest et la future gare Saint- Sever à l'Est.

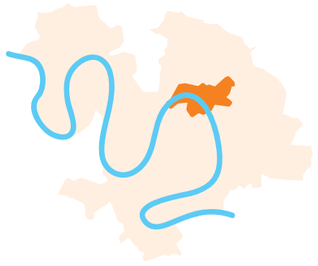

Ces démarches ambitieuses visent à poursuivre et à amplifier la nouvelle perception des rives de Seine, symbole fort de Rouen, mêlant à la fois nouvelles fonctions urbaines et activités fluviales et maritimes.

Cette fiche est composée de plusieurs actions qui s'inscrivent dans la politique de requalification des Berges de Seine précitée, d'une part. D'autre part, elle correspond également à la programmation des projets tels que Seine Ouest et l'écoquartier Flaubert auxquels concourent par leur participation, tous les acteurs concernés :

Fiche 36-A
Poursuite de l'espace des Marégraphes
Grand Port Maritime de Rouen (GPMR)

Fiche 36-B
Poursuite de l'espace des Marégraphes
Ville de Rouen

Fiche 36-C
Aménagement des quais bas rive gauche
Ville de Rouen

Objectifs

- Requalifier les perspectives urbaines
- Renouer le lien entre l'agglomération, les habitants et le fleuve
- Mettre en valeur le patrimoine bâti, créer un bord à quai attrayant
- Favoriser les projets d'implantation économique.

Modalités et critères d'évaluation envisagés pour l'ensemble de la fiche

- Linéaire de quais aménagés
- Nombre de m² de hangars réhabilités
- Cohérence et continuité avec les travaux déjà réalisés
- Fréquentation
- Cohérence avec les autres projets entrepris (écoquartier Flaubert, Hangar 106, desserte transports en commun, aménagement des hangars portuaires).

/ACTEURS

Détails dans les fiches

/CALENDRIER

Détails dans les fiches

/FINANCES

Coût total estimé (ensemble de la fiche)	19 020 000 € HT
Fiche 36-A Poursuite de l'Espace des Marégraphes	3 440 000 € HT
Fiche 36-B Poursuite de l'Espace des Marégraphes	580 000 € HT
Fiche 36-C Quais Bas Rive Gauche à Rouen	15 000 000 € HT

Plan de financement général

Montant total	19 020 000 € HT
CREA	4 491 000 €
Région	4 102 000 €
Département	3 668 200 €
Autres financeurs	6 758 800 €
Dont :	
Europe (FEDER-PUI)	1 000 000 €
Ville de Rouen	3 590 000 €
GPMR	2 168 800 €

FICHE 36

FICHE 36-A ET B POURSUITE DE L'ESPACE DES MARÉGRAPHES

/ACTEURS

Grand Port Maritime de Rouen, Région de Haute Normandie, Département de la Seine-Maritime, Ville de Rouen, CREA, EPFN

Maître(s) d'ouvrage
Grand Port Maritime de Rouen et Ville de Rouen

/CALENDRIER

2007 - 2013

/FINANCES

- Coût estimé :	4 020 000 € HT
Fiche 36-A	
Opération sous maîtrise d'ouvrage GPMR :	3 440 000 € HT
Hangar 1 :	2 064 000 € HT
Terre-plein, hangars 9, 10 et 11 :	1 376 000 € HT
Fiche 36-B	
Opération sous maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen : Pour l'aménagement du bord à quais, l'aménagement de l'esplanade Pasteur, et la mise en place de réseaux et courants faibles du Hangar 10.	580 000 € HT

Plan de financement

Montant total	4 020 000 € HT
Fiche 36-A	
Opération sous maîtrise d'ouvrage GPMR	3 440 000 € HT
CREA	375 000 €
Région	344 000 €
Département	552 200 €
Autres financeurs	2 168 800 €
Fiche 36-B	
Opération sous maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen	580 000 € HT
Montant total	580 000 € HT
CREA	116 000 €
Région	58 000 €
Département	116 000 €
Ville de Rouen	290 000 €

Contexte

Le 14 novembre 2000, la Ville de Rouen et le GPMR signaient une charte d'objectifs qui établissait les bases d'une relation partenariale visant à valoriser le souvenir de l'activité portuaire tout en favorisant la mutation urbaine des espaces concernés. Dans ce cadre, il a été initié l'aménagement du bord à quai, ayant pour but la revalorisation des espaces portuaires et des quartiers Ouest. La 1ère phase de cette opération a été soutenue au titre du Contrat d'Agglomération 2003-2006.

Parmi les projets "phares" du réaménagement urbain de Rouen et tout particulièrement de ses quartiers ouest, l'Espace des Marégraphes. Ancien cœur de l'activité du port, il est situé aujourd'hui en centre ville et représente une opération exemplaire de valorisation du patrimoine portuaire et de l'interface entre la Ville et le Port.

L'Espace des Marégraphes couvre le secteur des quais rive droite de Rouen localisé entre les ponts Guillaume le Conquérant et Flaubert.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de réconcilier la ville avec son fleuve et contribue à la valorisation de l'axe Seine dans sa partie ouest.

Pour la partie sous maîtrise d'ouvrage du GPMR, l'opération initialement évaluée à 8 567 K€, a fait l'objet d'une réévaluation portant son montant à 15 558 K€, soit un besoin en financement complémentaire de 6 991 K€ auxquels s'ajoute la perte du financement FEDER initialement envisagé de 1 418 K€, soit au total 8 409 K€ H.T.

Afin de poursuivre la réalisation de cette opération majeure pour la rénovation de l'interface ville-port, une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés a été menée et a permis de préparer un schéma global de financement de l'opération.

Descriptif du projet

Le projet global
Le projet global de requalification de l'Espace des Marégraphes comprend diverses actions permettant de:
- Requalifier les perspectives urbaines,
- Créer un bord à quai attrayant, lisible et polyvalent,
- Intégrer le végétal,
- Valoriser l'aspect des hangars et des marégraphes,
- Favoriser les projets d'implantation de nouvelles activités,
- Protéger les occupants des hangars des débordements épisodiques de la Seine.

Les travaux du projet d'ensemble sont les suivants
Sous maîtrise d'ouvrage GPMR :
- L'aménagement des terre-pleins et voirie autour des hangars 9,10 et 11,
- La réhabilitation du hangar 1,
- La mise en place des réseaux correspondants

Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Roue
Réalisation de la 3ème tranche du projet d'aménagement du bord à quai depuis le hangar 9 jusqu'au pied du Pont Flaubert. Cette action comprend également l'aménagement d'une section plus large d'espaces publics au droit de l'avenue Pasteur et la mise en place de réseaux pour le Hangar 10.

FICHE 36

FICHE 36-C AMÉNAGEMENT DES QUAIS BAS RIVE GAUCHE ET DE LA PRESQU'ILE WADDINGTON À ROUEN

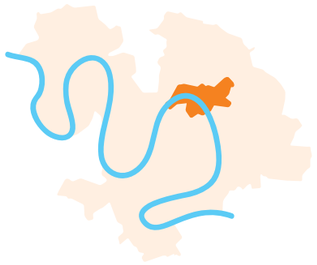

Contexte

Depuis 1997, la Ville de Rouen s'attache à reconquérir les berges de la Seine trop longtemps oubliées et marquées par la reconstruction de l'après-guerre. Au fil des années, les ambitions portées par les collectivités ont ainsi repoussé les limites de la cité et permis l'éclosion de projets aussi divers que la construction du pont Gustave-Flaubert, la rénovation des hangars industrialo-portuaires ou encore la mise en place d'une plage estivale à l'occasion de Rouen sur Mer entre les ponts Corneille et Boieldieu.

Si les quais situés sur la rive droite de la Seine ont rapidement été aménagés, il reste aujourd'hui à transformer le paysage, rive gauche, en améliorant l'environnement des lieux et en respectant l'histoire de Rouen. Comme le souligne l'agence In Situ, mandataire de l'équipe qui a été déclarée le 19 mai 2011 lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des quais bas rive gauche et de la presqu'île de Waddington, *« les quais ne sont surtout pas un décor, aussi beau soit-il, mais avant tout un formidable lieu de vie urbain à respecter ».*

Descriptif du projet

Ville en Seine, un lieu de vie et de promenade

A la fois port, parc et promenade, le futur espace public « Ville en Seine » est composé de trois séquences qui permettent aux promeneurs de glisser progressivement de la plaine fluviale aux plates-formes portuaires encore en activité : la grande prairie de Saint-Sever, les jardins coulisses de Claquedent et l'esplanade de la Curanderie. Promenade dans le temps, ce projet raconte aussi l'évolution du cœur de Rouen, des berges naturelles aux quais industriels.

Waddington, un territoire en mutation

Cet espace de 21 hectares est situé à la porte Ouest de Rouen. La presqu'île est aujourd'hui dominée par la silhouette du pont Gustave-Flaubert. A la convergence de grands projets d'équipement (Palais des sports, Docks 76, ZAC Luciline, Hangar 9, halte de plaisance...), il s'agit ici de redonner vie au site, de retrouver l'évocation du delta du Cailly tout en préparant la base d'une "réappropriation" plus forte des lieux. L'entrée de la presqu'île est donc signalée par un miroir d'eau, suivie d'un parc enveloppant l'ancien Chai à vin et le Hangar 23.

Un aménagement en deux temps

Une première phase d'aménagement se concentrera à partir de décembre 2012 sur la section comprise entre le pont Corneille et le pont Jeanne d'Arc ainsi que sur les espaces environnant le Hangar 23 sur la Presqu'île de Waddington.

Une seconde phase permettra, à partir de décembre 2013, de compléter et d'achever l'aménagement des quais bas de la rive gauche jusqu'au pont Guillaume-le-Conquérant.

Le projet prévoit le décalage de la foire Saint-Romain en aval du quai, permettant à cet évènement annuel de se tenir dans de meilleures conditions de confort et de sécurité à la fois pour le public et pour les professionnels.

Objectifs

- proposer des ambiances urbaines riches et diversifiées,
- privilégier la mixité des usages,
- réaliser des aménagements pérennes et simples,
- associer une démarche culturelle et artistique,
- mettre en relation ces quais bas avec les quais hauts et la rive droite,
- fertiliser ces territoires portuaires,
- préserver des espaces libres et ouverts,
- créer du lien social, convivial et culturel,
- s'inscrire dans la durée,
- exprimer l'identité et l'histoire de Rouen.

/ACTEURS

La CREA, la Ville de Rouen et les autres communes partenaires, Grand Port Maritime de Rouen

Maître(s) d'ouvrage
Ville de Rouen

/CALENDRIER

2012 - 2013

/FINANCES

Coût total estimé : 15 000 000 € HT

Plan de financement

Montant total	15 000 000 € HT
Dont	
Travaux :	12 797 885 € HT
Honoraires :	1 595 983 € HT
Frais préliminaires et divers	278 355 € HT
CREA	4 000 000 €
Europe (FEDER-PUI)	1 000 000 €
Région	3 700 000 €
Département	3 000 000 €
Ville de Rouen	3 300 000 €

Consolider
la politique foncière
de l'Agglomération

03

Mesure. 4

La contribution à de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux doit tenir compte de l'importance du logement social dans la Communauté mais aussi de son inégale répartition et de sa vétusté.

Le Programme Local de l'Habitat de la CREA (60,5 millions d'euros) se fixe l'objectif de proposer des réponses ciblées et mieux adaptées à une demande de logements en pleine mutation, notamment pour améliorer les conditions d'accession à la propriété et résorber les zones d'insalubrité et d'habitat dégradé. Il s'agit également de diversifier l'offre d'habitat dans les communes en donnant aux acteurs du logement une lisibilité et une capacité à anticiper les demandes et les carences du marché.

Les actions débouchent sur des dispositifs opérationnels de soutien et d'intervention sur le logement privé (notamment en faveur des propriétaires et locataires en difficulté) et les logements pour étudiants qui constituent deux cibles prioritaires dans la Communauté.

Les résultats sont attendus en termes de renforcement de la prise en compte des préoccupations environnementales, d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, de traitement des nuisances sonores et d'ouverture au public d'espaces bénéficiant d'une lisibilité à l'échelle de l'agglomération.

La CREA se dote également d'outils pour maîtriser l'étalement urbain et pour mettre en œuvre des démarches concertées et planifiées d'aménagement d'axes structurants et d'espaces ouverts au public.

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération Rouen-Elbeuf vise une meilleure approche de l'équilibre entre l'urbain et le rural, par une maîtrise améliorée de l'extension urbaine et le traitement des espaces urbains centraux.

L'enjeu est de concourir à l'attractivité et à l'équilibre général de l'agglomération en coordonnant l'ensemble des politiques communautaires (par exemple les interventions économiques, l'aménagement et les transports urbains) autour de cet objectif d'équilibre et en améliorant le cadre de vie dans les espaces urbains. C'est pourquoi de nombreuses actions du contrat d'agglomération y contribuent.

Deux types d'action concourent à cet objectif de manière plus spécifique : la mise en place d'un outil d'observation foncière et la définition d'une politique foncière d'agglomération favorisant la résorption des friches et l'amélioration de l'offre de logements.

AMÉNAGEMENT DE L'ILOT MARIGNAN

EPFN (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE)

FICHE 37

Contexte

La ville d'Elbeuf sur Seine a engagé une stratégie de reconquête des berges de Seine qui s'est concrétisée par la réalisation de travaux d'aménagement entrepris sur la voie sur berges et par la construction de plusieurs équipements publics.

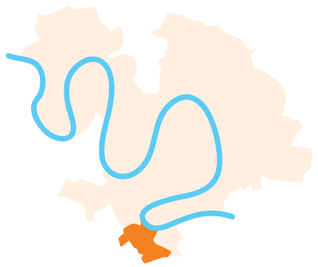

La pointe de l'ilot Marignan offre une opportunité foncière précieuse dans le Centre Ville pour favoriser le développement de la Ville sur le plan résidentiel et commercial. Dans cette perspective le réaménagement de l'îlot Marignan bordant l'est du champ de foire jusqu'en limite de Caudebec les Elbeuf parachèvera le projet global de requalification de la façade fluviale de la ville.

Descriptif du projet

Le périmètre d'étude de 5 hectares prévoit un projet d'aménagement d'ensemble mixte d'habitat et d'activités commerciales appuyé sur la conservation d'un bâtiment à sheds, des bâtiments remarquables du site et d'implantation de maisons de ville, la reconstruction d'immeubles collectifs et le réaménagement des cheminements piétonniers. Le projet prévoit la construction de 250 logements neufs.

Sur les berges de la Seine à l'Est de la Ville d'Elbeuf, les aménagements prévus sont les suivants :

- Dépollution du site
- Démolition de bâtiments industriels et de logements
- Construction de logements et de commerces
- Aménagement des espaces extérieurs

Objectifs

- Valoriser ce foncier, très bien positionné sur la Seine en Centre Ville pour développer une offre de logements diversifiée et des commerces de qualité.
- Requalifier et désenclaver l'ilot de la rue du Port.

Critères d'évaluation envisagés

Nombre de logements supplémentaires créés.
Nombre de commerces créés.

/ACTEURS

Habitat 76, Etat

Maîtrise d'ouvrage
Etablissement Public Foncier de Normandie

/CALENDRIER

2007 - 2013

/FINANCES

Le cout total de l'opération s'élève à 63 M €. Le cout de la construction des logements, des réseaux et l'aménagement des espaces privés est à la charge de l'aménageur. Un solde net de 3 550 000 € reste à financer.

Le solde restant à financer se décompose ainsi :	
Etudes préalables	155 000 €
Maitrise foncière toutes tranches (acquisition parcelles - indemnités d'éviction)	2 584 000 €
Libération des sols (dépollution - démolition)	502 000 €
Aménagement des espaces extérieurs (nouveau tracé de la rue Marignan, voies intérieures, aménagements paysagers : mail - trouée verte, parc de stationnements)	5 634 000 €
TOTAL TTC	8 926 000 €
Le montant de recettes est estimé à	5 376 000 €

Plan de Financement	
Coût total	3 550 000 €
EPFN	3 550 000 €

REQUALIFICATION DU COURS GAMBETTA
ORU ELBEUF-SUR-SEINE

VILLE D'ELBEUF-SUR-SEINE

FICHE 38

Contexte

Cette action s'inscrit dans le projet global de renouvellement urbain des quartiers d'habitat social de la Ville d'Elbeuf et dans le cadre de la signature de l'avenant à la convention ANRU.

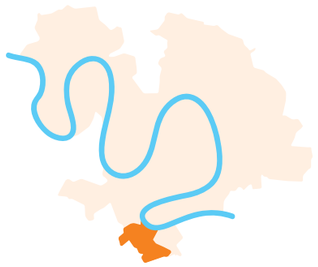

Descriptif du projet

La requalification du cours Gambetta se fait en relation avec le réaménagement de l'îlot Gambetta et de la place Lecallier. Au sein du quartier Blin, le cours Gambetta sera mis en sens unique et un espace végétalisé sera réservé spécifiquement aux piétons sur son emprise actuelle. Le projet a été modifié de façon à pouvoir intégrer des démolitions d'immeubles bordant le cours.

La réalisation de cet espace dédié contribuera au renforcement des cheminements piétonniers.

Objectifs

- Participer au renforcement des liens du quartier avec la ville dans le cadre du projet global de requalification du secteur : Gare, îlot Gambetta, rue du Neubourg.
- Contribuer à la desserte du pôle des savoirs en privilégiant les modes doux.

Critères d'évaluation envisagés

- surfaces traitées,
- plantations réalisées, mobilier urbain posé, éclairage public renforcé,
- appropriation du projet de requalification urbaine du quartier par les habitants (respect des règles de sécurité routière, amélioration des conditions de circulation et de stationnement, déprédations…) mesurés par enquête de satisfaction.

/ACTEURS

Les partenaires associés à la définition du projet global de rénovation urbaine sont l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la CREA, le Département de Seine Maritime, la Région Haute Normandie, la caisse des dépôts et consignations, la caisse d'allocations familiales et les bailleurs sociaux (Habitat 76...).

Maîtrise d'ouvrage
Ville d'Elbeuf sur Seine

/CALENDRIER

2009 - 2013

/FINANCES

Eléments financiers : 341 234 € HT

Plan de Financement

Coût total	341 234 € HT
CREA	51 185 €
Région	255 926 €
Ville d'Elbeuf	34 123 €

L'intervention régionale sera de 75 % du coût prévisionnel de l'opération, plafonnée à 255 926 €.

ACHÈVEMENT DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE - ORU D'ELBEUF-SUR-SEINE

VILLE D'ELBEUF-SUR-SEINE

FICHE 39

Contexte

Cette action s'inscrit dans le projet global de renouvellement urbain des quartiers d'habitat social de la Ville d'Elbeuf et dans le cadre de la signature de l'avenant à la convention ANRU.

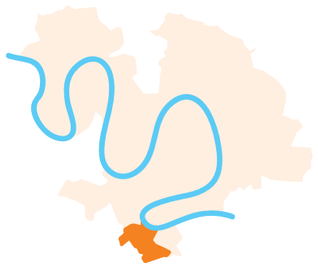

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier du Puchot, l'action contribuera au renforcement des liens avec la ville et à l'ouverture sur celle-ci.

Elle participera en outre à l'amélioration de la sécurité routière tant pour les piétons (et notamment les enfants) que pour les automobilistes.

Sont prévus :

- la mise en œuvre de dispositifs susceptibles de ralentir la vitesse et d'accroître la vigilance des automobilistes sans avoir systématiquement recours à des obstacles ralentisseurs.
- l'amélioration des bas côtés, alignements d'arbres, requalification des trottoirs et de l'éclairage public, implantation des panneaux et mobilier urbain, multiplication des traversées piétonnes et renforcement de leur sécurisation.
- l'intégration de la problématique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en application de la charte Ville-Handicap.

Objectifs

Rétablissement de l'équilibre au profit des modes doux, et notamment des aménagements liés à la réalisation de la trame bleue et verte.

Critères d'évaluation envisagés

- surfaces traitées,
- plantations réalisées, mobilier urbain posé, éclairage public renforcé,
- appropriation du projet de requalification urbaine du quartier par les habitants (respect des règles de sécurité routière, amélioration des conditions de circulation et de stationnement, déprédations…) mesurée par enquête de satisfaction.

/ACTEURS

Les partenaires associés à la définition du projet global de rénovation urbaine sont l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la CREA, le Département de Seine Maritime, la Région Haute Normandie, la caisse des dépôts et consignations, la caisse d'allocations familiales et les bailleurs sociaux.

Maîtrise d'ouvrage
Ville d'Elbeuf sur Seine

/CALENDRIER

2012 - 2013
S'inscrit dans le cadre de la signature de l'avenant à la convention ANRU. Calendrier prévisionnel de réalisation : second semestre 2010.

/FINANCES

Eléments financiers : 228 928 € HT

Plan de Financement

Coût total	228 928 € HT
CREA	50 365 €
Région	128 199 €
Ville d'Elbeuf	50 364 €

L'intervention régionale sera de 56 % du coût prévisionnel de l'opération, plafonnée à 128 199 €.

AMÉNAGEMENT D'UN PARC PAYSAGER DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DU CLOS ALLARD À CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

LA CREA / PÔLE DE PROXIMITÉ D'ELBEUF

axe.03
Mesure.4

FICHE 40

Contexte

La zone d'activités est située dans la commune de Caudebec-lès-Elbeuf au lieu-dit « Le Clos Allard ». Elle est limitée au nord par les Berges de Seine doublée de la RD 921, au sud par la zone bâtie implantée en bordure de la rue Félix Faure, route de Pont de l'Arche, à l'Est par la rivière l'Oison déviée dans le ravin communal et par le centre commercial, à l'ouest par une zone d'activités implantée en bordure de la rue de Strasbourg.

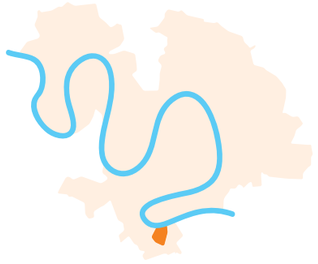

D'une superficie moyenne de 14 hectares, cette zone d'activités est destinée à recevoir des activités à vocation industrielle, tertiaire et de sous-traitance. La zone a été aménagée par la Communauté (voirie, réseaux, espaces verts…) Aujourd'hui, la zone est en cours de commercialisation et dispose à l'heure actuelle d'un peu plus de 5 hectares disponibles.

Le nord de cette zone est impacté par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations. En conséquence, il est inconstructible. Aussi, un parc paysager sera aménagé afin de valoriser cet espace inondable situé à l'articulation de la zone d'activités du Clos Allard et de la voie départementale du bord de Seine à Caudebec-lès-Elbeuf.

Descriptif du projet

Ce parc paysager devra prendre en compte l'assainissement pluvial des entreprises qui souhaiteraient évacuer leurs eaux pluviales en hydraulique douce sur ce terrain. L'image de l'aménagement de ce parc devra avoir une forte connotation environnementale à savoir :

- hydraulique douce,
- respect dans la mise en œuvre et l'entretien de techniques respectueuses de l'environnement et de la nature du sol (notamment minimiser les problématiques d'arrosage),
- choix de végétaux d'essence locale et demandant peu d'entretien. Ponctuellement des plantes d'eau pourront être proposées.

Le jardin devra offrir des percées sur la zone d'activités et une co-visibilité pourra être envisagée entre la Seine et la zone d'activités. La circulation intérieure se fera uniquement par des modes doux. L'accessibilité pour l'entretien devra être prise en compte. Ce parcours devra être maillé avec le reste du site alentour.

Ce parc paysager sera aménagé au nord de la zone d'activités du Clos Allard dans la commune de Caudebec-lès-Elbeuf.

Objectifs

- valoriser l'espace inondable situé à l'articulation de la zone d'activités du Clos Allard et de la voie départementale du bord de Seine à Caudebec-lès-Elbeuf,
- Constituer une vitrine paysagère à la zone d'activités du Clos Allard.

Critères d'évaluation envisagés

Réalisation des travaux

/ACTEURS

La CREA, Commune de Caudebec les Elbeuf, Région Haute Normandie, Département de Seine Maritime

Maîtrise d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

2009 - 2011

/FINANCES

Eléments financiers : 583 200 € HT

Plan de Financement

Coût total	583 200 € HT
CREA	349 920 €
Région	116 640 €
Département	116 640 €

L'intervention régionale sera de 20 % du coût prévisionnel de l'opération, plafonnée à 116 640 €.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

axe.03
Mesure.4

FICHE 41

Contexte

Le Centre-ville de Caudebec-lès-Elbeuf est caractérisé par un axe fort (rue de la République) et par des équipements municipaux encadrant (Mairie, Caisse des Ecoles, services culturels...). Son patrimoine architectural typique de la fin du 19ème et du début du 20ème siècle marque un cœur historique où les commerces se sont naturellement implantés.

Malgré des atouts évidents, le centre-ville souffre et il ne remplit plus un rôle de moteur de la Ville. Des causes multiples peuvent être identifiées :

- insalubrité marquée rue de la République
- désertification des commerçants
- lieux publics à requalifier et à créer
- vacance des logements

La Ville a engagé une vaste réflexion pour remédier à la cassure du tissu urbain lié à la désertification commerciale du centre-ville et à la dégradation continue de l'habitat. Les enjeux sont multiples :

Social : améliorer le cadre de vie - résorber l'habitat insalubre - favoriser la mixité en augmentant le nombre de logements
Economique : redynamiser le centre-ville en apportant de l'activité commerciale - résorber les cases commerciales vacantes

Environnemental : créer des espaces publics vertueux (jardin de proximité…) - développer l'usage des modes doux et lent - valoriser le patrimoine - maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics

Cette réflexion a conduit la Ville à mener une opération en deux tranches. La première, inscrite au contrat d'Agglomération précédent, a consisté à revitaliser le commerce non sédentaire. Les aménagements décidés sont en cours de finalisation et ont été menés en complète concertation avec les commerçants.

La première tranche étant terminée, le lancement de la seconde a été décidé. Cette seconde phase se concentre sur le commerce sédentaire et sur la structure urbaine en tant que telle.

Descriptif du projet

Une étude urbaine permettra l'élaboration d'un plan de recomposition urbaine d'ensemble pour le centre-ville de Caudebec-lès-Elbeuf.
Il s'agit par ce plan de recomposition :

1. de disposer d'un diagnostic précis sur le centre-ville ;

2. de disposer d'une vision prospective actualisée sur l'organisation du secteur à terme, sur les sources de perturbation de son fonctionnement général, de ses ramifications avec le territoire communautaire ;

3. de définir des préconisations en termes d'aménagement et/ou de réorganisation de l'espace, qui permettront de répondre aux différentes problématiques en place sur ce secteur, notamment en matière commerciale et de circulation et de stationnement ;

4. de proposer des principes de traitement des espaces publics majeurs du secteur (création, valorisation, nouvelles liaisons, mobilier urbain, aménagement paysager).

Il est aujourd'hui impossible de déterminer quels seront tous les coûts d'investissement à venir, l'étude urbaine devant les déterminer. A échéance du contrat d'agglomération les actions envisagées sont les suivantes :

- Réalisation d'une étude urbaine sur le centre ville
- Etude de performance thermique des équipements publics
- Premiers travaux d'aménagement

Les aménagements à réaliser ainsi que leur coût seront programmés après validation d'un scénario proposé par le bureau d'études.

Objectifs

L'élaboration de ce plan devra notamment permettre d'atteindre plusieurs objectifs pour le secteur d'étude :

- Améliorer la desserte et la circulation générale au sein du secteur en composant avec les infrastructures diverses en présence et en atténuant les points durs de circulation
- Envisager les actions qui permettront de résoudre les problèmes de circulation récurrents
- Améliorer l'attractivité commerciale du secteur en travaillant notamment avec les commerçants présents sur l'îlot
- Favoriser les liaisons avec le territoire, créer de nouvelles liaisons et favoriser les modes doux
- Estimer financièrement les projets présentés
- Intégrer de façon volontariste les problématiques environnementales
- Recomposer cet îlot en termes d'espaces publics en lui redonnant sa vocation de centre-ville polymorphe
- Reconquérir les espaces publics
- Réhabiliter l'habitat
- Faire une étude de marché pour le commerce et l'habitat

Critères d'évaluation envisagés

- Nombre de commerces maintenus et créés
- Fréquentation des équipements publics
- Réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics
- Enquêtes qualitatives et quantitatives de satisfaction auprès des habitants
- Nombre de logements vacants remis sur le marché locatif
- Mixité du quartier.

/ACTEURS

La CREA, Etat, Département de Seine Maritime, Région Haute Normandie, ADEME, ARENH, CCI, Le Cèdre, DRAC, CAUE

Maîtrise d'ouvrage
Ville de Caudebec-Les-Elbeuf

/CALENDRIER

2008 - 2013

/FINANCES

Eléments financiers :	112 000 € HT
- Réalisation d'un diagnostic sur le centre ville	70 000,00 €
- Etude de performance thermique mairie	21 000,00 €
- Etude de performance thermique Bourvil	21 000,00 €

Plan de Financement

Coût total 1	12 000 € HT
Ville de Caudebec-lès-Elbeuf	99 400 €
Région	12 600 €

PROJET D'ÉCOQUARTIER À CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF
ÉTUDES PRÉALABLES

VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

FICHE 42

Contexte

La Ville a comme projet de créer sur le site des Cavées Est (Sud-est de la commune) un écoquartier, c'est-à-dire un nouvel ensemble urbain de près de 30 ha dont l'empreinte majeure s'inscrira dans une démarche de développement durable. Ce projet exemplaire et innovant tant pour la commune que pour le territoire régional vise notamment à intégrer une cohésion territoriale et sociale, à garantir la qualité du cadre de vie, à assurer la croissance et le développement et d'une manière générale à conjuguer l'aménagement et le développement durable.

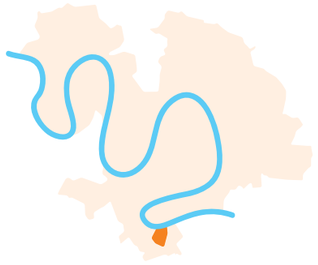

Descriptif du projet

Au vu de ce projet, la commune a entamé un politique d'acquisition de terrains. Cette zone présente un intérêt évident pour la ville puisqu'elle constitue la dernière zone urbanisable de Caudebec-lès-Elbeuf. C'est pourquoi, il est apparu indispensable de continuer et de renforcer cette politique de réalisation de réserve foncière en dotant la commune d'un outil foncier lui permettant d'intervenir sur l'ensemble de la zone : la création d'une ZAD.

Par ailleurs, la commune envisage le recrutement d'un chargé de mission écoquartier, ainsi que la réalisation de plusieurs études préalables : une Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU), des relevés topographiques, études hydraulique et bassins versants...

Elle fera également appel à un bureau d'études pour assurer l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage. Il est également prévu un accompagnement pour conduire la procédure de création de ZAC environnementale.

L'écoquartier sera à « énergie positive » (il consommera globalement moins d'énergie qu'il en produira) = bâtiments passifs, production d'énergie sur place, développement des énergies renouvelables (solaire thermique, passif et photovoltaïque, chaudière bois collective, géothermie…), l'objectif étant bilan zéro émission Co2 pour le bâti.

Objectifs

Mis à part les objectifs énergétiques et environnementaux caractérisant un écoquartier ce projet devrait permettre de :

1. Conserver et renforcer la situation privilégiée aux côtés d'Elbeuf, des coteaux et de la Seine.
2. Proposer de nouveaux logements, en complément de la programmation en cours, pour accueillir une nouvelle population et répondre aux besoins réels de la commune en logements.
3. Développer l'attractivité de Caudebec-lès-Elbeuf.
4. Permettre le retour des populations jeunes sur la commune, que ce soit en leur proposant du locatif ou de l'accession à la propriété (ceci dans le but de contrebalancer le vieillissement de la population qui apparaît petit à petit sur le territoire communal - plus ou moins induit par la présence de la maison de retraite).
5. Augmenter la taille moyenne des ménages en favorisant l'accueil des jeunes couples sur le territoire communal.
6. Identifier les équipements, les commerces et les services manquants sur la commune et les adapter aux besoins des populations actuelles et nouvelles.
7. Favoriser la mixité des logements sur le futur écoquartier, notamment à l'intérieur des bâtiments collectifs.
8. Réhabiliter le bâti existant.
9. Proposer du logement social sur le futur secteur, aussi bien sous la forme locative que sous la forme de l'accession à la propriété.
10. Maîtriser la nouvelle offre foncière (aménagement en plusieurs tranches).
11. Développer l'emploi sur Caudebec et plus particulièrement l'emploi pour les jeunes.
12. Relancer l'économie, notamment en développant les offres de services (éventuellement activité tertiaire au niveau du projet).
13. Prendre en compte les spécificités et les contraintes physiques, ainsi que les opportunités environnementales du terrain choisi pour l'aménagement de l'écoquartier.

Critères d'évaluation envisagés

Mise en place d'une grille d'analyse environnementale par le bureau d'études AEU comportant des indicateurs HQE® tels que :

- Consommations énergétiques du bâti
- Emissions de CO2
- Réduction générale des pollutions émises (eau, air, déchets, etc.)
- Utilisation des transports en commun et modes doux
- Etc.

Enquêtes qualitatives et quantitatives de satisfaction auprès des habitants
Demande en logement
Mixité du quartier.

/ACTEURS

La CREA, Département de Seine-Maritime, Région Haute-Normandie, ADEME, ARENH, Etat...

Maîtrise d'ouvrage
Ville de Caudebec-Les-Elbeuf

/CALENDRIER

2007 - 2013

/FINANCES

Eléments financiers :	474 900 € HT
Recrutement du chargé de mission	139 932 €
Réalisation d'une Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU)	45 000 €
Relevé topographique	4 688 €
Etude hydraulique et bassins versants	41 860 €
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage	59 800 €
Création de la ZAC environnementale	70 000 €
Assistance juridique	17 940 €
Dossier de réalisation de la ZAC environnementale	95 680 €

Plan de Financement

Coût total	474 900 € HT
CREA	5 839 €
Région (dont 70 200 € de FRADT)	81 877 €
Département (dont 58 621 € de FDADT)	79 794 €
ADEME	19 000 €
Ville de Caudebec-lès-Elbeuf	288 390 €

L'aide régionale sera accordée annuellement et sous réserve de l'examen du bilan évaluatif de l'année précédente. Le Département de Seine-Maritime mobilisera ses crédits FDADT à hauteur de 20% (plafonnés à 56 621 €) pour financer les études et opérations préalables (hors étude hydraulique et bassins versants). Ce financement sera réintégré dans le plan de financement global de l'écoquartier, si celui-ci est réalisé. Il pourra donner lieu à une restitution partielle de subvention si la commune réalise un bénéfice sur cette opération.

OPÉRATION DE CONSTRUCTION-DÉMOLITION DE LA CITÉ DES STERNES A CLÉON

VILLE DE CLÉON ET BAILLEURS

FICHE 43

Contexte

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Cléon comporte un secteur classé en zone 1AU, qui peut être urbanisé à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de constructions à vocation principale d'habitat compatibles avec un aménagement de toute la zone et à condition que l'aménageur prenne en charge les équipements nécessaires à l'intérieur de la zone.

Le programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté a fait apparaître un besoin non satisfait en matière de logements sous la forme d'un habitat individuel ou collectif peu dense. Cette demande s'exprime particulièrement sur la ville de Cléon. Celle-ci envisage de ce fait d'engager une opération publique d'aménagement.

Par ailleurs, en limite de ce secteur INA, se trouve la cité des Sternes, regroupant vingt pavillons accueillant des travailleurs immigrés, propriété de la société La Plaine Normande, gérée par l'Association d'Aide aux Travailleurs Etrangers de la Région Rouennaise (AATERR) réalisée dans le cadre de conventions spécifiques entre le bailleur, l'AATERR et l'Etat.

Ce type de résidence n'étant plus adapté au concept d'intégration, la ville a décidé d'engager une opération de Construction Démolition élargie, faisant suite à une étude urbaine et sociale menée en 2003 par le cabinet TAIEB.

Descriptif du projet

La Cité des Sternes se compose de 20 logements conçus dans l'urgence, en 1981. Elle est destinée à l'accueil des populations étrangères, alors recrutées massivement dans le bassin elbeuvien, et à la Régie Renault en particulier. Ce programme, dont le bâti est aujourd'hui très dégradé, ne permet plus d'assurer un logement digne à ses occupants.

La concentration de facteurs discriminants, que génère sa vocation, induit une occupation devenue sensible dans le contexte actuel, où la mixité sociale et la qualité de l'offre deviennent des préoccupations dominantes. La Cité des Sternes héberge de grandes familles (taux d'occupation de 7 à 7,5 personnes par ménage), étrangères, et connaissant une forte précarité socio-économique. Les ressources de la grande majorité des ménages présents dépendent exclusivement des prestations sociales.

La ville de Cléon et le bailleur social « La plaine Normande » ont engagé :

- l'élaboration d'un projet de reconstruction in situ avec un objectif de mixité sociale prononcée et une offre en termes d'accès au logement varié
- des actions permettant le relogement préalable à la construction d'un nouveau quartier, des habitants actuels.

Les opérations de construction peuvent bénéficier de financements de droit commun. Cependant, l'opération de démolition n'est à ce jour pas financée faute de crédits de droit commun sur ce projet de démolition.

Critères d'évaluation envisagés

Réalisation des travaux

/ACTEURS

Ville de Cléon, La CREA, Bailleurs sociaux dont La Plaine Normande propriétaire du quartier Sternes, Le Service Habitat de la Direction de l'Equipement, Le Département : assistants sociaux de secteur, responsable de l'UTAS…, les acteurs sociaux et associatifs œuvrant sur le quartier, les habitants.

Maîtrise d'ouvrage
Bailleurs sociaux - Ville de Cléon

/CALENDRIER

2007 - 2010

/FINANCES

Eléments financiers : 160 000 € HT

Plan de Financement
Bailleurs sociaux - Ville de Cléon 60 000 € HT

ETUDE URBAINE ET SOCIALE QUARTIER DES FLEURS A CLÉON

VILLE DE CLÉON

axe.03
Mesure.4

FICHE 44

Contexte

L'étude a pour objet de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration d'un projet urbain et social sur les quartiers des Fleurs et des Feugrais situés sur les communes de Cléon et Saint Aubin les Elbeuf, ainsi qu'à la définition des programmes d'actions qui en résultent.

Le projet vise une qualification urbaine et sociale en profondeur afin de répondre aux effets attendus suivants.

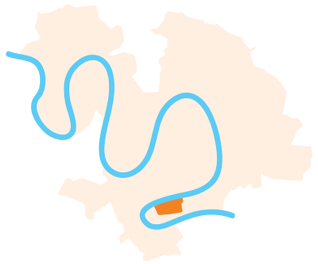

Descriptif du projet

L'étude comportera trois phases :

Le diagnostic : un état des lieux des quartiers qui devra conduire à une vision complète de la réalité et mettre en lumière sans concession les contraintes, les fragilités, les dysfonctionnements, les forces, les potentialités... L'analyse devra exposer les problématiques suivant la thématique relevant du champ social et urbain.

L'approche géographique devra dépasser le cadre stricto sensu des quartiers afin de mettre en perspective ce dernier par rapport à la ville, aux villes toutes entières, à l'agglomération.

Les enjeux: à ce jour, la compréhension du fonctionnement du quartier, en particulier la connaissance d'un certain nombre de dysfonctionnements, permet de définir a priori les enjeux généraux sur lesquels l'opération de renouvellement urbain devra s'appuyer.

Ces enjeux s'articulent suivant six axes stratégiques :

Axe 1 l'espace urbain - Créer les conditions d'une meilleure convivialité urbaine ;

Axe 2 La population - Contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie des habitants tant au quotidien que globalement dans le cadre de dispositifs participatifs qui associent les habitants aux décisions qui les concernent.

Axe 3 Le commerce - Contribuer à intégrer les commerces dans le tissu urbain des quartiers et au delà ;

Axe 4 L'accompagnement social - créer une synergie d'intervention entre les structures municipales et associatives existantes, les acteurs sociaux et associatifs existants ou à mobiliser ;

Axe 5 La place du quartier - Favoriser la réintégration du quartier dans le fonctionnement des Villes

Axe 6 Le développement durable - Promouvoir auprès des partenaires une démarche intégrant la volonté de répondre aux besoins du présent sans compromettre les générations futures.

Les enjeux généraux seront déclinés en sous-ensembles et en correspondance avec la thématique qui a servi de fil conducteur à la réalisation du diagnostic.

Les propositions: cette troisième et ultime phase de l'étude doit être envisagée comme l'expression des champs du possible. L'ensemble des actions et des moyens qui y sont associés doit être inventorié.

Le BET devra pour chaque action abordée construire sa réponse en donnant les éléments propres au phasage, au financement, à la prise en compte des démarches de développement durable et à l'évaluation des actions proposées :

- Aux espaces extérieurs
- à la structuration des espaces extérieurs : hiérarchie, statut, usage(s) clairement définis, en particulier pour les espaces publics ;
- Aux commerces
- à la structuration et au positionnement des commerces de quartiers pouvant répondre à l'attente des habitants ;
- Aux circulations et le stationnement
- à la question du stationnement : notamment l'utilisation et le devenir des parkings et la création éventuelle de garages supplémentaires sur les quartiers ;
- Au bâti des logements
- à la densité du bâti et des logements ;

Objectifs

- revaloriser les quartiers et les espaces commerciaux
- ouvrir les quartiers vers la ville
- changer l'image
- inscrire la démarche dans une dynamique d'élaboration d'un projet social global à l'échelle des deux quartiers concernés a savoir :
  - Conforter la démarche partenariale qui vise à construire un meilleur accompagnement des publics
  - Prendre en compte les besoins des populations fragiles
  - Améliorer le cadre de vie quotidien des habitants
  - Favoriser l'implantation d'activités économiques
  - Renforcer les actions de prévention et d'insertion professionnelle des jeunes
  - Poursuivre les actions éducatives engagées en direction du public enfant en difficultés dans le cadre d'un accompagnement individualisé lisible de l'enfant et de la famille.

Critères d'évaluation envisagés

Réalisation de l'étude

/ACTEURS

Les deux villes de Cléon et Saint Aubin les Elbeuf, la CREA, les Bailleurs sociaux (SA HLM de la Région d'Elbeuf et SA HLM le Foyer Stéphanais), le Service Habitat de la Direction de l'Equipement, Le Département : assistants sociaux de secteur, responsable de l'UTAS…, les acteurs sociaux et associatifs œuvrant sur le quartier, les habitants

Maîtrise d'ouvrage
Ville de Cléon
Maîtrise d'ouvrage déléguée par la ville de Saint Aubin Les Elbeuf à la ville de Cléon.

/CALENDRIER

L'étude urbaine et sociale a été réalisée par le cabinet ETHIES – ORPUS. Des discussions sont en cours avec le Maire de Saint Aubin lès Elbeuf et l'ensemble des partenaires institutionnels susceptibles d'apporter leur financement à ce projet d'envergure.

/FINANCES

Montant de l'étude :	54.000 € HT

Plan de Financement

Montant total	54.000 € HT
Etat	43 200 €
Ville de Cléon	5 400 €
Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf	5 400 €

FICHE 45

Contexte

La diversification de l'offre de logements est un objectif clé du de la CREA. Sa mise en œuvre conduit notamment à viser l'implantation de logements locatifs sociaux ou de logements en accession à coûts maîtrisés dans des secteurs où le coût du foncier est défavorable à l'équilibre financier de ce type d'opérations.

De plus, la localisation de ces logements doit être optimale au regard de l'accessibilité par les transports en commun et de la proximité de services à la personne. Or les terrains bénéficiant de telles conditions sont de plus en plus rares.

L'enjeu est donc de soutenir la production de logements locatifs sociaux ou de logements en accession à coûts maîtrisés dans les secteurs où les conditions du marché foncier sont difficilement compatibles avec de telles opérations (faibles disponibilités, prix élevés).

Cette démarche prolonge celle qui a été engagée dans le cadre des contrats d'agglomération antérieurs à 2006.

Descriptif du projet

Pour répondre à ces objectifs, l'intervention sur le foncier peut reposer sur :

- la réservation de terrains en amont des projets de construction, dans le cadre d'un partenariat local (EPF de Normandie / CREA / communes),
- une contribution financière permettant de réduire l'impact du coût du terrain dans le montage de l'opération (minoration foncière, fonds mutualisé d'intervention le cas échéant).

Objectifs

- Développer l'offre de logements sociaux (locatifs ou en accession à coûts maîtrisés)
- Abaisser le coût de cession du foncier en vue d'opérations de requalification urbaine

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'opérations aidées grâce à ces dispositifs
Nombre et surface des terrains acquis et revendus, coût du m² et montant de la minoration foncière accordée par type, % moyen de la minoration dans le coût de l'opération
Nombre de logements construits dans les opérations aidées au stade du foncier

/ACTEURS

Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Communes membres, EPFN, Département. Le fonds de minoration foncière et le fonds mutualisé d'intervention seront sollicités selon les conditions contractualisées par l'EPFN et le Département.

Maître d'ouvrage
EPF de Normandie

/CALENDRIER

Tout au long de la période 2007-2013, selon l'état d'avancement des projets

/FINANCES

Le budget nécessaire est variable selon les projets et sites concernés. Minoration foncière : l'aide moyenne constatée depuis 2007 sur le territoire de la CREA s'élève à 5 000 € / logement, pour un taux moyen de minoration de 29 % du prix de revient du terrain.

Le coût total estimé pour la période 2007-2013 est de 5 940 000 €

Plan de financement

Montant total	5 940 000 €
EPFN	1 807 200 €
CREA	2 325 600 €
Département	1 807 200 €

FICHE 46

Contexte

L'évolution du tissu économique de la CREA s'accompagne logiquement de changements dans l'occupation de son territoire.

Les friches, terrains et bâtiments ayant perdu leur usage antérieur (friches urbaines, industrielles, portuaires, ferroviaires…), constituent les dernières disponibilités foncières importantes dans les secteurs centraux de l'agglomération. Leur réutilisation s'inscrit dans un choix stratégique de développement favorisant le recyclage d'espaces urbains, plutôt que la consommation de nouveaux espaces en périphérie.

Outre le traitement des friches résultant des mutations économiques antérieures (désindustrialisation de certains secteurs par exemple) et de certains quartiers urbains en déshérence, il convient aussi dès à présent d'anticiper la dégradation progressive des sites touchés par un recul ou l'abandon de leur usage.

L'objectif de cette action est donc double, d'une part, assurer une remise en état des terrains avant tout nouvel aménagement et d'autre part disposer de nouvelles opportunités foncières.

Descriptif du projet

Un traitement lourd et coûteux doit généralement être entrepris avant la remise sur le marché et la réutilisation de ces espaces. Il peut comporter en particulier :

- une dépollution des sols, problématique cruciale pour permettre un nouvel usage,
- une démolition des bâtiments et installations hérités de l'ancien usage,
- un pré-aménagement,
- une réhabilitation des éléments porteurs d'un intérêt architectural ou historique.

Dans le cadre du Fonds régional de Résorption des Friches, l'EPF de Normandie assure la maîtrise d'ouvrage, à la demande d'une collectivité locale ou d'un établissement public et par convention, des études nécessaires à la résorption de friches d'activités (démolition, remise en état des terrains, dépollution, préverdissement, réhabilitation de l'enveloppe extérieure des bâtiments à préserver…). La Région de Haute-Normandie contribue financièrement à ces interventions au titre d'une convention-cadre signée avec l'EPF de Normandie.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la dynamique de reconversion insufflée par le précédent fonds friches, qu'il est nécessaire d'intensifier. Certains sites ont déjà bénéficié de financements du fonds régional des friches au titre des études. Il convient aujourd'hui de mener à bien leur reconversion en maintenant un partenariat financier sur la réalisation des travaux.

La liste non exhaustive de sites à traiter par Commune comprend :

Rouen :
- Ecoquartier Flaubert (fiche1-2) :
  - Site Jules Roy / Schenker (Petit-Quevilly), site VIAM, locaux France Télécom , locaux SCI Hoche, entrepôts Sagatrans, site Schenker et Grande Paroisse
- Projet Luciline : 8 rue de Lisbonne
- Emprise Palais des Sports (Fiche 3-1)
- Ancienne usine d'incinération
- Caserne Pélissier
- Filature Leveillé
- Future gare d'agglomération
- Avenue Grammont
- Aubette-Martainville
- Parking silo Place des Emmurées
- Rue Malherbe
- Quartier de Repainville

Bois-Guillaume : Normandie Bio
Canteleu : VETU
Caudebec-lès-Elbeuf :
- Garage Glorion
- Garage 1, rue du Général Leclerc
- Garage de La Poste
- Socledis (ABC Dépôt)

Darnetal : Halle ferroviaire
Déville-Lès-Rouen : Ilot SPIE et Hôpital des Jacinthes
Elbeuf-sur-Seine :
- Breton
- Gare SNCF
- Marignan
- Schocher

Isneauville : Ancienne coopérative agricole
La Londe : Scierie Engels
Maromme : Ateliers municipaux et rue Marcel Paul
Notre-Dame-de-Bondeville : Linoléum
Roncherolles sur le Vivier : Ferme Debruyne et ETANEL
Oissel :
- Projet Seine Sud - Fiche 1-3 :
  - Yorkshire, Sablonnière, Orgachim et autres sites du secteur de reconversion
- propriété Déhais – rue Jean-Jacques ROUSSEAU

Petit-Quevilly :
- Tallandier
- Schenker-Jules Roy (cf. fiche 1-2 Ecoquartier Flaubert)
- Bitumastic

Saint-Aubin-lès-Elbeuf :
- ABX Logistics
- Diffusion 1
- L'Arganier

Saint-Etienne-du-Rouvray :
- Site STRADAL et tarmac
- Ancien CAT – Pré de la bataille
- Seine Sud (cf. fiche 1-5 Seine Sud)

Saint-Pierre-lès-Elbeuf : Gare
Sotteville-lès-Rouen : Cité Grenet et Cuisset
Yainville : NSF

NB : L'éligibilité des opérations reste soumise à la validation du Comité Technique Régional Foncier.

Objectifs

- Requalification d'espaces inutilisés vecteurs d'une image dégradée
- Maîtriser la consommation de l'espace et limiter la périurbanisation

Modalités et critères d'évaluation envisagés

Nombre d'hectares de friches ou d'espaces mutables traités

/ACTEURS

CREA, EPF de Normandie, Région et Communes concernées

Maître(s) d'ouvrage
EPF de Normandie

/CALENDRIER

2007-2013

/FINANCES

Estimation globale : (à préciser par une programmation pluriannuelle)	26 833 000 € HT

Plan de financement

Montant total	26 833 000 € HT
Communauté d'Agglomération ou villes concernées	8 049 900 €
Région	6 708 250 €
EPFN	12 074 850 €

Commentaire
Intervention EPFN-Région au titre du fonds friches selon la répartition suivante :
1- Dans les cas où la récupération de TVA n'est pas possible : Région 25% du TTC, Collectivité 30% max du TTC et EPFN le solde
2- Dans les cas où la récupération de TVA est possible : Région 29,9 % du HT, Collectivité 35,05% du HT et EPFN 35,05% du HT

OBSERVATION FONCIÈRE

LA CREA / DÉPARTEMENT STRATÉGIE, AMÉNAGEMENT, HABITAT

FICHE 47

Contexte

La connaissance des dynamiques foncières à l'œuvre au sein du territoire communautaire et alentour constitue un préalable important pour mener à bien une intervention efficace de maîtrise et d'acquisition des terrains, et évaluer dans le temps l'impact des interventions publiques en la matière.

La mise en place d'un système local d'observation foncière vise en particulier à favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande de foncier pour répondre aux besoins identifiés dans le volet foncier du Programme local de l'habitat (PLH) et mettre en œuvre les objectifs de développement de la Communauté.

Descriptif du projet

La mise en place de cet observatoire local repose sur la constitution d'une base de données relative au foncier. La compréhension des champs suivants et de leurs évolutions dans le temps en constitue le socle :

- usage des sols,
- propriété des terrains,
- valeur dans les différents marchés fonciers.

Au-delà de la collecte et de l'organisation de ces données, l'observatoire aura pour mission d'en assurer la mise à jour dans la durée. Il constituera un outil d'aide à la décision et à l'action pour la Communauté et ses communes-membres, et les analyses produites dans ce cadre feront l'objet d'une diffusion auprès des différents partenaires.

Cet observatoire local piloté par la CREA a vocation à s'articuler avec le dispositif partenarial proposé par l'EPF de Normandie à son échelle.

En complément des analyses tendancielles qui pourront être produites dans ce cadre, la mise en œuvre de la stratégie foncière communautaire pourra nécessiter des études plus fines sur des secteurs d'enjeux, notamment afin d'y favoriser la production de l'offre foncière nécessaire au dynamisme du territoire.

Objectifs

- Développer la connaissance et l'analyse du marché foncier
- Favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande de foncier
- Mettre en place un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires

Modalités et critères d'évaluation envisagés

- Avancement de la constitution de la base de données
- Nombre d'analyse et d'études effectuées

/ACTEURS

CREA, EPF de Normandie, Région, Fournisseurs de données (DRE / DDE, Services fiscaux, Notaires, SAFER…), Communes

Maître(s) d'ouvrage
La CREA

/CALENDRIER

Tout au long de la période 2007-2013

/FINANCES

Coûts estimés : 10 000 € HT par an, soit au total	60 000 € HT
Acquisition de données	
Analyse par prestataires spécialisés	
Diffusion des travaux de l'observatoire	

Plan de financement	
Montant total	60 000 € HT
CREA (1/3)	20 000 €
Région (1/3)	20 000 €
EPFN (1/3)	20 000 €

04

Synthèse financière

N°	Projets identifiés	Montant Total HT actualisé (dépenses prévues ou effectuées)	Montant CREA	Conseil Régional		Conseil Général		Autres financeurs connus/ autres maîtres d'ouvrage/reste à financer
				Crédits sectoriels*	FRADT	Crédits sectoriels*	FDADT	
Axe 1 Renforcer l'attractivité économique et affirmer la vocation métropolitaine de l'agglomération								
Axe 1 Mesure 1 Redynamiser l'économie et renforcer l'implantation d'activités économiques pour développer l'emploi								
TOTAL Axe 1 Mesure 1		47 453 988 €	28 205 269 €	9 119 993 €	1 166 300 €	1 111 200 €	962 500 €	6 888 726 €
1	Plaine de la Ronce: aménagement d'une zone d'activités tertiaires	22 221 200 €	17 250 410 €	4 726 390 €			- €	244 400 €
2	Ecoquartier Flaubert : développement des activités tertiaires dans le centre multifonctionnel de Seine Ouest	2 425 843 €	1 155 843 €	800 000 €			100 000 €	370 000 €
3	Seine Sud: 500 ha de friches industrielles pour une reconversion économique durable	1 000 000 €	474 528 €	- €	350 000 €		- €	175 472 €
4	Amélioration des zones d'activités existantes	1 023 500 €	495 200 €	135 900 €		362 400 €		30 000 €
5	Études préalables à l'aménagement durable des ZAE	2 845 000 €	1 812 450 €	326 700 €	30 000 €	138 800 €	99 900 €	437 150 €
6-a	Favoriser la création d'entreprises: Pépinière Seine Biopolis définitive	2 643 920 €	1 449 838 €	872 494 €	- €		- €	321 588 €
6-b	Favoriser la création d'entreprises: Pépinières Seine Ecopolis	5 200 000 €	3 484 000 €	1 716 000 €	- €		- €	- €
7	Conciergerie d'entreprises - Etude	88 000 €	43 000 €					45 000 €
8	Création d'un hôtel d'entreprises à Caudebec les Elbeuf	3 445 000 €	2 040 000 €	300 000 €		305 000 €		800 000 €
9	Redynamisation du commerce en centre ville d'Elbeuf - 3ème tranche (Ville d'Elbeuf)	4 011 500 €	- €		786 300 €		762 600 €	2 462 600 €
10	Transmission et cession d'entreprises (CCIE)	60 000 €	- €					60 000 €
11	Pépinière/Hôtel d'Entreprises du Madrillet 2ème tranche (CCI de Rouen)	2 490 025 €	- €	242 509 €		305 000 €		1 942 516 €
Axe 1 Mesure 2 Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises								
TOTAL Axe 1 Mesure 2		81 357 377 €	37 901 614 €	12 700 000 €	- €	1 433 696 €	3 900 000 €	25 422 067 €
12	Innopolis: création du pôle TIC dans l'ancienne Caserne Tallandier	42 282 126 €	30 904 470 €	6 000 000 €			1 900 000 €	3 477 656 €
13	Aubette-Martainiville : Pôle Rouen Innovation Santé (RSA)	7 440 948 €	3 540 948 €	1 900 000 €			2 000 000 €	- €
14	Technopôle Régional du Madrillet - MOVEO (RSA)	9 740 803 €	833 696 €	800 000 €		833 696 €		7 273 411 €
15	Le CISE: Campus intégration systèmes embarqués (CCI Rouen-ES-IGELEC)	14 021 000 €	1 000 000 €	4 000 000 €		600 000 €		8 421 000 €
16	Agrandissement du centre de ressources du GRETA (GRETA)	1 622 500 €	1 622 500 €					- €
17	Modernisation et mise aux normes de l' I.C.F. et du CFA électrotechnique (CCIE)	2 200 000 €	- €					2 200 000 €
18	Création d'un pôle de formation Logistique Intermodale (CNAM)	4 050 000 €	- €					4 050 000 €
Axe 1 Mesure 3 Renforcer l'accessibilité de l'agglomération								
Total Axe 1 Mesure 3		8 286 799 €	2 219 420 €	1 698 871 €	- €	714 244 €	- €	3 654 264 €
19	Agrandissement de la plate forme logistique du Port Angot (CCIE)	3 820 000 €	- €	570 000 €		30 000 €		3 220 000 €
20-a	Entrées d'Agglo Rue du Neubourg (Ville d'Elbeuf)	1 737 000 €	979 347 €			323 389 €		434 264 €
20-b	Entrées d'Agglo Etude RD7	150 700 €	75 350 €			75 350 €		
20-c	Entrées d'Agglo Orival	1 067 505 €	711 200 €	70 800 €		285 505 €		
21	Expérimentation de desserte TGV quotidiennes (SNCF/Région HN)	1 511 594 €	453 523 €	1 058 071 €				- €
TOTAL AXE 1		**137 098 164 €**	**68 326 304 €**	**24 685 164 €**		**8 121 640 €**		**35 965 056 €**
Total hors MOA CREA		52 705 370 €	8 430 014 €	9 356 880 €		4 854 685 €		30 063 791 €
Total sous MOA CREA		84 392 794 €	59 896 290 €	15 328 284 € 380 000 €		3 266 955 € 2 099 900 €		5 901 265 €

N°	Projets identifiés	Montant Total HT actualisé (dépenses prévues ou effectuées)	Montant CREA	Conseil Régional		Conseil Général		Autres financeurs connus/ autres maîtres d'ouvrage/reste à financer
				Crédits sectoriels*	FRADT	Crédits sectoriels*	FDADT	
Axe 2 Améliorer la cohésion territoriale et sociale de l'agglomération								
Axe 2 Mesure 1 Développer un service de transports en commun de qualité et favoriser l'intermodalité								
TOTAL Axe 2 Mesure 1		161 553 626 €	116 242 817 €	23 319 987 €	- €	14 608 821 €	- €	7 382 000 €
1	Elaboration du Plan de Déplacement Urbains de la CREA	389 737 €	227 794 €	122 255 €		39 688 €		- €
2	Amélioration du réseau Métrobus	11 091 692 €	3 891 692 €	2 060 000 €		3 150 000 €		1 990 000 €
3	Programme de modernisation du réseau des T.A.E	413 660 €	206 315 €	82 732 €		45 113 €		79 500 €
4	Accessibilité du réseau de transport de la CREA	2 310 000 €	1 629 000 €			681 000 €		- €
5	Extension TEOR Ligne T3 - Canteleu	11 460 000 €	4 889 000 €	2 190 000 €		2 381 000 €		2 000 000 €
6-a	Favoriser et promouvoir l'Intermodalité: Offrir des espaces de transfert entre l'automobile et TC	4 000 000 €	880 000 €	2 000 000 €		1 120 000 €		- €
6-b	Favoriser et promouvoir l'Intermodalité: Offrir la possibilité aux usagers multimodaux d'utiliser le Métro	111 596 587 €	93 106 587 €	14 400 000 €		2 090 000 €		2 000 000 €
6-c	Favoriser et promouvoir l'Intermodalité: Faciliter Intermodalité par la billettique	17 791 950 €	9 312 429 €	2 065 000 €		5 102 021 €		1 312 500 €
7	Etudes préalables mobilité, déplacements et Transports en Commun	2 500 000 €	2 100 000 €	400 000 €				- €
Axe 2 Mesure 2 Développer les modes doux de déplacement								
TOTAL Axe 2 Mesure 2		18 870 971 €	11 547 471 €	3 300 000 €	297 500 €	3 726 000 €		- €
8	Mise en œuvre du plan Agglo vélo	11 090 000 €	4 370 000 €	3 300 000 €		3 420 000 €		- €
9	Vélo-services	7 780 971 €	7 177 471 €		297 500 €	306 000 €		- €
Axe 2 Mesure 3 Poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de cohésion sociale qui favorise l'accès à l'emploi des publics en difficulté								
TOTAL Axe 2 Mesure 3		26 209 875 €	3 808 634 €	95 201 €	492 979 €	3 237 104 €	- €	18 575 957 €
10	Soutien à l'organisation de manifestations en faveur emploi	600 000 €	170 000 €			30 000 €		400 000 €
11	Diagnostic et programme d'actions Economie Sociale et Solidaire	32 300 €	19 551 €	12 749 €				- €
12	Etude de faisabilité - Insertion par l'activité économique dans le secteur de l'Hôtellerie restauration (CURSUS)	30 000 €	20 000 €					10 000 €
13	Aide au montage de crèches inter-entreprises (Clubs d'entreprises et Crèches Liberty)	2 869 955 €	- €			640 000 €		2 229 955 €
14-a	Actions en faveur de la cohésion sociale et l'insertion: Accueil de proximité insertion par l'économique	728 000 €	595 172 €					132 828 €
14-b	Actions en faveur de la cohésion sociale et l'insertion: Chantiers d'insertion intercommunaux	3 593 000 €	450 679 €		390 000 €	435 021 €		2 317 300 €
14-c	Actions en faveur de la cohésion sociale et l'insertion: Soutien à l'activité des ESAT et entreprises adaptées	109 200 €	109 200 €					- €
14-d	Actions en faveur de la cohésion sociale et l'insertion: Promotion des démarches locales en faveur de la diversité	60 000 €	60 000 €					- €
14-e	Actions en faveur de la cohésion sociale et l'insertion: Promotion et diffusion clauses insertion dans marchés publics	350 000 €	350 000 €					- €
15	Atelier Santé Ville	647 000 €	316 548 €	82 452 €				248 000 €
16	Actions d'insertion (CCAS d'Elbeuf et Centre socioculturel du Puchot)	611 326 €	- €		102 979 €	440 473 €		67 874 €
17	Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi de la CREA	16 579 094 €	1 717 484 €			1 691 610 €		13 170 000 €
TOTAL AXE 2		**206 634 472 €**	**131 598 922 €**	**27 505 667 €**		**21 571 925 €**		**25 957 957 €**
Total hors MOA CREA		4 158 281 €	336 548 €	185 431 €		1 080 473 €		2 555 829 €
Total sous MOA CREA		202 476 191 €	131 262 374 €	27 320 236 €		20 491 452 €		23 402 128 €

N°	Projets identifiés	Montant Total HT actualisé (dépenses prévues ou effectuées)	Montant CREA	Conseil Régional		Conseil Général		Autres financeurs connus/ autres maîtres d'ouvrage/reste à financer
				Crédits sectoriels*	FRADT	Crédits sectoriels*	FDADT	
Axe 3 Promouvoir une meilleure qualité de vie dans l'agglomération								
Axe 3 Mesure 1 Doter l'agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain								
TOTAL Axe 3 Mesure 1		146 619 913 €	72 517 783 €	22 260 100 €	12 444 729 €	230 000 €	20 089 637 €	19 077 664 €
1	Palais des Sports de la CREA	57 776 168 €	35 676 168 €	10 900 000 €			7 000 000 €	4 200 000 €
2	Construction d'un dojo intercommunal	3 533 897 €	2 333 897 €	600 000 €			600 000 €	- €
3	Port de plaisance de Rouen	8 135 544 €	4 135 544 €		2 000 000 €		2 000 000 €	- €
4	Etude de faisabilité technique-touristique et mise aux normes du port de plaisance de St Aubin lès Elbeuf	240 500 €	209 315 €		20 250 €		6 885 €	4 050 €
5	Réhabilitation et modernisation du complexe aquatique	6 000 000 €	3 698 571 €	- €	1 171 429 €	230 000 €	900 000 €	- €
6	Scène de Musiques Actuelles « Le 106 »	15 000 000 €	3 404 100 €	6 000 000 €			3 000 000 €	2 595 900 €
7	H20 Espace de sciences de la CREA	6 142 177 €	2 631 475 €		2 000 000 €		1 210 702 €	300 000 €
8	La Fabrique des savoirs de la CREA	4 458 457 €	2 390 997 €		1 033 730 €		1 033 730 €	- €
9	La CREA d'art et d'histoire	272 000 €	67 000 €	145 000 €			- €	60 000 €
10	Construction d'un équipement culturel à St Pierre lès Elbeuf	3 755 000 €	2 084 920 €		835 040 €		835 040 €	- €
11	Construction d'une école de musique et de danse à St Aubin lès Elbeuf	5 238 000 €	3 445 440 €		896 280 €		896 280 €	- €
12-a	Rénovation équipements cuturels d'Agglomération: Opéra de Rouen (Ville de Rouen)	4 000 000 €	800 000 €	1 200 000 €			800 000 €	1 200 000 €
12-b	Rénovation équipements cuturels d'Agglomération: Centre Culturel Marc Sangnier (Ville de Mont Saint Aignan)	5 500 000 €	990 000 €	300 000 €			990 000 €	3 220 000 €
12-c	Rénovation du Conservatoire de Rouen (Ville de Rouen)	1 300 000 €	217 000 €	650 000 €			217 000 €	216 000 €
13	Auberge de Jeunesse (Ville de Rouen)	5 351 170 €	430 234 €		388 000 €		- €	4 532 936 €
14	Construction d'une ERBA - études (Ville de Rouen)	167 000 €	50 100 €	50 100 €			- €	66 800 €
15	Maison de l'étudiant (Ville de Rouen)	2 400 000 €	- €		600 000 €		600 000 €	1 200 000 €
16	Regroupement des services de la CREA - études	450 000 €	450 000 €					- €
17-a	Réseau à très haut débit et couverture des zones d'ombre ADSL	6 900 000 €	3 003 022 €	2 415 000 €		- €		1 481 978 €
17-b	Montée en débit et FTTH	10 000 000 €	6 500 000 €		3 500 000 €			
Axe 3 Mesure 2 Favoriser le développement durable et améliorer la qualité environnementale								
TOTAL Axe 3 Mesure 2		15 670 937 €	11 598 839 €	1 360 025 €	- €	1 085 000 €	358 750 €	1 268 323 €
18	Elaboration et suivi de l'Agenda 21	480 000 €	480 000 €					- €
19	Plan Climat Energie de la CREA : volet atténuation	6 167 101 €	3 643 123 €	1 120 025 €		1 060 000 €		343 953 €
20	Plan Climat Energie de la CREA: volet adaptation	870 000 €	870 000 €					- €
21	Utilisation de carburants propres pour la flotte de bus et d'autos de l'Agglo d'Elbeuf	120 000 €	60 000 €					60 000 €
22	Promotion des éco-comportements - Education à l'environnement	2 740 388 €	1 861 018 €			15 000 €		864 370 €
23	Evolution des pratiques de gestion des espaces verts et non bâtis	103 000 €	93 000 €			10 000 €		- €
24	CREA'CTIFS: appel à projets éco-citoyen jeune solidaire	485 448 €	485 448 €					- €
25	Développement de filières agricoles courtes et durables	720 000 €	720 000 €					- €
26	Mise en valeur Zone humide Linoléum/parc d'activités artisanal	3 985 000 €	3 386 250 €	240 000 €			358 750 €	- €
Axe 3 Mesure 3 Valoriser davantage le patrimoine naturel et forestier de l'agglomération								
TOTAL Axe 3 Mesure 3		55 032 788 €	20 418 752 €	40 000 €	10 992 185 €	947 153 €	9 437 617 €	13 197 081 €
27-a	Création et aménagement des parcs urbains: Presqu'île Rollet	12 851 706 €	2 590 105 €		4 521 601 €		3 700 000 €	2 040 000 €
27-b	Création et aménagement des parcs urbains: Bruyères	5 400 000 €	5 400 000 €		- €	- €	- €	0 €
28-a	Parc urbain de la Roseraie (Ville de Grand Quevilly)	3 013 386 €	- €		593 040 €		558 517 €	1 861 829 €
28-b	Parc urbain naturel des Deux Rives (Ville de Rouen)	2 550 000 €	- €		714 000 €		663 000 €	1 173 000 €
28-c	Parc urbain pédagogique des Chartreux (Ville de Petit Quevilly)	750 000 €	- €		161 000 €		149 500 €	439 500 €
28-d	Parc urbain de l'Ile Lacroix (Ville de Rouen)	1 840 000 €	- €		515 200 €		478 400 €	846 400 €
29	Maison des forêts	2 650 000 €	2 650 000 €					- €
30	Poursuite de la mise en œuvre de la charte forestière de territoire	2 200 000 €	2 050 000 €		75 000 €	75 000 €		- €
31	Trame Bleue	1 243 596 €	325 098 €		90 344 €	828 153 €	- €	- €
32	Protection de la faune et de la flore	136 000 €	27 000 €	40 000 €		44 000 €		25 000 €
33	Mise en œuvre du label forêt patrimoine (ONF)	82 111 €	29 559 €					52 552 €
34	Protection de la ressource	2 595 000 €	2 595 000 €					- €
35	Requalification du site historique du château de Robert le Diable	700 990 €	260 990 €		220 000 €		220 000 €	- €
36-a	Berges de Seine: Espace des Marégraphes (Grand Port Maritime de Rouen)	3 440 000 €	375 000 €		344 000 €		552 200 €	2 168 800 €
36-b	Berges de Seine: Espace des Marégraphes (Ville de Rouen)	580 000 €	116 000 €		58 000 €		116 000 €	290 000 €
36-c	Berges de Seine: Aménagement des quais bas rive gauche - "Ville en Seine" (Ville de Rouen)	15 000 000 €	4 000 000 €		3 700 000 €		3 000 000 €	4 300 000 €

N°	Projets identifiés	Montant Total HT actualisé (dépenses prévues ou effectuées)	Montant CREA	Conseil Régional		Conseil Général		Autres financeurs connus/ autres maîtres d'ouvrage/reste à financer
				Crédits sectoriels*	FRADT	Crédits sectoriels*	FDADT	
Axe 3 Mesure 4 Consolider la politique foncière de l'agglomération								
TOTAL Axe 3 Mesure 4		38 337 262 €	10 852 809 €	6 752 527 €	570 965 €	1 828 373 €	140 179 €	18 192 409 €
37	Aménagement de l'Ilot Marignan (EPF)	3 550 000 €	- €					3 550 000 €
38	Requalification du Cours Gambetta - ORU d'Elbeuf sur Seine (Ville d'Elbeuf)	341 234 €	51 185 €		255 926 €			34 123 €
39	Achèvement de la requalification de la rue anatole France -ORU d'Elbeuf sur Seine (Ville d'Elbeuf)	228 928 €	50 365 €		128 199 €			50 364 €
40	Aménagement d'un parc paysager dans la ZA du Clos Allard à Caudebec lès Elbeuf	583 200 €	349 920 €		116 640 €		116 640 €	- €
41	Aménagement du centre ville de Caudebec les Elbeuf (Ville de Caudebec)	112 000 €	- €	12 600 €				99 400 €
42	Projet d'éco quartier à Caudebec lès Elbeuf - études préalables (Ville de Caudebec les Elbeuf)	474 900 €	5 839 €	11 677 €	70 200 €	21 173 €	23 539 €	342 472 €
43	Opération de construction-démolition de la cité Sternes à Cléon (Bailleurs et ville Cléon)	160 000 €	- €					160 000 €
44	Etude urbaine et sociale quartier des Fleurs à Cléon (Ville de Cléon)	54 000 €	- €					54 000 €
45	Action foncière Habitat - Fonds de minoration foncière (EPF et CREA)	5 940 000 €	2 325 600 €			1 807 200 €		1 807 200 €
46	Reconversion des Friches (EPF et CREA)	26 833 000 €	8 049 900 €	6 708 250 €				12 074 850 €
47	Observation foncière (EPF et CREA)	60 000 €	20 000 €	20 000 €				20 000 €
TOTAL AXE 3		**255 660 900 €**	**115 388 182 €**	**54 420 531 €**		**34 116 709 €**		**51 735 477 €**
Total hors MOA CREA		50 894 729 €	7 115 282 €	9 751 942 €		8 169 329 €		25 858 176 €
Total sous MOA CREA		204 766 171 €	108 272 900 €	44 668 589 €		25 947 380 €		25 877 301 €

Total contrat d'agglomération 2007-2013	**599 393 535 €**	**315 313 408 €**	**106 611 362 €**	**63 810 274 €**	**113 658 490 €**
Total Projets hors Maitrise d'ouvrage CREA	**107 758 380 €**	**15 881 844 €**	**19 294 253 €**	**14 104 487 €**	**58 477 796 €**
Total sous Maitrise d'ouvrage CREA	**491 635 155 €**	**299 431 564 €**	**87 317 109 €**	**49 705 788 €**	**55 180 694 €**

Légendes

Projets hors Maîtrise d'ouvrage CREA

Projets sous Maîtrise d'ouvrage CREAw

Le Contrat d'Agglomération est édité par la CREA
Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
Conception graphique : Direction de la Communication
Publication : CREA 2012

LE CONTRAT D'AGGLOMERATION DE LA CREA

CONVENTION PARTENARIALE D'ENGAGEMENT

Entre
La Région Haute-Normandie, représentée par Monsieur Alain LE VERN, Président du Conseil régional,

Et
Le Département de Seine-Maritime, représenté par Monsieur Didier MARIE, Président du Conseil général de Seine-Maritime,

Et
La Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), représentée par Monsieur Laurent FABIUS, Président de l'Agglomération.

Vu

La loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999,

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, adopté par délibération de l'Assemblée régionale en date du 11 décembre 2006,

Le Contrat de partenariat 276, signé le 22 février 2007, entre le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie et les Présidents des Conseils Généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime,

Le Contrat d'Agglomération signé entre la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Communauté de l'Agglomération Elbeuf-Boucle de Seine le 21 janvier 2008,

Le Contrat d'Agglomération signé entre la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Communauté de l'Agglomération Rouennaise le 17 octobre 2008,

Les délibérations des conseils de la Communauté d'Agglomération Rouennaise (16 décembre 2009), de la Communauté de communes Le Trait-Yainville (17 novembre 2009), de la Communauté de communes Seine-Austreberthe (25 novembre 2009) et du conseil de la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf-Boucle de Seine (3 décembre 2009) approuvant le périmètre de fusion des quatre communautés et la création de la communauté d'agglomération qui en résulte,

L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 portant création, au 1er janvier 2010, de la communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), qui se substitue de plein droit aux 4 établissements publics de coopération intercommunale antérieurs,

Les objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation,

La délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Haute-Normandie en date du 5 décembre 2011,

La délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe portant validation du projet de fusion actualisation des contrats d'agglomération 2007-2013 en date du 12 décembre 2011,

La délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil général de Seine-Maritime en date du 13 décembre 2011,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Signataires et cocontractants
Sont signataires et cocontractants du présent contrat :
- la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,
- la Région Haute-Normandie,
- le Département de Seine-Maritime.

Article 2 : Objet du contrat
Le contrat d'agglomération a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon les modalités précisées.

Le contrat comprend les éléments suivants :
- la présente convention d'engagement qui précise les axes prioritaires d'intervention de l'agglomération, les modalités de coordination et de suivi de l'exécution du contrat et les modalités de financement et d'évaluation des actions menées,
- la maquette financière prévisionnelle,
- la programmation déclinée en fiches-actions ou fiches-projets.

Article 3 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire
Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants :

- **Renforcer l'attractivité économique et affirmer la vocation métropolitaine de l'agglomération** (renforcer l'implantation d'activités économiques porteuses d'emplois, développer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises et améliorer l'accessibilité de l'agglomération),
- **Améliorer la cohésion territoriale et sociale de l'agglomération** (développer les transports en commun, l'intermodalité et les déplacements doux et poursuivre la lutte contre les inégalités par une politique de cohésion sociale),
- **Promouvoir une meilleure qualité de vie dans l'agglomération** (doter l'agglomération d'équipements porteurs d'un rayonnement métropolitain, favoriser le développement durable et la qualité de vie environnementale, valoriser le patrimoine naturel et forestier et consolider la politique foncière de l'agglomération).

Article 4 : Durée
Le contexte :
Cette convention intervient dans le cadre de la mise à jour et de la fusion des actions inscrites dans les contrats signés avec les Communautés d'agglomération de Rouen et d'Elbeuf, pour lesquels il était prévu, si besoin, une révision à mi-parcours. De ce fait, elle remplace les conventions initiales en date du 17 octobre 2008 et du 21 janvier 2008 et définit les conditions de mise en œuvre du contrat d'agglomération de la CREA pour la période 2011-2013.

Le contrat d'agglomération porte sur la période 2007-2013.
Il s'achève au 31 décembre 2013.

- Pour le Département, le bénéfice des subventions est subordonné à la réception par les services Départementaux avant le 31 décembre 2013 d'un dossier de subvention complet.

- Pour la Région, le bénéfice des subventions est subordonné à la réception par les services Régionaux d'un dossier de subvention avant le 31 décembre 2013. En outre, pour être éligibles aux subventions de la Région inscrites au contrat, les projets devront connaître un engagement financier et un début d'exécution physique avant le 31 décembre 2013.

Il n'est pas prévu de révision du présent contrat.

Article 5 : Partenariat et financement
5.1. Partenariat
Un premier niveau est constitué par les différents maîtres d'ouvrage et les collectivités publiques engagées dans le contrat, qu'il s'agisse de la Région Haute-Normandie, du Département de Seine Maritime ou de la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et des communes qui la composent. Ils sont le garant de sa mise en œuvre, mais aussi de la mobilisation des moyens financiers nécessaires à son exécution.

Un second niveau implique, selon les actions, d'autres partenaires financiers sans lesquels le contrat serait incomplet, car ils concourent à la réussite de la mise en œuvre du projet territorial. Ces acteurs souvent spécialisés dans un domaine d'activité déterminé, viennent compléter le dispositif et parfois apporter les éléments clefs pour que les actions puissent voir le jour.

Ainsi, l'Union Européenne, l'Etat, la Caisse des Allocations Familiales, l'Etablissement Public Foncier de Normandie, l'Agence de l'Eau, l'ADEME … sont sollicités ou seront sollicités pour apporter des compléments financiers à certaines actions inscrites dans le présent contrat.

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région et le Département de Seine-Maritime ne se substitueront pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

5.2 Financement
Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier :
- soit des crédits sectoriels des partenaires, l'inscription au contrat pouvant dans certains cas être une des conditions d'éligibilité à ces crédits ;
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT) pour la Région et le Fonds Départemental d'Aide au Développement du Territoire (FDADT) pour le Département de la Seine Maritime.

Les crédits nationaux, les fonds structurels européens et les programmes spécifiques européens pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Le contrat d'agglomération porte sur 102 actions pour un montant total prévisionnel de **599 393 535 € HT** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- **la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe**, pour un montant prévisionnel de **315 313 408 €,**
- **la Région Haute-Normandie** pour un montant prévisionnel de **106 611 362 €** dont **25 964 658 € de FRADT,**
- **le Département de Seine Maritime** pour un montant prévisionnel de **63 810 274 €** dont **34 888 683 € de FDADT,**
- D'autres partenaires pour un montant prévisionnel de **113 658 490 €**.

La mise en œuvre financière du contrat fera l'objet d'une programmation annuelle concertée entre le territoire et les différents partenaires.

Les engagements financiers du présent contrat valent **accord sur l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions **mais pas accord de subvention**.

Chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé auprès des partenaires avant le démarrage de l'opération (sauf dérogation accordée sur demande motivée).

Les dossiers de demande de subvention élaborés par les maîtres d'ouvrages devront être transmis aux partenaires par la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, coordonnatrice de la mise en œuvre du contrat d'agglomération et de son suivi.

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des partenaires après instruction des dossiers.

Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date de l'instruction des dossiers**, notamment au regard des critères d'éco conditionnalité.

Pour les crédits spécifiques (FRADT et FDADT), les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des montants maxima. Ces participations régionales (au titre du FRADT) et départementales (au titre du FDADT) seront déterminées sur la base d'un taux d'intervention appliqué à la dépense prévisionnelle maximale indiquée au contrat.

Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés à la baisse.

Enfin, la mobilisation des crédits spécifiques interviendra en cohérence avec les modalités d'attribution des crédits sectoriels. Pour le Département, ces modalités sont précisées dans la délibération de l'Assemblée Plénière du Département de la Seine Maritime en date du 11 décembre 2007.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies par l'application du dispositif mobilisable aux dépenses éligibles du dossier de subvention et suivant les disponibilités budgétaires à la date d'instruction de la demande.

5.3 Autres modalités
S'agissant des investissements réalisés dans le cadre du présent contrat, qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage privée ou publique, les porteurs du projet s'engagent à ne pas céder ou modifier l'affectation des biens subventionnés, avant une durée minimale de dix ans.

Par ailleurs, le contrat sera modifié de plein droit en fonction des évolutions législatives et réglementaires.

Article 6 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution

6.1. Pilotage et animation

Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira les décideurs et signataires du présent contrat, soit :

- Le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie ou son représentant,
- Le Président du Conseil Général de Seine-Maritime ou son représentant,
- Le Président de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe ou son représentant,
- Les représentants du territoire, déterminés à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, concernés par le programme d'actions.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède aux ajustements nécessaires. Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de l'avancement de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions).

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du Contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

Le Comité technique local

Il est composé des représentants des signataires du contrat, et le cas échéant, des représentants des financeurs potentiels et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

Les modalités de gestion de la programmation préparée en comité technique et examinée en comité de pilotage sont détaillées dans l'article 6.2 de la présente convention.

6.2. Animation et gestion de la programmation

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

La Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat d'agglomération sont :

- Pour la Région Haute-Normandie, le service Politiques territoriales,
- Pour le Département de Seine-Maritime, le service Aménagement Urbanisme,
- Pour la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, la Direction des finances.

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage informeront régulièrement la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, de l'avancement technique et financier de leurs projets.

De même, les partenaires et la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe devront être rapidement informés de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles de chaque partenaire, après instruction par les services de la Région et du Département concernés. La Région et le Département de Seine-Maritime informeront régulièrement la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe de ces décisions.

6.3. Suivi du contrat

Ce suivi a pour finalité essentielle de permettre de suivre l'exécution du programme d'actions, selon les axes d'intervention définis dans le présent contrat.

Il prendra en compte le niveau de réalisation de chacune des actions, le taux d'engagement des crédits au regard des échéanciers prévus.

Un point annuel sera présenté en comité de pilotage de suivi du Contrat d'agglomération.

Fait à Rouen, le 12 juin 2012

Le Président de la Région Haute-Normandie	Le Président du Département de Seine-Maritime	Le Président de la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
Alain LE VERN	**Didier MARIE**	**Laurent FABIUS**

La Communauté de l'agglomération
Rouen-Elbeuf-Austreberthe
14 bis avenue Pasteur BP 589
76006 Rouen Cedex 1
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.la-crea.fr